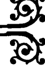
ÉLÉMENTS D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE



Orazio
HORACE MARUCCHI

ÉLÉMENTS D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE



NOTIONS GÉNÉRALES

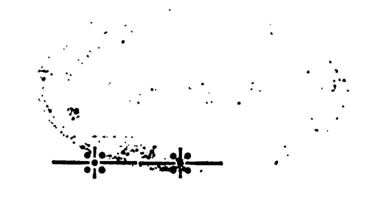


DESCLÉE, LEFEBVRE & Cie, ÉDITEURS

PARIS
30, Rue Saint-Sulpice

ROME
20-21, Via Santa Chiara

MDCCCXCIX



ARTHVRO · CAPTIER

SOCIETATIS · S · SVLPICII · SVPREMO · MODERATORI

QVI · DOMVM · EIVSDEM · SOCIETATIS

IN · VRBE · FVNDAVIT

IBIQVE · PER · ANNOS · VIGINTI

ALVMNORVM · VTILITATI · CONSVLVIT

VOLVMEN · HOC · DE · ANTIQVITATIBVS · CHRISTIANIS

IN · DOMO · SVLPICIANA · ROMAE · PERTRACTATIS

VIRO · EXIMIO

DE · STVDIIS · IN · CLERO · PROVEHENDIS · OPTIME · MERITO

ROMANARVM · ANTIQVITATVM · CVLTORI

ET · ROSSII · MAGISTRI · INCOMPARABILIS · CONIVNCTISSIMO

AVCTOR · DONAT · DEDICAT



PRÉFACE.

IL ne faut pas chercher dans ce livre une œuvre de haute érudition, de profonde originalité. Son titre est modeste, modestes sont ses prétentions. Peut-être jugera-t-on cependant qu'il pourra rendre quelques services, en mettant à la portée de tous, surtout des jeunes étudiants ecclésiastiques, les éléments d'une science à divers égards très importante.

L'archéologie chrétienne, en effet, après les travaux des archéologues de ce siècle, dont le chef incontesté fut Jean-Baptiste de Rossi, est une vraie science. Longtemps son domaine a été assez indéterminé ; on y faisait rentrer l'histoire et la description des monuments religieux de tout le moyen âge. Et ceux qui étudiaient les monuments de l'antiquité chrétienne le faisaient le plus souvent au hasard des circonstances, de leurs goûts, de leurs découvertes, plutôt que dans le but d'assurer à la science, à l'aide d'une méthode rigoureuse, de nouvelles certitudes ou de plus vives lumières. Aujourd'hui l'archéologie chrétienne a fixé ses limites: elle arrête ses investigations au IXe siècle, sans toutefois s'interdire de faire quelques rapprochements entre la période qui le précède et les siècles suivants. Dans les nombreux monuments que nous a légués l'antiquité chrétienne, peintures, sculptures, églises, tombeaux, inscriptions, objets de toute sorte, elle recherche ce qui peut nous aider à mieux connaître les hommes et les choses de cette époque reculée. C'est tout un autre âge qu'elle fait revivre sous nos yeux, l'âge des grandes luttes de l'Église naissante, couronnées par sa victoire définitive sur le paganisme.

On comprend l'intérêt et l'utilité de cette étude. L'histoire peut y trouver des documents inédits, l'apologétique et la théologie de nouveaux arguments. Il semble que le moment soit venu d'utiliser plus largement les ressources que fournit l'archéologie chrétienne. Un bon nombre de ses conclusions sont assez certaines pour prêter au dogme un solide appui : les catacombes ont

ou même des autres parties de l'Italie. A la suite des anciens pèlerins du VIe et du VIIe siècle, je ferai parcourir au lecteur la campagne romaine, afin d'y retrouver les traces des premiers chrétiens et surtout des martyrs. Personne n'ignore qu'il y a, autour de la ville de Rome, une autre cité, une véritable Rome souterraine. *Bosio, au XVIe siècle, en a tenté la description ; les connaissances archéologiques que l'on possédait alors ne permettaient de la faire ni complète ni absolument exacte. Les travaux exécutés en notre siècle rendant ce travail plus facile, je m'efforcerai d'en enregistrer tous les résultats, de mettre à profit les découvertes faites par nos prédécesseurs, par mes amis, et celles que j'ai pu faire moi-même. J'aurai soin d'ailleurs de citer ceux à qui j'emprunterai: laisser à chacun le mérite de ses œuvres, c'est justice, et la science n'a rien à y perdre. Je déclare, d'une manière générale, que, dans mes développements comme dans mes conclusions, je m'inspirerai presque constamment de mon vénéré maître J.-B. de Rossi : il faudrait le nommer à chaque page, si l'on voulait indiquer tout ce qui est passé de sa* Roma sotterranea *ou de* son Bullettino di archeologia cristiana *dans mon livre. Ce sont surtout sa méthode et ses enseignements que j'ai cherché à vulgariser ici.*

Plus tard, si j'en trouve le loisir, j'étudierai à part les édifices construits par les premiers chrétiens pour l'exercice de leur culte. L'histoire des basiliques, des régions ecclésiastiques, des titres, la description des basiliques et des principales églises de Rome, formeraient un troisième volume, complément naturel, nécessaire même, des deux premiers.

Je dois, en terminant cette préface, un mot de remerciement à ceux qui m'ont aidé à mener mon travail à bonne fin : à M. Hertzog, procureur général de St-Sulpice, dont la bienveillance m'a chargé de donner à sa communauté les conférences d'archéologie qui ont été la première ébauche de cet ouvrage ; à mes auditeurs de la Procure, dont le zèle à suivre et à recueillir mes leçons a été pour moi un constant encouragement ; à mes éditeurs, qui ont apporté à l'impression de ces Éléments *tout le soin que l'on peut attendre d'une Société si justement estimée ; enfin à M. Dufresne, prêtre de St-Sulpice, mon très*

dévoué collaborateur et ami : je ne saurais trop me louer du concours qu'il m'a prêté pour la rédaction du texte, la vérification des références, la correction des épreuves ; il m'a aussi fourni différentes citations et notes bibliographiques, et il a bien voulu contrôler sur place plusieurs plans de catacombes mieux que ne m'eussent permis de le faire mes trop nombreuses occupations : je tiens à lui en exprimer ici toute ma reconnaissance.

J'offre humblement ce livre au Christ Rédempteur. De plus dignes hommages lui seront rendus, au nom de l'archéologie chrétienne, par le Congrès qui se tiendra à Rome pour la fin de ce siècle. J'ose espérer qu'Il agréera celui-ci. Puisse mon travail, béni par Lui, contribuer à la diffusion des connaissances archéologiques, à la défense de la Sainte Église et à la gloire des martyrs !

Rome, 26 mai 1899, Fête de S. Philippe Néri, inspirateur des premières études d'archéologie chrétienne.

Horace MARUCCHI.



AUTEURS A CONSULTER

1° Pour toutes les parties du présent ouvrage :

Armellini, *Lezioni di archeologia cristiana*, Roma, 1898.
Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri de' santi martiri ed antichi cristiani di Roma*, Roma, 1720.
Bosio, *Roma sotterranea*, Roma, 1632.
Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, Vienne, 1866 sq.
Kraus, *Realencyklopädie der christlichen Alterthümer*, Fribourg, 1880-1886.
Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris, 1877.
Migne, *Patrologiae cursus completus*, Paris, 1844 sq.
Northcote et Brownlow, *Rome souterraine*, trad. par P. Allard, Paris, 1872-1874.
de Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, Rome, 1864-1877.
— *Bullettino di archeologia cristiana*, Rome, 1863-1894. Une traduction française en a été donnée, pendant les années 1867-1882 par les soins des abbés Martigny et Duchesne.
M. S. de Rossi, Armellini, Marucchi, Stevenson, *Nuovo bullettino di archeologia cristiana* ,Rome, 1895 sq.
Smith, *A Dictionary of christian antiquities*, Londres, 1876-1880 (Protestant.)
Wilpert, *Principienfragen der christlichen Archäologie*, 1892.

2° Sur l'histoire de l'Église pendant les trois premiers siècles :

Allard, *Histoire des persécutions*, Paris, 1885-1890.
— *Le christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose*, Paris, 1897 (abrégé du précédent).
Augusta historia, Paris, 1620 ; Leipzig, 1865.
Boissier, *La fin du paganisme*, Paris, 1891.
Bollandistes, *Acta Sanctorum*, Anvers — Paris, 1643-1897.
— *Analecta bollandiana*, Bruxelles, 1882 sq.
Doulcet, *Essai sur les rapports de l'Église chrétienne avec l'État romain*, Paris, 1882.
Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, Paris, 1886-1892.
— *Les origines chrétiennes*, deux cahiers lithographiés, Paris, s. d.
Eusèbe, *Historia ecclesiastica* et *Chronicon* (édit. Heinichen, Leipzig, 1868, et Migne, *P. G.*, t. XIX-XX).
Friedländer, *Civilisation et mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins* (trad. Vogel), Paris, 1865-1874.
Funck, *Histoire de l'Église*, trad. par Hemmer, Paris, s. d.
Grisar, *Storia di Roma e dei Papi nel medio evo*, Roma, 1899.
Harnack, *Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, t. I-II, Leipzig, 1893, 1897.

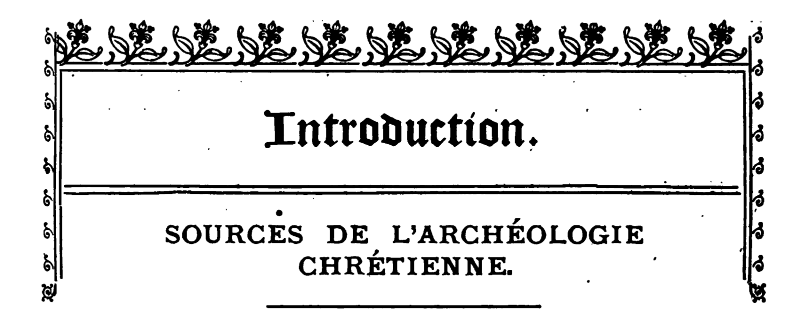
Krüger, *Geschichte der altchristlichen Litteratur in den ersten drei Jahrhunderten*, Freiburg, 1895.
Mommsen, *Römische Geschichte*, 6e éd., Berlin, 1874-1875.
Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, Paris, 1689.
Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, Paris, 1693-1712.
Urlichs, *Codex urbis Romae topographicus*, Würtzbourg, 1871.

3° Sur l'épigraphie chrétienne :

C. Bayet, *De titulis Atticae christianis antiquissimis commentatio historica et epigraphica*, Paris, 1878.
Corpus inscriptionum graecarum, Berlin, 1828-1877.
Corpus inscriptionum latinarum, Berlin, 1863 sq.
Fabretti, *Inscriptionum antiquarum quae in aedibus paternis asservantur explicatio*, Romae, 1699.
Hübner, *Inscriptiones Hispaniae christianae*, Berlin, 1871.
Kraus, *Inscriptiones rhenanae christianae*, 1866 sq.
Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Paris, 1856-1858.
— *Manuel d'épigraphie chrétienne*, Paris, 1869.
Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, Rome, 1825-1838.
Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, 1739-42.
Orelli-Henzen, *Inscriptionum latinarum amplissima collectio*, Turin, 1828-1856.
de Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae VIIo saeculo antiquiores*, t. I et t. II pars I, Romae, 1861-1888.
— *Il museo epigrafico cristiano pio-lateranense*, Roma, 1878.
Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum*, Berlin, 1873.

4° Sur l'art chrétien :

Bottari, *Sculture e pitture sacre estratte dai cimiteri di Roma*, Roma, 1737-1754.
Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, Prato, 1873-1881.
— *Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimeteri dei cristiani primitivi di Roma*, Roma, 1858.
Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, Fribourg en Brisgau, 1895-1897.
L. Lefort, *Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie*, Paris, 1885.
Marchi, *I monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo*, Roma, 1844.
Pératé, *L'archéologie chrétienne*, Paris, s. d. (1892.)
de Rossi, *Musaici delle chiese di Roma anteriori al secolo XV*, Roma, 1872 sq.



Introduction.

SOURCES DE L'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

L'ARCHÉOLOGIE chrétienne, comme toute science historique, repose sur des documents. Les sources auxquelles elle emprunte ses données sont de deux sortes : les unes *générales*, les autres *particulières*.

Des premières, — histoire de l'Église, écrivains ecclésiastiques, Apologistes, Pères de l'Église, — nous ne dirons rien. Elles sont connues de tout le monde, et le P. de Smedt a magistralement exposé, dans son *Introductio ad historiam ecclesiasticam critice tractandam* (1), les règles à suivre pour s'en servir avec discernement. Notons seulement l'importance spéciale des ouvrages d'Eusèbe de Césarée. Les jugements personnels de cet écrivain pourraient être parfois sujets à caution ; mais il a eu l'heureuse pensée de reproduire textuellement un grand nombre de documents, ordinairement authentiques, qui sans lui seraient tout à fait perdus et qui sont très précieux pour l'histoire de l'Église jusqu'au triomphe de Constantin (2).

Nous devons nous étendre davantage sur les sources particulières : Actes des martyrs, Martyrologes, Calendriers, *Liber pontificalis*, Sacramentaires, Itinéraires et recueils épigraphiques.

I. Actes des martyrs (3).

Quand les chrétiens paraissaient devant leurs juges, des *notarii* ou *exceptores* recueillaient les questions qui leur étaient

1. Gand, 1876. Cf. du même auteur, les *Principes de la certitude historique*, Paris, 1883.
2. Cf. Lightfoot, *Eusebius of Cesarea*, dans le *Dictionary of christian biography ;* — P. Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes, La littérature grecque*, (Paris, 1897), p. 204-213.
3. Cf. D. Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta;* — Le Blant, *Les*

adressées et les réponses qu'ils y faisaient ; le procès-verbal était ensuite déposé dans les archives publiques, où chacun pouvait en prendre connaissance, quelquefois même copie. C'est sur ces documents officiels qu'ont été rédigés plusieurs Actes de martyrs. D'autres, comme la passion des martyrs de Lyon, sont l'œuvre de chrétiens qui ont écrit pour eux-mêmes ou pour d'autres le récit de supplices dont ils avaient été témoins.

Si ces monuments nous étaient parvenus sous leur forme primitive, ils seraient une source de la plus haute valeur. Malheureusement les Actes authentiques ont presque tous disparu. Parmi ceux qui ont été conservés, et qu'on appelle quelquefois *Actes proconsulaires*, on peut citer pour la Gaule ceux des martyrs de Lyon, pour l'Asie-Mineure ceux de S. Polycarpe, pour l'Afrique ceux de Ste Perpétue et Ste Félicité. L'Église romaine n'en possède aucun. Les Actes de ses martyrs ont dû être détruits pendant la grande persécution de Dioclétien ; il est certain qu'à cette époque, on a brûlé les Archives de l'Église romaine ; on a d'ailleurs agi de même en Afrique, ainsi que nous l'apprend S. Augustin [1].

A l'époque de la paix, on composa de nouveaux Actes à l'aide des souvenirs ou des documents qui avaient pu être sauvés. Leur autorité est bien différente, selon la date de leur rédaction. Ceux du Ve siècle sont exacts dans l'ensemble ; ceux du VIe commencent à mêler la légende à l'histoire. Dans ceux qui ont été écrits postérieurement, au VIIIe siècle, même au Xe, nous n'avons plus guère que des exercices d'école, des thèmes obligés que les moines développaient un peu au gré de leur imagination, appliquant à un martyre les particularités d'un autre, répétant sous des noms divers le récit des mêmes miracles, des mêmes tourments, multipliant le surnaturel qui existe du reste dans les Actes les plus authentiques.

Actes des martyrs, supplément aux « Acta sincera » de D. Ruinart (Paris, 1882) ; *Les Acta martyrum et leurs sources*, dans son recueil *Les persécuteurs et les martyrs* (Paris, 1893.)

1. *Breviculus collationis cum Donatistis*, coll. 3^a, c. XI, (*P. L.*, t. XLIII, col. 636.)

Il est évident que ces derniers Actes n'ont à peu près aucune valeur pour la critique. Néanmoins ils contiennent toujours un fond de vérité historique: le nom du martyr, la date approximative des événements, souvent le nom du préfet, du juge, du gouverneur, surtout le lieu de la sépulture du martyr, car à l'époque de leur composition on visitait encore les catacombes. Ainsi les Actes des SS. Nérée et Achillée, histoire légendaire, hérétique même, ont été justement rejetés par la critique; cependant les découvertes faites sur la voie Ardéatine ont prouvé qu'ils disent vrai sur plusieurs points, que ces deux martyrs ont été vraiment en relation avec Ste Domitille, et qu'ils ont reçu la sépulture dans un cimetière dépendant de sa propriété, « in praedio Domitillae ». M. Le Blant, dans son *Supplément aux « Acta sincera » de D. Ruinart*, a montré le parti qu'on peut tirer de tels Actes et la possibilité de dégager les éléments vrais de la rhétorique à laquelle ils se trouvent mêlés.

Les anciens avaient eux-mêmes reconnu des légendes dans certains Actes. Le pape Gélase, à la fin du V[e] siècle, interdit la lecture de ces livres dans les églises, parce qu'ils racontent, dit-il, des miracles qui ne sont pas prouvés: « Gesta sanctorum martyrum, qui multiplicibus tormentorum cruciatibus, et mirabilibus confessionum triumphis irradiant.... ideo secundum antiquam consuetudinem singulari cautela in sancta Romana Ecclesia non leguntur, quia et eorum qui conscripsere nomina penitus ignorantur, et ab infidelibus aut idiotis superflue, aut minus apta, quam rei ordo fuerit, scripta esse putantur. Propter quod, ut dictum est, ne vel levis subsannandi oriretur occasio, in sancta Romana Ecclesia non leguntur (1). » L'usage de les lire ne s'en est pas moins conservé au moyen âge, surtout dans les réunions privées, mais il ne fut plus aussi général (2). Le Martyrologe a rem-

1. *Acta Conc. Rom. I* (*P. L.*, t. LIX, col. 160).

2. Ces légendes ont malheureusement plus d'une fois servi de fondement à des traditions populaires. On sait de reste avec quelle facilité le peuple accepte les faits d'un caractère merveilleux et se crée de nouvelles dévotions. Benoît XIV (*De servorum Dei beatificatione*, l. IV, p. 2[a], c. XXVII, 14), après Mabillon (*Iter italicum*, p. 143), a raconté l'histoire de la supplique envoyée à Urbain VIII par une église

placé en quelque manière les Actes des Martyrs, dont il est comme le résumé.

II. Martyrologes.

« Les fêtes célébrées chaque année étaient marquées dans le calendrier local. Chaque église devait avoir le sien. Les plus anciens qui se soient conservés sont ceux de Rome, de Tours et de Carthage... C'est en réunissant les calendriers des diverses églises, principalement ceux des grandes métropoles, que l'on forma ce qu'on appelle les Martyrologes. Les plus anciens recueils de ce genre paraissent avoir été constitués vers le milieu du IVe siècle, en Afrique et en Asie-Mineure. Ils ne se sont pas conservés sous leur forme primitive ; nous ne les avons que dans le *Martyrologe hiéronymien*, compilation exécutée en Italie, vers le milieu du Ve siècle, puis transportée en France, où elle fut, vers l'an 590, à Auxerre, l'objet d'une recension de laquelle dérivent tous les manuscrits actuellement existants (1). » Ces différents manuscrits ont été classés et trois d'entre eux intégralement publiés par MM. de Rossi et Duchesne dans le 2e volume de novembre des Bollandistes (2). Le martyrologe d'Asie-Mineure nous est parvenu aussi dans une traduction syriaque récemment découverte par Wright dans un manuscrit de l'an 412.

Les Martyrologes appelés *historiques* ont été formés plus tard ; ils contiennent pour chaque saint une petite notice extraite de ses Actes. Les plus connus sont ceux de Bède (VIIIe s.) (3), de Raban Maur (4), d'Adon, évêque de Vienne

d'Espagne qui prétendait avoir le corps d'un S. Viar et demandait des indulgences pour la fête du Saint. Renseignements pris, on reconnut que ce culte reposait uniquement sur un fragment d'inscription composé des lettres S VIAR, lesquelles ne formaient pas un nom de Saint, mais la fin et le commencement des mots « praefectuS VIARum ».

1. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, ch. VIII, § 5. Cf. l'article du même auteur sur *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans les *Mélanges de l'École française*, 1885 ; et son édition du *Liber pontificalis*, t. I, p. IX, CXLVIII ; — de Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. X-XXI.

2. *Acta SS. novemb.*, t. II, Bruxelles, 1894. C'est le dernier travail de M. de Rossi ; il a terminé la correction des épreuves quelques mois seulement avant sa mort.

3. *P. L.*, t. XCIV, col. 799 sq.

4. *P. L.*, t. CX, col. 1122 sq.

au IXe siècle (1), et d'Usuard (2). Ce dernier fut exécuté à St-Germain-des-Prés vers l'an 875 ; le Martyrologe romain actuel n'en est qu'une réédition, revue et complétée par le Cal Baronius (1598). Benoît XIV fait sagement observer que si cette édition officielle ne peut pas être modifiée sans le consentement du Saint-Siège, il ne s'ensuit pas qu'elle ait une valeur historique indiscutable: « Asserimus Apostolicam Sedem non judicare inconcussae esse et certissimae veritatis quaecumque in martyrologium romanum inserta sunt. » Et il cite plusieurs exemples d'erreurs qui s'y étaient glissées et qui ont été corrigées par la suite. Ainsi on avait inscrit au 25 janvier Ste Xynoris, martyre: or dans l'homélie à laquelle le nom était emprunté, S. Jean Chrysostome (3) ne parle pas d'une sainte, mais de deux saints (ξυνωρίς, couple), Juventin et Maxime, martyrs sous Julien (4).

III. Calendriers.

Le plus ancien calendrier est le calendrier Libérien, dressé à Rome en 354, sous le pontificat du pape Libère. On l'appelle aussi Philocalien, parce qu'il fut écrit par Furius Dionysius Philocalus, le célèbre calligraphe des inscriptions damasiennes, et Bouchérien, du nom du P. Boucher, qui l'a publié, vers le milieu du XVIIe siècle, dans son ouvrage *De doctrina temporum*. Le manuscrit était dédié à un certain Valentin : « Valentine, vivas ! Valentine, floreas ! » Il est malheureusement perdu, mais la Bibliothèque impériale de Vienne en possède une très belle copie.



Ce calendrier fournit un grand nombre d'indications précieuses. Il renferme divers documents : un calendrier astronomique, avec le Canon de la Pâque, d'après la computation

1. *P. L.*, t. CXXIII, col. 202 sq.
2. *P. L.*, t. CXXIII, col. 599 sq., et t. CXXIV.
3. *De Lazaro concio IV* (*P. G.*, t. XLVIII, col. 1007).
4. *De servorum Dei beatificatione et Sanctorum canonizatione*, l. IV, p. 2a, c. XVII, 9. — Il en faut dire à peu près autant des leçons historiques du Bréviaire. Le même pape blâme également ceux qui osent prétendre « id fabulis esse repletum ejusque auctoritatem in factis historicis esse omnino spernendam », et ceux qui soutiennent, « adversus Ecclesiae romanae sensum, impium esse et quasi haereticum de factis historicis in Breviario romano relatis dubitare, et multo magis iis refragari. » (*Ibid.*, c. XII, 7.)

marquée sur le piédestal de la statue de S. Hippolyte ; — la table des fêtes des empereurs, *Natales Caesarum ;* — une partie de la série des consuls, extraite des fastes consulaires romains; — la série des préfets de Rome, de 254 à 354, époque du pape Libère ; — les *Depositiones Episcoporum*, de 254 au pape Libère ; — les *Depositiones Martyrum*, avec des renseignements topographiques sur le lieu du martyre et celui de la sépulture. Il mentionne seulement les fêtes principales : celles de Noël, de la Chaire de S. Pierre, « Natale Petri de Cathedra », et les fêtes les plus solennelles des Martyrs. On n'y trouve pas la commémoration de Ste Agnès ni de Ste Cécile : ce qui prouve que ces fêtes n'avaient pas alors toute la solennité qu'elles eurent plus tard. Il y a enfin une chronologie des Papes, s'arrêtant à Libère, avec la mention de plusieurs églises ou oratoires élevés sous leur pontificat, par exemple, celle des trois basiliques construites par Jules Ier, sur la voie de Porto, et sur les voies Aurélienne et Flaminienne. On regarde communément ce catalogue comme le premier noyau du *Livre pontifical.*

IV. Liber pontificalis (1).

L'œuvre connue sous le nom de *Liber pontificalis* est un recueil de notices biographiques sur chacun des pontifes romains depuis S. Pierre jusqu'à Nicolas Ier (✠ 867), ou dans les éditions postérieures, jusqu'à Étienne VI (✠ 891). On l'a jusqu'à ces derniers temps attribuée à S. Damase ou à Anastase le Bibliothécaire ; c'est sous ce dernier nom qu'elle a été éditée par Jean Vignoli (XVIIIe s.) et par Bianchini (1735) (2). M. l'abbé Duchesne a démontré que ni l'un ni l'autre n'en est l'auteur.

Le *Liber pontificalis* a eu plusieurs rédactions. La première a été faite vers la fin du Ve siècle ou le commencement du VIe.

1. Cf. Duchesne, *Étude sur le Liber pontificalis*, Paris, 1877; — le *Liber pontificalis*, Paris, 1886. Une nouvelle édition, allant jusqu'au pape Constantin (✠ 715), a été récemment publiée par Mommsen dans les *Monum. Germ.*, *Gesta pontificum Romanorum*, t. I, Berlin, 1898.

2. L'édition de Bianchini est reproduite dans Migne, *P. L.*, t. CXXVII-CXXVIII.

Le célèbre manuscrit de Vérone, publié par Muratori dans la 3e partie de ses *Rerum italicarum scriptores*, donne la biographie des papes jusqu'à Anastase Ier (✠ 498), et on reconnaît que celle de Symmaque, successeur d'Anastase, est l'œuvre d'un contemporain et d'un adversaire de ce pape. Une seconde rédaction, déjà notée par Bianchini, s'arrête à la mort du pape Félix IV (530). Une troisième va jusqu'à 687 ; une quatrième est de l'an 714, époque du pape Constantin. Enfin la dernière compilation appartient sans doute au IXe siècle. Guillaume le Bibliothécaire en fit une continuation au XIIe siècle (Bib. Vat. cod. lat. 3762).

Dans les différentes rédactions toutes les parties ont une égale valeur au point de vue topographique. Il n'en est pas de même au point de vue historique. Les plus anciennes rédactions ont été faites sur des documents apocryphes. C'est seulement à partir du VIe siècle que l'on a dans ce livre une vraie source pour l'histoire de l'Église, de Rome, de l'Italie. Il faut du reste distinguer, avec M. Duchesne, plusieurs familles de manuscrits, les unes plus pures, les autres plus corrompues. Comme exemple de confusion faite dans les rédactions postérieures et qui n'existe pas dans les rédactions primitives, on peut citer l'attribution au pape S. Étienne des détails du martyre du pape Sixte II inhumé en 258 au cimetière de Calixte, non loin du lieu de son supplice.

V. Sacramentaires [1].

Les *Sacramentaires* ou anciens missels fournissent très souvent sur les cimetières, les tombeaux de martyrs, les commémorations, des indications analogues à la mention des stations dans nos missels modernes. On en compte trois : le *Sacramentaire léonien*, le *gélasien* et le *grégorien*.

Le *Sacramentaire léonien* est le plus ancien ; on peut fixer la date de sa composition au milieu ou à la fin du VIe siècle. Il a été publié pour la première fois par Bianchini (1735),

1. Cet article est en grande partie la reproduction d'une note qu'a bien voulu me communiquer le savant bénédictin de Maredsous D. Germain Morin. — Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, c. V, § 1.

puis par les frères Ballerini dans leur édition des œuvres de S. Léon ([1]), et par Muratori dans sa *Liturgia romana vetus* (1748), d'après un manuscrit du VIIe siècle appartenant à la bibliothèque du chapitre de Vérone. C'est un recueil de formules liturgiques, compilé par un particulier qui aura eu à sa disposition plusieurs livres officiels en usage dans les différentes basiliques de Rome. Les formules sont d'époques très diverses : quelques-unes peuvent remonter au IVe siècle, d'autres paraissent contemporaines du pape Vigile. Dans l'ensemble, elles s'accordent bien avec l'époque et le style de S. Léon Ier, ce qui explique le nom donné à cette compilation. Le nombre et la précision des indications topographiques ne laissent aucun doute sur l'origine romaine du recueil ([2]).

Le *Sacramentaire gélasien* ([3]) représente l'ordre liturgique adopté en France du VIe au VIIIe siècle par un bon nombre d'églises désireuses de se conformer à l'usage romain. Jean Diacre ([4]) et d'autres témoins du IXe siècle le font remonter au pape Gélase. La plus ancienne copie est le ms. 316 du fonds de la Reine, au Vatican, qui a été publié par Tomasi dans ses *Codices Sacramentorum* (1680) et par Muratori dans le tome I de la *Liturgia Romana vetus* (1748). Il ne faut plus chercher ici d'indications topographiques, on n'y trouverait même pas le nom d'une seule basilique de Rome : les formules romaines ont visiblement été adaptées aux usages d'un pays étranger.

Du *Sacramentaire grégorien* ([5]) nous ne connaissons pas le texte primitif, mais seulement celui qui était employé au temps du pape Hadrien Ier ; encore deux manuscrits à peine

1. Migne, *P. L.*, t. LV.
2. « VI id. jul. natale SS. Felicis, Philippi, in cymiterio Priscillae ; Vitalis et Martialis, in cymiterio Jordanorum ; et Silani, in cymiterio Maximi, via Salaria ; et Januarii, in cymiterio Praetextati, via Appia. — III non. aug. Natale S. Stephani, in cymiterio Calisti via Appia. — VIII id. aug. Natale S. Xysti, in cymiterio Calisti ; et Felicissimi et Agapiti, in cymiterio Praetextati via Appia. — Prid. kal. oct. Natale basilicae Angeli in Salaria », etc.
3. *P. L.*, t. LXXIV, col. 1055 sq.
4. *S. Greg. Magn. vita*, l. II, 17 (*P. L.*, t. LXXV, col. 94).
5. Migne (*P. L.*, t. LXXVIII, col. 25 sq.) a reproduit l'édition de D. Hugues Ménard (1642).

le reproduisent-ils sans supplément ni additions gallicanes. Toutefois il est assez facile de le ramener au type primitif. Il n'y a guère qu'à éliminer certaines fêtes que nous savons avoir été établies postérieurement à S. Grégoire, celle par exemple de S. Grégoire lui-même. Et ce travail serait facilité par la comparaison du Sacramentaire avec le *Liber Antiphonarius*, dans lequel les offices d'institution plus récente sont facilement reconnaissables à ce qu'ils n'ont aucun morceau de chant qui leur soit propre : il n'y a d'exception que pour certains offices introduits sous l'influence byzantine, leur caractère musical trahit de suite une origine exotique.

Le *Sacramentaire grégorien* indique expressément le lieu des stations solennelles, toutes les fois que la fête du jour ne le désigne pas par elle-même, par exemple pour les stations de Carême. Et si la station devait être précédée d'une procession générale, on a soin de marquer l'église d'où part la procession et celle où se célèbre la messe (1).

VI. Capitularia Evangeliorum.

Les *Capitularia Evangeliorum* sont les rubriques indiquant les passages de l'Évangile qui devaient être lus à la messe, chaque jour de l'année ; elles étaient placées au commencement ou à la fin des Évangéliaires. Les *Capitularia* renferment, comme les calendriers, la liste des fêtes des martyrs ; et s'ils ne nomment pas les cimetières, souvent du moins ils font mention des voies sur lesquelles se trouvaient les sanctuaires vénérés. Ces documents ont été publiés par

1. Voir l'édition de Muratori, *Liturgia Romana vetus*, t. II. — On peut être surpris que les livres romanisants usités en France au VIIe et au VIIIe siècle soient constamment conformes au type gélasien et ignorent complètement le grégorien. Deux causes expliquent cette apparente anomalie. D'abord l'introduction des usages romains en deçà des Alpes était, en beaucoup d'endroits, antérieure à S. Grégoire. Puis la réforme provoquée par ce pape n'avait eu qu'une influence partielle, locale. Grégoire s'étant proposé seulement de codifier le livre du pape, le recueil des formules employées dans les stations auxquelles il intervenait, son travail devait être d'une adaptation moins facile en pays étranger. Aussi, avec sa largeur d'esprit habituelle, se garda-t-il d'imposer à tous sa réforme : celle-ci n'avait force de loi que pour la Schola et les membres du clergé qui prenaient part aux stations. Il y a lieu de croire que, même à Rome, chaque basilique aura assez longtemps conservé des formulaires particuliers antérieurs à Grégoire et même à Gélase.

Fronto (1), Martène (2), Tomasi (3) et Giorgi (4). Les meilleurs manuscrits ont été rédigés à l'époque carolingienne ; un des plus importants est le ms. Palatin n. 50 provenant de la bibliothèque de Heidelberg. Les mêmes indications se lisent dans le célèbre Évangéliaire d'Aix-la-Chapelle, qui aurait été trouvé dans le tombeau de Charlemagne, et qui fut certainement envoyé de Rome à ce prince avec les livres de la liturgie grégorienne.

VII. Topographies et Itinéraires.

Les Itinéraires sont des documents de la plus haute importance. Pour la topographie des monuments païens nous avons les anciens Catalogues régionnaires, rédigés au IVe siècle sur des pièces plus anciennes dont quelques-unes devaient remonter jusqu'au Ier siècle. Lors du recensement de l'empire sous Auguste, on exécuta des cartes géographiques et des plans topographiques de Rome. L'empereur les fit peindre sur la paroi d'un portique du Champ de Mars, peut-être celui de Vespasia Polla : c'était le célèbre « Orbis pictus ». Ces plans furent ensuite copiés, surtout après l'incendie de Rome en 64. — Une autre icnographie a été faite par ordre de Marc-Aurèle, vers l'an 177, quand il établit l'enceinte de la douane ; une autre, la « Forma Urbis Romae », dont on voit quelques fragments au Capitole (5), par ordre de Septime-Sévère. — De ce dernier monument seul nous avons encore l'original ; mais il reste des catalogues régionnaires deux copies d'une valeur inestimable, faites à l'époque de Constantin : la *Notitia regionum urbis Romae* et le *Curiosum urbis Romae* (6).

Il est très regrettable que nous ne possédions pas de semblables topographies pour les monuments chrétiens. Le premier document qui parle de ces monuments est un calendrier du milieu du Ve siècle, dans lequel on lit cette

1. *Epist. et dissertat.*, Hamburgi, 1720.
2. *Thesaurus novus anecdotorum* (1717), t. V.
3. *Op.*, t. II.
4. *Liturgia rom. pont.*, t. III.
5. D'autres fragments du même plan, en très grand nombre, ont été retrouvés tout récemment (1899) près du palais Farnèse, où ils avaient été portés sous Pie IV.
6. Cf. Urlichs, *Codex urbis Romae topographicus*, p. 1 sq.

très brève mention: « Religiosa aedificia cum innumeris cellulis Martyrum consecratis. » Un manuscrit syriaque de la Bibliothèque Vaticane, remontant à la moitié du VI[e] siècle, nous offre aussi une indication très vague et très générale ([1]).

Voici enfin les éléments d'une topographie de Rome chrétienne dans le célèbre *Itinéraire du prêtre Jean.* Envoyé vers le pape S. Grégoire le Grand par Théodelinde, reine des Lombards, Jean visita les tombeaux des martyrs ; s'il ne put obtenir pour sa souveraine de vraies reliques, comme elle le demandait (car on ne divisait pas encore les ossements des martyrs), il rapporta du moins de l'huile des lampes qui brûlaient devant les tombeaux vénérés. Sur chaque ampoule on inscrivit le nom du martyr dont elle conservait le souvenir. Lui-même en dressa le catalogue. L'original, écrit de sa main, est encore conservé dans le trésor de Monza ; Gaetano Marini l'a publié dans son ouvrage sur les papyrus des Bibliothèques du Vatican, de Paris et de Vienne, du V[e] au IX[e] siècle: *I Papiri diplomatici raccolti ed illustrati* (Rome, 1805). Le catalogue débute ainsi : « Notitia de olea SS. Martyrum qui Romae in corpore requiescunt, id est... (suivent les noms). Quas olea sancta... adduxit Johannis indignus et peccator dñe Theodelinde reginae de Roma ». Quoi qu'on en ait dit, il est difficile d'y bien reconnaître l'ordre topographique. Jean a dû le rédiger d'après ses souvenirs ; il n'avait sans doute noté, à Rome même, que les noms des martyrs. Il commence par le tombeau des SS. Apôtres Pierre et Paul ; de là il va sur la voie Aurélienne, puis sur les voies Salaria, Tiburtine, Nomentane et Appienne ; ensuite il revient à la voie Tiburtine. Il tient cependant un certain compte de la topographie pour le groupement des martyrs : ceux de la même voie sont réunis, quelquefois aussi ceux de deux voies rapprochées. C'est ainsi qu'on a soupçonné, d'après les indications du prêtre Jean, que la première chaire de S. Pierre à Rome était placée dans un cimetière de la voie Nomentane, et la conjecture a été vérifiée par les découvertes faites au cimetière Ostrien.

1. De Rossi, *Rom. sott.*, t. I, p. 129.

Les *Itinéraires* du VII[e] siècle peuvent être considérés comme la clef des catacombes romaines. Malgré la date tardive de leur composition, ils nous ont conservé de précieux renseignements sur l'origine des catacombes, les tombeaux des martyrs ; ils nous permettent, non seulement d'établir la topographie, mais encore de reconstituer l'histoire des anciens cimetières, d'en faire une classification chronologique, de distinguer dans chaque catacombe les régions plus anciennes et celles qui sont plus récentes. On connaît, par exemple, la haute antiquité du cimetière de Priscille quand on sait qu'il avait reçu les corps de Pudens, Pudentienne, Aquila et Prisca. Au VII[e] siècle, les catacombes étaient encore bien conservées et très visitées : les pèlerins ont donc pu remarquer et enregistrer beaucoup de détails qu'il serait impossible de relever aujourd'hui.

Le plus connu de ces Itinéraires, le plus récent comme rédaction, puisqu'il est du XII[e] siècle, est celui qui porte le nom de Guillaume de Malmesbury ; cet écrivain le donne dans ses *Gesta regum Anglorum*. Il fut rédigé, peut-être pour l'usage des croisés, sur un Itinéraire beaucoup plus ancien ; aussi mentionne-t-il toutes les catacombes, quoique la plupart, au XII[e] siècle, fussent bien oubliées. Avec une exactitude irréprochable, il indique toutes les portes de Rome, les voies qui en sortent, et donne assez justement la position de chaque cimetière (1). C'est le seul Itinéraire qu'ait connu Bosio ; il semble même qu'il l'ait étudié assez tard, et il s'en est peu servi.

Un second Itinéraire, trouvé dans la bibliothèque du monastère d'Einsiedeln, a été publié par Mabillon (2); c'est l'*Itinéraire d'Einsiedeln* ou *Anonyme de Mabillon*. Il a pour auteur un pèlerin de l'époque de Charlemagne qui a visité Rome personnellement, copié plusieurs inscriptions chrétiennes et païennes, et qui fait même la description des principaux monuments et des cérémonies romaines de la Semaine Sainte. Un autre Itinéraire, le *De locis SS. Martyrum quae sunt foris*

1. Urlichs, *op. cit.*, p. 86 sq.
2. *Vetera analecta*, t. IV. — Cf. Urlichs, *op. cit.*, p. 59 sq.

civitatis Romae, fut découvert, vers le milieu du siècle dernier, dans un manuscrit de la Bibliothèque de Würtzbourg, et publié par Eckart. C'est un guide beaucoup plus complet que l'Itinéraire d'Einsiedeln (1).

Nous avons enfin une source de très grande valeur dans le double Itinéraire que les religieux de St-Emmeran trouvèrent dans les manuscrits de Salzbourg et publièrent en 1777, à la suite des ouvrages d'Alcuin, bien que ces Itinéraires n'aient rien de commun avec Alcuin(2). Le premier est intitulé *Notitia ecclesiarum urbis Romae;* le second, assez semblable à l'Itinéraire de Würtzbourg, *De locis Scis Martyrum quae sunt foris civitatem Romae.* Tous les deux ont été rédigés sur un plan et dans un ordre topographique exacts. Les auteurs ont évidemment pris leurs notes sur place ; ils indiquent jusqu'au nombre des marches à monter ou à descendre, montrent à leur place respective les tombeaux des martyrs, notent en décrivant ceux des papes que S. Eusèbe était « in altero loco ». Leurs erreurs mêmes prouvent des témoins oculaires. S'ils indiquent le corps de S. Cyprien dans le cimetière de Calixte, c'est qu'ils y ont vu l'image du martyr d'Afrique peinte à côté de celle de S. Corneille. S'ils donnent le nom de Marthe à la sœur de S. Damase, qui s'appelait en réalité Irène, c'est qu'ils ont lu sur la voie Ardéatine l'inscription dans laquelle le pape poète parle de « Marthae sorori » et qu'ils n'ont pas su deviner qu'il y avait là une simple allusion à la résurrection de Lazare. Le pèlerin de la *Notitia Ecclesiarum urbis Romae* commence son voyage à l'intérieur de la ville: « Primum in urbe Roma beatorum martyrum corpora Joannis et Pauli tantum quiescunt in basilica magna et valde formosa. » C'était la seule église urbaine qui renfermât des corps de martyrs. Il continue par St-Valentin, « ad Aquilonem », puis il va « ad Orientem, via Salinaria (aujourd'hui Pinciana) », parcourt les voies Nomentane, Tiburtine, Labicane, Latine, la voie Appienne, où il s'arrête longtemps, la voie Ardéatine, la voie d'Ostie, traverse le

1. Urlichs, *op. cit.*, p. 82 sq.
2. *P. L.*, t. CI, col. 1359 sq.

Tibre, visite le Transtévère, et arrive enfin au tombeau de S. Pierre, terme du voyage. Un autre Itinéraire fait le contraire ; il commence par S. Pierre et finit par S. Valentin. Cette divergence aide à contrôler l'exactitude des descriptions.

Les manuscrits des deux Itinéraires de Salzbourg, copiés au siècle dernier, avaient ensuite été oubliés. M. de Rossi les a retrouvés dans la Bibliothèque de Vienne (ms. 795) et en a donné une édition plus exacte que celle des moines de St-Emmeran. Ils figurent dans le tableau synoptique des Itinéraires qu'il a placé au commencement de sa *Roma sotterranea* (t. I, p. 175-183), à côté d'un fragment de catalogue du XVe siècle (1), du catalogue du prêtre Jean, des Itinéraires de Malmesbury et d'Einsiedeln, d'un extrait, important au point de vue topographique, de la biographie du pape Hadrien Ier dans le *Liber pontificalis*, enfin d'une liste des cimetières empruntée au *De mirabilibus novae et veteris Urbis Romae*, sorte de guide grossier, rédigé vers le XIe siècle, où quelques indications exactes sont noyées dans une multitude de légendes ridicules (2). Nous reproduirons le texte de ces Itinéraires dans le IIe volume, en faisant la description détaillée des catacombes romaines.

VIII. Recueils épigraphiques (3).

Nous devons plusieurs *Sylloges epigraphicae* aux pèlerins et surtout aux moines du VIIIe siècle, qui, sous l'influence de la renaissance provoquée par Alcuin, entreprirent quelques travaux d'épigraphie.

Le plus ancien recueil remonte au Ve siècle ; nous en avons un fragment, connu sous le nom de *fragment de Scaliger ;* il ne contient qu'une douzaine d'inscriptions.

L'*Itinéraire d'Einsiedeln*, dont nous avons parlé plus

1. Ce catalogue, très mutilé, a été transcrit à la suite de la *Notitia regionum urbis Romae*, qui forme le ms. 3851 de la Vaticane.

2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1878, p. 44 sq.

3. Cf. de Rossi, *Inscriptiones christianae*, t. II, pars I, 1888. Ce volume est divisé en deux parties : dans la première, de beaucoup la plus importante, figurent les collections antérieures au XIIIe siècle ; dans la seconde, les recueils des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Le soin de terminer cet ouvrage a été confié à M. Gatti.

haut, contient une importante collection, où les inscriptions païennes et les incriptions chrétiennes sont mêlées ensemble (1). L'auteur a copié, entre autres, les inscriptions de l'arc et de l'ambon de l'ancienne basilique de St-Pierre ; celle de l'abside de Ste-Anastasie, œuvre du pape Hilaire ; celle de Ste-Sabine, encore visible aujourd'hui, et dans laquelle on lit le nom du pape Célestin sous qui cette église fut construite ; celle de l'abside de St-Pancrace, qui relate la translation du corps de S. Pancrace par Honorius Ier, au commencement du VIIe siècle, la première translation sans doute qui fut faite du corps d'un martyr ; celle de l'arc triomphal de la basilique de St-Paul. Le pèlerin est descendu dans les catacombes : dans celle de St-Hermès, « in via Pincia » (Salaria antica) : il y a vu l'inscription des SS. Prote et Hyacinthe, dont un fragment est conservé à l'église des Quatre SS. Couronnés ; — dans celle des SS. Nérée et Achillée : il y a transcrit la célèbre inscription damasienne en partie retrouvée de nos jours (1874) ; — au cimetière de Commodille, sur la voie d'Ostie ; — au cimetière de St-Sébastien : il y a copié l'inscription célèbre de S. Damase qui prouve avec certitude la déposition temporaire des corps des apôtres dans les cryptes de la Via Appia. Une inscription grecque du même recueil, prise « in igona S. Petri », doit provenir de Pavie (2).

Vient ensuite, dans l'ordre chronologique, le *Codex Palatinus* d'Heidelberg (Vat. ms. 833). C'est une collection épigraphique proprement dite ; des moines du IXe siècle l'ont formée dans un but d'études littéraires : aussi ne renferme-t-elle pas d'indications topographiques. Elle contient plus de 100 inscriptions, parmi lesquelles les inscriptions métriques de presque tous les tombeaux des papes des IVe, Ve et VIe siècles. Les auteurs ont dû se servir de plusieurs collections antérieures.

A peu près à la même époque (IXe siècle) appartient la *Sylloges Centulensis*. Cette collection, sortie du monastère de Corbie, est aujourd'hui à St-Pétersbourg. M. de Rossi obtint

1. Cf. Urlichs, *loc. cit.*
2. Cf. de Rossi, *Inscriptiones christianae*, t. II, p. 1, p. 33.

du czar Alexandre II que ce manuscrit lui fût envoyé à Rome ([1]). Il y a trouvé de précieux renseignements relatifs au martyre de S. Hippolyte et à l'orthodoxie du pape Libère, deux points d'histoire fort embrouillés, sur lesquels la pleine lumière est encore loin d'être faite.

Citons aussi les collections générales de St-Gall, de Verdun, de Würtzbourg, de Klosterneubourg, de Göttwei, qui réunissent des inscriptions de Rome, de Ravenne et de Milan, de France et de Suisse ; la collection locale de Tours, insérée dans la *Sylloges* de Klosterneubourg ; celles de Milan, de Pavie, de Verceil, de Nole. A Rome, le chanoine Pietro Mallio fit au XVe siècle un recueil des inscriptions de l'ancienne basilique de St-Pierre.

L'étude de ces manuscrits exige certaines connaissances paléographiques. Les caractères sont de quatre sortes : 1° le caractère *oncial* (IVe, Ve, VIe siècles), grand, assez rapproché des caractères épigraphiques, et à cause de cela assez facile à lire ; on ne le rencontre, avant le IVe siècle, que dans quelques papyrus gréco-égyptiens ou romains ; le célèbre *Codex Vaticanus* de la Bible, qui est écrit en onciales, doit être de l'époque de Constantin ; — 2° le caractère *lombard* (VIIe-Xe siècle), aux formes arrondies, aux abréviations fréquentes ; — 3° le caractère *gothique* (XIIIe-XIVe s.) ; — 4° le caractère de la *Renaissance.* Les deux premiers genres de caractères sont le plus fréquemment employés dans les documents que nous avons cités. On peut les étudier dans Mabillon, *De re diplomatica ;* Maffei, *Historia diplomatica ;* Marini, *Papiri diplomatici* (fac-simile très bien faits). On fera un exercice plus utile et plus pratique à l'aide des publications modernes : celle de la Société paléographique de Londres, qui reproduit les manuscrits les plus importants de Rome ; l'Atlas de M. Châtelain, *Paléographie des classiques latins ;* la publication italienne (avec fac-simile) du prof. Monaci.

Les manuscrits gothiques intéressants pour l'archéologue

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1881, p. 5-25, 26-55 ; — 1890, p. 123-140.

sont en petit nombre. Le moyen âge négligea tellement l'étude des antiquités, qu'un pèlerin, passant à Pérouse pendant le jubilé de Boniface VIII (1300), déclarait gravement inscription étrusque une vieille inscription latine ; et que le fameux jurisconsulte Odifredo, au XIVe siècle, confondait la *Lex regia* avec la Loi des XII tables. Il faut cependant noter quelques essais d'études archéologiques. Cola di Rienzi s'occupa beaucoup d'épigraphie romaine. Nous lisons dans sa biographie, écrite par un contemporain, qu'il parcourait sans cesse la campagne romaine, et qu'il n'y avait personne qui sût comme lui déchiffrer les « antichi pataffi ». C'est à lui qu'est due la collection dite *Sylloge de Signorili.*

Son impulsion fut suivie, vers la fin du XIVe siècle, et surtout au XVe, par Giacomo Dondi (1375), Poggio Bracciolino, humaniste de la cour de Martin V ; Maffeo Veggio, chanoine de St-Pierre au temps de Nicolas V ; par Ciriaco d'Ancone, Marcanova, Pomponio Leto [1], le dominicain Fra Giocondo da Verona. Tous ces archéologues, il est vrai, s'occupaient plutôt des inscriptions païennes. Cependant Maffeo Veggio recueillit les inscriptions de l'ancienne basilique de St-Pierre, avant qu'elle fût abattue pour faire place à la basilique moderne. Le premier qui ait pensé à faire une collection méthodique est Pietro Sabino ; ce savant vivait à Rome vers la fin du XVe siècle ; il fit visiter la ville au roi de France Charles VIII (1495), et lui a dédié son travail. Après lui commencent les livres imprimés [2].

IX. Auteurs modernes.

Les grands archéologues du XIXe siècle ont eu depuis la Renaissance des précurseurs dont il serait injuste de méconnaître les services. Au XVIe siècle, le moine augustin Onofrio Panvinio, mort à 38 ans, publia de nombreux ouvrages sur les antiquités chrétiennes. Il faut citer en particulier son

1. Sur cet étrange personnage, cf. de Rossi, *Roma sotterranea*. t. I, p. 3-8 ; t. III, p. 254 ; — *Inscriptiones christianae*, t. II, p. 402 ; — *Bullettino*, 1890, p. 81-94 ; — Pastor, *Histoire des papes* (trad. franç.), l. VI, c. 2.

2. On ne cesse pas pour cela de former des recueils manuscrits. Ceux de Smezio, d'Aldo, d'Alciati, de Menestrier, etc., sont postérieurs au XVe siècle.

De ritu sepeliendi mortuos apud veteres christianos et de eorum coemeteriis (1568). Dans ce livre, il parle des catacombes ; il en fixe le nombre à 43, et avoue que de son temps on en connaît seulement quatre: St-Sébastien, St-Pancrace, St-Laurent et St-Valentin.

Peu de temps après, S. Philippe Néri donne une grande impulsion aux études archéologiques. Lui-même par dévotion visitait souvent les basiliques anciennes et les catacombes. Il pressa son disciple Baronius d'écrire une Histoire de l'Église en réponse aux Centuriateurs de Magdebourg : les *Annales* marquent un vrai progrès dans la connaissance des antiquités chrétiennes.

A la même époque, on retrouva sur la Via Salaria une partie importante de la catacombe de Thrason, vaste cimetière à cinq étages, situé entre les catacombes de Priscille et de Félicité. Ce jour-là (31 mai 1578), dit M. de Rossi, naquit le nom de Rome souterraine (1). Par malheur un éboulement rendit inutile cette découverte ; Bosio, alors âgé de 3 ans, ne la connut pas.

Vers la fin du XVIe siècle, Ciacconio, le belge De Winghe, Jean L'heureux (Macarios), se livrèrent à des travaux d'archéologie, mais sans rien publier. On a seulement les *Hagioglypta Macarii*, dans lesquels L'heureux traite des peintures des catacombes et du symbolisme chrétien ; et les dessins de Ciacconio, conservés à la bibliothèque Vaticane.

Pompeo Ugonio, professeur de l'Université romaine, fit l'histoire des stations du carême (1588). Il semble avoir inspiré le goût des antiquités à son ami Antoine Bosio, chargé d'affaires de l'Ordre de Malte. Ils commencèrent ensemble leurs premières explorations en 1593. Bosio reçut sans doute aussi les conseils ou au moins subit l'influence de S. Philippe Néri. Cet illustre savant, le vrai fondateur de l'archéologie chrétienne, explora les catacombes pendant plus de 30 ans, étudiant tout d'une manière scientifique et rassemblant une grande quantité de documents. En vue d'un ouvrage qui ne parut qu'après sa

1. *Rom. sott.*, t. I, p. 12.

mort, il copia des inscriptions, dessina des peintures, des sculptures ; le manque de ressources ne lui permit pas de faire des fouilles. Ce n'est qu'à grande peine même, en descendant par les lucernaires, qu'il pouvait pénétrer dans les catacombes ; il raconte avec simplicité que s'étant égaré dans le cimetière de Domitille, il avait craint, comme S. Damase, de profaner par son cadavre les reliques des saints Martyrs [1]. Il ne découvrit qu'un seul tombeau historique, et tout à fait par hasard, celui des SS. Abdon et Sennen, sur la voie de Porto. Il mourut en 1629. Sa *Roma sotterranea* fut publiée en 1632, aux frais de l'Ordre de Malte, par le P. Severano, de l'Oratoire. Un autre prêtre de la même congrégation, le P. Aringhi, en fit une traduction latine sous le titre : *Roma subterranea Antonii Bosii* (1651-1659). La traduction est bien inférieure à l'original, quoiqu'elle ait été plus répandue et ait eu plus de succès.

Au commencement du XVIIIe siècle, Mgr Fabretti composa une collection d'épigraphie païenne, à laquelle il ajouta un chapitre (ch. VIII) d'inscriptions chrétiennes, *Inscriptionum antiquarum quae in aedibus paternis asservantur explicatio* (1699).

Boldetti, « conservatore dei SS. Cimiteri », a écrit, dans un but d'apologie contre les protestants, les *Osservazioni sopra i cimiteri de' santi martiri ed antichi Cristiani di Roma* (1720). C'est un ouvrage d'observation, mais d'observation peu scientifique. Après Bosio, on avait mal compris l'importance des catacombes et exagéré le nombre des martyrs. En Angleterre, on prétendit au contraire que les catacombes n'étaient même pas des cimetières chrétiens. Des catholiques, des ecclésiastiques, comme Mabillon *(De cultu ignotorum Sanctorum)* protestèrent aussi contre le culte excessif des restes trouvés dans les catacombes. Boldetti veut défendre le caractère sacré des cimetières dont il avait la garde ; mais on sent trop la préoccupation qui dirigeait alors toutes les fouilles, celle de retrouver partout des ossements de martyrs.

1. *Rom. sott.*, l. III, c. 23.

Marangoni tenta de faire une nouvelle *Rome souterraine*, copia beaucoup de peintures et d'inscriptions ; mais tous ses papiers disparurent en 1720 dans un incendie. Il publia ensuite (1740), dans les *Acta S. Victorini*, un mélange de documents divers.

L'ouvrage de Mgr Bottari, *Sculture e pitture sacre estratte dai cimiteri di Roma, pubblicate già dagli autori della Roma sotterranea, ed ora nuovamente date in luce colle spiegazioni* (1737-1754), est une description des peintures et sculptures, une histoire de l'art chrétien plutôt que des catacombes.

A aucune époque les catacombes ne furent ravagées autant qu'au XVIIIe siècle. Sous Boldetti, on enleva les inscriptions pour les placer dans les églises de Rome, on en voit encore à Sta-Maria in Trastevere et à St-Jean en l'Ile ; la plupart ont depuis été détruites ou employées comme matériaux, surtout pour le pavage. Benoît XIV, plus jaloux des intérêts de la science, commença une collection de monuments des catacombes ; dans le petit musée chrétien de la Bibliothèque Vaticane, il réunit les verres dorés et les quelques inscriptions qui avaient échappé à Boldetti et à Bottari. Sur les conseils de Gaetano Marini, préfet de la Vaticane, Pie VII fonda la grande collection épigraphique, d'où Pie IX a extrait les principales inscriptions chrétiennes pour le nouveau Musée de Latran.

L'archéologue français d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments* (1823), a étudié les catacombes surtout au point de vue de l'art. De même Raoul Rochette, *Tableau des catacombes* (1837), dont la topographie cimitériale est d'ailleurs absolument fantaisiste. L'abbé Settele a publié plusieurs dissertations très scientifiques sur les cimetières chrétiens : il a eu surtout le mérite d'être l'initiateur du P. Marchi, qui devait l'être lui-même de l'illustre J.-B. de Rossi.

Jean-Baptiste de Rossi (1822-1894) a mérité, mieux encore que Bosio, le nom de « Christophe Colomb des catacombes ». Dès l'âge de vingt ans il commença ses travaux sur les

antiquités chrétiennes ; la mort seule les a interrompus. Et pendant un demi-siècle, il est allé de découvertes en découvertes, refaisant la topographie de Rome souterraine, pénétrant dans des cimetières depuis longtemps oubliés et remplis de décombres, expliquant chaque monument par de savantes dissertations, réunissant des points les plus divers les anciennes inscriptions chrétiennes, surtout formulant les vrais principes de l'archéologie chrétienne. Les ouvrages qu'il a publiés, *Roma sotterranea cristiana* (1864-1877), *Inscriptiones christianae urbis Romae VII° saeculo antiquiores* (1861, 1888), *Bullettino di archeologia cristiana* (1863-1894), etc.[1], attestent l'étendue de ses connaissances et constituent un monument scientifique de premier ordre. Ses qualités morales étaient d'ailleurs à la hauteur de sa science. Sur sa très modeste tombe on a gravé l'inscription suivante :

IOHANNI · BAPTISTAE · DE · ROSSI

CVIVS · ROMANAE · ANTIQVITATIS · DOCTRINAM · OMNIGENAM
SOLA · RELIGIO · ANIMIQVE · INTEGRITAS · SVPERAVIT
PAVPERIBVS · DIVITI · SIBI · PARCO · OMNIBVS · CARISSIMO
CONSTANTIA · BRVNO · A · S · GEORGIO · ET · NATALIA · FERRAIOLI · FILIA
MOERENTISSIMAE · POSVERE
NAT · ROMAE · IX · KAL · MART · A · D · MDCCCXXII · OB · IN · AEDIBVS
PONTIFICIIS · CASTRI · GANDVLPHI · XII · K · OCT · MDCCCXCIV
PAX · TIBI · CVM · SANCTIS

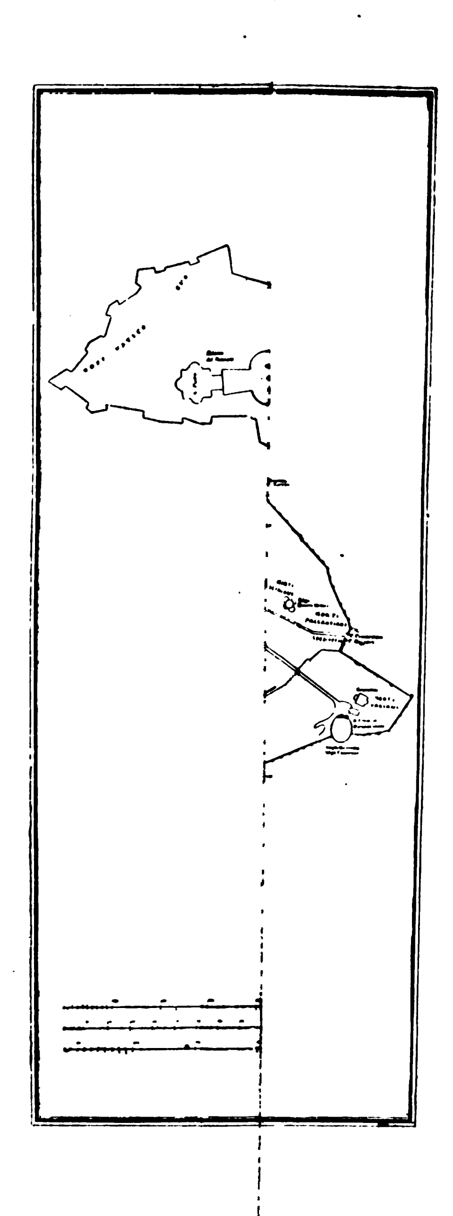
A la différence de beaucoup d'autres, cet éloge n'est que l'expression fidèle de la vérité.

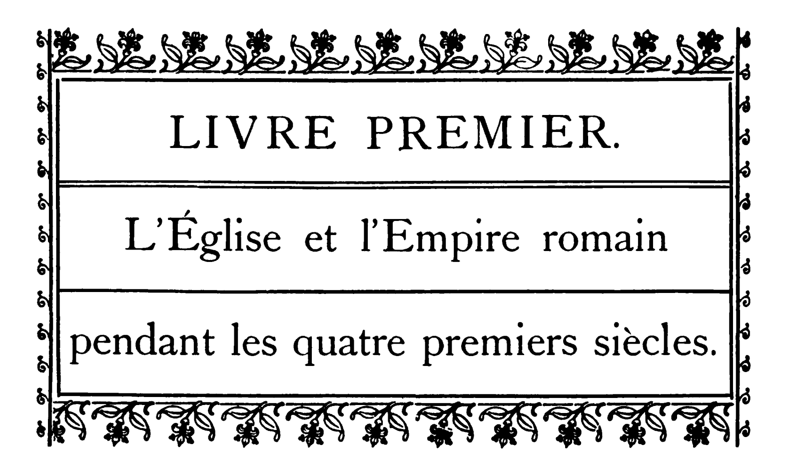
Il faudrait enfin nommer tous ceux qui, en même temps que M. de Rossi et après lui, se sont voués à l'étude des antiquités chrétiennes. La liste en serait longue. Je ne chercherai pas à la dresser ; mais comment ne pas rappeler au moins les noms de mes deux chers compagnons d'études,

1. La liste complète, composée en 1892 par M. Gatti pour l'*Albo dei sottoscrittori pel busto marmoreo del Comm. G. B. de Rossi*, comprend CXCV numéros. Il faut y ajouter les publications des années 1893 et 1894.

MM. Armellini et Stevenson, travailleurs infatigables, archéologues de grand mérite, prématurément enlevés par la mort ? Il est désirable qu'ils aient de nombreux imitateurs : les catacombes n'ont pas livré tous leurs secrets, même après les découvertes du savant de génie qui a été appelé à bon droit « constitutor rei antiquariae christianae ».







LIVRE PREMIER.

L'Église et l'Empire romain pendant les quatre premiers siècles.



Chapitre premier.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME A ROME.

LES chrétiens, confondus à l'origine avec les Juifs, profitèrent d'abord de la liberté dont ceux-ci jouissaient pour l'exercice de leur culte, et vécurent, comme dit Tertullien, à l'ombre de la Synagogue : « Ecclesia vixit sub umbraculo religionis insignissimae certe licitae [1]. »

Les premières relations des Romains avec les Juifs avaient commencé au temps des Machabées [2]. L'an 64 avant JÉSUS-CHRIST, Pompée réduisit en province romaine le royaume des Séleucides, la Syrie, et emmena à Rome le roi de Judée, Aristobule, qu'il remplaça par Hyrcan. Plusieurs autres Juifs vinrent à sa suite, l'an 62 ou 63 avant JÉSUS-CHRIST ; une vraie communauté israélite se trouva formée. Peu de temps après, Hérode reçut d'Antoine le trône de Jérusalem. Sous son règne, l'émigration juive continua, assez nombreuse pour que Cicéron (3) pût parler de la « multitudo Judaeorum ». César leur fut favorable ; aussi pleurèrent-ils sa mort ; ils accompagnèrent son cadavre, rapporte Suétone [4], jusqu'au Forum, où il fut brûlé, et veillèrent même, plusieurs nuits de suite, autour de ses cendres. Tranquilles encore sous Auguste, ils furent chassés par l'édit de Tibère qui interdit les cultes orientaux : « Externas cerimonias, Aegyptios Judaicosque ritus compescuit [5]. » Mais ils revinrent après lui, surtout lorsque Philon visita Caligula. Claude les expulsa de nouveau : « Judaeos, impulsore Chresto assidue tumultuantes, urbe expulit [6]. » Voilà une première allusion aux chrétiens. Car le

1. *Apol.*, 21.
2. *I Machab.*, VIII.
3. *Pro Flacco.*
4. *Caesar*, 84.
5. Suétone, *Tiber.*, 36.
6. Suétone, *Claud.*, 25. Cf. Fouard, *S. Pierre*, c. XIV.

Chrestus dont parle Suétone, n'est pas, comme l'a prétendu M. Duruy (1), quelque Grec converti au judaïsme, dont les agissements auraient troublé l'ordre dans la communauté. « Chrestus » est une corruption de « Christus » ; on l'a retrouvé dans quelques inscriptions, aussi bien que « Chrestiani » pour « Christiani ». Le nom des chrétiens était déjà connu ; une main païenne l'a tracé, pour le railler, sur les murs de Pompéi : « Audi christianos saevos olores (2). »

Après le siège de Jérusalem, beaucoup de Juifs suivirent le vainqueur et vinrent grossir la colonie établie à Rome. A la fin du Ier siècle, ils avaient pour leurs réunions religieuses une synagogue, présidée par un « Archisynagogus », et un « Synedrium » pour les affaires civiles. Leurs habitations étaient réparties dans trois quartiers : au Transtévère, près de la Porta Portese, c'était leur centre le plus ancien ; près de la Porte Capène, entre le Cœlius et l'Aventin ; enfin sur l'Esquilin, près de Ste-Marie-Majeure. Trois cimetières étaient en relation avec ces trois quartiers. Bosio a encore pu voir celui du Transtévère, aujourd'hui perdu ; il en a même laissé une description. Il se trouvait au premier mille de la voie de Porto, près du cimetière des SS.-Abdon et Sennen, sous la colline appelée aujourd'hui Monte Verde. Au quartier de la Porte Capène se rattachait le cimetière de la voie Appienne, découvert en 1867, dans la vigna Randanini, en face de S.-Sébastien ; on y voit plusieurs inscriptions en latin et en grec, et même quelques peintures. Le troisième cimetière, en relation avec la « Synagoga Siburensium », est situé sur la voie Labicane, au delà de la Porte Majeure ; il renferme des monuments du IIe et du IIIe siècle (3). Ces cimetières présentent de grandes analogies avec les anciens cimetières chrétiens, les uns et les autres dérivant d'un même type de sépultures, celui qui était usité en Orient.

La foi chrétienne fut annoncée d'abord au milieu de cette communauté juive. Ses premiers prédicateurs furent probablement des soldats de la « Cohors italica civium romanorum

1. *Hist. des Romains*, IV, p. 406.
2. Cf. de Rossi, *Bullettino d'archeologia cristiana*, 1864, p. 69-72 ; 1873, p. 21.
3. Cf. O. Marucchi, *Di un nuovo cimitero giudaico scoperto sulla via labicana*, dans les *Atti della pont. accademia rom. d'archeologia*, 1887.

voluntariorum ».Ce corps,dans lequel s'enrôlaient les Romains qui voulaient suivre la carrière militaire, résidait à Césarée, près du gouverneur de la Palestine. Le centurion Corneille, dont parlent les *Actes des Apôtres* (1), en faisait partie. Il est vraisemblable que plusieurs soldats imitèrent leur chef, et après leur conversion retournèrent à Rome porter la bonne nouvelle.

Saint Pierre lui-même devait bientôt arriver dans la capitale de l'Empire (2).

Il semble que l'apôtre soit venu deux fois à Rome. Son premier séjour aurait eu lieu sous Claude, entre les années 41 et 44 (3), et se serait prolongé jusqu'à la publication de l'édit de ce prince contre les Juifs (49). En 50, Pierre présida l'assemblée apostolique de Jérusalem. Il revint à Rome vers 62 ou 63 ; certainement il n'y était pas à l'époque du voyage de S. Paul en 61.

Si ces dates ne sont pas absolument incontestables, le fait principal du moins, celui de la venue de S. Pierre à Rome, est un fait historique, susceptible d'une démonstration rigoureuse et scientifique. Il est vrai que plusieurs critiques, surtout protestants, l'ont nié ; mais on ne peut le rejeter sans mettre en doute les faits les mieux prouvés de l'histoire romaine.

Le plus ancien témoignage qui le confirme est la lettre de S. Clément aux Corinthiens. Cette lettre, signalée par Eusèbe (4), était perdue ; Patritius Junius la découvrit dans un manuscrit du Ve siècle, le *Codex Alexandrinus* de Londres, et la publia en 1633. Mais le texte était incomplet. En 1875, l'évêque grec orthodoxe Bryennios le retrouva complet dans le même manuscrit du XIe siècle qui renfermait la Διδαχὴ τῶν δώδεκα Ἀποστόλων (5). Cette lettre a été écrite en 96 ou 97.

1. *Act.*, X.
2. Cf. O. Marucchi, *Le memorie dei SS. Apostoli Pietro e Paolo nella città di Roma*, Roma, 1894 ; — Duchesne, *Les origines chrétiennes*, c. VII ; de Smedt, *Dissertat. sel.*, diss. I, De Rom. S. Petri pontificatu ; — P. Martin, *S. Pierre, sa venue et son martyre à Rome*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XIII, p. 5 sq. ; t. XV, p. 5 sq. ; t. XVIII, p. 202 sq.
3. S. Jérôme, dans son remaniement latin de la *Chronique* d'Eusèbe (*P. L.*, t. XXVII, col. 578).
4. Eusèbe, V, 6 (*P. G.*, t. XX, col. 445).
5. Gebhardt-Harnack, *Clementis romani ad Corinthios quae dicuntur epistulae*, Lipsiae, 1876 ; Funk, *Op. patr. apost.*, t. I. Cf. Duchesne, *Les nouveaux textes de*

S. Clément y rappelle la mort des deux apôtres Pierre et Paul et unit leur souvenir à celui des nombreux élus qui ont donné un grand exemple de courage « ἐν ἡμῖν, au milieu de nous » [1]; or la mort de S. Paul à Rome était un fait avéré : il y a donc là par rapport à S. Pierre, sinon une affirmation directe, au moins une allusion importante.

Nous en trouvons une semblable dans la lettre de S. Ignace d'Antioche qui, écrivant aux Romains, les prie de ne pas intercéder pour lui auprès de l'empereur, et ajoute: « Je vous supplie, je ne commande pas comme Pierre et Paul : ils étaient apôtres, je ne suis qu'un esclave [2]. »

A partir du IIe siècle, les témoignages sont plus explicites. C'est d'abord celui de S. Irénée, disciple de S. Polycarpe, qui lui-même l'avait été de S. Jean : « Matthaeus apud Hebraeos propria eorum lingua conscriptum Evangelium edidit, dum Petrus ac Paulus Romae Christum praedicarent et Ecclesiae fundamenta jacerent [3]. »

Au commencement du IIIe siècle, le prêtre Caius oppose aux montanistes les tombeaux des deux apôtres: « Ego vero apostolorum tropaea possum ostendere, nam sive in Vaticanum sive ad Ostiensem viam pergere libet, occurrunt tibi tropaea eorum qui Ecclesiam illam fundaverunt [4]. » On pourrait encore citer Denys de Corinthe [5], Tertullien [6], Origène [7], S. Optat de Milève [8], S. Jérôme [9], Prudence [10] et beaucoup d'autres. De fait aucune autre église n'a jamais revendiqué le tombeau de S. Pierre : ce tombeau ne pouvait pourtant manquer d'être l'objet d'une grande vénération.

saint Clément de Rome, dans la *Revue du monde catholique*, 1877. D. Germain Morin O. S. B. a publié, d'après un manuscrit du séminaire de Namur, une ancienne version latine de cette lettre, *S. Clementis romani ad Corinthios epistulae versio latina antiquissima*, Maredsous, 1894.

1. *I ad Cor.*, VI (*P. G.*, t. I, col. 220).
2. *Ad Rom.*, IV (*P. G.*, t. V, col. 689). Sur les lettres de S. Clément et de S. Ignace, cf. Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque*, I, § 4, 5 ; — Duchesne, *Les origines chrétiennes*, c. XII.
3. Version d'Eusèbe, *Hist. eccles.*, V, 8 (*P. G.*, t. XX, col. 450). Cf. Cozza-Luzzi, *S. Ireneo. Dell' autorità del romano pontefice nella Chiesa*, Roma, 1896.
4. Version d'Eusèbe, *ibid.*, II, 25 (*P. G.*, t. XX, col. 210).
5. Ibid.
6. *De praesc.*, 36 (*P. L.*, t. II, col. 49).
7. Dans Eusèbe, III, 1 (*P. G.*, t. XX, col. 216).
8. *De schismate Donatistarum*, II, 2 (*P. L.*, t. XI, col. 947).
9. *De script. eccles.*, I (*P. L.*, t. XXIII, col. 607, 609).
10. *Peristeph.*, hymn. XII (*P. L.*, t. LX, col. 556 sq.).

Contre tous ces arguments positifs, que vaut l'argument négatif tiré par plusieurs protestants du silence des *Actes* et des *Épîtres* ? Ce silence d'ailleurs est très explicable. S. Pierre ayant quitté Rome de 49 à 61, les *Actes* ne pouvaient mentionner sa présence à la même époque; S. Luc aurait eu occasion d'en parler, s'il eût continué son livre. De même, quand S. Paul écrivit l'Épître aux Romains, en 58, il ne pouvait saluer S. Pierre qui n'était pas au milieu d'eux.

Un grand nombre de monuments ont conservé jusqu'à nos jours le souvenir de la venue de S. Pierre à Rome. Quelques-uns, à la vérité, sont légendaires en tout ou en partie ; mais les plus importants sont certainement authentiques.

Ainsi le tombeau de l'Apôtre au Vatican a été constamment honoré : « Totius orbis veneratione celebratur », écrivait S. Jérôme dès le IVe siècle (1). Dès cette époque aussi on croyait que S. Pierre avait réuni les chrétiens dans la maison de Pudens sur le Viminal. Dans l'histoire légendaire qui nous reste de ce titre, on doit reconnaître un fond historique (2). Le nom de l'église Pudentienne ou de Ste-Pudentienne est fort ancien, et plusieurs découvertes ont prouvé qu'il y avait des relations entre ce titre et la maison d'Aquila et Prisca, ces deux Juifs convertis qui, chassés de Rome avec S. Pierre en 49, y étaient rentrés dès qu'ils l'avaient pu, sous Néron (3). Ils avaient leur demeure sur l'Aventin. Or, en 1776, on trouva à Ste-Prisque un diplôme de bronze envoyé, en 222, par une ville d'Espagne, à Caius Marius Pudens Cornelianus, personnage de l'ordre sénatorial, que ladite ville avait choisi pour son patron (4). Les diplômes de ce genre étaient exposés dans l'atrium des maisons illustres. Les noms du sénateur en question, conformément aux règles de l'ancienne nomenclature classique, indiquent qu'il s'était appelé d'abord Cornelius, et plus tard, par adoption, Marius Pudens Cornelianus. Il existait donc des relations entre la « Gens Cornelia », la

1. *Loc. cit.*
2. De Rossi, *Bullettino*, 1867, p. 43-60.
3. S. Paul les salue dans son *Épître aux Romains*, XVI, 3-5. Il avait reçu l'hospitalité dans leur maison. *I Cor.*, XVI, 19.
4. Orelli, *Inscript. select.*, 956.

famille de Pudens et celle d'Aquila et Prisca. Aussi n'est-il pas surprenant qu'elles aient eu un cimetière commun, celui de Priscille sur la Via Salaria, « centre où convergent, comme autant de lignes partant de points divers, les souvenirs du titre de Pudens et ceux du titre de Prisca (1) ». Les corps d'Aquila et de Prisca y furent retrouvés au IXe siècle, par le pape Léon IV, et à côté d'eux un autre corps, que l'on crut être celui du fils du sénateur Pudens.

IMP · CAES · M · AVR · SEVERO · ALEXANDRO
COS · EIDIB · APRILIBVS
CONCILIVM · CONVENTVS · CLVNIENS ·
C · MARIVM · PVDENTEM · CORNELIA
NVM · LEG · LEG · C · V · PATRONVM
SIBI · LIBERIS · POSTERISQVE · SVIS
COOPTAVIT · OB · MVLTA · ET · EGREGIA
EIVS · IN · SINGVLOS · VNIVERSOS
QVE · MERITA · PER · LEGATVM
VAL · MARCELLVM
CLVNIENSEM

DIPLOME EN BRONZE,
trouvé près de Ste-Prisque, aujourd'hui dans le musée profane de la Bibliothèque vaticane.

Non loin de la Via Salaria, la Via Nomentana possède un autre souvenir de S. Pierre. On vénérait au cimetière Ostrien un siège qui avait servi à l'Apôtre, « sedes ubi prius sedit S. Petrus » ; et on appelait ce cimetière : « Coemeterium fontis S. Petri, coemeterium ubi Petrus baptizaverat (2). » Le siège que l'on y voit aujourd'hui creusé dans le tuf, est d'une époque postérieure ; mais on ne peut nier le passage de S. Pierre au

1. De Rossi, *loc. cit.*, p. 45 (édit. franç.).
2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1867, p. 33-43. 47. 89.

lieu où est creusée cette catacombe. M. Allard ([1]) suppose que l'apôtre habita dans les environs de la Porta Collina, qui était rapprochée du cimetière Ostrien.

On peut voir encore un témoignage en faveur de la venue de S. Pierre dans les nombreux objets, peintures, sculptures, verres dorés, sarcophages, qui offrent son image, souvent avec son nom : PETRVS. Il est à remarquer que fréquemment les sarcophages représentent S. Pierre emprisonné. « Abiit in alium locum, » disent les *Actes* ([2]) après le récit de sa délivrance : cet autre lieu ne serait-il pas Rome ?

A côté de ces souvenirs authentiques, il y en a d'autres qui ne le sont pas ou qui ne le sont que partiellement.

La tradition de la prison Mamertine n'a contre elle aucun argument positif. Elle apparaît pour la première fois dans les *Actes des SS. Procès et Martinien*, qui ne sont pas antérieurs au VIe siècle. A ce qu'elle renferme d'historique, le moyen âge a certainement ajouté beaucoup de légendes populaires.

Une opinion absolument à rejeter est celle qui place le martyre de S. Pierre sur le Janicule. C'est d'ailleurs une opinion qui n'a commencé qu'au moyen âge. La vraie tradition romaine est en faveur du Vatican. Les *Actes* de S. Pierre, qui sont anciens, quoiqu'ils ne datent pas des premiers siècles, disent qu'il fut crucifié près de l'obélisque, dans le cirque de Néron ([3]); et précisément, suivant quelques autres documents « inter duas metas », entre les deux bornes du cirque. Et dans l'ancienne basilique de S.-Pierre, il y avait, suivant Giulio Ercolano ([4]), une chapelle dédiée au crucifiement de S. Pierre, dont le souvenir est en quelque sorte perpétué par la mosaïque moderne qui orne la chapelle actuelle des SS. Simon et Jude, lieu probable du martyre ([5]).

1. *Histoire des persécutions*, t. I, p. 18.

2. *Act.*, XII, 17.

3. « Apud palatium Neronianum juxta obeliscum Neronis. » Et le *Liber pontificalis:* « Sepultus juxta locum ubi crucifixus est juxta palatium Neronianum in Vaticanum in territorium triumphale. » Cf. Grisar, *I papi nel medio evo*, vol. I, p. 409; Marucchi, *Le memorie*, etc. pag. 75.

4. Bosio, *Roma sotterranea*, l. II, c. 3.

5. Tout récemment Mgr Lugari, *Le lieu du crucifiement de S. Pierre* (Tours, 1898), a repris et développé les arguments favorables au Janicule. Son livre, s'il témoigne du talent et des recherches consciencieuses, ne réussit cependant pas à réfuter l'opinion contraire. Je reviendrai sur cette question à propos de la description du cimetière du Vatican.

LIVRE PREMIER.

L'Église et l'Empire romain pendant les quatre premiers siècles.

nios Grekeinos. Elle est de la moitié du IIe siècle et rappelle sans doute un neveu de Pomponia Graecina, converti comme elle au christianisme. M. de Rossi conjecture que cette personne était la propriétaire même du cimetière, et que le nom de Lucine était le nom symbolique (lux, lumière) qu'elle avait reçu au baptême. De fait, plusieurs inscriptions du cimetière portent le nom de Pomponius. Les Pomponii devaient être parents des Caecilii. Ainsi la communauté chrétienne du Ier siècle était un mélange de pauvres et de riches, de nobles et d'esclaves. S. Paul fait un grand éloge de sa foi (1).

1. *Rom.*, I, 8. Quelques auteurs, comme M. Duruy (*Histoire des Romains*, IV, p. 723), ont nié que le christianisme se soit infiltré de bonne heure dans les hautes sphères et les familles nobles de l'empire romain. Il est vrai que S. Paul (*I Cor.*, I, 26) écrit : « Videte vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles ; » que Tertullien (*Ad uxor.*, II, 8, [*P. L.*, t. I, col. 1301]) et Minutius Felix (*Octav.*, c. 36 [*P.L.*, t. III, col. 351]), font cet aveu : « Plerique pauperes dicimur », et S. Jérôme (*In Ep. ad Gal.*, l. III, prooem. [*P. L.*, t. XXVI, col. 400]) : « Ecclesia de vili plebecula congregata est. » Mais le « non multi » de S. Paul n'exclut pas absolument les nobles, il les suppose au contraire. Et la parole de Tertullien doit être complétée par ce qu'il dit lui-même ailleurs (*Apol.*, 37 [*P. L.*, t. I, col. 462]) : « Hesterni sumus et vestra omnia implevimus,... castra, tribus, decurias, palatium, *senatum*, forum. » Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1888-89, p. 57-66.



PORTRAITS DE S. PIERRE ET DE S. PAUL.
(Médaillon en bronze du IIe siècle, trouvé dans le cimetière de Domitille, aujourd'hui à la bibliothèque du Vatican.)

Chapitre Deuxième.

LE COMMENCEMENT DES PERSÉCUTIONS.

LA communauté chrétienne de Rome vécut en paix jusqu'à l'an 64. S. Paul, délivré de ses chaînes, « liberatus de ore leonis » (1), fit plusieurs voyages. On pourrait placer à cette époque, vers l'an 63, son voyage probable en Espagne : il en avait certainement formé le projet, il est très probable qu'il l'exécuta (2). S. Pierre revint à Rome dans le même temps. L'ère des persécutions était sur le point de s'ouvrir.

§ I. Persécution de Néron.

Au mois de juillet 64, un immense incendie, prenant naissance dans la région du Grand Cirque (XIme région d'Auguste), dévora tout le quartier populaire qui s'étendait entre le Palatin et l'Aventin (3). Néron l'avait-il ordonné, comme on l'en accusa aussitôt ? C'est peu probable. Mais il est certain qu'il s'en réjouit, car il avait l'intention de rebâtir la ville, qui conservait encore au commencement de l'empire son ancien aspect irrégulier et, dit Tite-Live, ressemblait moins à une capitale qu'à un quartier de soldats. « Formaque urbis sit occupatae magis quam divisae similis (4). » Il avait même fait dresser un nouveau plan, dont s'inspira plus tard Septime Sévère. Le peuple, instruit des intentions de l'empereur, fit retomber sur lui l'odieux de ce désastre. Néron, à son tour, en accusa les Juifs, dont le quartier, voisin de celui où avait commencé l'incendie, était resté intact. Les Juifs rejetèrent l'accusation sur les chrétiens.

La calomnie réussit. Quelques chrétiens d'abord furent

---

1. *II Tim.*, IV, 17.
2. *Rom.*, XV, 28. Cf. S. Clem., *I ad Cor.*, V (*P. G.*, t. I, col. 220) ; — S. Athan., *Ad Dracont.*, IV (*P. G.*, t. V, col. 528) ; — S. Epiph., *Adv. haer.*, XXVII, 6 (*P. G.*, t. XLI, col. 373).
3. Tacite, *Ann.*, XV, 38-44 ; Sueton., *Nero*, 31, 38, 39 ; Dion Cass., LXII, 16-18.
4. *Hist.*, V, 55.

arrêtés, puis une vraie multitude (1) ; les condamnations se multiplièrent contre ces prétendus « incendiaires et ennemis du genre humain ». Alors commencèrent des fêtes horribles dont le cirque et les jardins du Vatican furent le théâtre : on vit des chrétiennes exposées aux bêtes sous des déguisements mythologiques, des chrétiens revêtus de peaux et chassés comme un gibier par des chiens, puis enduits de poix, crucifiés et allumés en guise de flambeaux.

Plusieurs auteurs font allusion à cette persécution. S. Clément, peut-être témoin oculaire, parle de « l'exemple admirable donné au milieu de nous par une foule nombreuse d'élus,... par ces nobles femmes, ces Danaïdes et ces Dircées » (2). Il semble bien que S. Pierre lui-même ait en vue ces circonstances terribles quand il exhorte les fidèles de l'Asie-Mineure à la force, à la patience dans les épreuves, et date de Babylone la lettre qu'il écrit de Rome (3). Le mot πύρωσις, dont il se sert, ne serait-il pas, suivant la remarque de M. P. Allard (4), comme « un reflet des torches vivantes du Vatican » ? — Sénèque, le maître de Néron, doit aussi penser aux premiers héros du christianisme, lorsqu'il fait l'éloge de ces hommes que l'on a vus mourir au milieu des tourments avec sérénité, même avec joie et en souriant (5).

Il est vraisemblable que la persécution s'étendit à tout l'empire. L'incendie de Rome n'était qu'un prétexte. En réalité les chrétiens étaient considérés comme les ennemis du genre humain, « odio humani generis convicti ». Cette im-

1. « Primum correpti qui fatebantur, deinde indicio eorum *multitudo ingens*, haud perinde in crimine incendii quam odio humani generis convicti sunt. » Tacite, *Ann.*, XV, 44. — Nous ne croyons pas avoir besoin de défendre l'authenticité de ce récit contre les négations de M. Hochart. Cf. Douais, *La persécution des chrétiens de Rome en l'année 64*, dans la *Rev. des questions historiques*, t. XXXVIII, p. 337-397.

2. *I Cor.*, VI (*P. G.*, t. I, col. 220).

3. *I Petr.*, V, 13. — Les protestants ont pensé qu'il s'agissait de la vraie Babylone. Mais il est certain que ce nom avait, dans le langage des premiers chrétiens, une signification symbolique. Cf. *Apoc.*, XIV, 8. Il est bien invraisemblable que S. Pierre ait prêché à Babylone : le christianisme n'a jamais fait de grands progrès chez les Parthes. Aussi l'opinion protestante est-elle aujourd'hui généralement rejetée.

4. *Hist. des persécut.*, t. I, p. 64.

5. *Epist.* LXXVIII ad Lucil. « Comme tous les Romains de ce temps, Sénèque a bien des fois vu mourir ; il n'avait jamais vu mourir comme cela. » P. Allard, *Hist. des perséc.*, t. I, p. 52.

putation permettait de les poursuivre et de les condamner partout. Et il dut en être ainsi, quoique le fait ait été assez controversé (1).

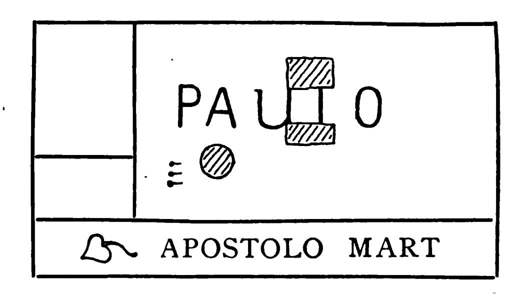
Nous ignorons les noms de ceux qui les premiers versèrent leur sang pour la foi. Mais nous savons que la persécution de Néron fit deux illustres victimes : les apôtres S. Pierre et S. Paul. La date de leur martyre semble avoir été l'an 67. En effet : 1° S. Jérôme (2) affirme que Sénèque mourut deux ans avant les apôtres ; or Sénèque est mort en 65. — 2° D'après la Lettre de S. Clément, S. Paul a souffert le martyre « ἐπὶ τῶν ἡγουμένων, sous les préfets (3). » Habituellement il n'y avait qu'un préfet. Mais justement en 67, Néron, partant pour la Grèce, en laissa deux à Rome. — 3° Le célèbre calendrier Philocalien donne, il est vrai, la date de l'an 57, « consulatu Vinicii et Longini » ; mais cette date est fautive. On l'a fixée en faisant le compte de 25 ans pour le pontificat de S. Pierre, et en prenant comme point de départ la mort de Notre-Seigneur. Mais ce nombre traditionnel, rapporté pour la première fois par Eusèbe, n'est pas du tout certain (4). Une tradition ancienne fixe au même jour, 29 juin, la mort de S. Pierre et celle de S. Paul. Une autre tradition, rapportée par Prudence, met une année d'intervalle entre les deux. La première opinion est la plus commune. Ce qui est sûr, c'est que le 29 juin est depuis le commencement du IVe siècle le jour de leur fête commune et principale à Rome (5).

S. Pierre fut enterré au Vatican, S. Paul sur la voie d'Ostie. Autour du premier pape, « juxta sepulcrum B. Petri » ; on déposa pendant plus d'un siècle les corps de ses successeurs, de S. Lin à S. Victor (202) (6). Cet usage ne cessa qu'au

1. Cf. Allard, *Hist. des persèc.*, t. I, c. I, IV.
2. *De viris inlustribus*, c. XII (*P. L.*, t. XXIII, col. 629).
3. *I ad Cor.*, c. V (*P. G.*, t. I, col. 220).
4. Cf. Duchesne, *Les origines chrétiennes*, c. VII.
5. Nous avons, sur le martyre des Apôtres, plusieurs recueils d'Actes apocryphes, les *Acta Lini*, les *Acta Marcelli*. Il a existé des Actes primitifs contemporains des Apôtres ou à peu près. On peut penser que la *Passio Petri*, citée par le célèbre *Canon de Muratori*, a dû être le fond historique primitif d'où sont sortis tous ces récits légendaires. Une remarque analogue doit être faite sur S. Paul.
6. Le nombre des papes du Ier siècle est incertain. On sait que les listes laissées par les anciens auteurs ne concordent pas. Cf. Duchesne, *Les origines chrétiennes*, c. XII ; — de Smedt, *Dissertationes selectae*, t. I, p. 300-312.

IIe siècle, lorsque l'Église romaine eut un nouveau cimetière, celui de St-Calixte sur la voie Appienne. En creusant, au XVIIe siècle, les fondations du baldaquin de la basilique moderne du Vatican, on a découvert plusieurs tombeaux. Sur l'un d'eux, ainsi que le rapporte un témoin oculaire, étaient tracées les syllabes LINVS. Il est assez probable que cette inscription était celle du pape S. Lin. Ce nom est presque inconnu dans l'épigraphie païenne ; nous savons d'autre part que Lin fut le successeur de S. Pierre et qu'il a été enterré au Vatican près du Prince des Apôtres (1).

Le tombeau de S. Pierre resta sans doute visible jusqu'au IXe siècle. On dut le cacher au moment de l'invasion des Sarrasins, car il n'en est plus question à partir de cette époque. Urbain VIII l'a vu quand on a élevé l'autel moderne ; il crut y reconnaître la croix d'or placée sur le sarcophage par Constantin ; mais, au lieu de le dégager, il ordonna de le murer de nouveau. Le tombeau de S. Paul fut aussi visible jusqu'au IXe siècle. L'incendie de 1833 ne l'a pas atteint ; on peut encore apercevoir, sous le maître-autel, le couvercle du sarcophage et l'inscription constantinienne :



Grégoire XVI eut la pensée d'ouvrir le sarcophage : l'exemple d'Urbain VIII l'en détourna.

Après l'an 67, la persécution dura encore une année

1. « Tametsi integritas cognominis a Turrigio traditi (LINVS) justa dubitatione non careat, ei tamen favent indicia, quae suadent idem nomen sepulcro inscriptum eodem loco, saeculo IXo, lectum notatumque esse. » De Rossi, *Inscript. christ.*, vol. II, p. 1a, p. 237. Cf. *Bullettin.*, 1864, p. 50.

environ. Ni les Martyrologes ni les catacombes ne nous permettent d'en connaître toutes les victimes. On peut présumer qu'elles furent souvent réunies dans ces polyandres dont parle Prudence, où parfois on inscrivait le nombre des martyrs, sans y joindre les noms, « que Jésus-Christ seul connaît » (1).

Mais sous la pression même de la pitié populaire, les cruautés de l'an 64 ne s'étaient pas prolongées, les chrétiens se voyaient plutôt condamnés aux travaux publics nécessités par la transformation de la ville de Rome. Néron bâtit alors sa Maison dorée, qui s'étendit du Palatin à l'Esquilin. Il avait projeté de réunir ces deux collines à l'Aventin et au Viminal, afin, disait-il, d'être logé comme un homme. Impuissants à empêcher ces folies, les Romains s'en vengeaient par des épigrammes comme celle-ci :

Roma domus fiet : Veios migrate, Quirites,
Si non et Veios occupat ista domus (2).

Les ruines de la Maison dorée existent encore sur l'Esquilin, au-dessous de S. Pietro in Vincoli ; c'est de là que vient la statue du Laocoon.

Les grands travaux entrepris par Néron furent suspendus après lui. Ses successeurs, plus modestes, se contentèrent d'habiter le Palatin. La persécution cessa en 69. Pendant 30 ans, sous Galba, Othon, Vitellius, Vespasien et Titus, les chrétiens de tout l'Empire furent en paix.

§ II. Persécution de Domitien.

Quelques écrivains supposent qu'il y eut une persécution sous Vespasien ; parmi les victimes qu'elle aurait faites, on nomme, sur des indications vagues et douteuses, S. Apollinaire de Ravenne. On s'appuie aussi sur l'inscription d'un

1. *Peristeph.*, hymn. XI (*P. L.*, t. LX, col. 533).
2. Suét., *Nero*, 31, 39.

certain Gaudentius, qui aurait été l'architecte du Colisée et que Vespasien aurait fait mettre à mort (1).

SIC PREMIA SERVAS VESPASIANE DIRE	PREMIATUS ES MORTE GAVDENTI LETARE
CIVITAS VBI GLORIE TVE AUTORI	PROMISIT ISTE DAT KRISTVS OMNIA TIBI
QVI ALIVM PARAVIT THEATRV IN CELO	

Mais cette inscription, conservée dans la crypte de l'église de Ste-Martine, est certainement fausse : tout le prouve, et la forme des caractères, et les signes de ponctuation, et le texte même. Les acclamations à l'empereur sont absolument inusitées dans les inscriptions authentiques. Il ne faut voir dans celle-ci qu'une falsification du XVIe ou du XVIIe siècle. On sait que le célèbre Pirro Ligorio se fit un jeu de fabriquer un grand nombre d'inscriptions, qui ont été réunies dans le *Corpus inscriptionum latinarum* et sont connues sous le nom de *Pestis ligoriana.* C'est sans doute à lui ou à quelqu'un de son école que doit être attribuée l'inscription de Ste-Martine. Aringhi et plusieurs autres auteurs l'ont crue

1. Le Colisée ou Amphithéâtre Flavien, commencé par Vespasien, fut continué par Titus et dédié solennellement en l'an 80. Trajan, Commode, Alexandre-Sévère, Élagabale, y firent des embellissements ou des réparations. Deux inscriptions, placées près de l'entrée actuelle, rappellent les travaux qui y furent encore exécutés au Ve et au VIe siècle. Au moyen âge, il subit de grands ravages par suite des invasions Normandes, des guerres entre grandes familles romaines et des tremblements de terre. Il fut pendant plusieurs siècles exploité comme une carrière de pierres ; il aurait été encore plus dévasté, si Benoît XIV ne l'eût, comme le Panthéon et bien d'autres monuments, consacré par la religion. Des médailles anciennes nous donnent l'idée de ce qu'il était primitivement. Elles le représentent entre le portique des Thermes de Titus, la « meta sudans » et la statue colossale de Néron sous les traits d'Apollon. L'aspect extérieur est celui d'une ellipse. Le mur offre, dans sa hauteur, trois ordres d'architecture, surmontés de l'attique. Au milieu de chaque arc était placée une statue; des écus de bronze formaient le couronnement. Les arcs étaient au nombre de 80, dont 47 se sont écroulés. A l'intérieur, on distingue l' « arena » ou partie centrale, soutenue par des constructions de diverses époques ; le « podium », réservé aux personnages distingués ; et les degrés, où prenaient place les autres spectateurs. Dans ces amphithéâtres on donnait deux sortes de spectacles : les combats de gladiateurs et les chasses de bêtes fauves. Beaucoup de chrétiens durent y être immolés, notamment ceux dont les Actes mentionnent le martyre « in theatro, in amphitheatro, juxta simulacrum Solis ». Le nom de Colisée fait probablement allusion à la masse du monument. On connaît le mot attribué au Vén. Bède : « Quamdiu stat Colisaeus, stat et Roma ; quando cadet Colisaeus, cadet et Roma ; quando cadet Roma, cadet et mundus. » *Excerptiones Patrum, Collectanea* (*P. L.*, t. XCIV, col. 543). Cf. Marangoni, *Delle memorie sacre e profane dell' amfiteatro Flavio.*



L'AMPHITHÉATRE FLAVIEN.

vraie ; il est plus surprenant de trouver la même opinion dans quelques ouvrages récents (1).

1. D'autres inscriptions apocryphes se rattachent à l'histoire des persécutions ; ainsi l'inscription, rapportée par Pérez *(Histoire d'Espagne)*, qui relate la destruction du christianisme sous Dioclétien : « Nomine christianorum ubique deleto... » Il faut en dire autant de la suivante, consacrée à la mémoire d'un prétendu martyr :

TEMPORE ADRIANI
IMPERATORIS
MARIVS ADOLESCENS DVX
MILITVM QVI SATIS VIXIT
DVM VITAM PRO CHO CVM SAN
GVINE CONSVNSIT IN PACE
TANDEM QVIEVIT BENEMERENTES
CVM LACRIMIS ET METV POSVERVNT
ID · VI ·

Les falsifications de ce genre se voient encore de nos jours. J'ai eu récemment occasion de refuser une collection d'inscriptions fausses, analogues à celle de Marius, qui avait été présentée à la direction du musée de Latran et qui depuis a été vendue à l'étranger.

Domitien (81-96) renouvela ce que Tertullien appelle l' « institutum neronianum » ([1]), c'est-à-dire les mesures de rigueur contre les chrétiens. M. Aubé et quelques autres modernes ont nié l'existence de cette persécution. Elle est pourtant un fait historique certain. S. Jean y fait vraisemblablement allusion dans son *Apocalypse*, qui, au jugement de la plupart des critiques, fut écrite vers la fin du règne de Domitien : « Vidi subtus altare animas interfectorum ([2]). » C'est aussi l'explication naturelle de ce passage de la lettre de S. Clément aux Corinthiens, où le pape dit qu'il n'a pu répondre à l'Église de Corinthe à cause des désastres de l'Église romaine et qu'il profite de l'apaisement pour adresser cette lettre ([3]). Enfin quand, plus tard, Trajan répond à Pline qu'on ne doit plus désormais condamner les chrétiens sur des accusations anonymes, ne laisse-t-il pas entendre que ce genre de délation avait été pratiqué dans une persécution antérieure ? Et quand il parle de quelques chrétiens devenus apostats vingt ans auparavant, ne nous reporte-t-il pas précisément au temps de Domitien ([4]) ?

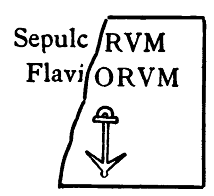
Nous avons d'ailleurs des témoignages explicites et formels dans des auteurs chrétiens et même dans des écrivains païens, dans Eusèbe ([5]), dans Tertullien ([6]), qui mentionne le martyre de l'apôtre S. Jean plongé dans l'huile bouillante devant la porte Latine ; dans Suétone ([7]) et Dion Cassius ([8]). Ces deux historiens rapportent qu'un grand nombre de personnages distingués furent accusés de mœurs étrangères, de mœurs judaïques, d'athéisme, et condamnés pour ce crime. L'un des plus illustres fut le propre cousin de l'empereur, le consul Flavius Clemens. Il était fils de Flavius Sabinus, frère aîné de Vespasien, consul en 64. Ce personnage, dit Tacite ([9]),

1. « Permansit, erasis omnibus, hoc solum institutum neronianum. » Tertullien, *Ad nat.*, I, 7 (*P. L.*, t. I, col. 567).
2. *Apoc.*, VI, 9.
3. *I ad Cor.*, c. I (*P. G.*, t. I, col. 205).
4. Plin., *Ep.* X, 98.
5. *Hist. eccles.*, III, 17 (*P. G.*, t. XX, col. 249).
6. *De Praescrip.*, 36 (*P. L.*, t. II, col. 49).
7. *Domit.*, 15.
8. LXVII, 13.
9. *Hist.*, l. III, c. 65.

était pieux, doux, avait horreur du sang. On peut penser qu'il se convertit au moment de la première persécution, et sa famille avec lui. Arrêté l'année même de son consulat (95), sur un simple soupçon, Flavius Clemens fut mis à mort ; sa femme, Flavia Domitilla, reléguée dans l'île de Pandataria, en face des Marais Pontins ; une autre Flavia Domitilla, sa nièce, exilée dans l'île de Pontia [1]. Le cimetière de Domitille, sur la voie Ardéatine, était une propriété de cette famille. On *y* a trouvé un cippe païen avec la mention : « Ex indulgentia Flaviae Domitillae. »

SER · CORNELIO
IVLIANO · FRAT
PIISSIMO · ET
CALVISIAE · EIVS
P · CALVISIVS
PHILOTAS · ET · SIBI
EX · INDVLGENTIA
FLAVIAE · DOMITILL
IN · FR · P · XXXV
IN · AGR · P · XXXX

On a découvert aussi des inscriptions chrétiennes portant le nom des Flaviens, un fragment ainsi complété par M. de Rossi :



1. Sur la distinction des deux Domitille, niée par Mommsen, Gsell, etc., cf. de Rossi, *Bullettino*, 1865, p. 17-24 ; 1875, p. 69-77. Eusèbe la suppose (*Chronic.*, l. II, *P. G.*, t. XIX, col. 551), et son témoignage a une valeur particulière, car il s'appuie sur l'historien Bruttius Praesens, qui possédait une villa dans le voisinage de celle des Flaviens.

GÉNÉALOGIE DES FLAVIENS.

1. Titus Flavius Petronius
2. *uxor* Tertulla

3. Titus Flavius Sabinus
4. *uxor* Vespasia Polla

5. Titus Flavius Sabinus 6. *uxor*...	7. Titus Flavius Vespasianus Aug. 8. *uxor* Flavia Domitilla Aug.	Flavia (Polla *vel* Petronilla)

8. Titus Flavius Sabinus 9. *uxor* Julia Aug.	10. † Plautilla 11. *conjux*...	12. † Titus Flavius Clemens 13. † *uxor* Flavia Domitilla	14. Titus Flavius Vespasian. Aug. 15. *uxor* 2ª Marcia Furnilla	16. Titus Fl. Domitianus Aug. 17. *uxor* Domitia Longina Aug.	18. Flavia Domitilla. 19. *conjux*.
20. Titus Fl. Onesimus *uxor* Flavia Domitilla (22)	21. † Flavia Domitilla *virgo*	22. Flavia Domitilla *conjux* T. Fl. Onesimi (20) 23. Vespasianus junior 24. Fl. Domitianus junior	Julia Aug. (9) *uxor* Sabini (8)	25......	† Flavia Domitilla (13) *conjux* Clementis (12)

N. B. — Les croix indiquent les personnages chrétiens. Les chiffres inscrits entre parenthèses rappellent que le nom du personnage se trouve reproduit à un autre endroit de l'arbre généalogique.

et près de la basilique des SS.-Nérée et Achillée et du tombeau de Ste-Pétronille, l'inscription de

ΦΛ. ΣΑΒΕΙΝΟΣ ΚΑΙ ΤΙΤΙΑΝΗ ΑΔΕΛΦΟΙ.

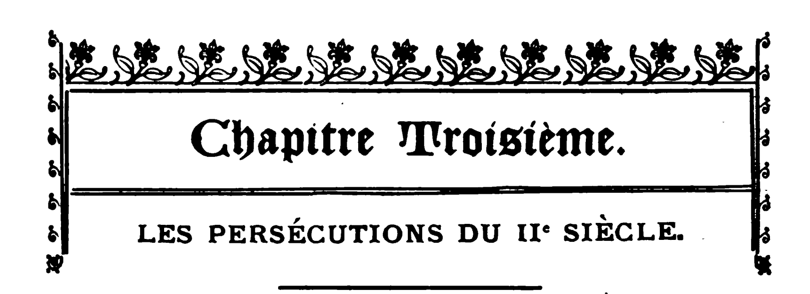
Des liens de parenté paraissent avoir uni aux Flaviens la fille spirituelle de S. Pierre, Pétronille, de la Gens Aurelia, puisque son corps fut déposé dans leur cimetière.

Parmi les autres personnages de marque qui moururent pour la foi sous Domitien, Dion Cassius nomme Acilius Glabrio, consul en 91 avec Trajan. Acilius Glabrio fut condamné à lutter dans l'amphithéâtre avec un ours ou un lion ; sorti vainqueur de ce combat, il fut décapité par ordre de l'empereur. On soupçonnait déjà le motif de son supplice; il ne saurait être douteux depuis la découverte, au cimetière de Priscille, d'un vaste hypogée contenant une quinzaine d'inscriptions latines et grecques qui rappellent les Acilii Glabriones, et dont l'une porte : ΕΝ ΘΕΩ. Cet hypogée, d'abord indépendant a été ensuite réuni au grand cimetière de la Via Salaria ; au IV[e] siècle, il devint même comme la confession de la basilique de St-Silvestre : il y avait donc là un tombeau chrétien et vénéré. L'Acilius Glabrio dont parle Dion Cassius ne serait-il pas le fondateur du cimetière de Priscille ? Et n'y aurait-il pas lieu, comme le pensait M. de Rossi, de l'identifier avec le sénateur Pudens ([1]) ?

Domitien arrêta la persécution quelque temps avant sa mort. Il avait fait venir de Judée à Rome des descendants de David, parents du Sauveur ; après les avoir interrogés, il vit qu'il n'avait rien à craindre de leur part et cessa de poursuivre les chrétiens ([2]).

Bientôt après, il tombait, dans son propre palais, sous le poignard de l'affranchi Étienne. M. Aubé veut y voir une vengeance des chrétiens (3). Mais l'accusation est gratuite. Suétone ([4]) nous fait connaître les vrais auteurs du crime et le sentiment qui les inspirait. Étienne et l'impératrice Domitia elle-même avaient lu leurs noms sur les listes de proscription dressées par l'empereur : ils ne craignirent pas de recourir à l'assassinat pour sauver leur propre vie.

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1875, p. 37 sq.; — 1888-89, p. 15-67.
2. Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 20 (*P. G.*, t. XX, col. 252-256).
3. *Histoire des persécutions de l'Église*, c. IV.
4. *Domit.*, 17.



Chapitre Troisième.

LES PERSÉCUTIONS DU IIe SIÈCLE.

§ I. Persécution de Trajan.

ON pouvait attendre d'un prince comme Trajan plus de justice envers les chrétiens que n'en avaient montré Néron et Domitien. Et en effet au commencement de son règne, il ne s'occupa pas d'eux. Mais quand, en 111, Pline le Jeune, gouverneur de la Bithynie, lui demanda des instructions sur la conduite à tenir envers les chrétiens, très nombreux dans cette province (1), l'empereur répondit par ce singulier rescrit : « Conquirendi non sunt ; si deferantur et arguantur, puniendi sunt : ita tamen ut qui negaverit se christianum esse idque re ipsa manifestum fecerit, id est, supplicando diis nostris, quamvis suspectus in praeteritum fuerit, veniam ex poenitentia impetret. Sine auctore vero propositi libelli, nullo crimine locum habere debent : nam et pessimi exempli, nec nostri saeculi est. »

C'est le premier acte officiel que nous possédions. Le rescrit suppose une loi déjà existante ; mais le texte de cette loi est perdu. Sans doute Néron avait défendu aux chrétiens d'exister comme société, promulguant le premier le principe qui devait être invoqué si souvent au temps de Tertullien : « Non licet esse vos (2). » Quoi qu'il en soit, la lettre de Trajan constitua le droit à l'égard des chrétiens, jusqu'à son

1. *Epist.* X, 97, 98. Cf. J. Variot, *Les lettres de Pline le Jeune*, dans la *Rev. des Questions historiques*, t. XXIV, p. 80-153.

2. *Apol.*, IV (*P. L.*, t. I, col. 285). — M. Mommsen (*Der Religionsfrevel nach roemischen Recht*, dans la *Historische Zeitschrift*, t. LXIV, p. 389) nie qu'il y ait jamais eu de loi spéciale contre les chrétiens. D'après lui, les anciennes lois suffisaient pour les condamner. Ainsi, en refusant de jurer par le génie de l'empereur, ils offensaient la « majestas imperatoris », ils se rendaient coupables du crime de lèse-majesté ; en professant une religion étrangère, ils tombaient sous le coup des lois qui punissaient la forfaiture à la patrie, et des gouverneurs souvent trop zélés ne manquèrent pas de les leur appliquer. — Cf. Duchesne, *Les origines chrétiennes*, c. IX.

abrogation par l'édit de Milan en 313. Les persécutions, désormais légales, devinrent plus régulières. Elles dépendirent le plus souvent des dispositions des gouverneurs de provinces ; aussi verra-t-on des persécutions affreuses en Gaule, en Espagne, en Afrique, tandis qu'à Rome les chrétiens seront en paix ; et réciproquement la persécution pourra sévir à Rome, sans que les chrétiens soient inquiétés dans les provinces. Les détenteurs de cette autorité redoutable furent, à partir de Trajan, les « Curatores civitatis », qui représentaient l'empereur dans chaque ville et prirent à peu près la place des autorités municipales.

A la persécution de Trajan se rattachent le martyre de S. Clément et celui de S. Ignace d'Antioche.

Les Actes du martyre de S. Clément racontent qu'il fut condamné « ad metalla » (1), conduit en Crimée, mis à mort, jeté dans la mer Noire, une ancre au cou, et enterré dans une petite île voisine. Une Église se forma alors à Cherson. Le récit des Actes et l'antiquité d'une communauté chrétienne en Crimée ont été confirmés par la découverte de tombeaux, d'inscriptions, même d'une basilique ; c'est sur les monnaies des anciens rois du Bosphore qu'on trouve pour la première fois le signe de la croix, un siècle avant Constantin. Il est d'ailleurs certain que le tombeau de S. Clément ne fut pas primitivement à Rome ; les Itinéraires du VIIe et du VIIIe siècle ne le mentionnent pas comme celui des autres papes. Le corps fut transporté à Rome au IXe siècle, par SS. Cyrille et Méthode, dans une église où déjà se conservait le souvenir du saint, probablement parce qu'elle était construite sur l'emplacement de sa maison. Il existe en effet sous la basilique actuelle et sous l'ancienne basilique, à côté d'un temple de Mithra, une maison, aujourd'hui inondée, qui rappelle celles de Pompei. La translation et la déposition du corps de S. Clément par SS. Cyrille et Méthode sont attestées par les peintures du Xe ou du XIe siècle que l'on voit encore dans la basilique souterraine.

1. Sur ce supplice, cf. de Rossi, *Bullettino*, 1868, p. 17-25, 47 ; — 1879, p. 51-60 ; — 1894, p. 95.

S. Ignace fut amené d'Antioche à Rome pour y être livré aux bêtes dans l'amphithéâtre Flavien. Les Actes nous ont conservé l'admirable lettre qu'il écrivait aux Romains pendant le voyage. « Obsecro vos, leur disait-il, ne intempestivam mihi benevolentiam exhibeatis. Sinite me ferarum cibum esse, per quas Deum consequi licet. Frumentum sum Dei, et per ferarum dentes molar, ut purus panis Christi inveniar. Feris potius blandimini, ut mihi sepulcrum fiant, nihilque mei corporis relinquant; ne, postquam obdormiero, gravis alicui fiam. Tunc vere Christi discipulus ero, cum neque corpus meum mundus videbit. Christum pro me supplicate, ut per haec instrumenta hostia inveniar (1). » Les chrétiens cachèrent d'abord son corps pendant quelque temps, probablement dans le titre voisin, qui était celui de S.-Clément; puis on le transporta à Antioche, où il resta en vénération.

Il est difficile de déterminer quelles furent, après celle de Trajan, les persécutions générales. On peut toutefois regarder comme telles celles d'Hadrien (entre 120 et 124), de Marc-Aurèle (164-179), de Septime-Sévère (202-211), de Maximin (235-237), de Dèce (249-251), de Valérien (257-260), de Claude et d'Aurélien (269-275), de Dioclétien (286-311). Même sous d'autres empereurs il y eut des chrétiens mis à mort ; mais ce furent des martyrs isolés.

§ II. Persécution d'Hadrien.

L'empereur Hadrien (117-138) fut un grand administrateur ; pendant quatorze ans, il parcourut les provinces de l'empire romain, bâtissant presque partout des villes ou élevant des monuments. Quoiqu'il fût personnellement tolérant, la persécution contre les chrétiens continua sous son règne. Malheureusement elle ne nous est connue que par des documents légendaires.

Un des premiers épisodes de cette persécution fut le

1. *Ad Rom.*, IV (*P. G.*, t. V, col. 689). — Sur l'authenticité des Lettres de S. Ignace, cf. Duchesne, *Les origines chrétiennes*, p. 63-68 ; — Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes, La littérature grecque*, p. 13-17.

martyre, à Brescia, des SS. Faustin et Jovite et de leurs compagnons ; il arriva en l'an 118, quand l'empereur se rendit en Italie. On doit signaler aussi, à Milan, la mort de S. Calocère ; à Rome, celle du pape S. Alexandre I[er], de S. Hermès, et du tribun militaire S. Quirin.

L'histoire de S. Alexandre I[er] est assez confuse ; elle a certainement été mêlée avec celle d'un autre évêque du même nom. Aussi trouvons-nous des indications contradictoires sur le lieu de son tombeau ; tantôt on le dit enterré au Vatican, tantôt sur la voie Nomentane. D'après toutes les vraisemblances, le pape Alexandre dut être déposé au Vatican près du tombeau de S. Pierre ; et le monument du 7[e] mille de la voie Nomentane consacra la mémoire d'un autre Alexandre, d'un martyr local de la petite ville de Nomentum.

Il règne aussi bien des obscurités dans l'histoire de S. Hermès. Il est impossible qu'il ait été préfet de la ville, comme le prétendent ses Actes : son nom atteste une origine servile. C'était probablement un riche affranchi. Son existence du moins n'est pas douteuse. On a retrouvé sur la Via Salaria vetus le cimetière qui portait son nom, la basilique souterraine érigée en son honneur, et un fragment de l'inscription commémorative qu'y plaça le pape Damase.

Le souvenir de S. Quirin s'est aussi conservé dans les monuments des catacombes. D'après ses Actes il fut enseveli au cimetière de Prétextat; et les itinéraires nous montrent son tombeau dans la « spelunca magna » de ce cimetière. Or dans la crypte qui semble correspondre aux descriptions des pèlerins, on remarque une décoration architecturale qui est tout à fait de l'époque d'Hadrien. Ce détail confirme la chronologie des Actes, quoiqu'ils aient été rédigés sous une forme légendaire ([1]).

On peut encore attribuer à la persécution d'Hadrien le martyre de Sabine et Sérapie qui habitaient l' « oppidum vindenense » près de Terni. Sérapie fut décapitée en cet endroit et enterrée par Sabine « juxta aream Vindiciani », dans une propriété privée ([2]).

1. Cf. de Rossi, *Bullettino d'archeol. crist.*, 1872, p. 78.
2. Ibid., 1871, p. 93 ; 1876, p. 71-72.

Hadrien fut très souvent en correspondance avec les gouverneurs des provinces au sujet des chrétiens ([1]). Le document le plus considérable à cet égard est la lettre que l'empereur écrivit à C. Minucius Fundanus, proconsul d'Asie, en 124 ou 125. L'authenticité en a été contestée ; mais à tort, car cette lettre est citée par S. Justin, qui était contemporain ([2]). L'empereur y permet de poursuivre les chrétiens, à condition que les accusations soient sérieuses, qu'elles aient pour objet des infractions aux lois et ne soient pas la simple répétition des calomnies vulgaires. Les premiers apologistes profitèrent de cette lettre et d'autres semblables envoyées aux gouverneurs des provinces, pour commencer à élever la voix en faveur du christianisme et le défendre contre les imputations grossières dont on le chargeait. C'est ce que firent Quadratus, Aristide ([3]), et ensuite S. Justin.

§ III. Persécution de Marc-Aurèle.

Sous le règne d'Antonin le Pieux, successeur d'Hadrien, les chrétiens n'eurent point à souffrir d'une persécution générale. Il y eut néanmoins des martyrs isolés, entre autres S. Polycarpe de Smyrne. La Lettre de l'Église de Smyrne sur la mort de Polycarpe est un document parfaitement authentique. Elle a été écrite l'année même du martyre (155), car elle parle au futur de l'anniversaire qu'on en devra célébrer, et de la vénération dont le tombeau était déjà l'objet ([4]).

A la même époque, c'est-à-dire vers la moitié du II[e] siècle, paraissent les *Apologies* de S. Justin ([5]). On en possède deux : l'une, qu'il a présentée lui-même, en 155, à l'empereur Antonin et à ses deux fils, Marc-Aurèle et Lucius Verus ; l'autre, qu'il adressa à Marc-Aurèle dix ans plus tard. La première est

1. Méliton, dans Eusèbe, *H. E.*, IV, 26 (*P. G.*, t. XX, col. 396).
2. S. Justin, *Apolog.*, I, 68, 69 (*P. G.*, t. VI, col. 432-433).
3. Euseb., IV, 3 (*P. G.*, t. XX, col. 308).
4. Euseb., IV, 15 (*P. G.*, t. XX, col. 340 sq.).
5. *P. G.*, t. VI.— Cf. Duchesne, *Les origines chrétiennes*, c. XIII ; — Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes, La littérature grecque*, p. 86-98 ; — Mgr Freppel, *S. Justin et les Apologistes du II[e] siècle.*

la plus importante. Elle décrit les mœurs des chrétiens, les réunions, la liturgie chrétienne du IIe siècle ; elle nous apprend que les chrétiens se réunissaient le dimanche de très bonne heure : on chantait d'abord des psaumes, sous la direction d'un « προεστὼς » ou président, qui ensuite lisait et expliquait les Écritures ; puis on portait les offrandes ; enfin on récitait le *Pater*. Mais elle ne parle pas clairement de la partie la plus importante du sacrifice, la consécration ([1]).

Il ressort des *Apologies* que les différents cultes jouissaient à Rome d'une certaine liberté. S. Justin, disent ses Actes, enseignait la religion chrétienne aux Thermes de Timothée ou de Novatus. Ces thermes se trouvaient près du titre de Ste-Pudentienne, dont ils devaient faire partie. Il est possible que S. Hippolyte y ait aussi enseigné, car on a retrouvé son souvenir près de là, dans une inscription du « Vicus Patricius » (Via Urbana) : MEMORIA SANCTI MARTYRIS HIPPOLYTI. S. Justin a dû entrer en relations avec les descendants de Pudens et recevoir la sépulture dans leur cimetière ; mais le tombeau du philosophe, victime de la persécution de Commode, est inconnu.

Avec le règne de Marc-Aurèle (161-180) commence pour l'empire une ère nouvelle. Les mœurs changent, surtout au point de vue religieux. Le syncrétisme se manifeste partout : religions de l'Orient, religions de l'Égypte, religions de la Perse, tous les cultes se répandent dans l'Empire. A la faveur de cette tolérance, le christianisme se développe aussi, et réussit à introduire quelques coutumes opposées au paganisme, comme l'usage de l'inhumation : les colombaires disparaissent alors pour faire place aux sarcophages. La

1. Signalons la controverse à laquelle a donné lieu, sur un point de détail, une affirmation de S. Justin. Il dit avoir vu à Rome, dans l'île du Tibre, un monument en l'honneur de Simon le Magicien avec l'inscription : SIMONI DEO SANCTO. (*Apol.* I, 26 [*P. G.*, t. VI, col. 368]). M. Duchesne (*Les origines chrétiennes*, c. VIII) pense que S. Justin a fait une confusion. Dans cette même île on a retrouvé, au XVIe siècle, une inscription au dieu de la bonne foi : SEMONI SANCO DEO FIDIO SACRUM. S. Justin aura pris pour Simon le Magicien ce Semo Sancus, dieu des Sabins, honoré à Rome sur le Quirinal. Cette conjecture ne supprime pas toutes les difficultés : S. Justin était Samaritain, il connaissait parfaitement Simon le Magicien : comment l'a-t-il confondu avec un dieu des Sabins, dont le culte était d'ailleurs célèbre ? L'île du Tibre aurait-elle renfermé à la fois le monument de Simon et celui de Semo Sancus ?

pensée chrétienne exerce son influence même sur ses ennemis; Marc-Aurèle semble la subir, et la reflète dans ses Βιβλία εἰς ἑαυτόν. Philosophe, modéré, honnête, pieux, il semble que l'empereur eût dû favoriser les chrétiens : les préjugés philosophiques, les croyances superstitieuses, les malheurs publics, guerres, pestes, inondations, dont l'empire fut affligé, firent au contraire de lui un de leurs plus grands persécuteurs.

La guerre la plus terrible de cette époque fut celle qu'il soutint contre les Quades et les Marcomans. Quand il en revint victorieux, le Sénat lui dédia la colonne qui orne encore la place Colonna à Rome. C'est donc à tort qu'on donne à cette colonne le nom de colonne Antonine. Sur une ancienne inscription qui est maintenant au Vatican, elle est appelée COLUMNA DIVI MARCI. L'inscription de Sixte V n'a fait que consacrer une erreur historique. Les principaux épisodes de l'expédition sont représentés dans les bas-reliefs de cette colonne. Un des plus célèbres est celui de la « Legio Fulminatrix ». L'armée étant épuisée par le manque d'eau, les soldats chrétiens de la « Legio XII Melitenensis » se mirent en prières et obtinrent une pluie abondante. Dion Cassius, qui rapporte ce fait, l'attribue à un magicien égyptien. Baronius et le P. Rocca ont signalé le rapport qui existe entre ce miracle et le bas-relief, lequel représente une figure symbolique de la Pluie et des soldats s'abritant sous leurs boucliers. D'aucuns ont voulu nier cette relation et ne voir dans le récit qu'une légende tirée d'une fausse interprétation du bas-relief. Mais le fait est indépendant du monument ; il est rapporté par Apollinaire d'Hiérapolis (1), Tertullien (2), Dion Cassius. Il est certain que dans une lettre au Sénat Marc-Aurèle mentionna cette pluie miraculeuse et le succès des armes romaines (3). Ce qui ne l'est pas moins, c'est que la XIIe Légion n'a pas tiré de là son nom, elle le

1. Euseb., *H. E.*, V, 5 (*P. G.*, t. XX, col. 441 sq.). Le témoignage d'Apollinaire n'enlève pas, il est vrai, tout motif de doute. Cf. Duchesne, *Les origines chrétiennes*, p. 374, not.
2. *Apol.*, 5. (*P. L.*, t. I, col. 295).
3. Nous n'avons plus l'original de cette lettre, mais seulement une recomposition postérieure.

portait déjà; peut-être l'empereur proclama-t-il que la Légion, dans cette circonstance, l'avait honorablement justifié.

La persécution de Marc-Aurèle fut longue et cruelle. Dans sa première phase (vers 164), se place le martyre de Ste Félicité et de ses sept fils. Les Actes qui le relatent figurent dans la collection de Ruinart; MM. de Rossi (1) et Doulcet les considèrent comme authentiques; Tillemont les juge très anciens; d'autres auteurs, comme M. Führer (2), prétendent qu'ils sont seulement du VIe siècle. Quelle que soit d'ailleurs la valeur de ces Actes, les principaux traits de la passion de Ste Félicité s'établissent sur des données épigraphiques, liturgiques et archéologiques, d'une autorité incontestable. Les Actes parlent de deux empereurs romains, dont un seul était présent à Rome, et du préfet de la ville appelé Publius. Or Publius Salvius Julianus a été préfet de Rome en 162; cette même année, Marc-Aurèle et Lucius Verus étaient empereurs, Marc-Aurèle résidant à Rome, et son collègue en Orient. Les sept frères furent martyrisés sous les yeux de leur mère et enterrés par groupes. S. Pierre Chrysologue a fait d'eux un éloquent éloge : « Discurrebat laetior inter confessa cadavera quam inter cunabula cara filiorum, dit-il de Félicité : quia internis oculis tot cernebat bravia quot vulnera, quot tormenta tot praemia, quot victimas tot coronas (3). » Le calendrier Philocalien indique les groupes des martyrs : Félix et Philippe, enterrés à Priscille; Martial, Vital, Alexandre, « in coemeterio Jordanorum », au cimetière de Thrason ou de Saturnin; S. Janvier, l'aîné, au cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne; Silanus, le dernier, enterré avec sa mère au cimetière de Maxime, sur la via Salaria. Rome professa une très grande vénération pour ces martyrs. Le jour anniversaire de leur mort (10 juillet) était appelé simplement « dies Martyrum ». Sur les tombeaux des sept fils furent érigés des monuments que S. Damase

1. Cf. *Bullettino*, 1863, p. 19; — Doulcet, *Essai sur les rapports de l'Église chrétienne avec l'État romain pendant les trois premiers siècles*, p. 187 sq.
2. Führer, *Ein Beitrag zur Loesung der Felicitasfrage*, 1890. M. Duchesne (*Liber pontif.*, t. I, p. CI) professe une opinion semblable.
3. *Serm.* 134 (*P. L.*, t. LII, col. 565).

orna d'inscriptions. On a trouvé la dédicace placée sur celui de S. Janvier « BEATISSIMO MARTYRI IANVARIO DAMASVS EPISCOPVS FECIT. » Le texte des deux inscriptions composées en l'honneur de la mère ne nous est connu que par les anciens manuscrits. Le tombeau de Ste Félicité, ignoré jusqu'à ces dernières années, a été découvert en 1884. Une petite basilique souterraine avait été construite à l'époque de la paix ; au fond de l'abside, une peinture du VIIe siècle, très endommagée, représente Ste Félicité avec ses sept fils, et donne leurs noms ([1]).

A la seconde phase de la persécution de Marc-Aurèle (177) se rattache le martyre de Ste Cécile.

Les Actes de Ste Cécile ont été publiés par Bosio au commencement du XVIIe siècle et par Laderchi dans la première moitié du XVIIIe. Ils présentent, il est vrai, une forme légendaire, et leur texte actuel n'est pas antérieur au Ve siècle; mais ils ont certainement été rédigés sur un texte plus ancien. Ste Cécile était une grande dame romaine, de famille sénatoriale, appartenant à la noble « gens Caecilia ». Elle fut instruite de la vraie religion dès son enfance : la branche à laquelle elle appartenait était donc déjà chrétienne, comme plusieurs autres familles nobles de cette époque. Mariée cependant à un païen, Valérien, contre sa volonté et malgré son vœu de virginité, elle convertit son époux et son beau-frère, et fit de sa nouvelle famille une famille de martyrs. Valérien et Tiburce furent mis à mort et déposés au cimetière de Prétextat. Bientôt après, elle-même fut accusée, condamnée à mourir étouffée dans sa salle de bain, que l'on voit encore au Transtévère, et finalement décapitée. Les chrétiens transportèrent son corps au cimetière de sa famille, sur la via Appia. Les Actes ne donnent pas le nom de l'empereur alors régnant, mais ils parlent d'un « Urbanus papa » qui baptisa Valérien et enterra Ste Cécile. On a cru qu'il s'agissait du pape S. Urbain, et que par conséquent le martyre de Ste Cécile avait eu lieu sous Alexandre Sévère.

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1863, p. 20-22, 41 sq. ; — 1884, p. 149-185.

M. de Rossi [1] le fait remonter plus haut, à la persécution de Marc-Aurèle. En effet les Actes parlent d'une grande persécution ; or il n'y en eut pas sous Alexandre Sévère, qui fut au contraire favorable aux chrétiens. Ils parlent de deux empereurs ; or Alexandre Sévère régna seul, tandis que Marc-Aurèle régna avec Commode. Le texte des rescrits impériaux qu'ils citent est identique au rescrit de Marc-Aurèle au gouvernement de Lyon, rescrit qui a été conservé par Eusèbe [2]. Enfin le martyrologe d'Adon dit positivement : « Passa est autem beata virgo, Marci Aurelii et Commodi imperatorum temporibus. » Ste Cécile aurait donc subi le martyre en 177, et l'évêque Urbain dont il est question ne serait pas le pape S. Urbain, mais un autre évêque du même nom, celui qui fut ensuite enterré au cimetière de Prétextat. Le cimetière où fut déposé le corps de Ste Cécile était une propriété funéraire privée, qui, donnée à l'Église, allait devenir bientôt le grand cimetière papal de la voie Appienne [3].

Les martyrs de Lyon moururent la même année que Ste Cécile. La Lettre des Églises de Lyon et Vienne aux Églises de l'Asie Mineure, dans laquelle est rapporté cet épisode, compte parmi les monuments les plus précieux de la littérature chrétienne primitive [4]. On voit que l'Église de Lyon était déjà constituée et entretenait des relations avec l'Orient.

Les Actes de S. Épipode et de S. Alexandre se rapportent aussi à cette persécution, mais leur authenticité est douteuse.

Les martyrs africains de Scillium [5] ont été mis à mort à la fin du règne de Marc-Aurèle (179) ou au commencement du règne de Commode (180). Cet empereur en effet continua la persécution ; c'est en Afrique qu'elle fut le plus cruelle. A Rome il y eut un martyr célèbre, le sénateur Apollonius,

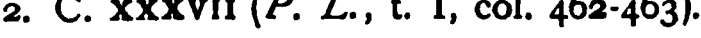
1. *Rom. sott.*, t. II, p. 147 sq.
2. *Hist. eccl.*, l. V, c. 1 (*P. G.*, t. XX, col. 427).
3. Voir dans le tome II la description du cimetière de St-Calixte.
4. Eusèbe, *Hist. eccl.*, v, 1-3 (*P. G.*, t. XX, col. 407 sq.). Cf. Allard, *Hist. des persée.*, t. I, c. VII.
5. Cf. Aubé, *Étude sur un nouveau texte grec des Actes des martyrs Scillitains*, 1881.

qui avait fait au Sénat l'apologie du christianisme. Il fut certainement enterré près de la ville ; mais on ne connaît ni le lieu de son tombeau ni le texte de son apologie.

Après avoir persécuté les chrétiens, Commode leur devint très favorable. On a attribué ce changement à la femme de l'empereur, Marcia, qui était chrétienne ou initiée au christianisme, ainsi que nous l'apprend un ouvrage écrit au commencement du IIIe siècle, les *Philosophumena* ([1]). Les chrétiens purent vivre en paix pendant plus de 20 ans. Il est à remarquer que de très bons empereurs, comme Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, ont été leurs plus grands persécuteurs ; tandis que des princes vraiment cruels, Commode, Elagabale, Gallien, leur ont été favorables. Cette anomalie s'explique sans peine : les premiers, ayant une haute idée de la puissance romaine, voulaient la protéger contre toute innovation ; tandis que les autres, adonnés à leurs passions, s'inquiétaient peu de l'empire et des questions religieuses.

Pendant ces 20 années de tranquillité, le christianisme remplit l'empire, il pénètre partout. Tertullien, dans son Apologie ([2]), ne craint pas de dire que les chrétiens ne laissent aux païens que leurs temples, et que s'ils se retiraient de la société romaine, il ne resterait presque personne. Aussi commence-t-on, au IIIe siècle, à les traiter avec plus de déférence qu'on ne l'avait encore fait. Ils possèdent désormais leurs tombeaux, leurs cimetières, leurs églises, non seulement à titre privé, mais comme société. Qu'ils se soient servis de l'institution des « Collegia funeraticia », comme l'a supposé M. de Rossi, ou qu'ils aient joui d'une tolérance équivalente à une autorisation légale, il est certain tout au moins que sous Gallien d'abord, puis sous Maxence, et enfin après l'édit de Milan, c'est aux églises, non aux particuliers, que furent restitués les cimetières confisqués.

1. Sur cet ouvrage cf. Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes, La littérature grecque*, p. 155-159.
2. C. XXXVII (*P. L.*, t. I, col. 462-463).







Chapitre quatrième.

LES PERSÉCUTIONS DU IIIe SIÈCLE.

§ I. Persécution de Septime-Sévère.

PLUSIEURS personnages illustres profitèrent de la liberté laissée aux chrétiens sous Commode, pour visiter les différentes Églises, surtout celle de Rome, et se confirmer ou confirmer leurs frères dans la foi (1). On peut citer, parmi les plus connus de ceux qui vinrent à Rome, S. Irénée, disciple de S. Polycarpe, Florinus, Blastus, Abercius, évêque d'Hiéropolis en Phrygie, dont nous aurons à parler ailleurs plus longuement.

Les dispositions du pouvoir à l'égard des chrétiens continuèrent à être bienveillantes au début du règne de Septime-Sévère. Ce prince gouverna l'empire de 198 à 211. « Clarissimas feminas et clarissimos viros Severus sciens hujus sectae esse, dit Tertullien (2), non modo non laesit, verum et testimonio exornavit, et populo furenti in nos palam restitit. » La faveur dura jusqu'à l'expédition d'Orient, qui eut pour théâtre l'Arabie, la Mésopotamie, etc., et dont les épisodes sont représentés dans les bas-reliefs du grand arc de Septime-Sévère, au Forum. Il semble que la persécution recommença à cette époque. Spartien rapporte que l'empereur, passant par la Palestine, fit des édits contre les Juifs et les chrétiens : « In itinere Palaestinis plurima jura fundavit : Judaeos fieri sub gravi poena vetuit, idem etiam de christianis sanxit (3). » Cet édit a été promulgué vraisemblablement l'an 202. M. Aubé pense qu'il regardait seulement les Juifs et chrétiens de la Palestine, et qu'ailleurs les uns et les autres jouissaient d'une

1. Euseb., *H. E.*, IV, 23. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1864, p. 51-52 ; — 1866, p. 9, 40.
2. *Ad Scap.*, IV (*P. L.*, t. I, col. 703).
3. *Severus*, XVII.

égale liberté. Mais cette opinion n'est pas soutenable : il est certain que Septime-Sévère a été, en même temps, favorable aux Juifs, qui n'inspiraient plus aucune crainte, et hostile aux chrétiens, dont la propagande prenait un développement de plus en plus inquiétant. De fait, ce prince et son fils Caracalla permirent aux Juifs d'arriver aux plus hautes dignités de l'État : « Iis qui Judaicam superstitionem sequantur Divi Severus et Antoninus honores adipisci permiserunt (1). »

Afin d'atteindre plus sûrement les chrétiens, Septime-Sévère promulgua des lois contre les collèges, et établit une distinction entre ceux qui étaient licites et ceux qui ne l'étaient pas : « Prohibuit qui illicitum collegium coire dicuntur. » Demeuraient permis les collèges funéraires dont les membres versaient une cotisation mensuelle pour s'assurer un tombeau. Beaucoup d'inscriptions anciennes indiquent l'existence de ces collèges et leurs noms : Esculape, Antinoüs, Sergia Paulina. Fortes de cette autorisation, des communautés chrétiennes purent encore avoir leurs tombeaux ; Tertullien parle de la cotisation mensuelle que devait payer chaque membre (2) ; et les *Philosophumena* nous apprennent que le diacre Calixte avait été préposé par le pape Zéphyrin à la garde du cimetière qui devait plus tard porter son nom (3).

Septime-Sévère ne se borna pas à ces mesures vexatoires. Tertullien (4), Eusèbe (5), Clément d'Alexandrie (6), Orose (7), parlent d'une vraie persécution. Elle semble avoir pris naissance dans l'incident provoqué par un soldat chrétien ; celui-ci ayant refusé la couronne qui lui était offerte par son chef, les païens en prirent occasion de calomnier les chrétiens et

1. *Digest.*, l. L, tit. II, 3.
2. *Apol.*, XXXIX (*P. L.*, t. I, col. 470).
3. Sur l'histoire de Calixte, cf. de Rossi, *Bulletino*, 1866, p. 1-14, 17-33, 65-72, 77-97 ; — Duchesne, *Les origines chrétiennes*, c. XVIII-XIX ; — de Smedt, *Dissertationes selectae*, t. I, p. 83 sq.
4. *Adv. Gnost. Scorpiace*, c. 1 (*P. L.*, t. I, col. 124-125).
5. *H. E.*, l. VI, c. 1, (*P. G.*, t. XX, col. 521).
6. « Nobis autem sunt quotidie redundantes martyrum fontes, qui nostris spectantur oculis, qui torrentur, torquentur, et capite truncantur. » *Strom.*, l. II, c. 20 (*P. G.*, t. VIII, col. 1070).
7. *Hist.*, l. VII, c. 17 (*P. L.*, t. XXXI, col. 1103).

de les présenter comme des ennemis de la patrie. Ils cherchaient aussi à les tourner en ridicule. A Carthage un gladiateur promena par les rues de la ville une figure d'âne avec l'inscription : « Dieu des chrétiens » ([1]). Cette caricature a été reproduite au Palatin, précisément dans la partie du palais contemporaine de Septime-Sévère ; on y a trouvé un dessin à la pointe, aujourd'hui au Musée Kircher, représentant un homme à tête d'âne, sur une croix, et à côté de lui un autre homme en prière, avec l'inscription : « Alexamène adore son Dieu ([2]). »



GRAFFITO BLASPHÉMATOIRE
DU PALATIN.

Quel qu'ait été le prétexte de cette persécution, il faut certainement chercher la vraie cause dans le nombre toujours croissant des chrétiens. La persécution fut donc inspirée par la politique. Elle dura jusqu'à la mort de Septime-Sévère (211), et même un peu après, sous Caracalla. Elle fut générale.

1. Tertullien, *Apol.*, XVI (*P. L.*, t. I, col. 372-373).
2. Cf. Garrucci, *Un crocifisso graffito da mano pagana nella casa dei Cesari sul Palatino*, 1856 ; — L. Visconti, *Di un nuovo graffito palatino relativo al cristiano Alessameno*, 1870.

Toutefois nous n'avons pas de documents pour toutes les régions. Nous n'en avons presque aucun pour Rome, quoique cette ville ait certainement compté des martyrs. Le cimetière de Calixte s'est développé au temps de Septime-Sévère ; or la partie la plus importante est reliée à une carrière abandonnée, il semble qu'on ait cherché à lui donner une entrée secrète ; on peut voir dans ce fait une marque de l'inquiétude des esprits en face de la persécution.

Les documents les plus sûrs sont ceux qui concernent l'Afrique. L'Égypte eut sa martyre, Ste Potamienne. Nous connaissons la date précise de la persécution de Carthage, car Tertullien nomme le préfet sous lequel elle eut lieu : « Doleamus necesse est, quod nulla civitas impune latura sit sanguinis nostri effusionem, sicut et sub Hilariano praeside, cum de areis sepulturarum nostrarum acclamassent : Areae non sint (1). » Le mot « area » avait en Afrique une signification spéciale. A Rome il avait été facile de creuser des cimetières souterrains ; mais en beaucoup d'autres lieux, on n'avait pu que les construire à la surface du sol ; alors on les appelait « horti,hortuli », en Afrique « areae ». Une inscription de Césarée de Mauritanie rappelle que Evelpius, « cultor Verbi », a donné une « area » à l'Église sainte, à l' « Ecclesia fratrum (2) ».

Les Actes de Ste Perpétue, relatifs à la même persécution, constituent un document authentique de la plus haute importance ; ils ont été publiés dans la collection de Ruinart et plusieurs fois à part. C'est une autobiographie de Ste Perpétue, écrite par elle jusqu'à la veille de sa mort. On avait pensé d'abord n'avoir que la traduction latine d'un texte grec ; mais il est prouvé que l'original avait bien été écrit en latin (3). D'après ces Actes, il y eut un grand nombre de martyrs, « multos fratres martyres ». La mention qu'ils font du théâtre, de la présence du gouverneur, indiquent que le drame s'est passé à Carthage même. Ils rapportent deux célèbres visions.

1. *Ad Scap.*, c. III (*P. L.*, t. I, col. 701).
2. *Infr.*, p. 121.
3. Cf. P. Franchi de' Cavalieri, *La Passio SS. Perpetuae et Felicitatis*, Roma, 1896.

Dans la première, Ste Perpétue vit son jeune frère Dinocrate, mort peu de temps auparavant, essayant en vain de s'approcher d'une fontaine pour y étancher sa soif. Elle comprit qu'il était dans un lieu de souffrance, pria pour lui, puis le vit, tout brillant de lumière, atteindre la source et s'y désaltérer : « Vidi Dinocraten... refrigerantem. » Cette expression, analogue à celle qui se retrouve dans les inscriptions, « in refrigerio », est évidemment une allusion au dogme du Purgatoire. La veille de son martyre, il parut à la sainte qu'elle entrait dans un jardin et qu'au milieu des arbres un pasteur l'appelait; elle approcha, et le pasteur lui offrit du lait qu'elle mangea, et tous les assistants dirent : « Amen. » C'est l'explication des peintures des Catacombes qui nous présentent le bon Pasteur avec le seau de lait, symbole de l'Eucharistie. Dans la même vision, elle se vit introduite dans un amphithéâtre ; tout à coup un Éthiopien s'avance pour la tuer, mais deux jeunes gens l'aident à combattre, elle remporte la victoire, et le maître des jeux la félicite en la baisant au front et en lui disant : « Filia, pax tecum. » C'est encore, mis en action, le symbole du gladiateur, de l'athlète, que l'on trouve souvent sur les monuments chrétiens primitifs, uni quelquefois à celui du bon Pasteur.

Il faut placer dans cette même persécution, si le témoignage de Grégoire de Tours (1) est vraiment recevable, le martyre de S. Irénée de Lyon. Il y eut aussi des martyrs en Asie-Mineure, particulièrement à Antioche.

En 211 commença l'empire de Caracalla. La persécution continua, mais moins terrible.

Avec Elagabale s'ouvrit une période de paix. Ce tyran voulait fonder une religion nouvelle, dont Rome serait le centre, dont lui-même serait le prêtre. De là peut-être sa tolérance à l'égard des chrétiens. D'ailleurs son origine orientale devait le rendre favorable aux religions venues d'Orient.

Alexandre-Sévère se montra aussi bienveillant pour les

1. *Hist. Fr.*, I, 29 (*P. L.*, t. LXXI, col. 174-175).

chrétiens. On a dit, — la chose n'est cependant pas certaine, — que sa mère Mammea était chrétienne. Nous savons du moins par Lampride qu'il accorda beaucoup de faveurs à l'Église. Il avait fait ouvrir son palais au public, afin d'y rendre la justice ; et sur la porte il avait inscrit cette sentence, empruntée aux maximes de l'Évangile : « Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris [1]. » Il laissa aux Juifs leurs privilèges, aux chrétiens la liberté : « Judaeis privilegia reservavit, christianos esse passus est [2]. » Il eut même, paraît-il, l'intention d'élever un temple à Jésus-Christ (3). Un incident soulevé au Transtévère lui donna occasion de manifester ouvertement ses sentiments. Il y avait là un titre, l'oratoire qui devint plus tard la basilique de Ste-Marie du Transtévère ; il avait été enlevé aux chrétiens peu de temps avant le règne d'Alexandre-Sévère, et on y avait établi un cabaret, « taberna emeritoria », destiné aux soldats qui avaient terminé leur service, « emeriti », peut-être aussi aux « vigiles » casernés près de là (en face de St-Chrysogone). Les chrétiens ayant adressé une requête à l'empereur, Alexandre y fit droit : « Mieux vaut, dit-il, consacrer ce lieu au culte de Dieu que l'abandonner aux cabaretiers (4). » Aussi ne trouve-t-on pas trace d'une persécution générale sous son règne. Il y eut seulement quelques condamnations prononcées par les gouverneurs locaux. Le martyre du pape S. Calixte, à Rome, est un fait isolé et sans aucun caractère juridique. Surpris par le peuple dans un moment d'effervescence, Calixte fut sur-le-champ jeté dans un puits ; les chrétiens, par prudence, n'enterrèrent pas son corps dans le grand cimetière papal de la voie Appienne, mais sur la voie Aurélienne, dans le cimetière de Calépode, qui a été aussi quelquefois appelé cimetière de Calixte. Le successeur de ce pape, Urbain, gouverna l'Église dans la plus grande tranquillité.

1. Lampride, *Alex. Sev.*, 50.
2. *Ibid.*, 21.
3. *Ibid.*, 28, 42.
4. *Ibid.*, 48.

§ II. Persécution de Maximin.

L'avènement de Maximin (235) fut le signal d'une nouvelle persécution, très courte (elle dura moins de deux ans), mais vraiment cruelle. Ce prince, un barbare, prenait le contre-pied de tout ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Alexandre-Sévère avait été favorable aux chrétiens : il les persécuta. Pendant cette persécution, le pape S. Pontien fut condamné « ad metalla » et transporté en Sardaigne, où il mourut. L'expression assez obscure du catalogue philocalien : « in insula discinctus est [1], » signifie que Pontien avait abdiqué, dans l'impossibilité où il était de gouverner l'Église (235). C'est le premier exemple d'abdication que présente l'histoire des Souverains Pontifes ; il n'a été depuis imité que par S. Célestin V. Pontien eut pour successeur Anthère, élu à Rome vers la fin de la même année. Ce pape mourut après un pontificat de quarante jours. Son inscription, dans la crypte des papes, à St-Calixte, ne lui donne que le titre d'évêque : ANΘЄPωC ЄΠΙ ; mais elle est brisée ; peut-être y avait-il aussi celui de martyr.

A Maximin succéda Gordien III (238-243), puis Philippe (243-249). On pense que ce dernier fut chrétien [2]. Mauvais chrétien en tout cas, car il arriva au pouvoir par l'assassinat de son prédécesseur ; il prit part à toutes les cérémonies païennes et célébra avec une grande solennité le millénaire de Rome. Eusèbe [3] rapporte cependant qu'ayant voulu célébrer la Pâque à Antioche en 244 et s'étant vu repoussé par l'évêque, Philippe se décida à faire pénitence. Sous son règne et sous le pontificat de S. Fabien eut lieu la translation solennelle du corps de S. Pontien ; on voit devant la crypte des papes plusieurs graffites ou inscriptions à la

1. « Eo tempore Pontianus episcopus et Yppolitus presbyter exules sunt deportati in Sardinia in insula nociva Severo et Quintiano consulibus. In eadem insula discinctus est IIII kal. oct. et loco ejus ordinatus est Antheros XI kal. dec. consulibus suprascriptis. »

2. Cf. Orose, *Hist.*, VII, 20 (*P. L.*, t. XXXI, col. 1114) ;— S. Jérôme, *De viris inl.*, 54 (*P. L.*, t. XXIII, col. 665).

3. *H. E.*, VI, 34 (*P. G.*, t. XX, col. 596).

pointe qui ont dû y être tracés à cette occasion ; l'un d'eux est ainsi conçu : ΜΕΤΑ ΠΑΝΤΩ(Ν ἁγίων Ἐπισκόπων) ΠΟΝΤΙΑΝΕ ΖΗCΗC.

§ III. Persécution de Dèce (1).

Dèce régna de 249 à 251. Aurelius Victor (2) et l'un des auteurs de l'*Historia augusta*, Vopiscus (3), font le plus bel éloge de son caractère ; ils le considèrent comme un grand empereur, austère, courageux, d'une irréprochable moralité. Conservateur des traditions romaines, Dèce devait persécuter les chrétiens. Il fit condamner la mémoire de Philippe, à cause peut-être du christianisme secret de ce prince, et effacer son nom des inscriptions. On peut voir au Forum, dans la cour des Vestales, une inscription de l'an 247 où le nom de Philippe, alors consul, a été martelé ; et à côté une autre inscription bien postérieure, où le nom d'une Vestale a été pareillement effacé, sans doute pour le même motif.

Dès le commencement du règne de Dèce, les Goths envahirent la Dacie, soumise par Trajan. Comme il arrivait dans tous les malheurs publics, on accusa les chrétiens ; et la persécution recommença, cruelle, habile, froidement calculée. S. Cyprien nous apprend que Dèce frappa d'abord les chefs de l'Église, disant qu'il aimerait mieux avoir un compétiteur dans l'empire que de tolérer la présence de l'évêque de Rome. Le pape S. Fabien fut une des premières victimes (janvier 250). L'Église romaine envoya une lettre aux autres Églises pour leur raconter le martyre de son chef. Le document est malheureusement perdu ; mais nous avons la réponse de S. Cyprien. L'ancien catalogue libérien mentionne la déposition de S. Fabien, le 20 janvier, en même

1. Cf. Duchesne, *Les origines chrétiennes*, p. 381-388.
2. *Epitom.*, 29.
3. *Aurelian.*, 42. — L'*Historia augusta* est aujourd'hui l'objet de nombreuses études critiques. Plusieurs auteurs allemands la regardent comme apocryphe ; M. Dessau ne veut y voir qu'une falsification du Ve siècle. On s'accorde généralement à rejeter cette opinion extrême. Toutefois il est vraiment démontré qu'aux faits proprement historiques sont mêlés des documents légendaires, à peu près comme dans les Actes des Martyrs.

temps que celle de S. Sébastien, qui appartient à une autre année : « Fabiani in Calixti, Sebastiani in catacumbas », dit-il. L'inscription de S. Fabien existe encore dans la chapelle des Papes: ΦΑΒΙΑΝΟC ЄΠΙ M̅P̅. Le monogramme M̅P̅ est postérieur au reste de l'inscription ; il est visiblement d'une main différente ; sans doute il fut ajouté lorsque l'Église reconnut officiellement le martyre de Fabien, le déclara « martyr vindicatus », et permit de lui rendre un culte public. Il y avait, dès le IIIe siècle, une sorte de canonisation ; plusieurs fois on reprocha à des chrétiens d'avoir honoré des défunts dont le martyre était supposé, mais non encore prouvé [1].

Après la mort de S. Fabien, l'Église romaine resta sans pasteur pendant plus d'un an, probablement jusqu'en juin 251. Dans cet intervalle, il y eut beaucoup de martyrs. Les plus illustres sont S. Calocère et S. Partène, esclaves du consul Aemilianus et éducateurs de sa fille Anatolie. Leur histoire a des analogies avec celle des SS. Nérée et Achillée, esclaves de Ste Domitille. Les Actes mentionnent leur mort à la date de 250, « Decio et Grato conss. » Le calendrier libérien donne au contraire la date de 304, « Diocletiano IX et Maximiano VIII conss. » Cette seconde date doit rappeler une translation des reliques des deux martyrs dans le cimetière de Calixte [2]. Leurs noms se lisent tracés à la pointe sur une paroi de la chapelle où ils furent déposés.

La persécution se répandit partout, en Italie, en Sicile, en

1. « Ce n'était point sans de longues enquêtes, sans un sérieux concours de témoignages, que l'on inscrivait, aux temps antiques, un nom sur la liste des martyrs. Lorsqu'un fidèle mourait dans les supplices, condamné par le juge païen, une information s'ouvrait : était-ce bien pour la seule foi du Christ qu'il avait été mis à mort ? Avait-il su trouver la force de persister jusqu'à son dernier souffle ? N'avait-il pas par quelque violence défié ses persécuteurs ? C'étaient là autant de points que l'Église s'appliquait à élucider, avant d'appeler sur un de ses fils la vénération de tous. Plusieurs causes rendaient indispensable une telle enquête : l'erreur ou le mauvais vouloir des païens, celui des hérétiques, la simplicité des fidèles.... Devancer le jugement de l'Église dans la vénération d'un mort était chose grave et condamnée; et S. Optat nous dit l'histoire d'une femme que réprimanda le diacre Caecilianus, pour le culte qu'elle rendait aux reliques d'un homme peut-être mort martyr, mais qui n'avait pas encore été déclaré tel : « Nescio cujus hominis, et si martyris, sed nondum declarati. » Le Blant, *Les persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère*, c. x.

2. Le jour est encore plus incertain que l'année. Le *Martyrologe hiéronymien* les nomme cinq fois : III id. febr., XIIII kal. mai., XVI et XIIII kal. jun., XIII kal. aug.

Espagne, dans les Gaules, où il faut mentionner, parmi les martyrs, S. Saturnin, évêque de Toulouse. Plusieurs chrétiens apostasièrent, même des prêtres et des évêques. Nous savons par S. Cyprien (1) que Basilide, évêque de Léon sacrifia aux idoles ; que Martial, évêque d'Emerita, eut des relations avec les païens et laissa enterrer son fils dans un de leurs collèges funéraires. L'horreur qu'inspira ce dernier fait montre combien les chrétiens craignaient de mélanger leurs tombeaux à ceux des païens.

C'est en Afrique, à Carthage, que les apostats furent le plus nombreux. S. Cyprien a écrit à leur occasion son traité *De lapsis*. Ces faibles chrétiens ne péchèrent pas tous de la même manière. Les uns, les « sacrificarii », immolèrent aux idoles ; les autres, les « thuriferarii », offrirent de l'encens ; d'autres, les « libellatici », se contentaient d'acheter une déclaration attestant qu'ils avaient sacrifié, bien qu'ils ne l'eussent pas fait réellement. Parmi les nombreux papyrus coptes, grecs, latins, recueillis récemment en Égypte, on a découvert un fragment d'un de ces « libelli » ; M. Krebs l'a publié en 1893 (2). Ce papyrus a 20^{cm} sur 8^{cm} ; il est écrit en grec. C'est une instance par laquelle Diogenos Aurelios, fils de Satibos, demande à la commission des sacrifices de la petite ville d'Alexandrounesos l'attestation qu'il a sacrifié aux dieux et mangé la chair de la victime ; la date, indiquée d'après l'ère locale, correspond au 6 juin 250.

Cet important document rend bien compte des expressions : « libellum accipere, libellum tradere ».

En Égypte, où il nous transporte, la persécution sévit avec une grande intensité. Alexandrie en fut le centre. On rencontrait dans cette ville un mélange de superstitions grecques, romaines, égyptiennes ; ces dernières avaient peut-être été relevées, à l'époque de Dèce, pour faire opposition aux chrétiens : cet empereur en effet est jusqu'à présent le dernier dont le nom se lise dans les hiéroglyphes. Les chrétiens

1. *Ep. de Basilide et Mart.* (*P. L.*, t. III, col. 1029-1030).
2. Dans les *Sitzungsberichte der königlichen Akademie der Wissenschaften* de Berlin, 1893, p. 1007-10014. Cf. P. Franchi de' Cavalieri, *Due libelli originali di libellatici*, dans le *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1895, p. 68-73.

s'enfuirent en grand nombre. C'est alors que S. Paul fonda la vie érémitique.

L'an 251, comme les Goths avançaient toujours, Dèce alla les combattre en personne. Il montra un grand courage, et mourut dans cette guerre. Son successeur, Gallus, associa à



Τοῖς ἐπὶ τῶν θυσιῶν ᾑρη
μένοις κώ(μης) Ἀλεξ(άνδρου) Νήσου
παρὰ Αὐρηλ(ίου) Διογένου(ς) Σατα
βοῦτος ἀπὸ κώ(μης) Ἀλεξάνδ(ρου)
Νήσου, ὡς Lοβ, οὐλ(ὴ)
ὀφρύι δεξ(ιᾷ). Καὶ ἀεὶ
θύων τοῖς θεοῖς διετέ-
λεσα καὶ νῦν ἐπὶ πα-
ροῦσιν ὑμεῖν κατὰ
τὰ προστεταγ[γμέ]
να ἔθυσα [κα]ὶ ἐπ[...]
[..]ι τῶν ἱ[ε]ρείων [...]
σάμην καὶ ἀξιῶ [ὑμᾶς]
ὑποσημιώσασθαι.
Διευτυχεῖται
Αὐρήλ(ιος [Δ]ιογένης ἐπιδ[έ(δωκα)].
Αὐρήλ(ιος) σ..ρ...[...]
θύοντα Μυσ[...]
...νωνος σεσ(ημείωμαι ?)
[Lα]' Αὐτοκράτορο[ς] Καί[σαρος
[Γα]ίου Μεσσίου Κ[ο]ίντου
[Τρ]αι[ανοῦ Δε]κίου Εὐσ[εβοῦς]
[Ε]ὐτ[υχοῦς] Σε[β]α[σ]τοῦ
Ἐπ[εὶφ] β'

LIBELLUS DE DIOGENOS AURELIOS.

l'empire Volusien. La persécution continua. Au mois de juin 251, les chrétiens élurent pape S. Corneille, un membre ou un affranchi de la « gens Cornelia », si célèbre dans l'antiquité. C'est le premier pape qui porte le nom d'une ancienne famille romaine ; car la parenté de S. Clément avec les Flavii

Clementes est douteuse. L'élection de S. Corneille fut troublée par le schisme des partisans de Novatien. Cette secte devait bientôt former une vraie communauté à part ; elle posséda à Rome des cimetières, et pour les consacrer ne craignit pas de voler les restes des martyrs, entre autres le corps de S. Silanus, dernier fils de Ste Félicité. Le pontificat même de Corneille fut court. Pendant la persécution de Gallus, le pape fut exilé à Centumcellae (Civita-Vecchia), où il mourut (253). Ses cruelles souffrances le firent honorer comme martyr. Son corps, rapporté au cimetière de Calixte, ne fut pas placé dans la chapelle des papes, mais dans un autre caveau, probablement celui de sa famille ; son inscription funéraire est en latin, tandis que celles des autres papes du même cimetière sont en grec. Un fragment de cette inscription, trouvé près de la voie Appienne, fit soupçonner à M. de Rossi le voisinage du cimetière de St-Calixte. C'est alors que l'illustre archéologue commença les fouilles qui devaient aboutir à tant de merveilleuses découvertes.

§ IV. Persécution de Valérien.

Pendant les premières années du règne de Valérien, l'Église recouvra un peu de tranquillité. Avec l'autorisation de l'empereur, le pape Lucius revint de l'exil ; il ne quitta plus Rome jusqu'à l'année 254, qui fut celle de sa mort. Il fut enterré à St-Calixte, où l'on a retrouvé, brisée, son inscription funéraire. On l'a considéré comme martyr, à cause des souffrances de sa captivité, mais il ne semble pas qu'il soit mort de mort violente.

La persécution ne tarda pas à reprendre, aussi cruelle que jamais. Valérien promulgua deux édits, l'un en 257, l'autre l'année suivante, ainsi que l'attestent les Actes de S. Cyprien (1). Il confisquait les cimetières chrétiens et défendait aux fidèles d'y pénétrer. Malgré cette prohibition, jusque-là sans exemple, ceux-ci continuèrent à fréquenter leurs cimetières,

1. *P. L.*, t. III, col. 1497-1506.

à y célébrer les saints mystères. Plusieurs furent surpris par les soldats de Valérien dans une réunion de ce genre, sur la via Salaria, et ensevelis vivants dans la catacombe de Thrason, près du tombeau des SS. Chrysanthe et Darie.

Un épisode célèbre de cette persécution est le martyre de S. Sixte II. Les circonstances de ce martyre avaient été attribuées à celui du pape S. Étienne, sur la foi de manuscrits postérieurs du *Liber pontificalis*. La vérité historique est aujourd'hui rétablie. S. Cyprien (1) dit clairement que le pape Sixte fut tué « dans le cimetière », « in cimiterio », c'est-à-dire à St-Calixte. Une partie de ce cimetière a été appelée « Ad Sanctum Sixtum », et les pèlerins y ont tracé sur les parois des invocations à S. Sixte : « Sancte Suste, Suste Sancte », tandis qu'aucune n'est adressée à S. Étienne (2). Surpris en ce lieu avec ses diacres, le pape fut transporté à Rome, condamné, et ramené sur la voie Appienne pour y être mis à mort. On sait comment son diacre, S. Laurent, fut aussi martyrisé trois jours après.

Vers le même temps mourut le jeune acolythe Tarsicius, lapidé comme le premier diacre S. Étienne, à qui S. Damase le compare (3), pour n'avoir pas voulu livrer aux païens la Ste Eucharistie. Ses reliques, conservées jusqu'au VIIIe siècle dans la basilique de St-Sixte et Ste-Cécile, furent ensuite transférées à St-Sylvestre *in Capite*.

Non moins célèbre est le martyr S. Hippolyte (4). Il y eut au moins trois saints de ce nom : un docteur et prêtre de Rome, un évêque de Porto, et un soldat. C'est le premier qui, selon M. de Rossi, mourut sous Valérien et fut enterré sur la voie Tiburtine ; on a en effet trouvé dans ce cimetière une statue dont le piédestal porte la liste des ouvrages du Saint ; on peut la voir au Musée de Latran. L'inscription composée

1. *Ep. LXXXII (P. L.*, t. IV, col. 430).
2. Cf. de Rossi, *Rom. sott.*, t. II, l. I, c. 3.
3. *Carm. XVIII* (*P. L.*, t. XIII, col. 392).
4. Cf. de Rossi, *Bullett.*, 1881, p. 26-56; 1882, p. 9-77; 1883, p. 60-65; — Duchesne, *Les origines chrétiennes*, c. XX; — Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes, La littérature grecque*, p. 146-159. M. Duchesne n'admet pas absolument toutes les identifications de M. de Rossi ; il place la mort de S. Hippolyte sous l'une des persécutions antérieures à Valérien.

en son honneur par le pape S. Damase (1) et le poème conservé dans un manuscrit de St-Pétersbourg, nous apprennent qu'Hippolyte avait d'abord adhéré au schisme de Novatien, puis avait répudié son erreur. Damase avoue d'ailleurs que l'histoire de S. Hippolyte n'était pas parfaitement connue : « Haec audita refert Damasus, probat omnia Christus. » Prudence a décrit en beaux vers la chapelle de la voie Tiburtine (2).

Citons encore, parmi les victimes de la persécution de Valérien, les deux martyrs SS. Prote et Hyacinthe, dont le P. Marchi avait retrouvé l'inscription primitive (1842) et dont les tombeaux, de nouveau oubliés, ont été découverts récemment au cimetière de St-Hermès ; — S. Pancrace, dont plusieurs auteurs ont reporté la mort à la persécution de Dioclétien ; — enfin les Saints persans Abdon et Sennen, venus à Rome tant pour échapper à la persécution qui sévissait dans leur pays que pour vénérer les tombeaux des Apôtres,comme firent alors plusieurs autres Orientaux,notamment S. Audifax et S. Abacum. On a rattaché leur mort à la persécution de Dèce ; mais il est plus probable qu'elle arriva sous Valérien, car si leurs corps restèrent d'abord cachés dans une maison particulière, c'est vraisemblablement que les cimetières étaient confisqués : or ils le furent pour la première fois par Valérien. Vers 260, les deux martyrs furent enterrés dans le cimetière chrétien de Pontien, sur la voie de Porto. Bosio retrouva leur tombeau.

Aux mesures édictées par Valérien contre les chrétiens, se rattache la translation des reliques de S. Pierre et de S. Paul (3). Il est certain que les corps des apôtres ont été quelque temps enterrés sur la voie Appienne, dans le tombeau appelé Platonia. Le fait est attesté par leurs Actes, qui doivent être du IVe siècle, par le Martyrologe hiéronymien, le calendrier Philocalien, une inscription de S. Damase (4), une

1. Cf. de Rossi, *Bullett.*, 1881, p. 26-55.
2. *Peristeph.*, XI (*P. L.*, LX, col. 547 sq.).
3. Cf. O. Marucchi, *Le memorie dei SS. Apostoli Pietro e Paolo, nella città di Roma*, p. 36 sq.
4. *Carm. IX* (*P. L.*, t. XIII, col. 583).

lettre de S. Grégoire le Grand (1). Dans les Actes et dans la lettre de S. Grégoire, le fait historique est mêlé à des données étrangères : il y est question, par exemple, d'Orientaux venus à Rome pour voler ces précieuses reliques, et contre lesquels les Romains défendirent leur trésor les armes à la main. On a voulu voir une allusion à ce vol dans l'inscription de S. Damase :

Discipulos Oriens misit quod sponte fatemur
Sanguinis ob meritum Christum qui per astra secuti
Aetherios petiere sinus regnaque piorum.
Roma suos potius meruit defendere cives.

Mais l'expression : « Discipulos Oriens misit, » ne concerne pas les Orientaux venus pour enlever les corps ; le vers suivant montre qu'il faut l'entendre des apôtres. Le dernier vers seul pourrait être interprété comme une allusion, très vague d'ailleurs, à la prétention des Orientaux et à la résistance des Romains.

Le calendrier philocalien ne parle pas positivement d'une translation, mais il joint le jour du martyre de S. Pierre et de S. Paul, 29 juin, à la date consulaire de l'an 258, « Tusco et Basso coss. », qui se retrouve aussi dans le Martyrologe hiéronymien : « Petri in Vaticano, Pauli via Ostiensi, utriusque in Catacumbis, Tusco et Basso coss. » Que peut signifier cette date sinon, comme plusieurs dates consulaires, l'époque d'une translation ? Les chrétiens auront voulu sauver les saintes reliques en les enlevant de lieux de sépulture trop connus des autorités romaines. Certains auteurs ont pensé qu'il y avait eu déjà une autre translation, au Ier siècle (2). Mais il est difficile d'admettre cette opinion. Elle ne peut invoquer en sa faveur aucun document : or il serait étrange qu'il ne restât nulle indication d'un fait aussi glorieux pour les souterrains de la voie Appienne.

D'autres archéologues ont placé la translation des reliques de S. Pierre sous le règne d'Élagabale, vers 224. Ils s'appuient

1. *Ep. IV*, 30 (*P. L.*, t. LXXVII, col. 703).
2. Lugari, *Le catacombe ossia il sepolcro apostolico dell'Appia*, Roma, 1888.

sur ce que Lampride (1) dit de cet empereur : « Fertur elephantorum quattuor quadrigas in Vaticano agitasse dirutis sepulcris quae obsistebant. » Ils concluent de ces paroles que le tombeau de S. Pierre fut détruit, et son corps transporté à la Platonia, où on lui aurait réuni, en 258, le corps de S. Paul. Mais la conclusion est arbitraire. Les spectacles ont pu avoir lieu dans les jardins de Néron en dehors du cirque. Et il n'est pas établi que parmi les tombeaux détruits ait été compris celui de S. Pierre. On a retrouvé là des tombeaux chrétiens, antérieurs à Élagabale, qui devaient être voisins de celui de l'apôtre.

Il n'est pas davantage prouvé que les corps des douze premiers papes aient été, comme on l'a pensé (2), transférés avec celui de S. Pierre. Aucun document n'a conservé le souvenir d'un fait qui aurait eu tant d'importance. Il est vrai que plusieurs arcosoles entourent le tombeau des apôtres à la Platonia ; mais ils sont du IVe siècle ou du commencement du Ve, non du IIIe. En effet l'enduit dont ils sont revêtus est le même que celui de la tombe de S. Quirin, évêque de Siscia ; or le corps de S. Quirin fut transporté à Rome après l'invasion de la Pannonie par les barbares et après le voyage de Prudence à Rome vers 400 ; l'inscription gravée tout autour de la chapelle, au moment de cette translation, a certainement été tracée sur un enduit encore frais (3).

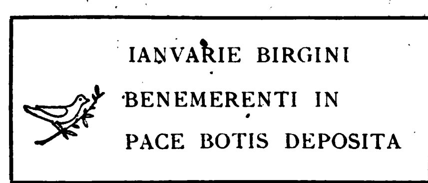
Tout récemment, Mgr de Waal (4) a prétendu que le tombeau des apôtres n'était pas à l'endroit où on le vénère, mais au milieu de l'église de St-Sébastien. Une bulle de Léon X, décrivant l'état de cette basilique avant les travaux du Card. Borghèse, indique en effet au milieu un autel dédié aux apôtres. La Platonia ne serait que le tombeau de S. Quirin. Mais cette opinion présente de grandes difficultés. Bien avant Léon X on a vénéré la Platonia : c'est là qu'était le centre des pèlerinages, et non à l'autel de la basilique. Le tombeau qui se trouve au milieu de la Platonia, beaucoup plus ancien que

1. *Elag.*, c. 22.
2. Lugari, *op. cit.*
3. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1894, p. 147-151.
4. *Die Apostelgruft ad Catacumbas an der via Appia*, Rom, 1894.

les arcosoles qui l'entourent, est partagé en deux par une pierre, comme pour recevoir deux corps; à l'intérieur on voit des peintures du IV[e] siècle représentant les apôtres. De plus si l'autel du milieu de la basilique était sur le tombeau de S. Pierre et de S. Paul, il devrait y avoir une confession ; or à cet endroit, sous le pavé de la basilique, on ne peut trouver que les anciennes galeries de la catacombe. Cet autel était sans doute un autel secondaire, qui contenait quelque souvenir des SS. apôtres.

Les reliques restèrent à la Platonia un an environ. Elles furent transportées ensuite, celles de S. Pierre au Vatican, celles de S. Paul sur la voie d'Ostie. Cette nouvelle translation eut lieu probablement sous le règne de Gallien (1).

L'Église d'Afrique ne fut pas moins éprouvée que l'Église de Rome. Elle perdit l'illustre évêque de Carthage, S. Cyprien. Les Actes de S. Cyprien sont authentiques, ils se composent d'extraits du procès-verbal du jugement, réunis par un témoin, le diacre Pontius. Les chrétiens de Carthage firent une grande procession pour honorer les restes des martyrs : « Cum cereis et scolacibus..., cum voto et triumpho magno (2). » On avait donc, malgré la persécution, toute liberté de transporter les corps des chrétiens. Toutefois S. Cyprien fut déposé dans un cimetière privé, « in area Macrobii Candidiani » : le cimetière commun avait été confisqué comme à Rome. L'expression « cum voto » est une allusion au rite des funérailles ; elle se retrouve dans plusieurs inscriptions, par exemple, dans celle de Januaria, qui est au Vatican :



Le souvenir de S. Cyprien est resté très célèbre. A Rome, on avait ce martyr en grande vénération, surtout dans le cime-

1. M. Duchesne (*Liber pont.*, I, p. CIV) la retarde jusqu'à l'époque de Constantin.
2. *P. L.*, t. III, col. 1505. — Cf. Ruinart, *Acta sincera primorum martyrum*.

tière de St-Calixte, où reposaient les papes avec lesquels il avait été en relation. Au VI[e] siècle, on y représenta même son image auprès de celle de S. Corneille, ce qui fit croire à un pèlerin que les deux saints étaient dans le même tombeau.

En 260, Valérien fut fait prisonnier par Sapor, roi de Perse. Gallien, son fils et son successeur, fut un empereur lâche et cruel. La période de son règne est celle qu'on appelle des trente tyrans. L'empire se morcela en plusieurs gouvernements, dont un des principaux fut l'empire gallo-romain, avec Trêves pour capitale. Mais, à l'exemple de Commode, Gallien se montra favorable aux chrétiens. Peut-être le dut-il à l'influence de sa femme Salonina, gagnée elle-même à la vraie foi (1). Un édit, cité par Eusèbe (2), arrêta la persécution et restitua aux chrétiens leurs cimetières. Le pape Denys, qui avait été élu un an après la mort de S. Sixte II, fit alors une nouvelle organisation des titres et des cimetières communs : « Hic presbyteris ecclesias divisit et cimiteria constituit, » dit le *Liber pontificalis*.

§ V. Persécutions de Claude et d'Aurélien.

Claude II le Gothique, successeur de Gallien, fut, comme Dèce, un prince vaillant, passionné pour la grandeur de Rome, et ennemi des chrétiens. Une nouvelle persécution commença, qui dura un an et demi (269-270). Pagi (3) et M. Aubé (4) l'ont niée ; D. Ruinart la passe sous silence; M. Allard (5) l'admet, et non sans motifs. Nous avons, en effet, outre le témoignage des Actes et des Martyrologes, cette affirmation des Actes des martyrs grecs, signalée par M. de Rossi (6), que la persécution recommença treize ans après celle de Valérien, c'est-à-dire en 269. Elle eut pour prétexte

1. Du moins les médailles de Salonina portent un mot qui semble l'indiquer : SALONINA AVG · IN PACE.
2. *H. E.*, l. VII, c. 13 (*P. G.*, t. XX, col. 673-675).
3. *L'Église et l'État dans la seconde moitié du III[e] siècle*, p. 444-451.
4. *Critic. in Ann. eccles. Baron.*, t. III, p. 165.
5. *Les dernières persécutions du III[e] siècle*, c. V.
6. Cf. Allard, *op. cit.*, app. J.

la guerre des Goths, et dut être provoquée par le Sénat après le départ de l'empereur, vers le milieu de 269. Rome, Porto, Ostie, eurent leurs martyrs ; le plus célèbre est le prêtre S. Valentin. Les histoires ecclésiastiques, confondant Claude le Gothique avec Claude Ier, ont souvent fait des martyrs de cette persécution les « protomartyrs de l'Italie » et les ont mis en relations avec les apôtres. Mais, nous l'avons dit, il n'y eut pas de prince persécuteur avant Néron.

La persécution de Claude fut limitée à l'Italie. En Orient, les chrétiens jouirent même d'une grande liberté, sous la protection de Zénobie, reine de Palmyre, dont l'évêque Paul de Samosate était le favori.

Claude II mourut dans la campagne contre les Goths. Il eut pour successeur Aurélien (270-275). Eusèbe [1], S. Jérôme [2], S. Augustin [3], l'auteur du *De mortibus persecutorum*, signalent à cette époque une nouvelle persécution, au début de laquelle l'empereur mourut : « Inter initia furoris sui exstinctus est [4]. » Au commencement de son règne, Aurélien avait été bienveillant pour les chrétiens. Quand il eut vaincu Zénobie, les habitants d'Antioche lui demandèrent l'expulsion de Paul de Samosate, qui, déposé à cause de sa conduite scandaleuse, se couvrait de la protection de la reine pour refuser de quitter la maison épiscopale. Aurélien la leur accorda, déclarant que la maison épiscopale devait appartenir à l'évêque en communion avec les évêques de l'Italie et de Rome [5]. Mais de retour à Rome, il fit revivre le paganisme, construisit le temple colossal du Soleil, dont on croit reconnaître les traces dans le jardin Colonna, et enfin se fit persécuteur à son tour. Un des premiers martyrs fut S. Agapit, à Palestrina. Ses Actes fournissent une indication chronologique précise ; ils donnent le nom du préfet de Rome, Flavius

1. *H. E.*, l. VII, 30 (*P. G.*, t. XX, col. 720).
2. *Interpretatio Chronic. Euseb.* (*P. L.*, t. XXVII, col. 653-654).
3. *De civ. Dei*, l. XVIII, c. 52 (*P. L.*, t. XLI, col. 614). Cf. Orose, *Hist.*, l. VII, c. 23 (*P. L.*, t. XXXI, col. 1122).
4. *P. L.*, t. VII, col. 203.
5. « Οἷς ἂν οἱ κατὰ τὴν Ἰταλίαν καὶ τὴν Ῥωμαίων πόλιν ἐπίσκοποι τοῦ δόγματος ἐπιστέλλοιεν. » Euseb., *H. E.*, l. VII, c. 30 (*P. G.*, t. XX, col. 720).

Antiochianus, qui fut consul en 270, préfet en 269, 270 et 272 (1). La mort de l'empereur, tué par ses soldats pendant la guerre contre les barbares, mit fin à la persécution (275); la période de paix, dont purent jouir les chrétiens, dura jusqu'au règne de Dioclétien.

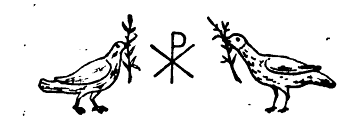
Avec Aurélien commence la période de décadence de l'Empire romain. Les barbares s'avancent ; il faut leur céder une partie de la Dacie, il ne reste plus qu'une « Dacia fictitia », appelée aussi « Dacia Aureliana ». Bientôt ils arrivent jusqu'au Danube. La crainte de les voir se diriger sur Rome fait entourer la ville d'une nouvelle enceinte. Quelques archéologues, Nibby entre autres, ont pensé que cette enceinte était beaucoup plus vaste que l'enceinte actuelle ; ils citent, à l'appui de leur opinion, un passage de Vopiscus (2), qui lui attribue une longueur de « quinquaginta prope millia (passuum). » Nous n'aurions plus que les murs construits par Honorius. Cette opinion ne peut se soutenir. L'enceinte actuelle, quoiqu'elle ait seulement 15 ou 16 milles, est bien celle d'Aurélien. Il est vrai qu'elle a été restaurée par Honorius, comme deux inscriptions encore visibles en font foi, restaurée de nouveau et même agrandie par les papes. Mais une partie notable de la muraille ancienne présente tous les caractères d'une construction du IIIe siècle. Il est impossible que l'enceinte d'Aurélien ait eu l'étendue qu'on veut lui attribuer. On a mal compris le passage de Vopiscus ; au lieu de « quinquaginta millia (passuum) », il faut lire : « quinquaginta millia (pedum) ». D'ailleurs la Loi des XII tables avait défendu d'enterrer dans la ville ; or on trouve des tombeaux païens et chrétiens, quelques-uns postérieurs à Aurélien, dans le périmètre de cette enceinte prétendue.

Les tombeaux chrétiens, celui des SS. Jean et Paul excepté, sont tous en dehors de l'enceinte d'Aurélien, à une certaine distance de la ville. Au delà de l'enceinte primitive, il y avait, dès le IIe siècle, une ligne d'octroi, à l'intérieur de laquelle

1. Cf. Marucchi, *Breve compendio degli atti e delle memorie del martire S. Agapito Prenestino*, Roma, 1898.
2. *Aurel.*, XXXIX.

se trouvaient les faubourgs. L'enceinte d'Aurélien a suivi cette ligne d'octroi.

Après Aurélien ont régné Tacite (276), Probus (276-282), qui termina l'enceinte de Rome, Carus (282-283), Carin et Numérien (283-284), Dioclétien (284-305), dont le règne fut une période de révolution politique.



Chapitre cinquième.

LA PERSÉCUTION DE DIOCLÉTIEN.

AFIN de mieux défendre l'Empire, Dioclétien s'associa, en lui donnant le titre d'Auguste, Maximien Hercule, et créa deux Césars : Maximin Galère et Constance Chlore. Il modifia la division et le gouvernement des provinces, établit des diocèses, des préfectures ; sous son règne les mœurs orientales s'introduisirent à la cour et dans l'Empire.

Dioclétien, après avoir été d'abord favorable aux chrétiens, devint leur plus terrible persécuteur. L'histoire de cette persécution serait longue, nous ne pouvons qu'en indiquer les grandes lignes. Les sources à consulter sont l'Histoire d'Eusèbe (1), le *De mortibus persecutorum* (2), livre qui a été attribué à Lactance, qui est en tout cas contemporain et fait autorité ; les nombreux Actes des martyrs, les hagiographes et les Martyrologes.

On peut distinguer deux périodes : la persécution militaire, et la grande persécution. La première commence avec l'an 286 environ et va jusqu'à 290 ou 291. Elle prit naissance à l'occasion du zèle imprudent, on peut dire du fanatisme de quelques soldats qui, avec Tertullien (3), prétendaient qu'il était indigne d'un chrétien d'accepter les distinctions conférées par le pouvoir civil. Furieux de ces dispositions, le gouvernement obligea les soldats à prêter un serment de fidélité dont la formule était inacceptable pour les chrétiens : le refus, étant un acte de rébellion contre la discipline militaire, fut puni avec rigueur. Les Actes de soldats martyrs sont presque tous de cette époque. Les martyrs les plus célèbres furent ceux de la Légion Thébaine, deux fois

1. *H. E.*, l. VIII-IX (*P. G.*, t. XX).
2. *P. L.*, t. VII.
3. *De Corona militis* (*P. L.*, t. II).

décimée en Gaule, par ordre de Maximien ; les quatre Saints Couronnés, enterrés au cimetière qui porte leur nom, sur la voie Labicane (1) ; les quatre soldats de la « Legio IIa Parthica », martyrisés à Alba (Albano) et enterrés dans la catacombe de cette ville (2) ; surtout S. Sébastien, tribun de la garde prétorienne qui veillait près de la personne de l'empereur, au Palatin. Sébastien subit d'abord le supplice des flèches, sur le stade du Palatin (« in hippodromo » disent les Actes, parce qu'à l'époque de leur rédaction, le stade avait été transformé en hippodrome), puis il fut tué dans les jardins, au lieu où est maintenant l'église de St-Sébastien in Palatio. Dans cette première période, il n'y eut que des martyrs isolés. Les chrétiens ne cessèrent pas de posséder leurs églises et leurs cimetières ; leur nombre même s'accrut, et en Orient, ils bâtirent des églises publiques. Cette persécution militaire cessa en 291 ; une période de tranquillité lui succéda.

En 303, Galère se rendit à Nicomédie pour montrer à Dioclétien la nécessité de détruire complètement les chrétiens. Dioclétien résista d'abord (3), puis finit par céder et signa l'édit de persécution. Pendant deux années continues (303-305), il y eut un nombre immense de martyrs. Il est vrai qu'on l'a quelquefois exagéré et que les Actes, en partie légendaires, attribuent à Dioclétien tout ce qui s'est passé en Italie, en Espagne, en Afrique, en Asie, par conséquent ce qui était le fait de Galère et de Maximien. Néanmoins il est certain que cette persécution fut plus cruelle que toutes les autres.

Comme sous Valérien, on confisqua les biens des chrétiens. Pour la première fois, les archives des églises furent détruites (4). Plusieurs Actes de martyrs parlent de cette confiscation ; le *Liber pontificalis*, dans la bibliographie de S. Sylvestre, dit du cimetière de Cyriaque : « Quod fiscus occupaverat tempore persecutionis. » On peut constater des traces matérielles de violence au cimetière de Calixte : le tombeau des papes fut

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1879, p. 45-90.
2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1869, p. 68-72.
3. « Furori ejus repugnavit. » *De mort. persec.*, XI (*P. L.*, t. VII, col. 212).
4. Euseb., *H. E.*, l. VIII, c. 2 (*P. G.*, t. XX, col. 744).

alors rempli de terre et abandonné ; S. Marcellin reçut la sépulture dans le cimetière de Priscille, ainsi que S. Marcel, son successeur. La destruction des archives est attestée par les lacunes que présentent à cette époque les Actes des martyrs, calendriers et martyrologes. On peut aussi tirer une preuve du document intitulé *Breviculus collationis cum Donatistis* (1), et conservé dans les œuvres de S. Augustin. Le schisme des Donatistes naquit précisément des violences de la persécution. Sommés de livrer les Écritures, les gardiens des archives chrétiennes donnaient quelquefois des Actes de martyrs ou quelqu'un des Livres saints : les évêques, prêtres ou diacres, qui agirent ainsi, furent regardés par les Donatistes comme des traîtres ; le *Breviculus* contient, avec le procès-verbal des réunions qui eurent lieu à Carthage à ce sujet, une sorte d'inventaire des objets liturgiques, des livres, des écrits confisqués par les persécuteurs.

On obligea aussi les chrétiens, de toutes manières, à sacrifier aux dieux. Les places publiques, même les boutiques, étaient ornées de statues des fausses divinités, auxquelles il fallait offrir des sacrifices à l'occasion de tous les actes de la vie civile. Il y eut alors ainsi des « dies thurificationis », comme il y avait eu des « dies traditionis » pour la spoliation des livres sacrés. Une inscription de l'époque, trouvée à Mastar, en Numidie, mentionne ces jours de violences :

TERTIV IDVS ☧ IVNIAS ΔEPOSI
TIO CRVORIS SANCTORVM MARTVRVM
QVI SVNT PASSI SVB PRAESIDE FLORO IN CIV
ITATE MILEVITANA IN DIEBVS TVRIFI
CATIONIS INTER QVIBVS HIC INNOC
. . . . . EETCE IN PACE . . . . . . (2)

1. *P. L.*, t. XLIII.
2. De Rossi, *Bullettino*, 1875, p. 162-175 ; 1876, p. 59-64. Cf. S. Optat, *De schism. Donat.*, III, 8 (*P. L.*, t. XI, col. 1017-1019). — La formule « depositio cruoris » montre que la tradition de la distinction des tombes de martyrs par la fiole de sang n'est pas tout à fait sans fondements, quoiqu'on ait souvent bien exagéré la valeur de ce signe.

Les chrétiens furent condamnés surtout « ad metalla », c'est-à-dire aux carrières et sablonnières d'où l'on tirait les matériaux pour les grands monuments de Rome et où l'on taillait les colonnes. Les Thermes de Dioclétien étaient en briques revêtues de marbre ; certainement des chrétiens furent employés à leur construction, spécialement à l'extraction du marbre. Quelques Actes parlent de soldats préposés à la surveillance des condamnés qui travaillaient dans les carrières. Un de ces soldats, après la construction des Thermes de Licinius,dans la ville de Sirmium,dédia à Hercule Auguste, c'est-à-dire à Maximien, une inscription qui a été retrouvée à Salona, en Dalmatie, et que possède le musée de Spalato (1) :

HERCVLI AVG ·
SAC · VAL · VALE
RIANVS MIL ·
CVM ADSIST
EREM AD CAP
ITELLA COLV
MNARVM AD TE
RMAS LICINIAN
S QVAS EIVNT S
IRMIV L S

Parmi les confesseurs employés aux travaux des Thermes de Dioclétien, mentionnons S. Saturnin, qui fut enterré, via Salaria, dans le cimetière dit de Thrason et de Saturnin ; S. Cyriaque, S. Large et S. Smaragde, dont le premier fut spécialement honoré aux Thermes, dans l'église de St-Cyriaque in Thermis, et plus tard à Sta Maria in via Lata.

En 305, Dioclétien et Maximien abdiquèrent, le premier à Nicomédie, le second à Milan. Galère et Constance Chlore

1. « Herculi Augusto sacrum. Valerius Valerianus miles cum adsisterem ad capitella columnarum ad termas Licinianas quae sunt Sirmiu libens solvi. »

devinrent Augustes, s'adjoignant comme Césars Flavius Sévère et Maximien Daza. Galère continua la persécution ; mais il fut frappé d'une grave maladie et mourut après avoir signé un édit de tolérance et s'être même recommandé aux prières des fidèles (311). Bien loin de partager ces dispositions, Maximien organisa contre les chrétiens un véritable soulèvement de l'opinion publique. A son instigation, raconte Eusèbe ([1]), les villes lui demandèrent leur expulsion. Une inscription, récemment découverte en Asie-Mineure et publiée par Mommsen ([2]), conserve le texte grec d'une demande de ce genre adressée à l'empereur par les citoyens d'Arykanda ; la lettre est précédée d'un fragment du rescrit en latin qui fut envoyé. Voici, avec les restitutions nécessaires pour les rendre intelligibles, le texte du rescrit et la traduction de la lettre :

« (Quamcumque munific)entiam vol(ueritis pro hoc vestro religioso proposito pet)ere. Jam nunc hoc (facere atque accipere constituite, scili)cet impetraturi eam (sine mora quae data vobis in aeternum) tam nostram juxta deos i(mmortales religiosam pietatem testabi)tur quam vero condigna pra(emia vitae rationis vos a nostra cl)ementia consecutos liberis ac p(osteris vestris declarabit).

Et aussitôt après : « Aux sauveurs de tout le genre humain, aux dieux augustes, les Césars Galerius Valerius Maximinus et Flavius Valerius Constantinus et Valerius Licinianus Licinius. Instance et prière du peuple fidèle de la Lycie et de la Pamphilie.

« Les dieux vos parents, ô illustres princes, ayant montré par les faits leur bienveillance envers tous ceux qui ont grandement à cœur la religion, nous avons cru opportun pour votre bonheur éternel, maîtres souverains qui êtes supérieurs à toutes choses, de recourir à votre puissance royale et immortelle, et de lui demander que les chrétiens, depuis longtemps et jusqu'à aujourd'hui rebelles (τοὺς πάλαι στασιάζοντας χριστιανούς), soient enfin réduits et cessent

1. *Hist. eccles.*, IX, 7 (*P. G.*, t. XX, col. 809-816).
2. *Corpus inscript. lat.*, t. III, *suppl.*, n° 12132. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1894, p. 54 ; — Marucchi, *Un nuovo monumento della persecuzione di Diocleziano*, dans la *Nuova antologia*, juin 1893.

de combattre avec leurs folles nouveautés les honneurs dus aux dieux. Cet effet sera obtenu si votre divinité et immortelle puissance prend soin d'arrêter l'œuvre malfaisante de ces athées ennemis de notre religion (τὴν κακουργίαν τῆς τῶν ἀθέων ἀπεχθοῦς ἐπιτηδεύσεως), et si on leur commande de se dévouer toujours au culte des dieux vos parents pour votre empire immortel et incorruptible. Il est manifeste que ce serait un grand bien pour tous vos sujets. »

Cette inscription est probablement de l'an 311 ; elle a été martelée, sans doute après la paix. On peut la rapprocher d'une lettre semblable adressée à Maximin par la ville de Tyr en Phénicie, lettre qu'Eusèbe cite dans son Histoire ([1]) et qu'il dit avoir vue, avec la réponse de l'empereur, sur le forum de Tyr. Ainsi l'édit de Galère ne mit pas fin à la persécution, elle dura jusqu'en 312.

Malgré la persécution, les chrétiens purent posséder leurs cimetières, leurs titres ; ils eurent même des églises publiques, à Nicomédie par exemple, et probablement à Rome. Et cela non seulement sous le pape Eutychien, mais même sous le pontificat de Caius et de Marcellin. Une inscription du cimetière de St-Calixte rappelle que le diacre Sévère, avec la permission du pape Marcellin, titulaire naturel du cimetière, avait creusé pour sa famille un « cubiculum duplex cum arcisoliis et luminare » ; les chrétiens étaient donc propriétaires de la surface du sol. On ne confisqua, après l'édit de 303, que les cimetières publics, et non les cimetières privés. Si celui de Ste-Cyriaque le fut, c'est qu'il avait été donné à l'Église et était devenu propriété de la communauté chrétienne.

S. Marcellin, que nous venons de nommer (✠ 304), fut autrefois accusé d'avoir sacrifié aux idoles. Cette légende, consignée dans le *Liber pontificalis*, est empruntée à une *Passio* apocryphe. Le récit qu'elle fait est certainement faux : elle parle d'un concile d'évêques qui aurait été tenu à Sinuessa, or pareille réunion était impossible en temps de persécution.

1. *Loc. cit.*

Toutefois il semble bien que Marcellin, s'il ne s'est pas rendu coupable d'apostasie, ait eu une certaine responsabilité dans la tradition des Livres Saints (1).

Après la mort de ce pontife, le siège de Rome resta vacant pendant quatre ans. Il faut placer à cette époque le martyre des SS. Pierre, exorciste, et Marcellin, prêtre. S. Damase recueillit de la bouche même du bourreau les détails de leur supplice :

Percussor retulit Damaso mihi cum puer essem (2).

Leurs corps, cachés en haine des chrétiens, furent découverts par une matrone nommée Lucille, qui les transporta sur la voie Labicane. On dut pareillement rechercher les restes de Ste Candide, de S. Castule, de S. Eutychius. Candide, convertie par SS. Pierre et Marcellin, fut arrêtée à la sortie d'une catacombe où elle avait assisté à la messe de ce dernier, transportée sur la voie de Porto et précipitée par un lucernaire dans la catacombe de Pontien. Le corps de S. Castule fut aussi caché par les soldats dans une carrière de la voie Labicane, qui ensuite devint un cimetière. Enfin S. Damase eut beaucoup de peine à retrouver, pour le rendre à la vénération des fidèles, le corps de S. Eutychius jeté « in barathrum », ainsi qu'il le rapporte dans son inscription en l'honneur de ce martyr (3). Ce « barathrum » devait être voisin de la catacombe de St-Sébastien.

Le martyre de Simplicius, de Faustinus et de leur sœur Viatrix, enterrés dans le domaine de Generosa, « ad sextum Philippi » (4), et celui de Ste Sotère, appartiennent également à cette période. La famille de Sotère avait plusieurs monuments dans la région de la voie Appienne ; son cimetière ne fut réuni à celui de Calixte qu'après la persécution, et une petite basilique lui fut dédiée non loin de celle de St-Sixte

1. Aussi S. Augustin ne le défend-il que faiblement, sans même prononcer son nom, contre les attaques de Pétillien : « Episcopos nominas, quos de traditione codicum soletis arguere. De quibus et nos solemus respondere : Aut non probatis, et ad neminem pertinet ; aut probatis, et ad nos non pertinet. » *Contr. litt. Petilliani*, l. II, c. XCII (*P. L.*, t. XLIII, col. 322 sq.).

2. *Carm. XXIII* (*P. L.*, t. XIII, col. 396).

3. *Carm. XVII* (*P. L.*, t. XIII, col. 391).

4. Cf. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III.

et Ste-Cécile. S. Ambroise était de la même famille, il parle de Sotère comme d'une parente, « domesticum piae parentis exemplum » (1).

L'élection de S. Marcel (308) eut lieu pendant une période de paix relative. Maxence, assez favorable aux chrétiens, leur restitua plusieurs cimetières. Il y eut néanmoins encore des martyrs, et le pape fut du nombre. Un hérétique, dont nous ignorons le nom, qui s'était rendu coupable d'apostasie sans même y être poussé par la crainte d'une mort violente, excita des troubles en prétendant qu'on devait admettre à la communion chrétienne tous ceux qui avaient renié la foi pendant la persécution. Marcel en fut rendu responsable et envoyé en exil, où il mourut. Son corps, transporté à Rome, fut enterré dans le cimetière de Priscille, près de S. Marcellin, dont il avait été le diacre. On l'honore comme martyr.

Ces troubles et d'autres causés par des rigoristes qui refusaient à l'Église le pouvoir de remettre les péchés, continuèrent jusqu'au pontificat d'Eusèbe. S. Damase en parle clairement dans l'éloge métrique qu'il plaça près du tombeau de ce pape, au cimetière de St-Calixte (2), et dont on voit encore quelques débris en face d'une transcription faite, au VIe siècle, par le pape Vigile, sur le marbre d'une inscription de Caracalla. Eusèbe est la dernière victime de la persécution de Dioclétien, qui avait donné à l'Église tant de martyrs (310). De Sicile, où il était mort, ses restes furent rapportés à Rome, au moment de la restitution du cimetière de Calixte.

On peut se demander, à la fin de cette histoire sanglante, qui s'est déroulée pendant plus de deux siècles, quel a été le nombre total des confesseurs morts pour la foi. Nous avons déjà dit que souvent on l'a exagéré. Plusieurs auteurs modernes se sont, au contraire, appliqués à le restreindre outre mesure (3). Il est certain qu'en prenant uniquement les noms cités par les documents qui nous sont parvenus, on arrive à

1. *Exhortatio virginitatis*, c. XII (*P. L.*, t. XVI, col. 360). Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1864, p. 76-77.
2. *Carm. XII* (*P. L.*, t. XIII, col. 385-386).
3. Par exemple, Dodwell, *De paucitate martyrum* ; — Aubé, *Les chrétiens dans l'empire romain de la fin des Antonins au milieu du IIIe siècle*, etc.

un nombre relativement petit, surtout si on fait encore la part des erreurs ou des exagérations possibles de la part des chroniqueurs. Mais un tel procédé est par trop insuffisant. Les auteurs n'ont pu ni tout raconter ni même tout savoir. Leurs récits, surtout les préoccupations constantes des Apologistes, donnent à entendre que des multitudes de chrétiens ont succombé dans les tourments; et s'il nous est impossible d'en déterminer exactement le nombre, nous pouvons néanmoins assurer qu'il a été fort grand.

Dans une étude très intéressante sur les sentences rendues contre les martyrs (1), M. Le Blant fait remarquer qu'« une voie de salut était ouverte à ceux que frappait la justice criminelle: l'appel contre la condamnation », et que « c'est au courage des martyrs qu'il faut attribuer l'absence de tout recours contre les jugements qui les frappaient.... Le martyr amené devant le juge ne songe point à l'apitoyer; il n'emprunte pas cet appareil de deuil que revêtent d'ordinaire les accusés pour tenter d'émouvoir les cœurs; il garde jusqu'à l'heure dernière le visage souriant, l'aspect joyeux qui sied à sa gloire.... Aucun texte ne parle de martyrs songeant à recourir au prince même pour obtenir une mort plus douce.... Une seule fois, le mot « Appello » se trouve dans la bouche d'un martyr. Si nous devons en croire Prudence, dont les poèmes reproduisent souvent les termes des écrits originaux dont il s'est inspiré, il aurait été dit par S. Romain (2); mais ce n'est pas à une puissance humaine que le fidèle adresse son recours; c'est au Christ qui le voit et qui le juge, comme il voit et juge ses bourreaux. »

1. *Mélanges J. B. de Rossi*, 1892.
2. *Peristeph.*, Hymn. x, v. 818 (*P. L.*, t. LX, col. 506).



Chapitre sixième.

LA PAIX DE L'ÉGLISE.

AU commencement du IVe siècle il se fit dans les relations entre l'Église et l'empire romain un changement subit, profond, qui devait avoir les plus heureuses conséquences pour le monde entier. Deux des empereurs régnants, Maxence et Constantin, se déclarèrent la guerre. Les détails de l'expédition sont bien connus : au mois d'octobre 312, Maxence était mort, son armée en déroute, et Constantin entrait triomphalement dans Rome, victorieux et chrétien. Un événement extraordinaire avait amené la conversion de l'empereur. Eusèbe, qui le rapporte (1), en tenait le récit de Constantin lui-même. Celui-ci avait, un jour, vu dans le ciel une croix lumineuse accompagnée des mots : Τούτῳ νίκα; la nuit suivante, Notre-Seigneur en personne lui était apparu et lui avait présenté le modèle de l'étendard qu'il devait donner à ses soldats. Ce drapeau, le Labarum, avait la forme d'une croix, et portait le monogramme du Christ (2). Il en existe diverses représentations qui, tout en répondant à cette description générale, diffèrent légèrement dans les détails. On en voit l'image, par exemple, sur les monnaies de Constantin (3), sur deux sarcophages du Musée de Latran, quelquefois même sur des monuments des catacombes. C'est ainsi qu'on a trouvé au cimetière de Ste-Agnès une couronne de pierre avec le monogramme et l'inscription : IN HOC SIGNO SIRICI



LE LABARUM.

1. *De vita Constant.*, l. I, c. 28-29 (*P. G.*, t. XX, col. 944).
2. Euseb., *ibid.*, c. 31 (*P. G.*, t. XX, col. 946).
3. Cf. Cavedoni, *Ricerche critiche intorno alle medaglie di Costantino;* — Garrucci, *Le medaglie e monete di Costantino.*

(vivas). Il peut y avoir aussi une allusion à la célèbre vision dans les mosaïques qui ornent la basilique de Ste-Constance, sur la voie Nomentane, mausolée de la famille de Constantin : elles représentent le ciel semé d'étoiles au milieu desquelles brille le monogramme du Christ.

La bataille qui livra Rome à Constantin eut lieu aux portes mêmes de la ville, au lieu appelé « ad Saxa rubra », où se trouvait la maison de Livie (28 oct. 312). Plusieurs monuments rappellent cet heureux événement. C'est d'abord l'Arc de la voie Triomphale, construit avec les matériaux d'un arc de Trajan ; les sculptures, faites sous Constantin, se distinguent des sculptures anciennes, plus fines, qui se trouvent à la partie supérieure. Un des bas-reliefs représente l'empereur parlant au peuple sur le Forum ; on reconnaît les monuments du Forum et le Capitole au fond. Une grande inscription est gravée de chaque côté. Elle est conçue en ces termes :

IMP · CAES · FL · CONSTANTINO MAXIMO
P · F · AVGVSTO · S · P · Q · R ·
QVOD INSTINCTV DIVINITATIS MENTIS
MAGNITVDINE CVM EXERCITV SVO
TAM DE TYRANNO QVAM DE OMNI EIVS
FACTIONE VNO TEMPORE IVSTIS
REMPVBLICAM VLTVS EST ARMIS
ARCVM TRIVMPHIS INSIGNEM DICAVIT

On devine dans les mots « instinctu divinitatis » une allusion au christianisme de Constantin. Venuti (1), Nibby (2), sans motif vraiment plausible, ont prétendu que l'inscription avait été modifiée, et les mots « instinctu divinitatis » posté-

1. *Roma antica*, t. I, p. 12.
2. *Roma antica* (1838), t. I, p. 447.

rieurement substitués à ceux-ci : « Diis faventibus » ou « Nutu Iovis Optimi Maximi ». Mais quand, en 1863, on a exécuté les moulages de l'arc, par ordre de Napoléon III, on a pu se convaincre que l'inscription n'avait subi aucun changement (1). En 315, époque de la dédicace de cet arc, Constantin s'était certainement montré chrétien. Toutefois, pour éviter de blesser les opinions du Sénat, il se contenta d'une expression



ARC DE CONSTANTIN.

générale et vague, qui suffisait d'ailleurs pour le déclarer monothéiste. C'est ainsi qu'on appelait les chrétiens « Cultores Dei », adorateurs d'un seul Dieu.

Non loin de là, près du Forum, fut placée une grande statue de Constantin ; il était représenté portant le Labarum, et l'inscription faisait allusion à ce signe. Eusèbe (2) décrit le

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1863, p. 49-57.
2. *De vit. Constant.*, l. I, c. 40 (*P. G.*, t. XX, col. 953-955).

monument et rappelle l'inscription. Cette statue est peut-être celle qui se trouve dans le vestibule de St-Jean-de-Latran. Une autre devait orner l'abside de la basilique Constantienne : à celle-là, suivant M. Petersen (1), appartenait la tête colossale que l'on voit au Capitole, dans la cour du palais des Conservateurs.

Nous avons encore un souvenir de la bataille du pont Milvius dans la basilique du consul Junius Bassus, bâtie sur l'Esquilin, l'an 317, à peu près à l'endroit où est aujourd'hui l'église de St-Antoine. Cette basilique était très riche ; elle contenait les portraits en mosaïque des empereurs Flaviens et celui de Constantin, ainsi qu'une peinture représentant le triomphe du premier empereur chrétien. Basilique civile jusque vers la fin du Ve siècle, elle fut ensuite transformée en église par la munificence du soldat barbare Valila, et appelée « Ecclesia S. Andreae cata barbarum patricium ». Elle fut détruite au XVIe siècle. Des inscriptions, des dessins, des mosaïques provenant de ce monument, sont conservés dans la bibliothèque Barberini, au palais del Drago et au Musée du Capitole (2).

Enfin sur un bas-relief trouvé en Afrique, et maintenant au Musée d'Alger, on reconnaît le passage du pont Milvius par les troupes victorieuses ; l'inscription ne laisse aucun doute sur l'identification de cette scène.

Le triomphe de Constantin, à la différence des triomphes anciens, ne semble pas avoir été mêlé de cérémonies superstitieuses et idolâtriques. C'est donc à faux ou au moins gratuitement que le professeur Wagner, de Munich, dans sa belle restitution du triomphe de Constantin, d'ailleurs très exacte au point de vue topographique, a représenté l'empereur montant au Capitole pour assister à un sacrifice à l'autel de Jupiter.

Constantin se rendit à Milan avec son collègue Licinius. Là fut publié l'édit qui reconnut à l'Église son existence légale (mai 313). Il porte qu'on doit restituer à l'Église ses lieux de

1. Lecture faite devant l'Académie pontificale d'archéologie, 16 mars 1899.
2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1871, p. 5 sq.

réunion et ses cimetières « non ea loca tantum, ad quae convenire consueverunt (christiani), sed alia etiam... ad jus corporis eorum, id est, Ecclesiarum, non hominum singulorum, pertinentia (1). » Constantin y ajouta de grandes donations, entre autres celle du Latran faite au pape Miltiade. Ce palais, propriété de Plautius Lateranus, avait été confisqué par Néron et était devenu une sorte de villa impériale. Une muraille de la maison des Laterani fut utilisée par Aurélien pour la nouvelle enceinte de Rome. En refaisant l'abside de la basilique (1877), on a découvert des restes de l'ancienne villa, en particulier des tuyaux de plomb avec les mots : LATERANI, DOMVS LATERANORVM. Constantin l'avait reçu dans la dot de son épouse, Fausta, fille de Maximien. Le Latran fut la résidence des papes jusqu'à la translation du St-Siège en France. Au mois d'octobre 313, S. Miltiade y célébra un concile, « in domo Faustae in Laterano ».

Outre la basilique de St-Jean-de-Latran, Constantin construisit celles de St-Pierre, de St-Paul, de St-Laurent, de Ste-Agnès et des SS.-Pierre et Marcellin. Plusieurs autres qu'on lui attribue sont postérieures. Il faut aussi reléguer parmi les légendes la prétendue donation de Rome au pape par l'empereur, qui ensuite se serait retiré à Constantinople afin de laisser le Souverain Pontife plus libre.

On ne doit pas croire que Constantin ait interdit le paganisme. Il était obligé de garder des ménagements pour la religion officielle. Il laissa donc les cérémonies païennes continuer à côté du culte catholique. Il conserva même le titre de « Pontifex Maximus », et ses successeurs l'imitèrent : Gratien (382 ou 383) fut le premier à refuser cette dignité. Toutefois Constantin ne fit personnellement aucun acte d'idolâtrie. La petite ville de Spello, en Ombrie, ayant demandé l'autorisation de construire un temple en l'honneur de l'empereur et de sa famille, « Templum Gentis Flaviae », il y consentit, mais avec cette réserve : « Aedem Flaviae hoc est nostrae gentis ut desideratis magnifico opere perfici

1. *De mort. persec.*, XLVIII (*P. L.*, t. VII, col. 267-270).

volumus, ea tamen observatione praescripta, ne aedis nostro nomine dedicata cujusquam contagiosae superstitionis fraudibus polluatur (1). »

Après la mort de Licinius (324), Constantin se montra plus ouvertement chrétien. Il n'était encore que catéchumène, et par conséquent ne pouvait être admis qu'à une partie de la liturgie. En 325, il assista au fameux Concile de Nicée. Son baptême eut lieu, ainsi que le rapporte Eusèbe (2), en 337, dans une villa près de Nicomédie, peu de temps avant sa mort. Une légende qui remonte au Ve siècle fait baptiser Constantin à Rome, dans la basilique de St-Jean-de-Latran, par le pape Sylvestre; elle rapporte également une quasi-persécution qui aurait déterminé la fuite de S. Sylvestre au Soracte, une maladie et une guérison miraculeuse de Constantin. Sans doute elle se rattache au fait que Constantin avait érigé le baptistère du Latran et y avait reçu le catéchuménat ; peut-être aussi le pape Sylvestre avait-il baptisé un membre de la famille impériale portant le même nom que l'empereur. Le baptême de Constantin est un fait si important, qu'on ne peut pas croire qu'Eusèbe en ait inventé les détails, alors que tous les évêques présents au Concile de Nicée avaient pu constater à la messe si l'empereur était encore catéchumène.

Constantin a commis des crimes, notamment le meurtre de son fils Crispus. Il mérita néanmoins la reconnaissance publique pour le bien qu'il fit comme législateur chrétien. Il supprima le supplice de la croix et mitigea l'esclavage, défendant la pratique barbare de marquer les esclaves au fer rouge (3). On prit alors l'habitude de suspendre à leur

1. Orelli-Henzen, n. 5580.
2. *De vita Constant.*, l. IV, c. 62 (*P. G.*, t. XX, col. 1213-1217).
3. Cf. P. Allard, *Les esclaves chrétiens.* Des écrivains protestants, comme de Pressensé (*Histoire des trois premiers siècles de l'Église*, t. VI, p. 457-486), Roller (*Les catacombes de Rome*, t. I, p. 38, 271) ; des libres-penseurs, comme Renan (*Marc-Aurèle et la fin du monde antique*, p. 610, 613) sont obligés d'avouer l'action bienfaisante de l'Église sur l'état social du monde romain : « Le christianisme ne supprima pas l'esclavage, dit Renan, mais supprima les mœurs de l'esclavage » ; et encore : « La foi nouvelle rendait l'esclavage impossible. »

cou des colliers avec des inscriptions et quelquefois des symboles chrétiens (1).



De grands changements s'introduisent aussi dans la vie chrétienne. La liturgie se transforme et s'amplifie après la construction des basiliques ; nous en avons un remarquable monument dans les *Constitutiones apostolicae*, qui sont certainement de cette époque. Les cimetières en plein air, rares jusqu'alors, se multiplient. Au symbolisme primitif l'art commence à substituer des décorations historiques : les portraits du Sauveur, de la Vierge, des Apôtres. La sculpture chrétienne produit de nombreuses statues, entre autres celles du Bon Pasteur, dont le Musée de Latran possède un beau modèle. Les inscriptions se développent et fournissent plus d'indications historiques, au détriment, il est vrai, du charme qui s'attachait à leur simplicité primitive ; on trouve fréquemment des inscriptions métriques et des inscriptions présentant le monogramme isolé ; généralement aussi elles portent des dates consulaires.

Après Constantin, sous le pontificat du pape Libère, un schisme se produisit dans l'Église. Constance, ami des Ariens, exila le pape. On a accusé Libère d'avoir signé une formule

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1874, p. 41-73 (édit. franç.).

arienne. Mais, sans parler des arguments historiques qui peuvent être invoqués en faveur de son orthodoxie ([1]), une longue inscription de l'ancienne basilique de St-Sylvestre sur la Via Salaria célèbre ce pape comme un défenseur de la foi de Nicée : « Per te fides Nicaena triumphat ([2]). » En outre, des inscriptions cimitériales rappellent le pontificat de Libère, « Sedente papa Liberio », et, contrairement aux usages, expriment la vénération des chrétiens pour ce pape : c'est sans doute une protestation contre l'usurpateur Félix et une réfutation anticipée de la calomnie dont Libère devait être plus tard l'objet.

1. Cf. Héfélé, *Hist. des Conc.*, l. V, § 81.

2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1883, p. 5-60 ; — 1890, p. 123-140. L'attribution de ces éloges au pape Libère ne paraît pas suffisamment prouvée à M. Mommsen, qui pense qu'ils se rapportent plutôt à Félix II. Cette opinion soulève d'assez graves difficultés. Il faut remarquer notamment que, d'après l'ordre suivi dans le manuscrit, ce poème semble bien concerner un monument de la Via Salaria, or le tombeau de Libère se trouvait justement sur cette voie, tandis que celui de Félix II était sur la Via Aurelia ou sur la voie de Porto.

Chapitre septième.

L'ÉGLISE SOUS LES SUCCESSEURS DE CONSTANTIN.

§ I. La persécution de Julien l'Apostat.

JULIEN fut nommé empereur après la mort de Constance; il régna de 361 à 363. Il se montra, en haine de son prédécesseur, toujours ennemi des chrétiens ; peut-être aussi était-il éloigné d'eux par la controverse et les scandales des Ariens. Ammien Marcellin (1) et les autres écrivains païens qui parlent de Julien, s'accordent à dire qu'il voulait rétablir le culte idolâtrique ; ils ne font cependant mention d'aucune persécution sous son règne. C'est ce qui a porté plusieurs critiques modernes à nier qu'il y en ait eu une. M. G. Boissier (2) s'efforce de prouver que Julien n'a pas été un grand persécuteur. Mais nous avons des témoignages trop évidents dans beaucoup d'historiens et écrivains chrétiens, dans S. Grégoire de Nazianze (3), jadis très lié avec Julien, S. Jean Chrysostome (4), Rufin (5), Théodoret (6), Socrate (7), Sozomène (8), S. Augustin (9). D'autres preuves nous sont fournies par les Actes des martyrs, qui, bien qu'ils ne soient pas contemporains et absolument authentiques, contiennent néanmoins un fond de vérité et ont été confirmés par les découvertes archéologiques.

La persécution de Julien s'est étendue surtout en Orient. Il avait d'abord habité l'Occident, spécialement Lutetia.

1. Liv. XXII, c. 5.
2. *La fin du paganisme*, 1891.
3. *Orat. IV contr. Julian.*, LXIII-LXIV, etc. (*P. G.*, t. XXXV, col. 585).
4. *Hom. in Juventin. et Maximin.*, I (*P. G.*, t. L, col. 573).
5. *Hist. eccles.*, l. I, c. 35 (*P. L.*, t. XXI, col. 503).
6. *Ecclesiast. hist.*, l. III, c. 3, 11, etc. (*P. G.*, t. LXXXII, col. 1092 sq.).
7. *Hist. eccles.*, l. III, c. 15-19 (*P. G.*, t. LXVII, col. 417 sq.).
8. *Hist. eccles.*, l. V, c. 9 sq. (*P. G.*, t. LXVII, col. 1238 sq.).
9. *De Civ. Dei*, l. XVIII, c. 52 (*P. L.*, t. XLI, col. 615).

Parisiorum, où on trouve encore, près du Musée de Cluny, quelques ruines de thermes construits par lui ; mais après son avènement au trône, il demeura plutôt en Orient. S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome, Socrate, Sozomène, nous parlent des martyrs d'Asie Mineure, de Phrygie, de Palestine. L'empereur voulait faire revivre les cultes orientaux, celui de Mithra, celui de Cybèle, en les purifiant pour les élever au niveau de la religion chrétienne. Le culte de Cybèle fut modelé sur celui des chrétiens ; ses prêtres eurent comme un baptême et une confirmation : analogie qui a trompé plusieurs critiques et leur a fait attribuer au culte de Cybèle des monuments chrétiens. Julien était très superstitieux. Ammien Marcellin nous apprend qu'avant toutes ses expéditions il offrait de nombreux sacrifices (1) ; et on répétait à son sujet ce qui avait été dit de Marc-Aurèle : « Le bœuf blanc a peur des victoires de l'empereur. »

L'Occident, Rome surtout, eut aussi ses martyrs. Les Actes, généralement interpolés, mettent toujours Julien en scène, bien qu'il fût en Orient. Il est possible que cette confusion ait eu lieu sur le nom d'un autre Julien, oncle de l'empereur, qui en effet resta quelque temps à Rome. Les martyrs romains les plus célèbres furent S. Gallican, Ste Bibiane, le prêtre S. Jean, les saints Jean et Paul (2).

S. Gallican, noble personnage converti par SS. Jean et Paul, donna tous ses biens aux pauvres ; il fut exilé à Alexandrie, où il mourut. L'hôpital qui porte son nom, au Transtévère, est peut-être un souvenir d'une institution charitable fondée par lui.

L'histoire de Ste Bibiane, de son père Flavianus, de sa mère Dafrosa, de sa sœur Demetria, et celle du prêtre S. Jean, sont comme des chapitres d'une grande histoire dont le centre est le martyre des SS. Jean et Paul. De Ste Bibiane

1. Liv. XXII, c. 12; liv. XXV, c. 2.

2. Tillemont (*Hist. Eccles.*, VII, p. 352) a pensé qu'il faut rattacher à la persécution de Dioclétien les martyrs communément attribués à celle de Julien. M. de Rossi (*Bullet.*, 1890, p. 45) estime que si la date est douteuse pour quelques-uns, elle ne saurait l'être pour les saints Jean et Paul, qui semblent bien avoir appartenu à la seconde moitié du IVe siècle.

nous avons un souvenir monumental dans la petite église qui est située près du Nymphoeum de l'empereur Gallien, faussement appelé Temple de Minerva Medica. Ce lieu a toujours été en grande vénération. Vers le Ve siècle, on y a établi un cimetière qui prit une grande importance, et dans lequel ont été retrouvées des inscriptions du Ve et du VIe siècle ; on l'appelait « Cimiterium ad Ursum pileatum » (1).

S. Jean, prêtre, fut très célèbre dans les premiers siècles. Probablement déjà prêtre au temps de Dioclétien, il ensevelissait les martyrs pendant la persécution. Son corps fut déposé sur la Via Salaria, « ad clivum Cucumeris ». Dans la basilique supérieure du cimetière érigé ensuite en ce lieu, « ad caput S. Joannis », on vénérait le corps du Saint séparé de la tête: on ne connaît pas d'autre cas semblable. Le corps et la tête furent plus tard transportés dans la ville, à la petite église de S. Giovannino, puis à l'église voisine dédiée à S. Sylvestre, qui prit dès lors le nom de « St-Sylvestre in capite ». Il peut bien y avoir quelque relation entre ces reliques et le culte que l'on rend aussi, dans la même église, à S. Jean-Baptiste: les similitudes de noms ont souvent engendré de telles confusions.

L'épisode le plus célèbre de cette persécution est le martyre des SS. Jean et Paul. Les Actes nous apprennent que ces deux chrétiens, deux frères peut-être, avaient été attachés à la maison de l'empereur Constance. Afin de ne pas prendre part aux actes d'idolâtrie de Julien, ils se retirèrent dans leur maison du Mont Coelius. Invités à revenir à la cour, ils refusèrent et furent condamnés à mort. Leur exécution eut lieu secrètement, dans leur propre demeure, c'est là aussi qu'ils furent enterrés. Des amis de la famille, Benedicta et le prêtre Crispus, ornèrent le tombeau des martyrs. Après la persécution, leur maison fut transformée en église et reçut le nom de « Titulus Pammachii ». Les ruines de cette maison ont été récemment découvertes, sous le pavé de la basilique actuelle,

1. Ce fut le premier cimetière établi à l'intérieur de la ville. Il ne faut pas le confondre avec un autre du même nom, qui se trouvait sur la voie de Porto.

par le P. Germano di S. Stanislao, Passioniste [1]. La brique, les décorations, les scènes figurées, indiquent manifestement une maison du IVe siècle. Plusieurs peintures, les seules de ce genre qu'on ait trouvées dans une maison privée, reproduisent les symboles des catacombes : l'orante, la brebis, les prophètes, Moïse et le buisson ardent, le monogramme Constantinien.

Le lieu même du martyre des SS. Jean et Paul est une sorte de cave ; il s'y trouve encore des amphores et des vases en terre cuite avec des symboles chrétiens. Près de là est le « locus confessionis », où furent déposés les corps. Dans la partie supérieure, on voit représentés les martyrs et des épisodes dont les Actes peuvent fournir l'explication : Benedicta pleurant de ne pas retrouver les reliques des deux saints, le prêtre Crispus allant célébrer la messe sur leur tombeau, les deux martyrs ayant à leurs pieds les personnages par qui leurs corps furent retrouvés, le supplice des SS. Crispus, Crispinianus et Benedicta. C'est l'unique exemple d'une scène de martyre que nous fournissent les peintures des premiers siècles. Celles-ci sont certainement du IVe siècle. Elles ont été faites aussitôt après la mort de Julien l'Apostat, au temps de Byzante et de Pammachius.

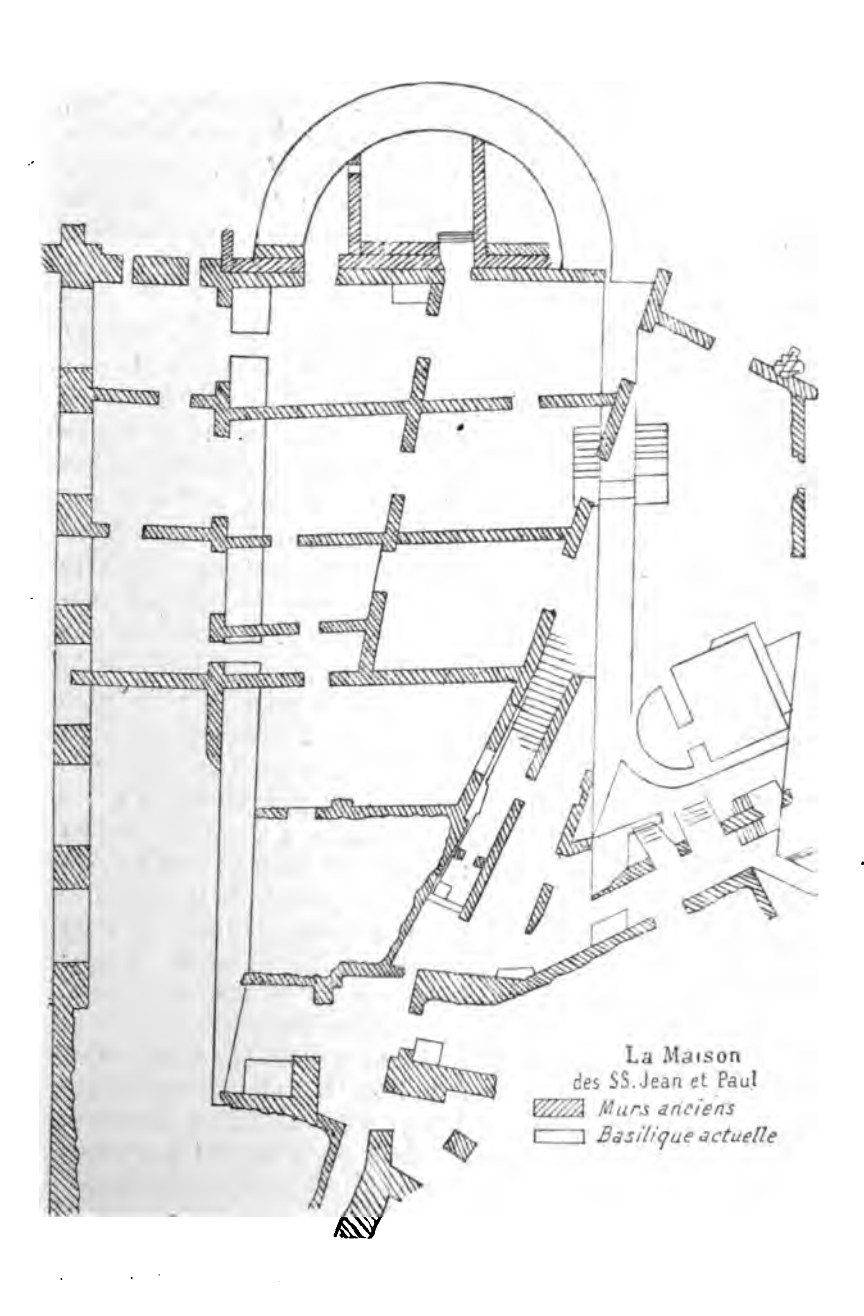
Cette grande découverte du P. Germano confirme clairement les Actes du martyre des SS. Jean et Paul, et prouve que la persécution de Julien a bien été une persécution sanglante.

Nous avons encore quelques souvenirs du prêtre Pygmenius, martyrisé à la même époque et enterré au cimetière de Pontien où on retrouve son nom et son image.

§ II. Le triomphe définitif du christianisme.

Julien l'Apostat mourut en juin 363. Il eut pour successeurs des princes chrétiens, Jovien, Valentinien Ier, Gratien, Valentinien II, Théodose. Sous Valentinien Ier l'Église fut gou-

1. Cf. *La casa celimontana dei SS. Martiri Giovanni e Paolo*, scoperta ed illustrata dal P. Germano di S. Stanislao, Roma, 1894 ; — P. Allard, *Études d'histoire et d'archéologie*, p. 159 sq. ; — Mazzocchi, *Kal. Neap.*, III, p. 722 sq.


La Maison
des SS. Jean et Paul
Murs anciens
Basilique actuelle

vernée par S. Damase (366-384). Dès le début du pontificat, un schisme se produisit : Ursin fut élu pape par la faction rigoriste, qui tenait Damase pour ami de Félix, l'adversaire de Libère. Damase invoqua les martyrs ; c'est à leur protection qu'il attribua la cessation du schisme, et il leur témoigna sa reconnaissance en érigeant de nombreux monuments en leur honneur.

Certains protestants modernes ont voulu voir en S. Damase le premier fondateur de la suprématie de l'évêque de Rome ; dans son *Damasus Bischof von Rom*, M. Rade cherche à prouver que ce pape se servit du culte des martyrs pour acquérir plus de prestige et étendre son autorité. Cette thèse est réfutée par de nombreuses preuves : qu'il suffise de remarquer que le concile de Sardique (347) avait déjà proclamé la suprématie du pape ([1]). Ce qui est vrai, c'est que le St-Siège acquit alors une grande importance; nous en avons un témoignage dans le trait suivant rapporté par S. Jérôme. Le préfet de Rome, Vettius Agorius Praetextatus, qui avait élevé près du Capitole un portique dédié aux douze grandes divinités (367), était en relations avec S. Damase ; aux instances du pape qui le pressait de se convertir : « Facite me Romanae urbis episcopum, répondit-il, et ero protinus christianus ([2]). »

Il y avait encore dans le vestibule de la Curie un autel en marbre dédié à la Victoire; il avait été érigé au temps d'Auguste, et on le vénérait comme un symbole de la puissance romaine. Supprimé par Constance, rétabli par Julien, Gratien le fit de nouveau disparaître en 382, l'année même où pour la première fois il refusa le titre de « Pontifex Maximus ». Le Sénat s'étant divisé à ce sujet, les sénateurs païens chargèrent Symmaque de plaider leur cause devant l'empereur ; les sénateurs chrétiens prirent Damase pour avocat, et comme l'empereur était à Milan, celui-ci confia à S. Ambroise le soin de défendre le christianisme ([3]). Valentinien Ier, puis

1. Cf. Marucchi, *Difesa del pontificato di S. Damaso contro un nuovo attacco dei protestanti*, dans les *Atti dell' Accadem. di relig. cattol.*, 1883.
2. S. Jérôme, *Contra Joan. Hieros.*, 8 (*P. L.*, t. XXIII, col. 361).
3. Cf. Symmach., *Epist.*, l. x, ep. 61 (*P. L.*, t. XVI, col. 961-982); — S. Ambr., *Ep.* 17, 18 (*P. L.*, t. XVIII, col. 390-393). — Il existait vraisemblablement des liens de parenté entre les deux adversaires. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1864, p. 76-77; 1865, p. 15.

Valentinien II refusèrent de laisser rétablir l'autel de la Victoire. Ce fut le signal de la fin du paganisme.

Déjà des prêtres païens et des prêtresses commençaient à embrasser le christianisme ; Prudence [1] mentionne en particulier une vestale nommée Claudia qui se réfugia, dit-il, dans la basilique de St-Laurent, sans doute dans une maison de vierges chrétiennes peu éloignée de la basilique. D'autre part, dans le cimetière de Cyriaque, voisin aussi de St-Laurent, on a trouvé un arcosole dont les peintures représentent Notre-Seigneur entouré des vierges sages et des vierges folles ; sur l'un des côtés, S. Pierre reniant son Maître ; sur l'autre, la manne tombant du ciel ; à la partie antérieure, l'Épiphanie, avec cette particularité, que le monogramme constantinien est peint au milieu de l'étoile [2]. Cet arcosole est de la fin du IVe siècle ; le tombeau était certainement celui d'une vierge. On peut croire que le peintre a été guidé dans le choix des sujets par une intention spéciale ; que la scène du reniement de S. Pierre signifie que le personnage enterré là avait été, lui aussi, aveuglé, païen ; que la manne exprime la force donnée par l'aliment céleste, l'Eucharistie ; et l'étoile, la lumière communiquée par le christianisme, par Jésus-Christ. Ce serait donc une allusion à la conversion d'une vierge. Cette vierge ne serait-elle pas précisément la vestale Claudia, dont la conversion dut avoir du retentissement ? et ne serait-ce pas le nom de cette chrétienne qui aurait d'abord été gravé sur un piédestal de la maison des Vestales au Forum, érigé en 364, sous Jovien et Varronien, et qui fut ensuite martelé [3] ?

L'édit de Milan n'avait pas interdit l'idolâtrie ; aussi continua-t-elle de vivre, surtout à Rome, tandis que Byzance, la nouvelle Rome, était une ville tout à fait chrétienne. Mais avec le progrès du christianisme, le paganisme dut réduire ses sanctuaires ; il ne resta plus guère que celui de Jupiter Capitolin et celui de Vesta. Le temple de Vesta fut le dernier

1. *Peristeph.*, hymn. II (*P. L.*, t. LX, col. 330-331).
2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1863, p. 73 sq.
3. Cf. Marucchi, *Description du Forum romain*, p. 106-107.

à disparaître, parce que le foyer de la déesse représentait comme le centre de la ville et de l'Empire. En 382, Gratien refusa les rentes publiques accordées aux temples des idoles. Des particuliers se chargèrent de leur entretien pendant quelques années encore, sous le règne de Valentinien Ier et de Valentinien II.

Ce dernier prince ayant été assassiné par le barbare Arbogaste, on élut à sa place (392) un général chrétien, Eugène (1). Ce prince faible se laissa entraîner à prendre les païens sous sa protection. Théodose engagea contre lui une lutte religieuse autant que politique; son drapeau fut le Labarum, tandis que son rival donnait à ses troupes les enseignes d'Hercule et confiait solennellement à Jupiter la garde des passages des Alpes. La bataille se livra à Aquileia (394); Théodose en sortit vainqueur, seul maître du monde romain : le christianisme triomphait avec lui. Les historiens placent d'ordinaire cet événement à la date du 6 septembre 394. Il ne put guère avoir lieu plus tard, car Théodose, qui mourut en janvier 395, eut encore le temps de venir à Rome et d'y faire plusieurs actes. On ne peut pas non plus le placer longtemps auparavant, car il est certain qu'au milieu de septembre le succès de Théodose n'était pas encore connu à Rome. On a en effet recueilli au cimetière de Priscille une inscription de cette époque qui mentionne le consulat de Nicomaque Flavien :

VRANIE · AVR · DOMNAE · MORTE
LEONTIVS NEOFITVS · Q · V · AN · XXXIII · DP · XV · KAL
OCTOB · NICOMACHO · FLABIANO · CONSS ·

Or Nicomaque fut banni après la victoire d'Aquileia et cessa dès lors d'être consul légitime. On enleva même la base honoraire qui lui était dédiée sur le Forum de Trajan (2).

1. Sozomène, *Hist. eccles.*, l. VII, c. 22 (*P. G.*, t. LXVII, col. 1485-1488); — Rufin, *Hist. eccles.*, II, 33 (*P. L.*, t. XXI, col. 539-540); — Théodoret, *Hist. eccles.*, V, 24 (*P. G.*, t. LXXXII, col. 1248-1253); — Zosime, *Hist.*, IV, 5; — Prudence, *Contra Symmach.*, I, v, 410 sq. (*P. L.*, t. LX, col. 153 sq.).

2. Cette base a été retrouvée en 1848. Cf. l'art. de M. de Rossi, dans les *Annales de l'Institut archéologique allemand*, 1849.

Ce personnage fut très connu pour son fanatisme païen. En 1867, M. Delisle a trouvé à la Bibliothèque Nationale de Paris un poème satirique, qui, comme le *Contra Symmachum* de Prudence, est une véhémente invective contre le culte idolâtrique, ses derniers fauteurs et ses propagateurs. Ce document, plein d'allusion aux faits contemporains, nous apprend en particulier que Nicomaque Flavien, après s'être mis à la tête du parti d'Eugène, tenta une solennelle restauration du culte païen. Il trace de ce consul un hideux portrait ; il le représente adonné à tous les vices et à de ridicules superstitions ; il lui reproche d'avoir espéré le salut de Jupiter Latin, et lui déclare qu'il n'y a plus rien à faire pour soutenir le paganisme. L'auteur du poème est évidemment un contemporain, car il parle, comme de faits récents, de la construction du temple de Flora (395) et du veuvage de la femme de Nicomaque, à laquelle il adresse cette exhortation :

> Desine... talem deflere maritum
> De Jove qui Latio voluit sperare salutem (1).

Après la victoire de Théodose, le christianisme devint la religion officielle de l'Empire. Jusqu'alors licite, protégé même, il n'avait pourtant pas cessé d'avoir un rival dans le culte païen. Ce culte fut désormais prohibé, les particuliers ne purent le continuer même à leurs propres frais. L'idolâtrie persista bien encore quelque temps, surtout à Rome ; mais au Ve siècle, le paganisme n'exista plus que dans les villages : c'est de là que lui vint son nom (pagus, pagani).

On a prétendu que les chrétiens, aussitôt après la bataille d'Aquileia, avaient abattu les monuments païens, et que leur fanatisme avait détruit tous les souvenirs de l'antiquité. Cette calomnie ne tient pas devant la critique. Les empereurs chrétiens du IVe siècle, même les plus fervents, avaient toujours respecté ces monuments (2). Nous savons par Symmaque (3)

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1868, p. 49-75.
2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1865, p. 3-8 ; — 1866, p. 52-57 ; — Winckelmann, *Storia delle arti*, trad. ital. et not. de Fea, t. III, p. 267 sq.
3. *Loc. cit.* (*P. L.*, t. XVIII, col. 391).

que Constance, lors de sa venue à Rome, avait admiré le temple de la Victoire et laissé intacts les édifices païens : « Cum alias religiones sequeretur, has servavit imperio. » Le Code Théodosien, rédigé vers le milieu du V[e] siècle, recommande aussi de les conserver comme monuments artistiques et historiques. Zosime (1) rapporte que Serena, femme de Stilicon, visitant le temple de Cybèle sur le Palatin, enleva un collier d'or et de pierreries qui ornait le cou de la divinité : le temple était donc encore debout. Plusieurs statues disparurent d'ailleurs, parce qu'elles furent cachées par les païens eux-mêmes : c'est ainsi qu'on a découvert, sous Sixte IV, enfouie au Forum boarium, la statue d'Hercule, conservée aujourd'hui au musée du Capitole.

S'il y eut quelques violences, elles furent dues uniquement à la haine populaire. Un dessin grossier du cimetière de Pamphile, sur la Via Salaria antiqua, représente des personnages élevant les mains vers une statue, et l'un d'eux la tirant avec une corde pour la faire tomber. Mais ces actes particuliers ne s'appuyaient sur aucune mesure légale. Au contraire de nombreuses inscriptions faites par des magistrats, surtout par des préfets de Rome, parlent de temples restaurés, de statues replacées en leur lieu primitif, à la suite d'accidents, de tremblements de terre, etc. On voit de ces inscriptions dans tous les musées (2). Bien plus, quand on commença à consacrer quelques édifices païens au culte chrétien, on eut soin de conserver toutes les peintures qui ne blessaient pas directement la foi chrétienne. Ainsi la basilique de Junius Bassus, sur l'Esquilin, dédiée d'abord à S. André, puis à S. Antoine, portait encore, au XVI[e] siècle, les traces de ses décorations primitives (3).

Mais si on a sauvé les temples, les statues, les monuments

1. *Hist.*, V, 38.

2. Cf. *Corpus inscriptionum latinarum.*

3. « Le christianisme comprit très vite que les monuments de Rome païenne faisaient partie d'une gloire qu'il ne lui convenait pas de renier, puisqu'elle avait servi, selon les secrets desseins de la Providence, à grouper les nations et à les préparer pour recevoir l'Évangile..... Tout compte fait, le moyen âge conserva et sauva beaucoup de souvenirs persistants de l'antiquité païenne. » A. Geffroy, *Études italiennes. Florence et Rome*, 1898.

d'architecture, de sculpture et de peinture, on n'a pas eu les mêmes égards pour les inscriptions. Souvent on transforma le marbre sur lequel elles étaient gravées en clôture pour quelque tombeau chrétien, et sur le dos de l'inscription païenne on traça une inscription chrétienne (inscriptions opistographes). Beaucoup d'inscriptions du sanctuaire et du bois sacré des Arvales furent employées comme matériaux pour le cimetière voisin de Generosa, dans lequel S. Damase construisit la basilique de Ste-Béatrice. Des fragments en ont été retrouvés jusque dans le cimetière de St-Valentin, pourtant bien éloigné de la voie de Porto. Quelquefois aussi des sarcophages païens devinrent des tombeaux chrétiens.

§ III. La société chrétienne au IVe siècle (1).

S. Jérôme nous a laissé dans ses lettres un intéressant tableau de la société chrétienne au IVe siècle. Secrétaire du pape Damase, il avait été au courant de toutes les questions qui s'agitaient à Rome, et plusieurs fois avait dû répondre au nom du pape (2). Sa correspondance, qui s'étend de l'an 370 à l'an 420 environ, est pleine d'allusions aux faits contemporains ; elle fournit de précieux renseignements sur les usages de l'Église romaine, son organisation, la vie des chrétiens à cette époque. Sans pouvoir entrer dans beaucoup de détails, indiquons au moins les traits généraux de ce tableau.

Tandis que le christianisme avait, pendant un siècle de paix, réalisé de rapides progrès et envahi même le monde barbare (3), le paganisme ne cessait de reculer ; ses temples

1. Sur Rome au IVe siècle, cf. les articles de M. Paul Allard dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXVI, p. 5-61 ; — t. LI, p. 347-372 ; — t. LVI, p. 353-403 ; — t. LVIII, p. 5-40.

2. « Cum in chartis ecclesiasticis juvarem Damasum episcopum, et Orientis atque Occidentis synodicis consultationibus responderem...... » *Epist. CXXIII ad Ageruch.* — Cette citation et les suivantes sont faites d'après Migne, *Patrol. lat.*, t. XXII.

3. « Ante resurrectionem Christi notus tantum in Israel erat Deus... Nunc vero passionem Christi et resurrectionem ejus cunctarum gentium voces et litterae sonant. » *Ep. LX ad Heliodor.* Cf. S. Paulin, *Poem. XVII* (*P. L.*, t. LXI, col. 488).

étaient abandonnés, et ses rares adeptes n'avaient plus, comme autrefois, pour le relever, les faveurs du pouvoir (1). La religion nouvelle apparaît solidement constituée, avec sa hiérarchie ecclésiastique, ses évêques, ses prêtres, ses diacres (2). Chacun d'eux a ses privilèges, comme ses obligations, bien délimités : S. Jérôme ne se fait pas faute de soutenir les uns quand ils sont lésés (3), de rappeler les autres quand il les juge méconnues (4). Le peuple prend part, avec l'évêque, à l'élection des membres du clergé (5). Des ministres inférieurs, lecteurs, acolythes, etc., compris sous le nom générique de « clercs », complètent les cadres de la hiérarchie ; quelques fonctions même existaient alors, qui ont disparu depuis (6). Au-dessus de tout domine l'autorité du pape. C'est à lui, comme au gardien de la foi apostolique, que l'on recourt dans les discussions doctrinales (7) ; successeur de Pierre, il est regardé comme le fondement de l'Église, le pasteur des chrétiens, dont on ne peut se séparer sans s'éloigner de Jésus-Christ lui-même (8). Les évêques partagent avec le pape le pouvoir enseignant et la juridiction (9). Le nombre des diacres est restreint ; celui des prêtres est si grand, au contraire, qu'il semble avoir un peu diminué le prestige de leur dignité (10). Tous ces ministres sacrés sont tenus de

1. « Fuligine et aranearum telis omnia Romae templa cooperta sunt... Solitudinem patitur et in urbe gentilitas. » *Ep. CVII ad Laetam.* — Tout le passage est à lire.
2. « Singuli Ecclesiarum Episcopi, singuli archipresbyteri, singuli archidiaconi : et omnis ordo ecclesiasticus suis rectoribus nititur. » *Ep. CXXV ad Rustic.* Cf. *Ep. CXLVI ad Evangel.*
3. *Ep. LII ad Nepotian. ; CIX ad Ripar.*
4. *Ep. LII ad Nepotian. ; LXIX ad Ocean. ; XIV ad Heliodor.* — On sait que la lettre à Népotien est un véritable traité des devoirs ecclésiastiques.
5. *Ep. XLIX ad Pammach. ; CXXV ad Rustic.* — On peut noter à Rome un usage singulier, qui semblait donner aux diacres un rôle important dans l'ordination des prêtres : « Sed dices : Quomodo Romae ad testimonium diaconi presbyter ordinatur ? Quid mihi profers unius urbis consuetudinem ? » *Ep. CXLVI ad Evangel.*
6. « Clerici quibus id officii erat (les « Fossarii ») cruentum linteo cadaver obvolvunt... » *Ep. I ad Innocent.* Cf. S. Ambr., *De S. Euseb.*, *LVII*, 1 (*P. L.*, t. XVII, col. 721). « Si lector, si acolythus, si psaltes te sequitur... » *Ep. LII ad Nepotian.* « Miserunt ad nos diaconos et hypodiaconos. *Ep. LI (S. Epiphan.) ad Joan.*
7. *Ep. XV, XVI ad Damas. ; CXXX ad Demetriad.*
8. *Ep. XV ad Damas.*
9. *Ep. LXXXVIII ad Theophil.* — Cf. *Ep. LI (S. Epiphan.) ad Joan.*
10. « Diaconos paucitas honorabiles, presbyteros turba contemptibiles facit. » *Ep. CXLVI ad Evangel.*

donner l'exemple des vertus sacerdotales ; il y en a deux surtout auxquelles on attache une particulière importance : la charité envers les pauvres, et la chasteté (1). Aussi n'admet-on au sacerdoce que ceux qui l'ont mérité par une vie exemplaire soit dans le monde soit dans un monastère (2). On exige même qu'ils n'aient aucun défaut corporel qui puisse nuire à leur ministère (3). Et si souvent clercs et moines sont l'objet des mêmes recommandations, parce qu'en fait les moines étaient souvent élevés au sacerdoce, S. Jérôme n'hésite pas à déclarer qu'il faut au prêtre une sainteté encore plus éminente, parce que, dit-il, « Monachus si ceciderit, rogabit pro eo sacerdos. Pro sacerdotis lapsu quis rogaturus est (4) » ?

La vie religieuse s'était développée à côté du clergé séculier. Cénobites et Anachorètes étaient devenus très nombreux, surtout en Égypte et en Orient (5). Si nous en jugeons par les conseils de perfection que leur donne S. Jérôme (6), conseils qu'il fut le premier à pratiquer (7), ils menaient une vie très austère ; tel était leur esprit de pauvreté, qu'un moine de Nitrie ayant laissé à sa mort quelques pièces d'argent, ses frères décidèrent de les enterrer avec lui en lui jetant l'anathème de S. Pierre à Ananie et Saphire (8). Il se trouvait à la vérité des chrétiens moins fervents qui jugeaient leurs pratiques excessives (9). Néanmoins on voyait beaucoup d'âmes généreuses chercher dans ce genre de vie la conso-

1. « Gloria Episcopi est pauperum inopiae providere .. Sciat Episcopus, cui commissa est Ecclesia, quem dispensationi pauperum curaeque proficiat... Ducant Pontifices Christi uxores virgines. » *Ep. LII ad Nepotian.* — « Episcopi, Presbyteri, Diaconi, aut virgines eliguntur, aut vidui, aut certe post sacerdotium in aeternum pudici. » *Ep. XLVIII ad Pammach.* — Cf. *Ep. XIV ad Heliodor.*; *LXIX ad Ocean.*

2. *Ep. XLIX ad Pammach.*; *CXXV ad Rustic.*

3. « Quamvis bonae mentis sit qui cicatricem habuerit et deformis est, privetur sacerdotio. » *Ep. LII ad Nepotian.*

4. *Ep. XIV ad Heliodor.*

5. « Tria sunt in Aegypto genera monachorum. Unum, coenobitae, nos in commune viventes possumus appellare. Secundum, anachoritae, qui soli habitant per deserta... » *Ep. XXII ad Eustoch.* — « Nos in ista provincia aedificato monasterio, ... tantis de toto orbe confluentibus turbis obruimur monachorum, ut nec coeptum opus deserere, nec supra vires ferre valeamus. » *Ep. LXVI ad Pammach.*

6. *Ep. CXXV ad Rustic.*, 5-16; *Ep. LVIII ad Paulin.*, 2-7.

7. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 7.

8. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 33.

9. *Ep. XXXIX ad Paulam*, 5.

lation ([1]) et l'édification ; des jeunes filles de condition élevée couper leurs cheveux, prendre le voile ([2]), se consacrer à l'étude, à l'obéissance : convaincues de l'excellence de la virginité, de sa supériorité sur le mariage ([3]). Des hommes comme Pammachius, après avoir connu toutes les aises de la vie, distribuaient leurs biens aux pauvres, et s'assujettissaient aux plus humbles occupations de la vie monastique ([4]).

Parmi les simples fidèles, il était facile de distinguer, comme de tout temps, les fervents et les tièdes. Les cirques, les théâtres étaient encore très fréquentés ([5]). Mais à côté de cela on rencontrait les plus beaux exemples de vertus. La correspondance de S. Jérôme nous révèle en particulier une pléiade de femmes chrétiennes, se consacrant avec zèle à l'éducation de leurs enfants. L'illustre docteur les aide de ses conseils dans l'accomplissement de cette tâche ([6]). On voit par une de ses lettres ([7]) que même de pays éloignés on envoyait les enfants achever à Rome leur instruction. Rome était d'ailleurs restée un foyer de vie intellectuelle : on y lisait beaucoup, les ouvrages sacrés et profanes circulaient de mains en mains, on se passionnait pour des controverses d'exégèse ou de théologie ([8]) ; les bibliothèques s'enrichissaient par des échanges ([9]) et parmi les présents qu'il était d'usage de se faire ([10]), les livres étaient des plus estimés. Les dissertations adressées à Marcella, à Paula, et à d'autres, supposent chez les destinataires une culture intellectuelle peu commune ([11]).

1. *Ep. XXXVIII ad Marcellam ; LIV ad Furiam ; CVIII ad Eustochium ; CXXIII ad Ageruchiam ; CXXVII ad Principiam.*
2. *Ep. CXLVII ad Sabinian.*
3. *Ep. XXII ad Eustoch. ; XXIII et XXIV ad Marcellam ; XXXIX ad Paulam ; XLVIII ad Pammach. ; CXXX ad Demetriad.*
4. *Ep. LXVI ad Pammach.*
5. *Ep. XLIII ad Marcellam.*
6. *Ep. LXXIX ad Salvinam ; CVII ad Laetam.* Cf. *Ep. CXXVIII ad Gaudent.*
7. *Ep. CXXV ad Rustic.*
8. *Ep. XLIX ad Pammach. ; LIII ad Paulin. ; LXI ad Vigilant. ; CV, CXII, ad Augustin.*
9. *Ep. V ad Florent. ; XXII ad Eustoch.*
10. *Ep. XXXI ad Eustoch. ; X ad Paulum Concord. ; XLIV ad Marcellam ; LIII ad Paulin. ; LXXI ad Lucin.*
11. *Ep. XXV-XXIX ad Marcellam; XXX ad Paulam. ; XXXIV, XXXVII ad Marcellam ; CVI ad Sunniam et Fretelam ; CVII ad Laetam, CVIII ad Eustochium,* etc.

Est-ce à dire que le monde chrétien fût parfait ? Non assurément, et un homme aussi austère que S. Jérôme devait trouver à reprendre plus d'un abus. La médisance et la calomnie ont trop souvent libre cours ; il se voit obligé d'y répondre, et il le fait parfois avec vivacité (1), quand il est personnellement en cause. Les clercs ne se montrent pas toujours assez détachés des biens terrestres (2) ; des diacres cherchent à s'élever au-dessus des prêtres (3) ; des évêques abusent de leur autorité (4). Les désordres moraux surtout trouvent Jérôme impitoyable : femmes débauchées (5), moines (6) ou clercs (7) oublieux de leur devoir, hypocrites de toutes conditions abritant leurs vices sous le couvert de la religion (8), il flagelle tous les coupables ; et il faut que le mal ait été profond pour qu'il y revienne si souvent et fasse des recommandations si pressantes aux vierges consacrées (9). La foi même est ébranlée chez plusieurs. L'hérésie l'avait attaquée dès les temps apostoliques (10): il n'est pas surprenant qu'elle renaisse sous diverses formes au IVe siècle, dangereuse surtout quand elle s'appuie sur le génie d'un Origène (11).

Malgré tout, les lois et les traditions ecclésiastiques sont maintenues avec fermeté. C'est à elles que l'on recourt pour trancher les controverses (12). Contre ceux qui refusent de s'y conformer l'Église use des censures (13). La discipline de

1. *Ep. XLV ad Asellam ; XLVIII ad Pammach. ; L ad Domnion. ; LVII ad Pammach.*
2. *Ep. LII ad Nepotian.*, 6.
3. *Ep. CXLVI ad Evangel.*
4. *Ep. LII ad Nepotian.*, 7. Cf. *Ep. XLI S. Aug. et Alyp., ad Aurel. Carthag.* (*P. L.*, t. XXXIII, col. 158).
5. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 13.
6. *Ep. L ad Domnion.*
7. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 16, 28 ; *CXLVII ad Sabinian.*
8. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 14 ; *Ep. CXXV ad Rustic.*, 6.
9. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 2-7, 23-24, 28.
10. *I Tim.*, I, 19-20 ; *II Tim.*, II, 17-18 ; *Jud.*, 4 ; *Apoc.*, II, 6, 15.
11. *Ep. XV, XVI ad Damas.; XLI ad Marcellam; LXI ad Vigilant.*, 2; *LXII ad Tranquillin. ; LXXXVIII ad Theophil. ; CXXVII ad Principiam*, 9 ; *CXLI, CXLII, ad Augustin. ; CXLIII ad Alyp. et Augustin.* Les lettres LXXXIV-XCV sont toutes relatives aux Origénistes ; les lettres XCVI-XCVIII sont dirigées contre les erreurs d'Origène et d'Apollinaire.
12. *Ep. LXIII ad Theophil. ; LXXI ad Lucin. ; LXXXII ad Theophil.*
13. « Nec hoc de omnibus dicimus, sed de his quos Ecclesia ipsa reprehendit; quos interdum abjicit ; in quos nonnunquam Episcoporum et presbyterorum censura desaevit ». *Ep. CXXX ad Demetriad.*, 19. Cf. *Ep. XIV ad Heliodor.*

l'Église conserve encore l'usage de la pénitence publique, tant pour les clercs que pour les laïques, surtout pour ceux qui ont péché contre la chasteté ([1]). Le jeûne est observé pendant tout le carême ; certaines Églises n'admettent même pas d'exception le dimanche, comme le fait celle de Rome ([2]).

Les manifestations du culte chrétien sont particulièrement intéressantes à suivre dans les Lettres de S. Jérôme.

L'Eucharistie occupait naturellement la première place dans la dévotion des chrétiens. La consacrer était considéré comme le grand privilège des prêtres, successeurs des apôtres ([3]) ; pour la distribuer, ils la portaient dans une corbeille ([4]), et en la recevant, les fidèles répondaient « Amen », faisant ainsi un acte de foi à la vérité énoncée par le prêtre : « Corpus Christi », « Sanguis Christi ([5]) ». La pratique de la communion quotidienne tend d'ailleurs à disparaître, au IVe siècle ([6]). Les clercs et les fidèles avaient soin que les autels, les vases sacrés, les ornements, tout ce qui servait « ad cultum Dominicae passionis », fût propre et en bon état ([7]). Ceux qui étaient riches se faisaient un honneur de contribuer à la construction et à la décoration des églises, employant pour cela les marbres, l'ivoire, les pierres précieuses ([8]). Et on regardait comme un devoir de subvenir à l'entretien des ministres sacrés, à qui leurs fonctions interdisaient les préoccupations trop matérielles ([9]).

1. *Ep. LXXVII ad Ocean. ; CXXII ad Rustic. ; CXLVII ad Sabinian.*
2. *Ep. LII ad Nepotian.*, 12 ; *LXXI ad Lucin.* Cf. *Ep. C Theophil. Alexandr.*
3. Ils exerçaient aussi, comme successeurs des apôtres, le pouvoir d'absoudre : « (Clerici) apostolico gradui succedentes, Christi corpus sacro ore conficiunt ; per quos et nos christiani sumus. Qui claves regni coelorum habentes, quodammodo ante judicii diem judicant : qui sponsam Domini sobria castitate conservant. » *Ep. XIV ad Heliodor.*, 8.
4. « Nihil illo ditius qui Corpus Domini canistro vimineo, Sanguinem portat in vitro ». *Ep. CXXV ad Rustic.*
5. « Qua conscientia ad Eucharistiam Christi accedam, et respondebo Amen... ? » *Ep. LXXXII ad Theophil.* Cf. S. Aug., *Serm.* 272 (*P. L.*, t. XXXVIII, col. 1247); Cyrill. Hier. *Catech.* XXIII, 21-22 (*P. G.*, t. XXXIII, col. 1124-1125) ; Ambros., *De Sacram.*, l. IV, c. 5 (*P. L.*, t. XVI, col. 444-445) ; Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 43 (*P. G.*, t. XX, col. 628).
6. *Ep. LXXI ad Lucin.*, 6.
7. *Ep. LII ad Nepotian.*, 9-10 ; *LX ad Heliodor.*, 12, 13 ; *CXIV ad Theophil.*
8. *Ep. CXXX ad Demetriad.*, 14.
9. « Pascunt oves... de altario vivunt ». *Ep. XIV ad Heliodor.*, 8.

Les anniversaires des martyrs, célébrés dans les catacombes pendant les persécutions, le furent ensuite dans les églises ; celui de S. Pierre avait à Rome une solennité particulière (1). S. Jérôme, habitué dès son enfance à honorer les restes des martyrs (2), s'élève vivement contre le prêtre Vigilantius, qui osait attaquer le culte des reliques (3). Il loue au contraire Marcella de ses fréquents pèlerinages aux basiliques des Apôtres et des martyrs (4). La grande fête de Pâques est précédée de quarante jours de pénitence (5).

La prière publique est divisée, comme aujourd'hui, en plusieurs parties, qui se récitent à différents moments du jour et de la nuit (6).

Les funérailles chrétiennes, sous l'influence de la foi et de l'espérance, ont eu dès l'origine un caractère spécial qui les distingue des funérailles païennes. Le cadavre est enveloppé respectueusement (7), parfois ce sont des prêtres, des évêques, qui le transportent (8) ; ceux qui composent le cortège tiennent

1. « Festus est dies, et natalis B. Petri, festivius est solito condiendus. » *Ep. XXXI ad Eustoch.*, 2.

2. Il raconte quelque part (*In Ezech.*, XII, 40 [*P. L.*, t. XXV, col. 375]) ses visites aux catacombes et les impressions qu'il y éprouvait : « Dum essem puer et liberalibus studiis erudirer, solebam cum caeteris ejusdem aetatis et propositi, diebus dominicis sepulchra Apostolorum et martyrum circuire, crebroque cryptas ingredi, quae in terrarum profunda defossae, ex utraque parte ingredientium per parietes habent corpora sepultorum, et ita obscura sunt omnia, ut propemodum illud propheticum compleatur : « Descendant ad infernum viventes » (*Ps.* LIV, 16) ; et raro desuper lumen admissum, horrorem temperet tenebrarum, ut non tam fenestram quam foramen demissi luminis putes, et caeca nocte circumdatis illud Virgilianum proponitur (*Aeneid.*, l. II) :

« Horror ubique animos, simul ipsa silentia terrent. »

3. *Ep. CIX ad Ripar.*

4. *Ep. CXXVII ad Principiam*, 4. — « Inundans populus ante delubra semiruta, currit ad martyrum tumulos. » *Ep. CVII ad Laetam*, 1.

5. *Ep. LXXI ad Lucin.*, 6 ; Cf. *Ep. XCVI, XCVIII, C* (Theophil.) ; — Socrat., l. V, c. 22 (*P. G.*, t. LXVII, col. 625 sq.).

6. « Assuescat exemplo ad orationes et psalmos nocte consurgere ; maneque hymnos canere, Tertia, Sexta, Hora nona stare in acie quasi bellatricem Christi. » *Ep. CVII ad Laetam*, 9. — « Praeter psalmorum et orationis ordinem, quod tibi hora tertia, sexta, nona, ad Vesperum, media nocte, et mane semper est exercendum, statue, etc. » *Ep. CXXX ad Demetriad.*

7. « Ex more parantur exequiae, et nobilium ordine praeeunte, aureum feretro velamen obtenditur. » *Ep. XXXIX ad Paulam*, 1.

8. « Ex hinc non ululatus, non planctus, ut inter saeculi homines fieri solent, sed psalmorum linguis diversis examina concrepabant. Translataque Episcoporum manibus, et cervicem feretro subjicientibus ; cum alii Pontifices lampadas cereosque praeferrent, alii choros psallentium ducerent, in media Ecclesia speluncae Salvatoris est posita. » *Ep. CVIII ad Eustoch.*, 29. Cf. *Ep. LXXVII ad Ocean.*, 11.

des cierges à la main et récitent des psaumes; enfin on le dépose tantôt dans une église, tantôt dans le cimetière en plein air : « Clerici quibus id officii erat, cruentum linteo cadaver obvolvunt, et fossam humum lapidibus construentes, ex more tumulum parant (1). » Les fosses (« formae ») étaient en effet revêtues de maçonnerie, comme on peut le voir à St-Calixte, autour de la petite basilique de St-Sixte et Ste-Cécile. L'usage d'enterrer dans les Catacombes n'était d'ailleurs pas aboli, puisqu'on y rencontre des inscriptions datées du Ve siècle.

Tranquille maintenant du côté des pouvoirs publics, la communauté chrétienne allait bientôt avoir à pleurer les malheurs de l'Empire. Déjà les barbares approchaient; S. Jérôme a connu les ravages exercés par eux en Italie et à Rome même; sa correspondance nous apporte comme un douloureux écho des gémissements, des cris d'effroi, d'une population que ne protégeaient plus ses souverains et qui se sentait trop faible pour se défendre (2).

1. *Ep. I ad Innocent.*, 12.
2. *Ep. LX ad Heliodor.; LXVI ad Pammach.; CXVIII ad Julian.; CXXVII ad Principiam; CXXVIII ad Gaudent.*

Chapitre huitième.

LES INVASIONS BARBARES.

LES invasions barbares suivirent de près le triomphe définitif du christianisme. Honorius, qui avait reçu en partage l'empire d'Occident et laissé l'Orient à Arcadius (395), fit restaurer à grands frais les murs de Rome, « auctoritate et consilio Stiliconis viri clarissimi ». Les inscriptions n'avouent pas le motif de ces travaux, mais nous le savons par Claudien : « Audito... rumore Getarum (1). » Cette restauration eut lieu en 402.

Les barbares étaient en effet tout proches. Stilicon leur livra bataille en 403 et 405 ; deux inscriptions, aujourd'hui conservées, l'une à la Villa Medici, l'autre au Forum romain, font l'éloge de ce général et déclarent la guerre terminée : « Post confectum Gothicum bellum. » Mais le nom du vainqueur fut plus tard martelé, car Honorius le fit mettre à mort en 408, et le Sénat condamna sa mémoire.

Ce crime fut en même temps une faute politique. Rome n'avait plus de défenseur : Alaric s'en empara en août 410. Cette date, longtemps incertaine, a été fixée par M. de Rossi. Les inscriptions consulaires, très nombreuses de Constantin à 409, font tout à coup défaut en 410 et recommencent en 411. Ce silence s'explique si l'on admet que le sac de la ville eut lieu en 410. Un fragment d'inscription trouvé dans le cimetière de St-Valentin confirme cette induction. On y lit :

K AL MAI as
Ter TVLLO cos

Or Tertullus fut un consul illégitime et passager, « umbratilis consul » (2), nommé (410) par Attale, qu'Alaric avait élevé à la pourpre.

1. *De VI Consulatu Honorii.*
2. Orose, *Hist.*, l. VII, c. 42 (*P. L.*, t. XXXI, col. 1170).

Il n'est pas vrai qu'Alaric ait, comme on l'a dit, détruit des monuments publics à Rome. Ni lui ni Genséric n'en eurent le temps. L'un n'est pas resté à Rome plus de 12 jours, ni l'autre (455) plus de 20 jours. Les monuments de l'antiquité étaient encore bien conservés aux VIIe et VIIIe siècles; et plusieurs inscriptions, celle par exemple de Castalius Innocentius, au Forum romain, rappellent que ceux qui avaient été dévastés « barbarica incursione » furent restaurés par les magistrats chrétiens. Mais les barbares s'emparèrent de l'or, de l'argent, des pierreries [1]. C'est ainsi que disparurent de précieux trésors, entre autres le célèbre candélabre à sept branches rapporté de Jérusalem par Titus et déposé dans le temple de la Paix. Genséric le porta à Carthage; sous Justinien, il fut ramené à Constantinople, et plus tard fondu pour être offert au St-Sépulcre sous forme de chandeliers. Le peuple de Rome le croit encore caché au fond du Tibre.

La dernière invasion du Ve siècle est celle d'Odoacre, qui détruisit l'Empire d'Occident (476). Avant la chute de l'empire, une faction, celle de Basiliscus, avait détrôné Zénon et institué des consuls illégitimes, dont les noms se retrouvent dans les inscriptions sépulcrales. Une inscription du cimetière de St-Valentin porte la mention :

KAL · SEP · CON · DM · N · (basilisci et) ARMATI · VV · CC

Aux Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles, plusieurs dominations barbares se succédèrent en Italie. Après la domination d'Odoacre, il y eut celle de Théodoric et des Ostrogoths (493-553); celle des Lombards, qui commença dans le nord de l'Italie en 568, et dura jusqu'à l'époque de Charlemagne. Indiquons brièvement les événements de cette période qui peuvent intéresser l'archéologue chrétien.

Au Ve siècle on voit se multiplier les édifices chrétiens. A Rome et dans la campagne romaine, on bâtit les « basilicae

1. Cf. S. Jérôme, *Ep. LX ad Heliodor.; LXVI ad Pammach.; CXVIII ad Julian.; CXXVII ad Principiam.* — Quelques lignes de cette dernière lettre (13) montrent que parfois les barbares respectèrent les églises, qui purent ainsi servir d'asiles. Cf. Orose, l. VII, c. 39 (*P. L.*, t. XXXI, col. 1163); — Sozomène, l. IX, c. 10 (*P. G.*, t. LXVII, col. 1617).

majores » à côté des « basilicae ad corpus ». Nous en avons plusieurs exemples ; le plus important est celui de la basilique



RELIEF DE L'ARC DE TITUS.

de St-Laurent sur la voie Tiburtine (1) : la basilique Con-

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1864, p. 33-38, 41-45 ; — 1881, p. 86-100.

stantinienne « ad corpus » se trouve à un étage inférieur ; c'est seulement au XIII[e] siècle, sous le pape Honorius III, qu'elle a été réunie à la basilique supérieure appelée, dans les inscriptions, « basilica major, basilica maxior. » — A côté des basiliques se développent les cimetières en plein air. Ils sont décorés avec la même richesse que les cimetières souterrains, dont on imite même les galeries et les arcosoles. On y remarque des portiques, des sarcophages à « teglata » ou « tugurium » en marbre, affectant parfois la forme des tabernacles de nos églises ; on peut voir un monument de ce genre dans le vestibule de St-Laurent-hors-les-Murs. — A cette époque, on commence à trouver la croix nettement dessinée ; elle se rencontre dans tous les cimetières à la surface du sol, peinte, sculptée, gravée, souvent ornée de fleurs et de pierreries, « crux gemmata ». Mais elle ne présente pas encore le Crucifix, qui ne paraîtra qu'à la fin du VI[e] siècle. — Dans les caveaux historiques des catacombes, on représente Notre-Seigneur, la Ste Vierge et les Saints, quelquefois avec le nimbe. Le type romain du Sauveur, visage sans barbe et cheveux courts, fait place peu à peu au type oriental. — Les inscriptions sont grossières, les épithètes y abondent : « castissima, laudabilis, » etc. ; on indique aussi les professions, mais les formules dogmatiques ou mystiques sont très rares. Néanmoins ces inscriptions, donnant en général la date consulaire, sont très instructives pour l'histoire des deux Empires et de leurs relations.

En 491, pendant la guerre que se firent Odoacre et Théodoric, il n'y eut pas de consul en Occident. Comme on ne voulait pas citer le consul d'Orient Olibrius, on indiquait l'année par cette formule : « Post consulatum Flavii Fausti Junioris. » Odoacre n'avait jamais pris que le nom de « Patricius Italiae ». Théodoric se fit donner le titre de roi et cessa toutes relations avec l'Orient. Les inscriptions l'appellent « Dominus noster » : « Regnante Dño nostro Theodorico felix Roma, » et elles passent sous silence les consuls d'Orient. Ce règne fut une période de splendeur et de prospérité. Théodoric résidait à Ravenne. Il visita Rome en 500 et

ordonna des restaurations de monuments. Peu de temps après, on fit celle du Colisée, ainsi que le rappelle l'inscription de l'an 508 :

DECIVS · MARIVS · VENANTIVS
BASILIVS · V · C · ET · INL · PRAEF ·
VRB · PATRICIVS · CONSVL
ORDINARIVS · ARENAM · ET
PODIVM · QVAE · ABOMI
NANDI · TERRAEMO
TVS · RVINA · PROS
TRAVIT · SVMPTV · PRO
PRIO · RESTITVIT ·

On donnait donc encore des spectacles dans l'Amphithéâtre Flavien, non plus des spectacles sanglants de gladiateurs, — Honorius les avait abolis au commencement du Ve siècle, — mais des « venationes », qui continuèrent jusqu'au VIe siècle.

Dans la première moitié du VIe siècle, on commence à transformer en églises chrétiennes les anciens temples païens. Celui de Rome, « templum sacrae Urbis », et celui de Romulus, fils de Maxence, devinrent ensemble l'église des SSts-Côme et Damien, en 526, sous le pontificat de Félix IV. La mosaïque qui perpétue le souvenir de ce changement est curieuse ; on y reconnaît sans peine les types barbares des compagnons de Théodoric. Félix IV avait été nommé par le roi Goth : ces barbares, quoique ariens, ont donc exercé alors une grande influence dans l'Église.

Bientôt après Justinien leur déclara la guerre (535). Au printemps de 536, Bélisaire avait pris Naples. Le 9 décembre, il entrait à Rome par la Porta Asinaria, sans combattre,

tandis que les soldats du roi goth Théodat fuyaient par la porte Flaminienne. Pendant cette guerre, en 535, les inscriptions d'Orient citent le consulat de Bélisaire ; celles du royaume goth, le postconsulat de Paulinus Junior. En 536, il n'y a pas de consul en Occident. Une seule inscription romaine, conservée dans les cryptes de St-Pierre, cite le consulat de Bélisaire ; elle est ainsi conçue :

✠ HIC REQVIESCIT IN PACE IOANNIS V H
OLOGRAFVS PROPINE ISIDORI QVI VIX(it)
ANN PLVS · M · XLV · DEP [illegible] X · KALEN · IVNIA(s)
CONSVLATV VILISARI VC ·

A cette date (23 mai 536), Bélisaire n'était pas encore entré dans Rome, mais déjà la puissance des Goths était ébranlée. L'inscription fut sans doute achevée après l'arrivée du général vainqueur.

De mars 537 à mars 538, ils firent un retour offensif ; leur roi Vitigès vint mettre le siège devant Rome. Les voies consulaires étaient occupées par eux : ils avaient un camp sur la Via Salaria, à peu près au-dessus du cimetière de Priscille ; un autre plus grand, sur la Via Appia (5e mille), à la « Villa Quintiliorum », qui en conserva le nom de « Campus barbaricus », aujourd'hui « Roma vecchia ». Les aqueducs, rompus par les barbares, n'ont pas été restaurés depuis. Les catacombes eurent beaucoup à souffrir de cette invasion : « Corpora et ecclesiae SS. Martyrum exterminata sunt a Gothis », dit le *Liber pontificalis*. Enfin Vitigès dut lever le siège. Le pape Vigile se mit aussitôt à restaurer les monuments chrétiens. Il fit recopier beaucoup d'inscriptions damasiennes qui avaient été brisées, notamment celle de S. Eusèbe, et plaça dans les catacombes une inscription com-

mémorative, dont un fragment, aujourd'hui au musée de Latran, a été trouvé au cimetière des SSts-Pierre et Marcellin.



Des particuliers restaurèrent pareillement le tombeau des SSts-Chrysante et Darie et la basilique souterraine de St-Hippolyte.

En 553, l'armée de Narsès vainquit définitivement les Goths dans la bataille du Vésuve, et toute l'Italie fut soumise à la domination byzantine. Mais en 558, les Lombards s'établissent dans le nord, et de là entreprennent jusqu'aux portes de Rome des incursions funestes aux monuments chrétiens. Le pape Pélage y fait allusion dans l'inscription qu'il composa pour la basilique de St-Laurent nouvellement restaurée : « Gladios hostiles inter et iras... »

Les invasions des Lombards se poursuivirent sous le successeur de Pélage, S. Grégoire le Grand. Les homélies de ce pape les décrivent très vivement : « Ubique mors, ubique luctus, ubique desolatio, undique percutimur, undique amaritudinibus replemur (1). » Mais il réussit à obtenir leur conversion sous le règne de Théodelinde et Agilulphe. Le prêtre Jean, envoyé à Rome par Théodelinde pour demander des reliques, en remporta les fioles et le précieux *Itinéraire* que l'on voit encore à Monza, avec les souvenirs du St-Sépulcre demandés par la même reine. Sur ces fioles la croix est représentée ; mais Notre-Seigneur, au lieu d'avoir les

1. *Hom.* 28, prononcée dans la basilique des SSts-Nérée et Achillée (*P.L.*, t. LXXVI, col. 1212).

pieds et les mains cloués, étend les bras comme une Orante.

S. Grégoire le Grand a été justement appelé « ultimus Romanorum ». Le siècle qui le suivit fut une époque d'ignorance, de décadence. L'art romain disparaît ; les quelques monuments que nous a légués le VIIe siècle accusent plutôt l'influence byzantine. Les sarcophages et les inscriptions sont très grossiers. Il n'y a plus de dates consulaires, Justinien ayant aboli les consuls ; seulement, par habitude, on mentionna jusqu'à dix-sept fois le « postconsulatum » de Basile, le dernier personnage privé revêtu de cette dignité. Alors apparaissent les dates locales, avec le nom des papes ou des rois barbares.

Le pape Honorius Ier, vers 635, fit exécuter la belle mosaïque de Ste-Agnès. Sous son pontificat commencèrent, rares encore, les translations des martyrs. Lui-même déplaça plusieurs tombeaux, mais seulement pour les mettre dans les cimetières supérieurs : ainsi dut-il faire, à St-Calixte, pour les corps de S. Tarsicius et de S. Zéphyrin. Dès lors les *Itinéraires* mentionnent des martyrs « deorsum », et d'autres « in basilica sursum ». Le sarcophage de S. Pancrace fut transporté d'une place latérale au milieu de l'abside : « Corpus martyris quod ex obliquo aulae jacebat, altari insignibus ornato metallis loco proprio collocavit [1]. » Alors aussi eut lieu la translation du corps de S. Valentin « in basilica magna quam Honorius reparavit. » [2]

Le VIIe siècle est l'époque des grands pèlerinages et de la rédaction des *Itinéraires*. L'auteur de l'un de ces importants documents, la *Notitia ecclesiarum urbis Romae*, a certainement visité Rome pendant le pontificat d'Honorius [3].

Quelques années après, la querelle des Monothélites donna lieu à une persécution contre les catholiques. Les hérétiques, soutenus par le gouvernement de Byzance, firent exiler le pape Martin Ier, qui mourut martyr. L'empereur Constant II

1. *Itin. d'Einsiedeln.* Cf. de Rossi, *Inscrip. christ.*, II, p. 24.
2. *Itin. de Salzbourg.* Cf. Marucchi, *Il cimitero e la basilica di S. Valentino*, p. 115.
3. Cf. de Rossi, *Rom. sott.*, t. I, p. 144.

se présenta devant Rome en 663, saccagea la ville, transporta en Sicile, où était sa cour, l'or et l'argent des églises et autres édifices, les tuiles et les ornements en bronze doré du Panthéon et du temple de Jupiter Capitolin.

Sous le pontificat de Sergius Ier (687-701), il y eut un grand mouvement de pèlerins à Rome ; plusieurs personnages illustres, même des souverains, visitèrent la ville éternelle. Cedwal, roi des Saxons, déjà converti au christianisme, vint s'y faire baptiser ; il mourut peu après et fut enterré dans l'atrium de la basilique vaticane ; Bède nous a conservé le texte de l'inscription placée sur son tombeau ([1]).

Déjà la papauté exerçait en Occident une grande influence Plusieurs princes barbares firent hommage de leurs états au Souverain Pontife. Mais la ville de Rome était dans un état misérable. Le *Liber pontificalis* et d'autres documents attestent que la population avait considérablement diminué. Une inscription relative à une donation faite à l'église de Ste-Suzanne, dit qu'il y avait des jardins, des vignes, des terres cultivées, au milieu de la ville, sur le Quirinal, sur l'Esquilin, quartiers déjà abandonnés, et qui le furent jusqu'aux temps modernes. Panvinio, au XVIe siècle, put lire cette inscription, et le Musée du Vatican en possède un fragment.

Au VIIIe siècle, la grande question religieuse et politique des Iconoclastes provoqua un nouveau développement de l'autorité pontificale, la fondation du pouvoir temporel. Sous Grégoire II, Luitprand, roi des Lombards, donna au tombeau de S. Pierre un petit territoire, « patrimonium S. Petri », comprenant Sutri et les environs de Viterbe (727). La célèbre donation de Pépin (754) eut pour objet la ville même de Rome ; c'est à cette date que remonte véritablement le pouvoir temporel, confirmé dans la suite par Charlemagne et agrandi par la comtesse Mathilde ([2]).

Cette question des Iconoclastes amena aussi un renouvellement dans le culte des images, dans le sentiment et l'art religieux. Pour sauver les images, on en transporta un grand

1. *Hist. eccles.*, l. v, c. 7 (*P. L.*, t. XCV, col. 237).
2. Cf. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, I, II.

nombre d'Orient en Occident. Telle est la véritable origine de plusieurs images byzantines du Sauveur et de la Ste Vierge, qui ont été parfois attribuées à S. Luc, même aux anges (images achéropites), mais qui en réalité sont du VII[e], du VI[e], tout au plus du V[e] siècle. La célèbre image d'Abgar, roi d'Édesse, conservée à St-Sylvestre, puis au Vatican, appartient à cette catégorie. Le « Volto Santo », entouré depuis longtemps d'une vénération particulière, peut remonter à une époque plus ancienne. D'autres images ont été transportées au XV[e] siècle, au moment de la prise de Constantinople par les Turcs.

Souverains temporels de Rome, les papes donnèrent à la ville un nouvel essor, bâtirent des églises, des monastères ; la population ne tarda pas à augmenter. Pour consacrer les églises, on commença à y transporter les restes des martyrs : les fidèles pouvaient ainsi plus commodément les vénérer. On sait avec certitude qu'aux V[e], VI[e], VII[e] siècles, les reliques étaient restées dans les cimetières souterrains, et que seul le tombeau des SS. Jean et Paul se trouvait dans la ville : « In urbe Roma beatorum martyrum corpora Joannis et Pauli tantum quiescunt », disent les *Itinéraires* (1), et S. Léon I[er] ou l'auteur de la liturgie qui lui est attribuée : « Ut non solum passionibus martyrum gloriosis urbis istius ambitum coronares, sed etiam in ipsis visceribus civitatis sancti Joannis et Pauli victricia membra reconderes (2). » Nous avons, il est vrai, le souvenir d'une translation faite au Panthéon sous Boniface IV ; en réalité, il ne s'agit pas d'une translation de corps, mais seulement de petits objets, « memoriae, patrocinia Sanctorum, pignora, sanctuaria », qui avaient touché les reliques ou les tombeaux des saints (3). Ou bien l'auteur a fait une confusion

1. *Itin. de Salzbourg*. L'auteur a écrit : « tamen quiescunt ». Mais le sens ne paraît pas douteux.

2. *P. L.*, t. LV, col. 48.

3. « Il y avait deux catégories d'églises, les églises ordinaires, qui n'étaient que des lieux d'assemblées liturgiques, et les églises où reposaient les corps des saints... Le second type n'eût été représenté que par un petit nombre d'édifices sacrés, si l'on s'était borné à y ranger les églises élevées réellement sur les tombes des martyrs, relativement peu nombreux, dont le souvenir et le culte s'étaient conservés. Mais,

et voulu parler d'une translation postérieure. Les premières translations connues sont celles des corps des SS. Prime et Félicien, du cimetière suburbicaire de Nomentum, vers 648, et celle de Ste Béatrice et S. Faustin, du cimetière « ad sextum Philippi », vers 682. Paul Ier, en 757, transporta une grande quantité de reliques, notamment le corps de S. Tarsicius, pour consacrer l'église qu'il avait bâtie sur l'emplacement de sa maison paternelle, St-Sylvestre in Capite. On voit encore dans le vestibule de cette église une « Notitia natalitiorum Sanctorum Martyrum » ; c'est le catalogue, rédigé à une époque postérieure, des principaux martyrs qu'elle possédait et que l'on y honorait d'un culte spécial (1).

Le pape le plus illustre du VIIIe siècle, Hadrien Ier, ne voulant pas se résigner à enlever les corps des catacombes, fit un dernier effort pour conserver ces cimetières ; il les restaura et s'appliqua à maintenir l'usage d'y aller célébrer les anniversaires des martyrs. La liste de ses travaux nous a été conservée à la fin de sa vie, dans le *Liber pontificalis*. L'œuvre d'Hadrien fut poursuivie par son successeur Léon III. Mais le peuple romain avait déjà perdu l'habitude de fréquenter les cimetières souterrains : les efforts des papes n'aboutirent pas.

Aussi Pascal Ier, vers 817, se trouva-t-il dans la nécessité de reprendre les translations commencées par Paul Ier ; aucun pape n'en a fait un plus grand nombre. Les chapelles, même

par une sorte de fiction légale, il fut bientôt admis qu'un même saint pouvait avoir un très grand nombre de tombeaux. Une relique quelconque, un linge imbibé de son sang, une fiole d'huile puisée à la lampe de son sanctuaire, un fragment d'étoffe coupé dans le voile qui recouvrait son sarcophage, cela suffit pour le représenter au loin. Posséder un objet de ce genre, c'était posséder le corps même du saint ; le transporter, le déposer dans une église, c'était y enterrer le corps même du saint. On obtenait ainsi des tombeaux représentatifs en aussi grand nombre que l'on voulait. De cette façon, les églises à reliques devinrent bientôt aussi nombreuses que les autres ; elles devinrent même plus nombreuses, jusqu'au moment où, leur prestige étant tout à fait supérieur, il fut impossible de concevoir une église qui n'eût pas de reliques dans son autel. » Duchesne, *Origines du culte chrétien*, c. XII, § I. — Cette explication permet de comprendre comment on a pu trouver en Afrique des inscriptions du Ve siècle mentionnant, à Megroun, une « memoria Dmni Petri et Pauli », à Orléansville, un chrétien enterré « aput (Sancto)s Petru et (Paulu) » ; à Sétif, des « reliquiae Sancti Laurenti Martyris ». Cf. S. Greg. Magn., *Epist.*, l. IV, 30 (*P. L.*, t. LXXVII, col. 702).

1. *Infr.*, p. 250-251.

les plus importantes, étaient déjà remplies de décombres. La campagne romaine était devenue déserte, insalubre, inhabitable, malgré les tentatives des papes Zacharie, Hadrien et Léon III, pour sauver par la fondation de « domus cultae » la culture et les habitations (1). On ne pouvait laisser dans ces lieux inhabités des reliques qui formeraient le plus bel ornement des églises. Puis un abus tendait à s'introduire, celui de vendre des reliques. L'histoire a conservé les noms de plusieurs de ceux qui se livrèrent à ce trafic. Un des plus célèbres est le diacre Deusdona, qui semble avoir eu sous son administration le cimetière des Sts-Pierre-et-Marcellin, et qui en profita pour vendre en Allemagne les corps des martyrs de ce cimetière. C'est surtout au delà des Alpes qu'il exerçait ce commerce : dans tous les pays francs, on manifestait un grand désir de posséder des reliques de saints romains, surtout de S. Sébastien, de S. Alexandre, de Ste Agnès, de Ste Cécile, de S. Corneille, de S. Pierre et de S. Paul, etc. (2).

Pascal décida de transporter dans la ville les corps des papes déposés au cimetière de St-Calixte ; il ne retrouva pas d'abord le corps de Ste Cécile, que l'on croyait enlevé par les Lombards, mais ensuite la Sainte lui fit elle-même connaître, dans une vision, le lieu précis de sa sépulture (3). L'église de Ste-Praxède reçut les reliques de 2300 martyrs, dont les noms sont inscrits sur des tables de marbre ; la confession qui y fut alors construite, comme pour rappeler les galeries des catacombes, a servi de modèle à celles des autres églises. Les translations furent terminées le 20 juillet 817.

Léon IV explora spécialement le cimetière de Priscille, où il retrouva les corps d'Aquila et Prisca, probablement aussi ceux d'Acilius Glabrio, de Pudens, de Praxède et de Pudentienne. Dans la seconde moitié du IXe siècle, les catacombes romaines étaient dépouillées de toutes leurs richesses. Toutefois

1. Cf. P. Fabre, *De patrimoniis S. Romanae Ecclesiae*, Paris, 1892, et *Les colons de l'Église romaine au VIe siècle*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1896.

2. Cf. *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum*, XV[1] ; — Guiraud, *Le commerce des reliques*, dans les *Mélanges G. B. de Rossi*, 1892.

3. Cf. Paschalis, p. 1, *Ep. I* (*P. L.*, t. CII, col. 1085-1088).

elles ne furent pas entièrement délaissées; on les fréquentait encore, on y célébrait la messe, le pape Nicolas Ier en restaura plusieurs (1). On y faisait même, peut-être jusque pendant le Xe siècle, des fonctions religieuses, aux frais du palais patriarcal de Latran.

Mais les cimetières restés en vénération étaient seulement ceux de St-Sébastien, de St-Laurent, de St-Pancrace, de St-Valentin; les autres avaient été abandonnés, on n'en connaissait plus l'entrée; ceux de St-Pierre et de St-Paul avaient été de bonne heure absorbés par les basiliques. Près des quatre premiers il y avait des monastères, dont les religieux étaient comme les gardiens des tombeaux. On ne tarda pas à faire de grandes confusions sur les anciens cimetières: l'imagination populaire réunit à St-Sébastien tous les souvenirs des cimetières de la Via Appia et de la Via Ardeatina; à St-Laurent, tous ceux des cimetières de la Via Tiburtina; à St-Pancrace, tous ceux de la Via Aurelia. Celui de St-Valentin fut très fréquenté. Un document du XIe siècle, conservé dans la Chronique de St-Michel *ad Mosam* (2), nous raconte la visite d'un pèlerin venu à St-Valentin pour demander des reliques. Le pèlerin reçut de l'abbé du monastère le corps de S. Calixte, qu'il appelle pape et martyr, et qui était peut-être celui d'un évêque de ce nom que nous savons avoir été en relations avec S. Valentin. Les documents du XIe siècle sont les derniers qui nous parlent des catacombes romaines.

Nous arrivons à la fin de ce résumé historique, introduction nécessaire à l'étude des monuments chrétiens de Rome. Après le IXe siècle, nous entrons dans le moyen âge; les monuments que l'on rencontre ne relèvent plus, à proprement parler, de l'archéologie chrétienne.

1. *Lib. pont.*
2. Mabillon, *Vet. analecta*, p. 350 sq. Cf. Marucchi, *Il cimiterio e la basilica di S. Valentino*, p. 132 sq.



LIVRE DEUXIÈME.

Les anciens Cimetières chrétiens de Rome.

Préliminaires.

LE mot CIMETIÈRE (κοιμητήριον) tire évidemment son origine de la foi au dogme de la résurrection, qui fait de la mort du juste comme un sommeil et un repos. Les chrétiens ont emprunté ce terme aux Juifs, ainsi que l'expression « Ἐν εἰρήνῃ, in pace ». Dans leur langage, le nom de cimetière s'appliqua généralement à une réunion de tombeaux, plus rarement à une sépulture isolée.

Aujourd'hui les cimetières chrétiens souterrains sont désignés le plus souvent, même dans le langage scientifique, sous le nom de Catacombes. Ce mot ne désignait, à l'origine, qu'un lieu particulier, le petit souterrain voisin de St-Sébastien, « locus ad catacumbas, in loco qui dicitur ad catacumbas ». Sa signification s'est étendue après le Ve siècle. On a donné de ce terme différentes étymologies. M. de Rossi y voit un mot hybride, formé du grec κατά et du latin « cubitorium » ou « accubitorium », qui, dans la langue de la décadence, signifie tombeau. Les tombeaux de la voie Appienne auraient donné lieu à cette appellation. L'explication est admissible. Toutefois il semble surprenant que ce seul endroit ait été appelé ainsi, alors que les tombeaux étaient si nombreux dans tous les environs de la ville. On pourrait justifier cette singularité, en la rattachant à la présence momentanée des reliques des SS. Pierre et Paul : en souvenir de cette translation, les chrétiens auraient donné par antonomase le nom de catacombe au seul lieu dans lequel se sont trouvés un moment réunis les corps des deux Apôtres (1).

On s'imagine souvent que les catacombes ont été creusées pour être des lieux de réunion, de refuge, de séjour habituel. C'est une erreur. Les premiers chrétiens se réunissaient à l'intérieur de la ville, dans les églises domestiques. Les catacombes n'étaient que des lieux de sépulture. On y faisait seulement des réunions liturgiques pour l'anniversaire des

1. *Supr.*, p. 50.

morts, spécialement des martyrs; et si elles ont parfois servi de refuge à des chrétiens, ce fut par exception et pour peu de temps.

Plusieurs églises de Rome ont des souterrains que l'on appelle vulgairement catacombes. A proprement parler, il n'y a pas de catacombes dans la ville, car la Loi des XII Tables défendait d'y faire des inhumations. Les tombeaux trouvés à l'intérieur de l'enceinte de Servius Tullius sont des tombeaux étrusques; ceux qui existent entre l'enceinte de Servius Tullius et celle d'Aurélien sont antérieurs à ce dernier. Les vraies catacombes furent toutes creusées en dehors de l'enceinte d'Aurélien, et presque toutes entre le premier et le troisième mille.

Leur étendue est très considérable. Mais on a singulièrement exagéré en les faisant aller jusqu'à Ostie, Albano, Tivoli, et en supposant que toutes communiquaient ensemble par des voies passant sous le Tibre. En réalité, elles sont indépendantes, même celles qui sont le plus rapprochées, comme le cimetière de St-Calixte et celui de St-Sébastien. Les anciennes galeries ne traversent même pas les voies consulaires; celles qui sont creusées sous ces voies sont postérieures à l'époque de la paix. Ajoutons que ni tous les cimetières de la campagne romaine ne sont des cimetières chrétiens ni tous les cimetières chrétiens ne sont souterrains.

Les anciens habitants du Latium avaient l'usage de la crémation; on en trouve des traces près de Castel-Gandolfo, sur l'emplacement de l'ancienne nécropole d'Alba longa. La Loi des XII Tables suppose les deux modes de sépulture, crémation et inhumation; mais la crémation prévalut, sauf dans quelques familles, comme celle des Scipions. A l'époque des Antonins, on revint à l'inhumation; il reste beaucoup de sarcophages du II[e] siècle. Ce changement de rite a été attribué à l'influence du christianisme et des religions orientales, culte d'Isis, de Mithra, etc. On rencontre sur les voies consulaires des souterrains païens qui ressemblent beaucoup aux cimetières chrétiens, qui ont des « loculi » comme les catacombes; on a même regardé comme cimetière chrétien

une sépulture souterraine d'adorateurs de Jupiter Sabazius, sur la voie Appienne. Les anciens cimetières juifs, par exemple celui de la Vigna Randanini, ressemblaient aussi beaucoup aux catacombes.

En revanche il y eut dès l'origine des cimetières chrétiens à la surface du sol. Nous connaissons plusieurs cippes qui devaient être placés extérieurement, en particulier celui de l' Ἰχθύς ζώντων, trouvé au Vatican et conservé au Musée Kircher. La célèbre inscription d'Abercius d'Hiérapolis était aussi en plein air. Nous verrons comment les chrétiens ont dû assurer l'existence légale de leurs tombeaux même pendant la persécution.

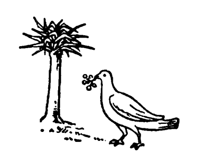
Cependant la plupart des cimetières chrétiens ont été souterrains. Les chrétiens ont voulu imiter les tombeaux de la Palestine en général et surtout le tombeau de N.-S. JÉSUS-CHRIST. Mais, comme on l'a justement remarqué (1), dans la tradition orientale, le caveau où l'on avait déposé le mort était muré à jamais; les chrétiens, au contraire, qui visitaient assidûment leurs morts et priaient auprès d'eux, rendirent accessibles à tous les tombes soigneusement closes. Même quand ils auraient pu mettre leurs tombeaux à la surface du sol, ils préférèrent par prudence les placer dans les souterrains, où ils jouissaient d'une plus complète liberté. Et en effet, tandis que les inscriptions gravées à l'extérieur sont plus ou moins voilées, ils écrivaient librement dans les souterrains les plus anciens des acclamations aussi claires que « Vivas in Christo » ou autres semblables.

Les chrétiens ont-ils utilisé des carrières pour leurs sépultures? Cette opinion, presque universelle jusqu'à nos jours, semblait favorisée par quelques textes où il était dit que les martyrs étaient déposés « in arenaria ». Le P. Marchi a eu le premier le mérite de la réfuter. Dans la campagne romaine, il y a trois espèces de tuf: le tuf lithoïde, vraie pierre de construction, qui a servi pour l'enceinte de Servius Tullius, les anciens temples, et qui est encore employée aujourd'hui;

1. A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, p. 15.

le tuf granulaire, et la pouzzolane, qui forme un excellent ciment pour les constructions hydrauliques. Or le tuf granulaire, dans lequel précisément ont été creusées les catacombes, n'est presque d'aucun usage : cet immense travail des galeries aurait donc été inutile. De plus, les anciennes carrières ont une forme toute différente de celle des catacombes : les galeries des carrières sont courbes, larges, à parois inclinées, tandis que les galeries des catacombes sont droites, étroites et taillées verticalement. Les monuments confirment cette distinction entre les carrières et les catacombes. Quelques peintures, comme le Diogène du cimetière de Domitille, montrent les fossoyeurs creusant le sol pour les sépultures. De même plusieurs inscriptions disent que tel fossoyeur a travaillé dans tout le cimetière, « Laboravit per totum cimiterium ». Les textes portant « Arenarium, crypta arenaria », ne font pas grande difficulté. Les catacombes ressemblaient aux carrières d'une certaine façon ; parfois même elles communiquaient avec des carrières : ce qui facilitait l'enlèvement de la terre, et aussi permettait aux chrétiens persécutés de pénétrer plus facilement dans la catacombe. Enfin pour préciser le sens des termes, il faut remarquer que si « Arenarium » signifie carrière, « Crypta arenaria » a plutôt le sens de cimetière.

Nous avons à traiter, dans ce IIe livre, de l'origine, de la légalité, du caractère chrétien des catacombes ; — des tombeaux de martyrs et des tombeaux historiques ; — des usages et des rites funéraires ; — de la forme générale des catacombes ; — des cimetières et des autres monuments situés à la surface du sol.





Chapitre premier.

ORIGINE ET LÉGALITÉ DES CIMETIÈRES CHRÉTIENS.

§ I. Fondation et développement des catacombes.

LES chrétiens ont toujours eu le culte des morts et le respect des tombeaux. Dans les Actes des Apôtres, il est dit que les fidèles prirent soin du corps de S. Étienne : « Curaverunt Stephanum ([1]). » La lettre de l'Église de Smyrne relative au martyre de S. Polycarpe mentionne la célébration des rites sacrés sur son tombeau ([2]). A ce sentiment les chrétiens unissaient l'horreur de mêler leurs corps avec ceux des païens ou de les brûler : il leur fallait donc des cimetières particuliers; et comme les Juifs avaient emprunté aux Égyptiens l'usage des sépultures souterraines, le même usage passa d'Orient à Rome. La campagne romaine, légèrement ondulée, se prêtait d'ailleurs admirablement à des excavations.

Il convient de distinguer dans l'histoire des catacombes plusieurs périodes.

Les catacombes primitives furent des tombeaux de famille. Le droit privé les protégeait. La loi romaine déclarait le tombeau « locus sacer, locus religiosus », et comme tel, le plaçait sous la juridiction des Pontifes, dont la permission était requise pour les translations de corps ou les modifications importantes de tombeaux. Propriété sacrée, inviolable, le tombeau ne partageait pas le sort des autres biens dans la succession : « Hoc monumentum haeredem non sequitur (H · M. · H · N · S ·), » lisons-nous sur beaucoup de monuments funéraires; et encore : « Hoc monumento dolus malus abesto », et même : « Hoc monumento dolus malus et

1. *Act.*, VIII, 2.
2. *P. G.*, t. V, col. 1043.

jurisconsultus abesto. » Le tombeau était consacré à la famille et à ses clients : « Sibi suisque, libertis libertabusque posterisque eorum. » Le terrain, l' « area », était entouré de cippes ou de murs grossiers, « maceriae, area maceria clausa »; sa mesure était souvent indiquée sur les monuments : « In fronte pedes N., in agro pedes N. » Son étendue pouvait être très grande; nous savons par les inscriptions que parfois il renfermait un jardin, un puits, des maisons constituant le domaine funéraire, avec des salles à manger où se donnaient les festins à l'occasion des anniversaires. De semblables indications nous sont fournies par les testaments dans lesquels les propriétaires des tombeaux ordonnaient des cérémonies pour perpétuer leur souvenir; une pièce de ce genre, possédée par la Bibliothèque de Bâle, donne un inventaire des meubles qui devaient orner les chambres des tombeaux.

Cette législation, ces usages funéraires, favorisaient l'établissement de tombeaux chrétiens libres, disposés en vue de réunions liturgiques. Il s'en établit en effet pendant le Ier et le IIe siècle. C'étaient des cimetières privés, mais où de riches propriétaires admettaient les corps des autres fidèles plus pauvres. On peut croire que la distribution de ces tombeaux correspondait déjà à celle des titres, comme cela eut lieu certainement au IIIe siècle.

Il n'est pas impossible de distinguer ce qui reste des cimetières de cette première période. Les cryptes de Lucine, sur la Via Appia, sont situées au-dessous d'un monument qui semble païen : les propriétaires de l' « area » devaient être encore païens quand ils élevèrent ce monument, ils ont construit les cryptes après leur conversion au christianisme.

Dans le cimetière de Prétextat, près de la même voie, on peut également reconnaître la galerie primitive dans la « Spelunca magna » illustrée par la sépulture de S. Janvier.

Un troisième cimetière privé était sur la Via Ardeatina. C'était originairement le tombeau de famille de Flavius Clemens, cousin de Domitien, et des deux Flavia Domitilla. Le nom des Flaviens s'est retrouvé en diverses inscriptions de cette catacombe.

La Via Salaria avait aussi son cimetière, celui de Priscille. De nombreuses inscriptions peintes en rouge témoignent qu'il est d'une grande antiquité. Un des noyaux primitifs fut l'hypogée du consul Manius Acilius Glabrio, mort en 94 ou 95; on y voit les inscriptions en grec et en latin de plusieurs membres de sa famille.

Dès le III[e] siècle, le nombre des chrétiens étant devenu très grand, il fut nécessaire d'avoir des cimetières communs. L'Église alors usa des droits que la loi reconnaissait aux associations. C'est la deuxième période, celle des cimetières communs, qui va du commencement du III[e] siècle à l'an 313. Les cimetières à cette époque s'agrandissent; aujourd'hui encore on peut souvent discerner, comme l'a fait M. de Rossi pour le cimetière de Calixte, le noyau primitif et les développements ultérieurs. Plusieurs cimetières communs cessent de porter le nom du propriétaire primitif, et prennent celui du Pape qui y a fait des travaux ou d'un martyr qui y est vénéré. Les cimetières privés n'en continuent pas moins d'exister, même pendant les persécutions où les cimetières communs sont confisqués, comme sous Valérien et Dioclétien.

Pendant la troisième période, de Constantin à Alaric (313-410), on cesse peu à peu l'excavation de l'immense nécropole souterraine, qui devient un lieu de pèlerinage, grâce surtout aux efforts du pape Damase pour retrouver et orner les tombeaux des martyrs. L'édit de Milan (313) proclama l'existence légale de l'Église comme société, et son droit de posséder. Grâce à cette reconnaissance officielle, on put établir les cimetières à la surface du sol. Néanmoins on creusa encore quelques galeries; elles sont facilement reconnaissables aux peintures et inscriptions du IV[e] siècle et au monogramme isolé qui ne se rencontre pas avant cette époque. Les chrétiens désiraient vivement être enterrés près des martyrs, et ce lieu privilégié était mis à un très haut prix, « quem multi cupiunt et rari accipiunt ». Parfois on creusait de petites chapelles derrière les tombeaux des martyrs, « retro sanctos », ou à côté. On ne craignait même pas, pour satisfaire cette dévotion, de dégrader des peintures d'une

époque antérieure. Pendant cette période, les fossoyeurs acquièrent une grande autorité ; ils disposent du terrain, sous le contrôle de l'autorité ecclésiastique. Certaines inscriptions mentionnent de véritables contrats de vente, avec le nom du fossoyeur, le prix du terrain : « Emit a fossore N., et solvit pretium folles [1] N. », quelquefois le nom des témoins du contrat : « Emptum locum a fossore N. praesentia fossoris N. » On voit très bien que le prix variait suivant la situation du tombeau. Sur les catacombes furent construites des basiliques communiquant avec elles par des lucernaires ou des escaliers. Vers la fin du IVe siècle, les tombeaux souterrains deviennent rares ; des galeries à moitié creusées sont abandonnées. Ce changement concorde avec le triomphe définitif du christianisme en 392.

La quatrième période va de l'an 410 à l'abandon des catacombes. M. de Rossi a pu établir que les inscriptions consulaires des cimetières souterrains ne dépassent pas l'année de la prise de Rome par Alaric (410) et que les monuments sépulcraux sont tous, sauf de rares exceptions, antérieurs au Ve siècle. Cette règle, généralement exacte, est très importante pour la réfutation des erreurs sur la chronologie des inscriptions et peintures chrétiennes, particulièrement des peintures dogmatiques, dont certains protestants ont voulu retarder l'exécution presque jusqu'au moyen âge. Il est vrai que des catacombes renferment quelques peintures postérieures au Ve siècle; mais il est facile de distinguer ces peintures de celles qui sont contemporaines des tombeaux. Les peintures primitives sont symboliques et se trouvent même sur les tombeaux des simples fidèles : les peintures plus récentes n'ornent que les tombeaux des martyrs et sont surtout décoratives.

Si les catacombes cessent, au Ve siècle, d'être des lieux de sépulture, elles n'en continuent pas moins d'être visitées pendant plusieurs siècles encore. Les pieux pèlerins ont laissé en maints endroits le souvenir de leur passage, leur nom, une invocation, une prière, tracé à la pointe sur l'enduit des

1. Petite pièce de monnaie.

parois. Ces inscriptions à la pointe ou « graffiti » se retrouvent dans toutes les catacombes et fournissent souvent de précieux renseignements. On en voit une de l'an 375, d'ailleurs assez curieuse, dans le cimetière de Priscille :

I IDVS FEBR
CONSS GRATIANI III ET EQVITI
FLORENTINVS FORTVNATVS ET
LIX AD CALICE BENIMVS

L'entrée de la chambre des papes, à St-Calixte, en est couverte ; il y en a aussi un grand nombre dans la crypte récemment découverte des SS. Pierre et Marcellin. Les inscriptions de ce genre ne peuvent en aucune manière être confondues avec les grandes inscriptions sépulcrales ni avec celles qui ont été tracées sur la chaux fraîche des « loculi » [1].

§ II. La propriété corporative des Églises chrétiennes [2].

Au commencement du IIIe siècle, les catacombes prirent une extension considérable. Le nombre des chrétiens augmentait. Il était naturel qu'ils développassent les galeries de leurs cimetières.

Il est certain que pendant le IIIe siècle certaines catacombes ont été possédées, non plus par des particuliers, mais par l'Église elle-même. Nous en avons les preuves soit dans l'édit de 313 soit dans le fait des confiscations opérées sous Valérien (258) et Dioclétien (303), et suivies de restitutions sous Gallien et Maxence. L'édit de Milan rend aux chrétiens les églises et les cimetières qui leur appartiennent « ad jus corporis eorum » [3]. L'édit de l'empereur Maximin Daza, publié la même année (313) et rapporté par Eusèbe [4], donne des ordres analogues aux gouverneurs des provinces. A l'époque

1. *Infr.*, l. III, c. 10.
2. Cf. de Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 101-108 ; *Bullettino*, 1864, p. 25-32 ; 1865, p. 89-99 ; — P. Allard, *Hist. des perséc.*, t. II, ch. I, et Append. A et B ; — Duchesne, *Les origines chrétiennes*, c. XXIII, § 4.
3. *Supr.*, p. 70.
4. Euseb., *Hist. eccles.*, IX, 10 (*P. G.*, t. XX, col. 832-836).

même des persécutions, Gallien avait fait une restitution semblable ; Eusèbe ([1]) la place en 259, immédiatement après la persécution de Valérien (258). Le *Liber pontificalis* atteste le même fait dans la biographie du pape Denys : « Hic presbyteris ecclesias divisit, et cimiteria, et parochias dioeceses restituit. » Gallien, dit encore Eusèbe, écrivit à plusieurs évêques pour leur permettre de reprendre leurs cimetières, « τὰ τῶν καλουμένων κοιμητηρίων χωρία ». Aurélien fit rendre à l'évêque légitime d'Antioche les propriétés usurpées par Paul de Samosate. Il connaissait si bien les propriétés des chrétiens, que dans un discours adressé aux sénateurs et rapporté par Vopiscus, il leur reprochait de n'avoir pas consulté les livres sybillins, « quasi in christianorum ecclesia, non in templo deorum omnium tractaretis » ([2]). De même on lit dans la vie d'Alexandre Sévère, écrite par Lampride : « Dicebatque grave esse, cum id (la publication des noms) christiani et Judaei facerent in praedicandis sacerdotibus qui ordinandi sunt, non fieri in provinciarum rectoribus quibus fortunae hominum committerentur ([3]). »

A quel titre l'Église était-elle propriétaire ? Il n'est pas vraisemblable qu'elle le fût comme société religieuse, puisqu'elle demeurait « religio illicita ». Deux hypothèses peuvent expliquer ce fait. L'une est proposée par M. de Rossi, l'autre par M. Duchesne.

Suivant M. de Rossi, l'Église posséda comme association funéraire reconnue.

Dès le temps de la République, il y avait eu à Rome des sociétés funéraires, composées surtout d'artisans des différents corps de métiers, orfèvres, menuisiers, cuisiniers, etc., se proposant de se préparer un tombeau commun. Le but de ces sociétés n'était donc pas généralement un but religieux. Le collège funéraire se greffait quelquefois sur une société de secours mutuel. On a relevé plusieurs inscriptions attes-

1. Euseb., *Hist. eccles.*, VII, 13 (*P. G.*, t. XX, col. 675).
2. *Aurel.*, XX.
3. *Sever.*, XLIV. Le mot de Tertullien : « ... De areis sepulturarum nostrarum », (*Ad Scap.*, c. III [*P. L.*, t. I, col. 701]), semble aussi indiquer une propriété collective.

tant l'existence de ces sociétés funéraires et marquant leurs propriétés : (1)

SOCIORVM
CORONARIO
IN FR · P · XIIX
IN AGR · P · XII

D · M
COLLEGIVS · A
QVARIORVM
SEX · PEDVCEO
FACETO
SODALES · POS

SOCIARVM
MIMARVM
IN FR P XV
IN AGR P XII

LOC · SEP · DON ·
C · VALGIVS · FVSCVS · CON
LEGIO · IVMENTARIOR
PORTAE · GALLICAE
POSTERISQUE · EOR · OMNIVM
ET · VXORIBVS · CONCVBINISQV

HOC · MONIMENTVM
APPARITORVM · PRAECONVM
AEDILIVM · VETERVM
VICARIVM · EST
ET · POSTERISQVE · EORVM

Dans les colombaires, les « socii » achetaient une ou plusieurs places, « ollae », qui étaient généralement distribuées par le sort, « ex sorte », quelquefois d'une autre manière, « sine sorte ».

Au IIe siècle, vers l'époque d'Hadrien, il existe notamment des sociétés funéraires qui sont en même temps religieuses et forment comme des confréries (2) :

COLLEGIVM CVLTORVM DIANAE ET ANTINOI

COLLEGIVM IOVIS CERNENI

LOCA SEPVLTVRAE CVLTORVM HERCVLIS VICTORIS

CVLTORES HERCVLIS SOMNIALIS... SIBI ET POSTERIS SVIS...

D · M
TVTILIAE · LAVDICIAE
CVLTRICES COLLEGI
FVLGINIAE

1. Cf. Willmans, *Exempla inscript. latin.*, t. I, p. 116.
2. Ibid., p. 110, 114, 115.

Jusqu'à la fin du IIe siècle, ces collèges funéraires ont été autorisés seulement dans la ville, et interdits au dehors, où ils auraient pu servir de prétexte à des réunions politiques. Septime-Sévère les permit, à certaines conditions, dans toute l'étendue de l'Empire, ainsi que nous l'apprend le Digeste (1) : « Quod non tantum in Urbe, sed et in Italia et in provinciis locum habere divus Severus rescripsit ». Dès lors on les rencontre partout, portant soit le nom d'une divinité, soit celui du fondateur du collège : « Collegium quod est in domo Sergiae Paulinae », — « Collegium eorum qui una epula vesci solent (2) ». Plusieurs de ces collèges étaient destinés aux pauvres qui ne pouvaient avoir de tombeaux de famille : « Permittitur tenuioribus stipem menstruam conferre... ».

Toutes ces dispositions s'accordent parfaitement avec ce que nous savons des mœurs des chrétiens au IIIe siècle. On peut même rapprocher de ce texte du Digeste celui de Tertullien (3) : « Modicam unusquisque stipem menstrua die, vel cum velit et si modo velit et si modo possit, apponit. » Il y a concordance entre l'apparition de la propriété ecclésiastique et la publication du rescrit de Septime-Sévère. Une inscription de Lanuvium (Civita-Lavinia), placée dans la chambre sépulcrale du collège d'Esculape au IIe siècle, fait d'ailleurs comprendre comment la constitution de tels collèges pouvait abriter les rites funéraires des chrétiens (4). Après avoir indiqué la date (136) et le lieu de la réunion dans laquelle fut fondé le collège dont il s'agit, cette inscription rappelle d'abord la loi romaine permettant les sociétés : « Qui stipem menstruam conferre volent,... in collegium coeant unde defuncti sepeliantur » ; puis elle donne la « lex collegii »,

1. « Mandatis principalibus praecipitur praesidibus provinciarum, ne patiantur esse collegia, sodalicia, neve milites collegia in castris habeant ; sed permittitur tenuioribus stipem menstruam conferre, dum tamen semel in mense coeant, ne sub praetextu hujusmodi illicitum collegium coeat : quod non tantum in urbe, sed et in Italia et in provinciis locum habere divus quoque Severus rescripsit. Sed relligionis causa coire non prohibentur, dum tamen per hoc non fiat contra senatus consultum quo illicita collegia arcentur. » *Dig.*, l. XLVII, tit. 22, n. I.

2. Cf. Mommsen, *De collegiis et sodaliciis Romanorum.*

3. *Apol.*, 39 (*P. L.*, t. I, col. 470).

4. Cette belle inscription n'est plus à Civita-Lavinia, elle a été récemment transportée au musée des Thermes de Dioclétien à Rome.

fixe le taux des cotisations : « HS C N [ummum] et V [ini] boni amphoram ; item in menses sing [ulos] a [sses] V » ; marque des clauses pénales : « Item placuit ut quisquis mensib. contin [uis]... non pariaverit et ei humanitus acciderit, ejus ratio funeris non habebitur » ; assure les cérémonies d'anniversaire aux membres qui seraient en règle ; détermine l' « ordo coenarum » : « VIII Id. Mar. natali Caesenni... patris. V kal. dec. nat. Ant [inoi]. Idib. Aug. natali Dianae et collegi, etc. » ; et même le menu des repas : « Vini boni amphoras singulas, et panes a [ssium] qui numerus collegi fuerit, et sardas [nu]mero quattuor, strati onem, caldam cum ministerio » ; confère des privilèges à ceux qui auront eu des charges dans le collège ; punit d'une amende ceux qui troubleraient l'ordre indiqué (1). — Comme ces sociétés, les chrétiens avaient leurs réunions, leurs agapes, qui faisaient partie de la liturgie.

L'hypothèse de M. de Rossi est encore confirmée par une inscription découverte en Algérie, près de la ville de Cherchell, l'ancienne Caesarea Mauritanea, et déposée au Musée d'Alger (2). Cette inscription s'exprime ainsi :

AREAM AT SEPVLCRA CVLTOR VERBI CONTVLIT

ET CELLAM STRVXIT SVIS CVNCTIS SVMPTIBVS



ECLESIAE SANCTAE HANC RELIQVIT MEMORIAM

SALVETE FRATRES PVRO CORDE ET SIMPLICI

EVELPIVS VOS SATOS SANCTO SPIRITV



ECLESIA FRATRVM HVNC RESTITVIT TITVLVM · M · A · I · SEVERIANI C ·V·

EX ING · ASTERI

Un chrétien, Evelpius, « cultor Verbi », a donc fondé un lieu de sépulture, « aream ad sepulcra », et bâti une « cella »

1. Wilmanns, *op. cit.*, p. 100-112.
2. Renier, *Inscrip. de l'Algérie*, n. 4025.

dans ce domaine funéraire. Le monument a été laissé à l'Église. L'inscription ayant été brisée, la communauté la restaura. « Ecclesia fratrum » pouvait être alors le nom de la société chrétienne d'Afrique; ou bien peut-être s'appelait-elle « Collegium Cultorum Verbi (1) ».

Enfin le catalogue philocalien paraît indiquer que les noms des papes, chefs de la communauté chrétienne, ont été officiellement connus des autorités romaines. Ce catalogue, qui mentionne les dépositions des papes de 254 à 354, et les deux tables de dépositions d'évêques et de martyrs qui s'y trouvent annexées, semblent en effet avoir la même origine que le catalogue parallèle des préfets de Rome ; ils ont dû être extraits, sous Libère, des archives de la ville. Or nous savons que les collèges funéraires, pour être reconnus, devaient fournir le nom de leur syndic. Dans la communauté chrétienne, c'était naturellement l'évêque : à ce titre, le pape Zéphyrin avait pu préposer officiellement S. Calixte à la garde du cimetière de la voie Appienne, ainsi que le rapportent les *Philosophumena*. On en conclut que les Archives conservaient les noms des évêques de Rome comme chefs de l' « Ecclesia fratrum », et présidents du collège funéraire chrétien.

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'admettre que dans tout l'Empire l'Église ait été reconnue comme une société unique; il serait même difficile de le supposer. Il est croyable que la communauté chrétienne de chaque ville formait une société particulière, plusieurs peut-être, sans que l'autorité pût soupçonner les liens qui unissaient chacune d'elles aux autres sociétés de même nature. De plus, cette nouvelle forme de propriété n'empêchait pas l'existence de cimetières privés, dans lesquels, au moment des persécutions, purent être transférés et momentanément cachés les corps de certains martyrs, comme ceux des SS. Pierre et Paul le furent dans la Platonia.

Telle est la solution de M. de Rossi, adoptée par le plus grand nombre des historiens et des archéologues.

1. Cf. de Rossi, *Bullet. di arch. crist.*, 1864, p. 28.

M. Duchesne (1) ne la trouve pas suffisamment prouvée; elle lui paraît même assez invraisemblable. Suivant lui, la propriété collective des cimetières chrétiens se rattacherait plutôt à la tolérance dont les chrétiens furent l'objet sous le règne de Commode. Fût-il établi, — ce qui n'est pas, — que les registres de la préfecture ont été consultés pour les dates consulaires des dépositions des papes, il s'ensuivrait seulement que la préfecture connaissait le corps des chrétiens et ses chefs, et non pas qu'elle le connût comme association funéraire autorisée. « Pour que les églises aient pu faire accepter une fiction comme celle qui les aurait transformées officiellement en collèges funéraires, il aurait fallu : 1° qu'elles l'eussent voulu, ce qui n'est ni attesté ni facilement conciliable avec l'horreur de Tertullien (2) et de S. Cyprien (3) pour ce genre de confréries; 2° que la police eût consenti à ignorer qu'il s'agissait de la communauté chrétienne. Or ceci surtout paraît difficile. Un collège funéraire était une association d'un assez petit nombre de personnes; une église de grande ville, comme celles de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, de Carthage, devait compter, au IIIe siècle, trente, quarante, cinquante mille membres. Se figure-t-on S. Fabien, S. Cyprien, S. Denys d'Alexandrie, venant se faire inscrire à la préfecture comme chefs d'un collège de « cultores Verbi » composé de 50000 personnes, associées en vue de se procurer un enterrement convenable?... Il semble plus naturel de croire que si, depuis la mort de Marc-Aurèle, les communautés chrétiennes ont joui de longs intervalles de paix, si elles ont réussi à posséder des biens immeubles apparents et considérables, c'est qu'on les a tolérées ou même reconnues, sans aucune fiction légale, comme églises, comme sociétés religieuses... De fictions légales, de collèges funéraires, de titres mystérieux, les documents ne donnent ni témoignage ni soupçon (4). »

Une autre hypothèse est encore faisable. Les congrégations

1. *Les origines chrétiennes*, c. XXIII, § IV.
2. *Apol.*, 39 (*P. L.*, loc. cit.).
3. *Ep. de Basilide et Martiali* (*P. L.*, t. III, col. 1030).
4. *Loc. cit.*, p. 401, 403.

religieuses, même non reconnues légalement, peuvent posséder sous le nom d'un simple particulier. Si l'Église eût voulu, au IIIe siècle, user de ce procédé, rien sans doute dans le droit romain ne s'y opposait.

Quelle que soit l'explication que l'on adopte, le fait de la propriété collective des cimetières chrétiens n'est pas douteux. Ceux de l'Église romaine furent, vers le milieu du IIIe siècle, rattachés chacun à un titre (1). Le *Liber pontificalis*, dans la biographie du pape Corneille, indique qu'il y avait alors 25 titres, comme il y avait 25 cimetières communs. Chaque cimetière dépendait du titre le plus rapproché, ainsi que l'indiquent les inscriptions sépulcrales du IVe siècle qui y ont été relevées. Ainsi le cimetière de Domitille se rattachait au titre de Fasciola, aujourd'hui SSts-Nérée et Achillée : les inscriptions font en effet mention de plusieurs membres du clergé DE FASCIOLA ; — ceux de la voie Nomentane, au titre de Vestine, aujourd'hui St-Vital ; — ceux de la voie Tiburtine au « titulus Praxedis » et à celui de St-Clément ; — celui de la voie Labicane (SSts-Pierre et Marcellin) au « dominicum » ou titre de St-Eusèbe, ainsi que l'indique un « graffito » de ce cimetière :

OLYMPI
LECTORIS DE
D EVSEBI
LOCVS EST

Le cimetière de Calixte dépendait directement du pape ; les inscriptions mentionnent qu'il fallait son autorisation pour y faire des travaux. Il pouvait donc se rattacher au « titulus Pastoris » (Ste-Pudentienne), peut-être le titre de l'évêque de Rome. L'organisation de ces titres est certainement antérieure à l'époque de la paix ; elle subit dans la suite diverses modifications.

1. Cf. de Rossi, *Roma Sotter.*, t. III, l. III.



Chapitre deuxième.

ASPECT GÉNÉRAL DES CATACOMBES. RITES FUNÉRAIRES (1).

§ 1. Nomenclature catacombale.

LES termes par lesquels on désigne les différentes parties des catacombes sont en partie traditionnels, en partie conventionnels.

Les catacombes sont formées d'un réseau de galeries, « ambulacra », qui s'entrecroisent. Le mot « ambulacrum » était usité dans le langage civil des Romains.

Dans les parois des galeries sont creusés les tombeaux, « loculi ». Ce sont de simples cavités, de dimensions suffisantes pour recevoir un corps, quelquefois deux, et disposées symétriquement dans le sens de la galerie. D'ordinaire plusieurs « loculi » ont été superposés, en aussi grand nombre que le permettait la hauteur des parois. L'ouverture a la forme d'un parallélogramme, une entaille pratiquée tout autour des bords permet d'y fixer la plaque de marbre ou les larges briques destinées à la fermer. Le mot « locus » était employé pour désigner un tombeau; on le retrouve souvent dans les inscriptions. Le diminutif « loculus » a prévalu dans la langue archéologique. Les « loculi » ne se rencontrent pas seulement dans les galeries, mais dans les chapelles et jusque dans les escaliers. Les tombeaux communs avaient toujours cette forme ; quelquefois aussi ceux des nobles personnages.

Un tombeau plus distingué, et très usité au IIIe siècle, était l' « arcosolium ». Ce mot se lit quelquefois dans les inscriptions, par exemple dans celle du diacre Sévère, à St-Calixte : « Cubiculum duplex cum arcisoliis et luminare. »

1. Cf. de Rossi, *Rom. sott.*, t. III, l. III.



GALERIE DE CATACOMBE.
(Cimetière de St-Calixte.)

Le terme « arcosolium, arcisolium, arcusolium », est composé de « arcus », l'arc formé par la partie supérieure de ces tombeaux ; et de « solium », qui désignait proprement

ces grandes baignoires en marbre dont plusieurs nous ont été conservées. Les « arcosolia » ne sont pas d'une haute antiquité. Il semble que primitivement on se contentait de grandes niches dans lesquelles étaient placés des sarcophages en marbre ou en terre cuite. Le vestibule du cimetière de Domitille renferme un « loculus » décoré de stucs représentant un sarcophage; c'est une disposition exceptionnelle. Par exception aussi, dans une galerie voisine, on voit un tombeau en forme de chambre ; il n'y a pas de porte, et on y pénètre par un trou que ferme une pierre : c'est sans doute une imitation du tombeau de Notre-Seigneur.

Antérieurement à l' « arcosolium », on remarque une forme de tombeau qui en est comme le premier essai : le « solium » n'est pas surmonté d'une voûte en forme d'arc, mais d'un plafond. C'est ce qu'on a appelé la « tomba a mensa ». On la rencontre dans les cimetières de St-Calixte, de Domitille, de Priscille.

De chaque côté des galeries, s'ouvrent des « cubicula » ou chambres. Ces « cubicula » étaient soit des tombeaux de famille, comme ceux dont les inscriptions sont encore visibles au cimetière de Domitille : M · ANTONIVS · RESTVTVS · FECIT · HIPOGEV · SIBI · ET · SVIS ; au cimetière de Calixte : BITVS SIBI ET SVIS ; dans un cimetière de la voie Latine : CVBICVLVM CONTALI ; — soit des tombeaux destinés aux membres d'une association, car on a trouvé même dans les catacombes les traces d'associations funéraires formées au sein de l'Église : les noms pluriels « Eutychii », « Pelagii », lus sur des inscriptions des cimetières de St-Calixte et de Ste-Priscille, doivent désigner des associations de ce genre. Ces chapelles avaient un caractère privé, leur exiguité suffit à le prouver ; on voit parfois encore les gonds de la porte en bois qui en fermait l'entrée.

D'autres chapelles plus grandes, renfermant quelquefois les restes d'un martyr, étaient appelées « cryptae ». Les Actes des martyrs et les martyrologes emploient souvent ce nom. Certaines de ces « cryptae » étaient destinées à des cérémonies liturgiques, comme de vraies églises souterraines.

On en a plusieurs exemples à St-Calixte : la chapelle dite de Miltiade était vraiment un lieu de réunion, il est facile d'y remarquer tout autour les traces d'un banc ; la chapelle située en face devait être réservée aux femmes. De même dans une des basiliques du cimetière Ostrien on reconnaît le sanctuaire, le « presbyterium », le siège de l'évêque, les niches latérales. Ces églises souterraines des catacombes affectent les formes les plus variées ; il y en a de carrées, de rectangulaires, de polygonales ; il en existe une ronde, très importante, dans la région de Sotère, à St-Calixte. Elles ont souvent des peintures et des décorations architectoniques, colonnes, chapiteaux, frises, architraves, etc.

Il y eut donc avant la paix de Constantin des lieux de réunions dans les catacombes. Nous avons d'ailleurs sur ce point les témoignages des Actes des Martyrs. Il faut admettre aussi que, même dans les petites chapelles, on a célébré religieusement les anniversaires des défunts : Tertullien (1) et l'auteur d'un commentaire attribué à Origène (2) nous l'attestent. S. Augustin dit expressément qu'on offrait le saint Sacrifice près du tombeau (3), et qu'on le fit aux funérailles de sa mère : « Cum offerretur sacrificium pretii nostri jam juxta sepulcrum posito cadavere priusquam deponeretur (4). » On peut croire que cette liturgie domestique des petites chapelles des catacombes a été l'origine de la messe basse. Dans les sanctuaires où reposaient les martyrs, la liturgie se célébrait avec une plus grande solennité. A l'époque de la paix, on réserva pour les basiliques supérieures la liturgie solennelle, « missa publica » ; on continua dans les cryptes la liturgie moins solennelle, « missa ad corpus ».

§ II. Les usages funéraires.

Au milieu des ruines des catacombes, nous retrouvons quelques vestiges des rites funéraires des premiers chrétiens,

1. *De corona militis*, III (*P. L.*, t. II, col. 79).
2. *Com. in Job*, l. III (*P. G.*, t. XVII, col. 517).
3. *Contr. Faust.*, XX, 21 (*P. L.*, t. XLII, col. 384-385).
4. *Conf.*, IX, 12 (*P. L.*, t. XXXII, col. 777).

et la confirmation de ce que nous en disent S. Augustin (1) et Prudence (2).

Le corps, enveloppé d'un drap, était déposé dans un « loculus », un arcosole ou un sarcophage. On répandait autour du baume et des fleurs. Bosio, le P. Marchi, M. de Rossi, affirment avoir encore senti le parfum de ces baumes en ouvrant certains « loculi ». Les fleurs sont souvent peintes sur les « arcosolia » ou gravées sur la pierre.

Fréquemment à la chaux des tombeaux sont mêlés des fragments de verres. La plupart de ces verres ont contenu des parfums. Ils se rencontrent généralement dans la partie des cimetières postérieure à la paix; plusieurs des tombeaux auxquels ils sont fixés sont datés par le monogramme isolé ou même par le nom des consuls. Très souvent ils n'étaient autre chose que les fonds des coupes employées dans les agapes; on les mettait là comme un signe d'honneur ou comme une marque pour aider à reconnaître un tombeau.

Parfois aussi on plaçait près du cadavre différents autres objets : bagues, anneaux, sceaux, mais presque jamais d'objets précieux, comme il s'en trouve dans les tombeaux étrusques. — Les lampes scellées dans la chaux étaient allumées pour les anniversaires ou d'autres circonstances ; il est souvent possible de distinguer encore des traces de fumée.

Les chrétiens pratiquaient quelquefois l'embaumement, en souvenir de la sépulture de Notre-Seigneur et conformément aux usages juifs. Mais ils faisaient cette opération d'une manière très imparfaite, et les corps se conservaient mal ; il n'y a pas de comparaison à établir, par exemple, entre les deux momies du cimetière de Calixte et les momies égyptiennes.

Les agapes faisaient partie du rite sépulcral. On les célébrait dans le lieu du tombeau, à la surface du sol. Le cimetière de Domitille possède une pièce ayant servi à cet usage : c'est une salle voûtée qui précède l'entrée principale du tombeau des Flaviens ; on voit les restes d'un banc taillé dans la

1. *De cura pro mortuis gerenda*, écrit vers 421 (*P. L.*, t. XL, col. 591 sq.).
2. *Cathemer.*, hymn. II ; — *Peristeph.*, hymn. III (*P. L.*, t. LIX, col. 880 sq. ; t. LX, col. 353 sq.).

paroi, et un puits dans une pièce voisine. A St-Calixte, la basilique supérieure qui, probablement détruite pendant la persécution de Dioclétien, devint ensuite la basilique de St-Sixte II et de Ste-Cécile, devait être primitivement destinée aux agapes des chrétiens. De même la basilique de St-Sotère. Les repas funéraires étaient certainement plus solennels à l'occasion des anniversaires des martyrs. « Agapes nostrae pauperes pascunt, » dit S. Augustin (1), attestant que cet usage était conservé de son temps.



La translation des corps s'accomplissait avec une certaine solennité. Le corps de S. Cyprien, à Carthage, fut transporté « cum pompa et triumpho magno » (2).

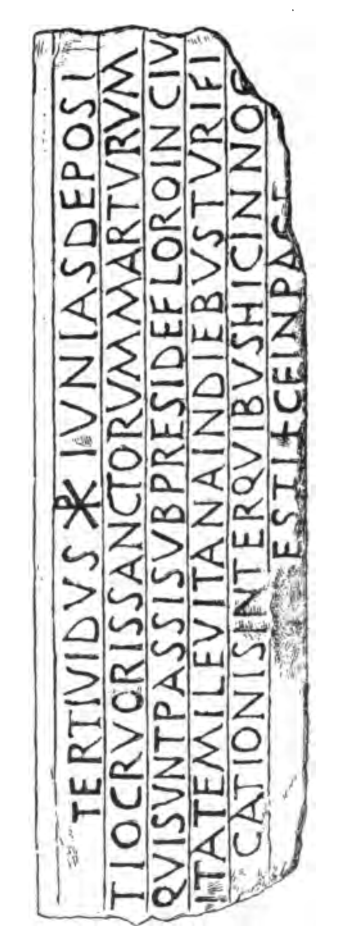
Après avoir porté le corps au cimetière, on fermait l'ouverture du tombeau avec des briques ou des plaques de marbre; et on inscrivait la date de la déposition, afin d'en pouvoir célébrer l'anniversaire : « Depositio.... Κατάθεσις... »

§ III. Les tombeaux de martyrs.

Quand le corps déposé dans un « loculus » était celui d'un martyr, le tombeau devait être marqué d'un signe spécial. A quoi pouvons-nous reconnaître aujourd'hui ces tombeaux ? Le signe le plus évident est le nom même de « Martyr ». On le lit, à St-Calixte, sur le tombeau des papes S. Fabien et S. Corneille. De même, au cimetière d'Hermès : « Depositus

1. *Contra Faust.*, XX, 20 (*P. L.*, t. XLII, col. 383.)
2. *Act. S. Cypr.*, V (*P. L.*, t. III, col. 1505).

Hyacinthus martyr. » Quelquefois le mot est abrégé en $\overset{\text{T}}{\text{MR}}$ ou simplement M. Dans plusieurs cas cette seule lettre suffit pour identifier la tombe. Ainsi à Ste-Priscille un « loculus » porte l'inscription : VERIC | M̄ | VNDVS. Placée de la sorte, la lettre M ne peut être l'initiale du « praenomen » : elle indique le tombeau d'un martyr, dont l'histoire est d'ailleurs inconnue.



Un autre signe tout à fait sûr est celui que fournissent les ampoules contenant du sang. Prudence note l'habitude qu'avaient les anciens chrétiens de recueillir le sang des martyrs : « Spongia pressa rapit (1) », afin de le déposer près du corps ou de le conserver comme une précieuse relique. S. Gaudentius de Brescia, parlant des SS. Gervais et Protais, dit qu'il a la preuve de leur martyre : « Tenemus sanguinem, qui testis est passionis (2). » Mais pour constater si le contenu des vases dont on trouve les fragments était réellement du sang, il est nécessaire de recourir à l'analyse chimique. A cette condition seulement l'ampoule peut être le criterium exigé par

1. *Peristeph.*, hymn. XI (*P. L.*, t. LX, col. 545). Et ailleurs :

> Plerique vestem linteam
> Stillante tingunt sanguine,
> Tutamen ut sacrum suis
> Domi reservent posteris.
> Hymn. V, loc. cit., col. 398.)

2. *Serm. XVII* (*P. L.*, t. XX, col. 963).

la S. Congrégation des Rites pour établir la présence d'un corps de martyr ([1]).

D'autres signes sont moins certains ou même sont tout à fait faux, quoiqu'ils aient été tenus autrefois pour bons. Ainsi on a cru que la palme était un indice du martyre. Mais la palme se rencontre même sur des monuments païens, comme allusion à la victoire des soldats sur le champ de bataille, aux succès des cochers dans le cirque ou des acteurs dans l'amphithéâtre. Pour les chrétiens, elle pouvait signifier simplement la victoire sur les passions et sur le monde. — On a pareillement regardé comme signe du martyre le monogramme ☧, que l'on traduisait : « Pax Christi », ou même : « Passus pro Christo, » et qui est une simple abréviation du nom de Jésus-Christ, ΧΡΙΣΤΟΣ. En réalité, le monogramme a été rarement employé avant Constantin, et c'est seulement après la paix de l'Église qu'il s'est répandu comme monogramme isolé. La Commission pontificale d'Archéologie sacrée, en dirigeant les fouilles d'une manière scientifique, a dissipé ces erreurs et un bon nombre d'autres.

Ainsi pour les tombeaux de martyrs inconnus nous n'avons de signes certains que le titre et le vase avec traces de sang. Quant aux tombeaux historiques, M. de Rossi a déterminé une manière de les reconnaître aussi simple que scientifique. Autour des tombeaux des martyrs illustres on avait bâti des oratoires et des basiliques ; ces monuments ont été ruinés ; mais on doit du moins en trouver des traces dans les cryptes vénérées. De même doit-il rester quelque chose des escaliers construits par S. Damase et d'autres papes pour conduire à ces cryptes. C'est cette idée qui a guidé d'abord M. de Rossi dans ses recherches.

Les inscriptions tracées à la pointe et les peintures postérieures à l'époque de la sépulture souterraine sont des indices non moins sûrs. Les pèlerins voulaient arriver jusqu'aux restes des martyrs, et le plus facilement possible ; aussi leurs

1. Cf. V. de Buck, bolland., *De phialis rubricatis quibus martyrum romanorum sepulcra dignosci dicuntur*, Bruxelles, 1855 ; — F. X. Kraus, *Die Blutampullen der römischen Katacomben*, Frankfurt, 1868.

itinéraires étaient assez restreints. Dans les galeries où ils sont passés, ils ont écrit à la pointe leurs noms, et plus d'une fois le nom du martyr local, suivi d'invocations, comme celles-ci : « In mente habeas in orationibus tuis », — « In mente habete », etc. Les prêtres qui avaient célébré dans la crypte y laissaient souvent aussi leur nom et leur titre. Il faut distinguer ces « graffiti » des pèlerins de ceux qui ont été tracés sur les « loculi » au jour de la déposition ; ces derniers sont plus anciens et remontent jusqu'au IIIe, même jusqu'au IIe siècle.

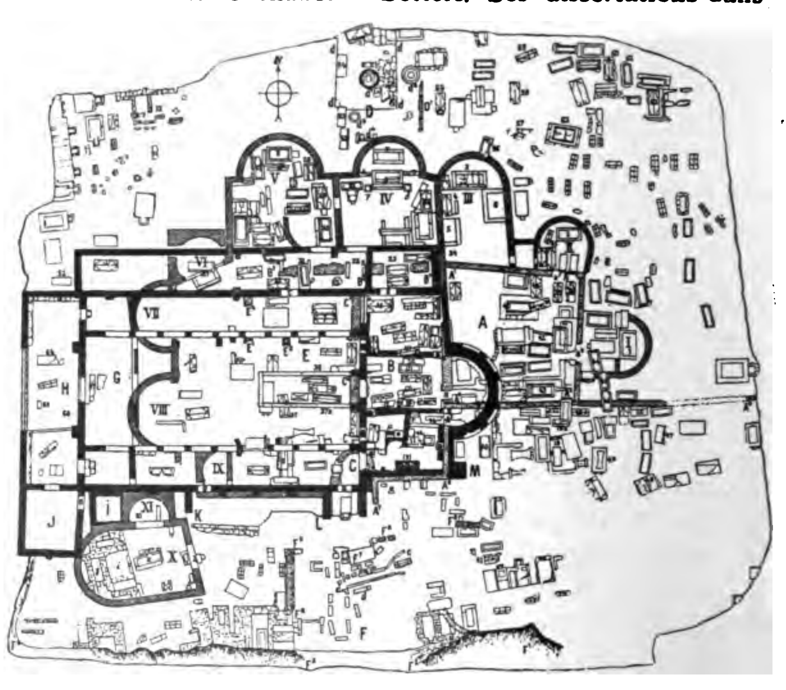
Les peintures fournissent aussi des indications très précieuses. Celles des arcosoles et des chapelles privées sont antérieures au Ve siècle ; car après cette époque on cessa d'enterrer dans les catacombes. Les tombeaux des martyrs furent, au contraire, de plus en plus décorés. Quand on trouve dans une catacombe des peintures postérieures au Ve siècle, on est donc en présence d'un lieu vénéré. C'est ainsi qu'on voit des peintures byzantines dans la crypte de Ste-Cécile : du VIe siècle, un portrait de la sainte en impératrice byzantine ; du VIIe, l'image du Sauveur. De la même époque sont les peintures de la chapelle de S. Corneille. Au cimetière de Pontien, les images du Sauveur, des SS. Abdon et Sennen, des SS. Pygmenius et Milix, présentent aussi les caractères de l'art byzantin du VIe siècle. A St-Valentin, des traces d'une peinture byzantine ont également fait retrouver un sanctuaire célèbre, la chapelle même du saint éponyme du lieu, auparavant tout encombrée de constructions d'une époque postérieure.



Chapitre troisième.

CIMETIÈRES ET MONUMENTS A LA SURFACE DU SOL.

LES anciens archéologues ne connaissaient pas les cimetières à la surface du sol. Le premier qui en révéla l'existence fut le chanoine Settelé. Ses dissertations dans



CIMETIÈRE DE SALONA ([1]).

les Actes de l'Académie romaine firent connaître ceux de Ste-Constance et de St-Valentin. Il ne pensait pas qu'il y en eût d'autres. Le P. Marchi ajouta quelques indications sur

1. Il y a dans ce cimetière des constructions de diverses époques. Dans le plan, le pointillé indique les édifices les plus anciens (Ier-IIe siècles), les hachures ceux d'une époque postérieure (IIe-Ve siècles), les lignes pleines la basilique du VIe siècle.

le cimetière de Ste-Cyriaque. M. de Rossi a démontré que ces cimetières étaient très nombreux, et il leur a consacré plusieurs chapitres de la *Roma Sotterranea* (1). On en a aussi retrouvé hors de Rome : en Italie, à Ostie, Porto, Palestrina ; à Julia Concordia, dans le Frioul (ce cimetière a été étudié par Bertolini) (2) ; à Salona, en Dalmatie (3); à Vienne, en France (4).

Dans ces cimetières, les tombes et les sarcophages étaient disposés autour d'une basilique, comme on le voit dans celui de Marusinac, au nord de Salona, dans ceux de Syrmium (ancienne Pannonie), de Julia Concordia, etc. Une inscription découverte, en 1864, au milieu des ruines de la basilique cimitériale de St-Agapit, à Palestrina, fait allusion aux « metae », ou cippes funéraires (5):

Haec domus PlacidIANORVM · NVNCVPABITVR
Martyris introitus EccleSIAEQVE · ATRIA · SANCTI
Justitiae sedes fidei domuS AVLA · PVDORIS
Vix puer ingRESSVS · LETABILI TVMVLO · METAS
Huc venIMVS · INTERIORI · DEFESSI · PARENTES
Et clerus SANCTVS · EPISCOPVSQ · IVCVNDVS
Et cuncta plEBS · OBEVNTIA · FVNEBRI · PERACTA
Rogat ut luceAT · INSONTI LVX ALMA QVAE CELSA
Quem tradimus terRE··· NOS ATQVE ·INTIMA· TVTVM
Dulci per fratrEM · PLACIDVM COMPONITVR CVRAE
Hunc accepTVM HABEAS · AGAPITE SANCTE ROGAMVS
Sic puERV PLACIDIANVM MERENTER VERSIBVS DIXI

L' « area » était entourée de murs ou limitée par des cippes, « metae », comme dans les cimetières païens. Souvent les inscriptions en marquaient l'étendue.

1. *Rom. sott.*, t. III, l. III. — Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1864, p. 25-32.
2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1874, p. 88-90 ; — Bertolini, *Scavi di antichità nell'area dell'antica Julia Concordia Colonia*, Roma, 1881.
3. Cf. Bulic-Jelic, *Guida di Spalato e Salona*, 1894.
4. Cf. Le Blant, *Épigraphie de la Gaule.*
5. Cf. Marucchi, *Guida archeologica dell'antica Preneste*, Roma, 1885, p. 150.

Les tombeaux étaient ordinairement assez pauvres. Tandis que dans les catacombes les « loculi » sont creusés dans la paroi verticale, les cimetières à ciel ouvert ont comme des puits en maçonnerie, à fermetures horizontales, dans lesquels on disposait les uns au-dessus des autres jusqu'à dix corps. On appelle ces tombeaux « formae », du même nom qui désigne les canaux, les aqueducs. Nous connaissons ce nom par une inscription que publia Boldetti et qu'on a retrouvée dans le pavé de Ste-Marie du Transtévère :

ANNIBONIVS FECIT SIBI ET SVIS
LOCVM HOMIBVS N VIII INTRO FORMAS
EC TON EMON PANTON TVTO EMON.

L'expression « intro formas » avait été interprétée par le P. Marchi : « infra formas », comme si le tombeau eût été placé entre deux aqueducs. Mais l'inscription porte certainement : « intro formas ».

La pierre qui recouvrait la « forma » était généralement beaucoup plus épaisse que celle qui fermait les « loculi » souterrains. Ses dimensions mêmes servent donc à distinguer son origine. On en trouve une autre marque dans les inscriptions. Celles du Ve siècle appartiennent toujours aux cimetières à la surface du sol. Plusieurs mentionnent la capacité du tombeau : « Biscandens, triscandens ». (Dans les catacombes, on disait : « Bisomus, trisomus ».) On y trouve parfois des formules de malédiction contre les profanateurs : « Cum Juda partem habeat. » Il était plus facile en effet de profaner ces monuments que les tombeaux placés sous terre.

Les murs imitent souvent la forme des arcosoles et des galeries souterraines. Le mot « arcosolium » se retrouve même dans les inscriptions de ces cimetières :

FECIMVS NOBIS ET NOSTRIS ET AMICIS ARCOSOLIVM
CVM PARIETICVLO SVO IN PACEM.

Cet arcosole devait être creusé dans une paroi en maçonnerie, comme ceux que l'on peut voir à droite et à gauche de l'entrée du cimetière de St-Calixte.

Il y avait dans les cimetières à la surface du sol un grand nombre de sarcophages. On les disposait ordinairement à côté des basiliques ou des murs qui formaient l'enceinte des cimetières. Des toits, « teglata », les protégeaient. On lit dans une inscription : LOCVS EMPTVS SVB TEGLATA IN BASILICA BALBINES (1). Les sarcophages plus riches étaient surmontés



ARCOSOLE DU CIMETIÈRE DE CYRIAQUE.

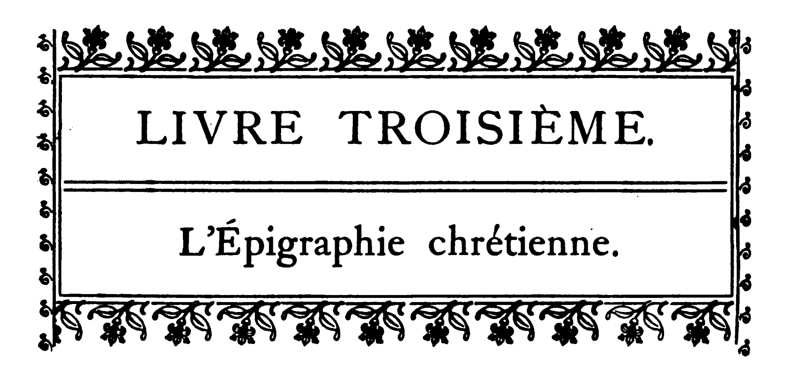
de petits toits soutenus par des piliers, « teguria, ciboria ». Des grilles en marbre renfermaient l'espace réservé au tombeau ; on les appelait « transennae », ou encore « clatra, hermulae », lorsqu'elles reliaient de petits cippes ornés de bustes. Une peinture du cimetière de Ste-Cyriaque représente un tombeau de ce genre avec ses grilles et ses « hermulae » ; pour montrer que le monument était isolé, l'artiste a figuré des brebis paissant tout autour.

1. Cette basilique était située près du cimetière de St-Calixte.

Comme on le voit à Salona, il y avait dans l'« area » du cimetière un grand nombre de « cellae memoriae (1) », les unes avec une seule abside, « cella absidata » ou simplement « cella », les autres avec trois absides ou plus, « cella trichora, hexachora, etc. » Certains mausolées étaient de grandes dimensions, comme celui de Ste Hélène sur la Via Labicana, celui de Ste Constance, etc. Près du lieu où se trouvait ce dernier, on peut reconnaître des murs qui faisaient d'abord partie du palais de Constantin et qui furent ensuite transformés en murs de cimetière.

Les cimetières à la surface du sol ont été certainement endommagés par les Goths de Vitigès, en 537. Les ravages dont nous parle le *Liber pontificalis* ont dû porter surtout sur ces monuments, au milieu desquels ils avaient établi leur camp, ainsi que nous le savons par Procope. Quelques années plus tard, sous le pontificat de Jean III (560-575), on constate un changement radical dans l'administration des cimetières. Après avoir été jusque-là rattachés aux titres, ils passèrent sous la juridiction directe du Palais pontifical. C'est sans doute alors que l'on commence à avoir des cimetières à l'intérieur de la ville : aucun monument, aucune inscription postérieure au VIe siècle n'a été trouvée hors des murs, sauf dans les grandes basiliques. On établit ou du moins on agrandit un cimetière sur l'Esquilin, près de Ste-Bibiane, « ad ursum pileatum »,distinct de celui du même nom sur la Via Portuensis. Chaque paroisse bientôt eut le sien, construit sur le modèle des anciens cimetières. Naturellement les grandes basiliques furent toujours des centres de sépultures (2).

1. Le sens du mot « memoria » dans le langage épigraphique et sépulcral dérive du « titulus » inscrit sur les pierres commémoratives de défunts : MEMORIAM POSVIT, FECIT. Les chrétiens appliquèrent ce mot d'une manière spéciale aux « loculi » contenant des reliques. Dans l'enceinte d'une basilique ou d'un oratoire, la « memoria martyris » est composée de deux parties essentielles : l'une, inférieure, est la « confession », image réduite de l'hypogée sépulcral ; la partie supérieure est l'autel avec son « ciborium ». Cf. de Rossi, *Rom. sott.*, t. III, p. 425-426 ; *Bullettino*, 1877, p. 97 sq. ; — Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, art. *Confessio*.
2. Cf. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, l. III.



LIVRE TROISIÈME.

L'Épigraphie chrétienne.



Chapitre premier.

NOTIONS GÉNÉRALES D'ÉPIGRAPHIE ROMAINE (1).

LES inscriptions païennes peuvent se diviser en quatre classes : les inscriptions sacrées, les inscriptions honoraires dédiées aux empereurs ou aux magistrats, les inscriptions militaires, et les inscriptions sépulcrales. Nous n'avons à parler ici que de ces dernières et des inscriptions honorifiques, qui peuvent nous servir beaucoup pour comprendre les inscriptions chrétiennes des catacombes.

Les monuments sépulcraux des anciens Romains avaient la forme ou d'une petite urne cinéraire ou d'une simple plaque de marbre ou d'un cippe. Quelquefois le cippe était destiné à soutenir l'urne funéraire. Sur les plaques de marbre, quand elles étaient placées horizontalement, on remarque souvent des petits trous destinés à laisser passer le liquide versée dans les libations, afin qu'il pénétrât jusqu'aux cendres du défunt. On trouve aussi à côté un vase, « urceolum », ou un plat, « patera ». Ces deux derniers objets n'ont pas été employés par les chrétiens ; mais les cippes et les plaques ont été usités tant à Rome que hors de Rome. C'est sur ces monuments que l'on gravait les inscriptions funéraires.

Il y a lieu de distinguer les noms et titres, qui étaient analogues dans toutes les inscriptions, et les formules propres à chaque classe.

---

1. Cf. Gruter, *Inscriptiones antiquae totius orbis romani in corpus absolutissimum redactae* (1603) ; — Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum* (1739-1743) ; — Orelli-Henzen, *Inscriptionum latinarum amplissima collectio* (1828-1856) ; — Wilmans, *Exempla inscriptionum latinarum in usum praecipue academicum* (1873) ; — Cagnat, *Cours d'épigraphie latine* (3e éd., 1898) ; — *Corpus inscriptionum latinarum.* Ce dernier ouvrage, très important, est publié par l'Académie de Berlin ; quinze volumes in-folio sont déjà imprimés, dont quatre pour les inscriptions de Rome.

§ I. Noms et titres.

Trois sortes de noms propres étaient en usage chez les Romains : le « praenomen », le « gentilitium » et le « cognomen ». Le droit de porter les trois noms, « jus trium nominum », appartenait exclusivement aux citoyens. Les inscriptions mentionnaient intégralement le « gentilitium » et le « cognomen ». Le « praenomen » était ordinairement abrégé ; mais comme il n'y en avait qu'un petit nombre, on le lisait sans aucune peine. Ex. : *M. (Marcus) Tullius Cicero,* — *P. (Publius) Cornelius Scipio.* En général, on citait aussi le nom du père : *M. Tullius Marci filius Cicero ;* quelquefois celui du grand-père et des autres ancêtres : *M. Tullius M. F. Marci nepos, pronepos, abnepos.*

Chaque citoyen, depuis l'organisation faite par Servius Tullius, était enregistré dans une des tribus, qui furent jusqu'au nombre de 35. Le nom de la tribu se plaçait entre le nom du père et le « cognomen » : *Pont.* (Pontina), *Trom.* (Tromentina), *Cam.* (Camilia), etc. Ex. : *L. Caesius L. F. Cam. Bassus.*

Pour les femmes on ne citait que le « gentilitium » et le « cognomen ». Probablement le « praenomen » servait seulement pour l'usage domestique. On indiquait aussi le nom du père ou du mari. Ex. : *Caeciliae Quinti Cretici filiae Metellae Crassi.* Comme on le voit, le nom du mari se mettait en dernier lieu. Quelquefois on rencontre un « praenomen » avec la lettre Ɔ (C renversé). On l'a jadis lu « Caia », et quelques archéologues ont même pensé que l'on donnait ce nom à toutes les dames romaines au moment des « justae nuptiae ». Aujourd'hui on s'arrête à une autre interprétation : on répète au féminin le nom que suit le signe Ɔ ; ainsi *L. Cornelius Ɔ Lib. Zozymus,* se lira : *Lucius Cornelius Corneliae libertus Zozymus.* Chez les Romains, on changeait de nom par l'adoption ; l'adopté prenait le nom de l'adoptant, tout en gardant le sien propre, dont il modifiait la désinence. Ainsi un Aemilius adopté par un Cornelius Scipio s'appelle ensuite : *P. Cornelius Scipio Aemilianus.*

Les esclaves n'avaient qu'un nom, « nomen servile », généralement emprunté à une langue étrangère et indiquant une qualité, v.g. Agilis, ou l'origine, v. g. Graecus, Syrus, etc. Il était imposé par le maître. Affranchi, l'esclave prenait le « praenomen » et le « gentilitium » de son maître ; son nom d'esclave lui servait de « cognomen ». Ainsi l'esclave Zozymus, affranchi par Cornelius, devient *L. Cornelius Lucii libertus Zozymus.* Le fils de l'affranchi n'était pas obligé de citer le nom de son patron ; mais il gardait toujours dans son « cognomen » la marque de son origine. Ainsi parmi les Caecilii, les Cornelii, on peut reconnaître des affranchis et fils d'affranchis.

Les titres les plus fréquemment usités étaient : pour les familles sénatoriales, ceux de V · C (Vir clarissimus), C · F (Clarissima femina), C · P (Clarissimus puer, ou Clarissima puella) ; pour les personnages de l'ordre équestre, V · E (Vir egregius), E · M · V (Egregiae memoriae vir). Ces expressions se rencontrent souvent dans les inscriptions chrétiennes. A St-Calixte, on voit des Caecilii avec la mention C · P, d'autres avec des « cognomina servilia ».

§ II. Inscriptions sépulcrales.

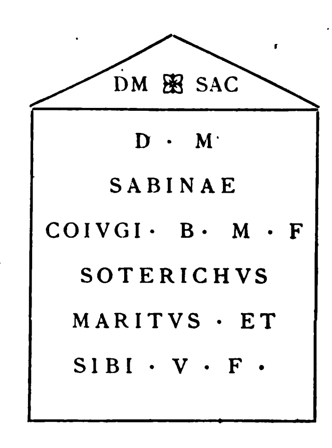
La formule la plus usuelle des inscriptions sépulcrales païennes est la dédicace D · M · (Dis manibus) ou D · M · S · (Dis manibus sacrum), ou en grec Θ · K · (Θεοῖς καταχθονίοις), Θ · Δ · (Θεοῖς δαίμοσιν). Si le nom qui suit est au nominatif ou au datif, le monument est consacré aux divinités de l'enfer. Quelquefois cette formule est suivie des expressions « E · M · (Et memoriae), Genio, Junoni, Cineribus, Reliquiis, Memoriae aeternae, Paci [1] et quieti aeternae », suivies du génitif : le monument est dédié alors à l'âme du défunt.

1. Le mot « Pax » est plutôt d'un usage chrétien. Cependant les païens l'employaient aussi, en y ajoutant une épithète, comme on le voit dans une inscription d'Arles : « Pax tecum aeterna ». L'inscription, tout récemment retrouvée, d'un tombeau de la Via Salaria vetus portait la mention : PACI HOCTAVIAES, — sans doute la paix du corps : « Ossa tua bene quiescant. »

La formule D · M, malgré son origine toute païenne, se lit parfois sur des monuments chrétiens. On peut expliquer ce fait en disant que les chrétiens ont dû acheter des plaques déjà préparées avec cette dédicace, ou que la formule était devenue si commune qu'on n'y prenait plus garde. Du reste, on l'a quelquefois modifiée pour lui donner une signification chrétienne, par exemple de la manière suivante : D · M · ☧ S.

Les autres éléments des inscriptions funéraires sont : 1° le nom du défunt ;

2° Les noms de ceux qui ont élevé le monument, avec des qualificatifs, des éloges, les raisons qui ont fait ériger ce monument : « Bene merenti, Optimo marito », etc.



3° La durée de la vie du défunt : « Vixit annis..., mensibus..., diebus..., horis... » (V · A... M... D... H...). A partir surtout du IIIe siècle, on trouve fréquemment : V · ANN · P · M · (Vixit annos plus minus).

4° Les lettres isolées V · ou Θ · (Vivus, viva, Θανών, θανοῦσα), indiquant que le monument fut construit du vivant de celui qui y repose, ou seulement après sa mort.

5° Les mentions H · I · (Hic jacet), H · O · S · (Hic ossa sunt), H · S · E · (Hic sepultus est), H · C · E · (Hic crematus est), « Defunctus, Abreptus, Decessit ». Le mot « Depositus » est absolument chrétien, il implique l'idée d'une sépulture temporaire, en attendant la résurrection.

6° Le nom du monument : « monumentum, memoria, sepulcrum ». Le mot « coemeterium » n'est employé que par les chrétiens. L'expression « domus aeterna » se voit sur des tombeaux païens et chrétiens de l'époque de la paix, avec le sens de tombeau.

7° Le mot « dedicatum », faisant allusion aux rites religieux par lesquels les tombeaux étaient consacrés. Quelquefois, en Gaule surtout, on ajoute : « sub ascia », et on représente une pioche, parce que cet instrument servait dans la cérémonie consécratoire.

8° L'étendue de la propriété qui entourait le tombeau : « Huic monumento cedit area p(edum) N. maceria cincta », puis parfois la description du monument.

9° Des prières : H · M · D · M · A · (Hoc monumento dolus malus abesto), S · T · T · L · (Sit tibi terra levis), T · R · P · D · S · T · T · L · (Te rogo praeteriens dicas : Sit tibi terra levis) ; — des salutations : AVE, « Ave viator », — « Tu qui legis valeas », — « Rem bene geras et dormias sine cura » ; — des sentences : O · A · (Οὐδεῖς ἀθανατός), N · I · (Nemo immortalis). Il est à remarquer que la prière à Dieu est très rare. On la voit pourtant sur une inscription du Musée du Vatican : TV · QVI · LEGIS · ET · NON · HORAVERIS · ERIT · TIBI · DEVS · TESTIMONIO. Mais ce n'est pas la prière pour une âme en particulier ; peut-être d'ailleurs y a-t-il là une trace de l'influence des idées chrétiennes.

10° L'expression de la donation du tombeau aux affranchis et à leurs descendants : E · D · (Ex donatione), EX IND · (Ex indulgentia), « Ex testamento », — « Arbitratu », — « Libertis libertabusque posterisque eorum ».

11° Enfin des mentions particulières intéressantes. Pour les soldats, leur patrie, leur légion, leur cohorte, la durée de leur service : « Militavit an... », ou « Stipendiorum... ». Pour les cochers du cirque, leur faction (rouge, blanche, bleue, verte), le nombre de leurs victoires, le nom de leur cheval.

§ III. Inscriptions honorifiques.

Ces inscriptions honorifiques varient suivant la carrière du personnage, son « cursus honorum ». Les citoyens romains en pouvaient parcourir trois, d'où étaient exclus les barbares, les esclaves et les affranchis : la carrière sénatoriale, l'équestre et l'inférieure.

Les membres des familles sénatoriales sont appelés « Clarissimi ». Ils exerçaient d'abord des fonctions dans les commissions du « vigintiviratus » (« Triumviri capitales, Decemviri litibus judicandis, Triumviri monetales, Quatuorviri juridicundo »). Puis on devenait tribun dans une légion, questeur vers l'âge de 25 ans, « tribunus plebis » ou édile ; ensuite préteur, à Rome ou en province ; enfin, vers l'âge de 33 ans, on pouvait être nommé consul : on entrait alors dans le rang des « viri consulares ». Tous ces titres se lisent dans les inscriptions, tantôt en ordre direct, tantôt en ordre inverse.

Les chevaliers, « viri egregii, viri perfectissimi », commençaient par les offices militaires, dont certains leur étaient exclusivement réservés. Ils devenaient ensuite procureurs de l'empereur, « procuratores Augusti », soit à Rome, soit dans les provinces impériales ou sénatoriales. Certaines fonctions du sacerdoce leur appartenaient aussi d'une manière exclusive. On pouvait passer de l'ordre équestre à l'ordre sénatorial ; on était alors « adlectus inter senatores, inter praetorios ». Après Constantin, l'ordre équestre disparut, absorbé par l'ordre sénatorial.

L'ordre inférieur comprenait les offices des employés des bureaux de l'État, des temples, des administrations militaires.

Les inscriptions impériales forment un groupe important dans la classe des inscriptions honorifiques.

Dans les inscriptions en l'honneur d'empereurs vivants, on énonce d'abord le titre : « Imperator Caesar divi N. filius », puis le surnom, le titre sacré d'Auguste, le nom du triomphe, « Germanicus, Parthicus », et ensuite les dignités : « Pontifex Maximus, Tribunicia potestate » (avec le nombre des années), « Imperator » tant de fois, c'est-à-dire acclamé tant de fois

sous ce titre, « Consul », et enfin P · P · (Pater patriae). Jusqu'à Trajan, la date de la puissance tribunitienne correspond à celle de l'empire ; ensuite, elle se compte à partir du 10 décembre. Les empereurs ne gardaient le consulat que pendant quelques jours, après quoi ils nommaient des « consules suffecti ».

Voici, comme exemple, une inscription de Trajan (1) :

IMP CAESAR DIVI NERVAE F NERVA TRAIANVS
AVG · GERM · DACICVS PONTIF MAX TRIBVNIC PO
TESTAT $\overline{\text{XIIII}}$ IMP VI COS V P P

(An. 110 ap. J.-C.)

Il y a aussi des titres spéciaux pour les membres de la famille impériale. A partir d'Hadrien, l'héritier du trône est « Caesar, Princeps juventutis ». L'impératrice est « Augusta (2) », « Mater patriae », « Mater senatus », « Mater Castrorum », etc. L'ensemble de la famille impériale est désigné sous le nom de « Domus augusta », et un peu plus tard de « Domus divina ».

Morts, les empereurs sont souvent divinisés. Même de méchants princes reçurent le titre de « Divus ». Il est vrai que plusieurs eurent leur nom martelé en signe de condamnation, « memoriae damnati ». De même divers membres de la famille impériale.

§ IV. Paléographie des inscriptions.

Il est assez difficile de reconnaître l'âge d'une inscription à la seule inspection des caractères. En général, aux Ier et IIe siècles, les lettres sont très bien formées ; elles le sont moins bien au IIIe ; elles deviennent difformes aux IVe et Ve. Mais naturellement cette règle générale souffre plus d'une exception.

Les inscriptions à la pointe, ou « graffiti », imitent, souvent

1. *Corp. inscript. latin.*, III, p. 868.
2. Le même titre est aussi donné à d'autres princesses.

assez mal, les caractères de l'écriture monumentale; ou bien ils sont d'une écriture cursive parfois fort difficile à déchiffrer.

Les points, dans les inscriptions les plus anciennes, ont la forme triangulaire (▲) ; plus tard, ils deviennent ronds (●) ; au IIIe siècle, ils sont remplacés par une feuille de lierre, l' « hedera distinguens » (❧).

On trouve parfois, servant à fermer des tombeaux, des fragments de calendriers, de tables de jeu, « tabulae lusoriae », avec des inscriptions : « Ludere nescis », — « Da lusori locum » — « Leva te, ludere nescis, victus surgis », — « Habemus in coena panem pernam » ; ou même des inscriptions païennes retournées. Au cimetière de St-Calixte, la seconde inscription de S. Eusèbe a été gravée au dos d'une inscription impériale de Caracalla.

La matière sur laquelle sont gravées les inscriptions peut quelquefois servir d'indice pour en retrouver l'époque, le marbre n'ayant été employé que sous l'Empire.

§ V. Marques de briques [1].

Il faut signaler à part les inscriptions sur briques, c'est-à-dire les estampilles des ateliers et magasins d'où elles sortaient. Sous la République, l'inscription avait la forme rectangulaire ; sous l'Empire, on trouve plus généralement la forme circulaire. Au centre du cercle était d'ordinaire une figure, puis autour une inscription ou deux inscriptions concentriques, mentionnant d'abord la matière : « Opus doliare », ensuite le propriétaire dont le fonds avait fourni cette matière première : « Ex praediis N. », ensuite l'atelier de fabrication : « Ex figlinis N. », le magasin de vente : « Ex officina N. », enfin souvent une date consulaire. L'ordre de ces éléments n'est pas absolument invariable, et ils ne sont pas toujours tous indiqués. Il est à remarquer que la date d'une brique ne fournit pas toujours sûrement celle de la construction du monument auquel cette brique a appar-

1. Cf. Marini, *Iscrizioni antiche doliari*, réédité par de Rossi et Dressel (1884).

ALPHABET MONUMENTAL

ABCDEFGHIL

MNOPQRSTVX

Epoque d'Auguste

ABCDEFGHIL

MNOPQRSTVX

Epoque de Septime-Sévère

A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
V
X
Y
Z

CURSIVE DE POMPÉI.

A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
V
X
Z

CURSIVE DU IIIe SIÈCLE.

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V

ÉCRITURE ONCIALE.

tenu, car on employait souvent des briques préparées à l'avance.

On peut distinguer les marques consulaires, les marques impériales et les marques privées.

Aucune marque consulaire de l'époque républicaine n'a été retrouvée à Rome. Borghesi (1) en a publié plusieurs de Velleia, dont la plus ancienne rappelle le consulat de Gn. Octavius et C. Scribonius (an. 678 U. c.). Marini (2) en cite une de l'an 760 de Rome (7 ap. J.-C.), provenant de Tifernum (Città di Castello), et une autre de l'an 768 (15 ap. J.-C.). A Rome même, la plus ancienne a été relevée avant 1870 au cours de travaux exécutés à la place Navone ; elle mentionne les noms du consul L. Flavius Silva et du fabricant Pantagatus Sulpicianus (81 ap. J.-C.) :

LVA COS
PANTAGS

Nous en avons ensuite de l'an 100, ORFITO ET PRISCINO COS (3) ; de l'an 135 :

EX PR ANN VER EX OF AN ZO
PONTINIANO ET ATILIANO
COS (4)

1. *Œuvres complètes*, t. II, p. 357-388.
2. *Iscrizioni antiche doliari*, p. 121.
3. Fabretti, *Inscr.*, n. XIII.
4. « Ex praediis Annii Veri ex officina Annii Zosimi, Pontiniano (Pontiano) et Atiliano consulibus. »

de l'an 141 :

EX F ASIN QVAD O D C NVN FORT
SEVERO E STLOGA
COS (1)

Un très grand nombre portent la date de l'an 123, PETINO · ET · APRONIANO · CONS, sous le règne d'Hadrien.

Les fabriques nommées sur les marques impériales faisaient partie du patrimoine de l'empereur ou appartenaient à sa famille. En voici quelques exemples :

EX · PR · FAVSTINAE · AVG · OPVS · DOL
L · BRVTTIDI · AVGVSTALIS (2)

EX · PRAE · L · AVRELI · VERI · AVG
EX · OFF · M · LVRI · IAN. (3)

Enfin il y a des marques privées, comme celle-ci : CALLISTI · DVOR · DOMITIOR, d'un esclave de deux Domitii ; — DONNE · DE · FIGLIN · VICCIANIS, c'est-à-dire, « Donnaei de figlinis viccianis », etc. Nous savons les noms des fabriques privées les plus connues : Bucceniana, Coepioniana, Camilliana, Caniniana, Domitiana major, Domitiana minor, Faoriana, Lanniana, Marciana, Oceana major, Oceana minor, Tampiana, Vicciana, Voeceniana.

L'estampille reproduite ci-après en fac-simile doit être lue : « Ex praediis Domitiae Lucillae, ex figlinis Domitianis minoribus, opus doliare Aeli Alexandri. »

Il y eut, même dès les premiers siècles, des briqueteries chrétiennes. Ainsi Annius Serapiodorus, qui avait son atelier à Ostie, marquait ses produits de l'image du bon Pasteur. La célèbre fabrique Claudiana avait pour estampille le

1. « Ex figlinis Asiniae Quadratillae opus doliare Caii Nunnilii Fortunati Severo et Stloga consulibus. »
2. « Ex praediis Faustinae Augustae opus doliare Lucii Bruttidii Augustalis. »
3. « Ex praediis Lucii Aurelii Veri Augusti ex officina Marci Lurii Januarii. »

monogramme Constantinien ; d'autres, comme celle de Surrentinus, prirent la croix.

Sous. le règne de Théodoric, les estampilles présentent cette formule spéciale : REG · DN THEODORICO FELIX ROMA, ou BONO ROMAE.



Chapitre deuxième.

DES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES EN GÉNÉRAL.

L'ÉPIGRAPHIE chrétienne a été généralement négligée par les anciens archéologues. Bosio, dans sa *Roma sotterranea*, Aringhi (1), Boldetti (2), ont publié un certain nombre d'inscriptions chrétiennes, mais avec peu de critique et sans méthode scientifique. Les épigraphistes classiques de notre siècle les ont aussi dédaignées ; l'un d'eux, revenu depuis à d'autres sentiments, est allé jusqu'à dire qu'il les détestait : « Hoc genus monumentorum non tam negligo quam odi. »

Le premier qui eut l'idée de faire une collection méthodique d'inscriptions chrétiennes fut Mgr Gaetano Marini. Son travail inachevé (3) a été continué par M. de Rossi, qui a fixé les règles de l'épigraphie chrétienne et élevé cette science au niveau de l'épigraphie classique.

M. de Rossi s'est servi pour ce travail, non seulement des monuments, mais aussi des anciennes *Sylloges epigraphicae*, parchemin de Scaliger, collections de Reichenau ou d'Einsiedeln, de St-Gall, de Verdun, de Würtzbourg, de Closterneubourg, de Göttwei, et des recueils manuscrits de Cyriaque d'Ancône, de Marcanova, de Pontano, de Giocondo da Verona, de Pierre Sabin, de Manuzio, etc., composés à partir du XVe siècle.

Les pays où l'on rencontre le plus d'inscriptions chrétiennes sont : l'Italie, l'Afrique romaine, la Gaule et l'Espagne,

---

1. *Roma subterranea* (1651).
2. *Osservazioni sui sacri cemeteri* (1720).
3. Diverses causes empêchèrent Marini de terminer et de publier l'œuvre qu'il avait projetée. Après en avoir réuni les matériaux (plus de 9000 fiches, conservées dans la bibliothèque Vaticane), il écrivait mélancoliquement à Cancellieri : « Ci ho faticato per circa 40 anni ed impiegatovi molto danaro. Ma « quae paravi cujus erunt ? » (Marino Marini, *Degli aneddoti di G. Marini*, p. 205.) Ces matériaux ne devaient pas être perdus : M. de Rossi en a tiré meilleur parti que n'eût sans doute pu faire Marini lui-même.

surtout les deux premières. Le nombre en était incalculable pendant les premiers siècles ; on en a malheureusement détruit beaucoup, depuis le IXe siècle jusqu'au commencement du XIXe. Pendant cette longue période, les catacombes n'étaient pas étudiées au point de vue scientifique : on y cherchait des reliques, et souvent avec les reliques on emportait les inscriptions. Souvent aussi on les a employées comme matériaux de construction ; un grand nombre formaient le pavé de Ste-Marie du Transtévère.

A Rome, la plupart des inscriptions sont conservées dans les catacombes ; d'autres sont dans la grande galerie lapidaire du Vatican, au Musée du Capitole, à St-Paul-hors-les-Murs, surtout au Musée chrétien de Latran, fondé par Pie IX et organisé par M. de Rossi avec des inscriptions choisies prises au Vatican, dans les églises et dans les catacombes (1).

1. Les inscriptions du palais de Latran sont réparties dans les 24 travées que forment les côtés ouverts de la galerie du premier étage. M. de Rossi les a groupées en trois sections : *Inscriptiones sacrae*, *Epitaphia selecta*, *Inscriptionum familiae*. Celles qui ont été recueillies après la formation du Musée sont rassemblées dans l'escalier voisin. Voici le tableau des 24 divisions :

Inscriptiones sacrae :

I-II. Monumenta publica cultus christiani.
III. Elogia Martyrum Damasiana.

Epitaphia selecta :

IV-VII. Epitaphia certam temporis notam exhibentia.
VIII-IX. Epitaphia dictionis singularis christiana dogmata significantia.
X. Pontifices, Presbyteri, Diaconi et caeteri Ecclesiae ministri.
XI. Virgines, Viduae, Fideles, Peregrini, Neophyti, Catechumeni.
XII. Viri et feminae illustres, milites, officia varia, artifices.
XIII. Cognatio, familia, natio, patria.
XIV-XV. Imagines, symbola et notae christiana dogmata significantia.
XVI. Imagines et symbola artium aliaque id genus civilia et domestica.
XVII. Epitaphia varia singularis dictionis.

Inscriptionum familiae :

XVIII. E coemeterio Priscillae Via Salaria Nova.
XIX. » Praetextati Via Appia.
XX. » Agnetis Via Nomentana.
XXI. E sepulcris Ostiensibus.
XXII. » ad basilicam Petri in Vaticano.
XXIII. » » Laurentii in Agro Verano.
XXIV. » » Pancratii Mart. Via Aurelia.

Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1876, p. 120-144 ; 1877, p. 1-43. — En dehors de cette collection, à droite de l'entrée, on a fixé un fragment qui est païen, mais qui a une grande importance pour l'exégèse, la célèbre inscription de Quirinus ou « titulus Tiburtinus ». Sur ce monument cf. R. S. Bour, *L'inscription de Quirinus et le recensement de S. Luc* (1897), qui en donne la reproduction en zincotypie et indique les auteurs à consulter; — Marucchi, *L'iscrizione di Quirino nel museo Lateranense* (1897).

Tandis que les inscriptions païennes, en général et sauf quelques exceptions, sont gravées sur les urnes cinéraires ou sur des cippes, les inscriptions chrétiennes sont presque toujours sur des plaques. On en peut signaler d'une très belle paléographie ; cependant le caractère est d'ordinaire plutôt négligé. Leur texte est parfois tout à fait indifférent : leur origine chrétienne serait alors douteuse, si on ne pouvait la conclure soit du lieu où on les trouve, soit d'indications ajoutées postérieurement. Ainsi un sarcophage de la villa Borghèse porte cette inscription :

M · AVRELIO · AVGG · LIB · PROSENETI
A · CVBICVLO · AVG ·
PROC · THESAVRORVM
PROC · PATRIMONI · PROC
MVNERVM · PROC · VINORVM
ORDINATO · A · DIVO · COMMODO
IN · KASTRENSE · PATRONO · PIISSIMO
LIBERTI · BENEMERENTI
SARCOPHAGVM · DE · SVO
ADORNAVERVNT

Cette inscription semblerait celle d'un païen, mais une main chrétienne a ajouté, sur le côté du sarcophage :

PROSENES RECEPTVS AD DEVM · V · NON"""„, SSA"""" NIA · PRAESENTE · ET · EXTRICATO · „
REGREDIENS IN VRBE AB EXPEDITIONIBVS SCRIPSIT AMPEL/VS LIB (1)

Les inscriptions mentionnant le « cursus honorum » sont ordinairement païennes. De même celles qui portent les indications : V, Θ, - IN FR P IN AGR P, -H · M · H · N · S. Elles n'indiquent presque jamais la date de la mort et de la sépulture, rien dans la mort ne pouvant donner aux

1. An. 217. — Cf. de Rossi, *Inscript.*, t. I, p. 9.

païens de consolations ni d'espérances. Les chrétiens au contraire, au moins dans les inscriptions qui ne sont pas les plus anciennes, inscrivent ces dates pour en célébrer l'anniversaire.

Un autre indice probable de paganisme est la présence simultanée des trois noms, « praenomen », « gentilitium » et « cognomen ». Les inscriptions chrétiennes ne citent pas ordinairement le « praenomen » ; quand elles portent les trois noms, c'est un signe qu'elles remontent à une haute antiquité.

Les inscriptions grecques sont en général plus anciennes que les inscriptions latines. Un nombre considérable d'inscriptions grecques dans une région cimitériale fait donc connaître approximativement l'époque de son développement. On n'en trouve à peu près plus à partir du Ve siècle.

Parmi les inscriptions romaines primitives, M. de Rossi a pu déterminer deux types paléographiques : le type Priscillien, inscriptions rouges tracées au pinceau comme à Pompéi ; et le type Ostrien, inscriptions gravées sur marbre. Le Musée de Latran renferme des exemples de ces deux types.

Les inscriptions chrétiennes les plus anciennes sont les plus simples. Elles donnent seulement les noms, quelque épithète, quelque acclamation : FILIO DVLCISSIMO, — PAX TECVM, — IN PACE, — IN DEO. Un peu plus tard, elles mentionnent la date de la sépulture : DEP, D, DEPOS, DEPOSITVS, DEPOSITIO, KATAΘЄCIC, KAT, puis le jour du mois avec l'indication usuelle du calendrier romain, NON, KAL, ID. L'épisema 7 ou ϙ représente le nombre 6 ; nous en connaissons la valeur par une inscription fort grossière que rapporte Marangoni (1) :

ELIA · EBENTIA · FACET · SIPTIMIO
FAVSTINO · COIVGI MEO · QVI FE
CIT · MECV · MIESES · 7III · IN ILLVS · ME
SES NOBE · IRINTA · DIEBVS SANVS · AV
I · ANORVM · XXX7I · MISORVM NOBE · DVL
CIS ANIMA · FAVSTINE CONIVGALIS
QVALIS NE INBENTVR FAMA ISQVE.

1. *Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso e ornamento delle chiese*, p. 464.

Les plus anciennes inscriptions chrétiennes ont le point triangulaire ou rond ; plus tard, surtout aux IIIe et IVe siècles, on y ajoute l' « hedera distinguens ».

A partir du IVe siècle, la simplicité primitive disparaît ; on emploie des formules d'éloges, quelquefois un peu exagérées.

B M
CVBICVLVM · AVRELIAE · MARTINAE · CASTISSIMAE · ATQVE · PVDI
CISSIMAE · FEMINAE QVAE FECIT IN COIVGIO ANN · XXIII D XIIII ·
BENEMERENTI QVAE VIXIT ANN · XL · M · XI · D · XIII · DEPOSITIO EIVS
DIE · III · NONAS · OCT · NEPOTIANO · ET FACVNDO CONSS · IN PACE ·

(Ann. 336. — *Mus. Lat., IV, 12.*)

La formule IN PACE se trouve constamment du Ier siècle au VIe. Elle était empruntée à l'épigraphie juive, qui avait l'expression בשלום, « en paix ». Quelquefois cette acclamation s'adressait aux vivants ; on la trouve sur les verres servant aux agapes : VIVAS IN PACE DEI. En général, elle est réservée pour les défunts, à qui on souhaite la paix : VIVAS IN PACE, DORMIAS IN PACE, — ou dont on atteste la béatitude : VIVIS IN PACE, DORMIS IN PACE, TE SCIMVS IN PACE, EN IPHNE.

ΦΙΛΟΥΜΕΝΗ
ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ ΣΟΥ
ΤΟ ΠΝΕΥΜΑ

(Cimetière de Ste-Agnès. — *Mus. Lat., IX, 28.*)

Plus tard, on a voulu indiquer que le personnage était mort dans la paix de l'Église catholique : DECESSIT IN PACE FIDEI CATHOLICAE. La formule est souvent abrégée : IN P — IN PC, — I P, — E I (ἐν εἰρήνῃ), — EN EIP.

Au Ve siècle, nouvelles formules : HIC IACET, — BONAE MEMORIAE ou B M (remplaçant le D M des

païens). Souvent on ajoute au nom un qualificatif : H F (honesta femina), FAMVLA DEI, FAMVLA CHRISTI ; V · H · (vir honestus). L'expression ANCILLA CHRISTI est plus ancienne et a le même sens que « Virgo Dei ». Les formules RECESSIT A SAECVLO, VIXIT IN HOC SAECVLO, IN HOC TVMVLO REQUIESCIT, sont postérieures à la paix. Enfin toutes celles qui parlent de la vente du tombeau, de l'achat aux fossoyeurs : LOCVS EMPTVS A FOSSORE, PRETIVM DATVM FOSSORI, sont de la dernière période des catacombes.

EMPTVM LOCVM AB AR
TAEMISIVM VISOMVM
HOC EST ET PRAETIVM
DATVM FOSSORI HILA
RO ID EST FŌL N̄ ∞ PRAE
SENTIASEVERI FOSSET LAVRENT

(*Mus. Cap.*, et *Mus. Lat.*, *X*, *29.*)

HIC IACET · HERACLIVS CIVIS · PRAEPOSITVS · MILITVM ·
SECVNDVS · RETVS FILIVS LVPICI FOTENSIVM ET · VIXIT
NI · EX PRASIDIBVS · QVI FVIT · ANNIS · XXXV · DEP · XII · KAL
AVGVSTAS ·

(*Mus. Lat.*, *XII*, *3.*)

Certaines inscriptions chrétiennes, pour la plupart postérieures à Constantin, sont métriques. Les anciennes sont courtes, et rappellent des souvenirs classiques, notamment des vers virgiliens. On trouve fréquemment ce vers de l'*Énéide* : (1)

Abstulit atra dies et funere mersit acerbo.

1. Liv. VI, v. 429.

Une inscription du IIIe siècle, conservée à la villa Borghèse, applique à un martyr cette fin de vers :

Miserere animae non digna ferentis,

et cette autre :

Sanguineo lavit Deus ipse lavacro.

Une inscription du Musée de Marseille fait l'éloge de plusieurs saints « qui vim ignis passi sunt » et conclut par cette prière :

Refrigeret nos qui omnia potest.

Il y a aussi des inscriptions métriques composées de « quasi versus ». Ce genre a été inventé au IIIe siècle par le poète chrétien Commodien (1). L'inscription du diacre Sévère, à St-Calixte, est en « quasi versus » ; de même celle de St-Agapit, à Palestrina (2). Ce genre de poésie a continué au IVe siècle et jusqu'au Ve.

Enfin dans les inscriptions postérieures on trouve des formules déprécatoires et même des malédictions contre quiconque violerait le tombeau :

MALE PEREAT INSEPVLTVS
IACEAT NON RESVRGAT
CVM IVDA PARTEM HABEAT
SI QVIS SEPVLCRVM HVNC
VIOLAVERIT (3).

Elles sont plus rares dans les inscriptions anciennes ; cependant on en lit une à l'entrée du cimetière de Domitille :

SACER LOCVS SACRILEGE CAVE MALV.

Une inscription de Côme est ainsi conçue : B · M · HIC REQVIESCIT IN PACE FAMVL XPI GVNTELDA SP F QVAE VIXIT IN HOC SAECVLO AN · P · M · L DEP · S · D · III KL SEPT. ADIVRO VOS OMNES CHRISTIANI PER DO ET PER TREMEND DIE JVDICII VT HVNC SEPVLCRVM

1. Cf. Ludwig, *Commodiana carmina* ; — Mgr Freppel, *Commodien*, Ire leç.
2. *Supr.*, p. 135.
3. Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 174.

VIOLARI NVNQVAM PERMITTATIS SED CONSERVETVR VSQVE AD FINEM MVNDI VT POSSIM SINE IMPEDIMENTO IN VITA REDIRE CVM VENERIT QVI IVDICATVRVS EST VIVOS ET MORTVOS. Quelquefois enfin on rencontre l'expression : ANATHEMA SIT... MARAN ATHA.

L'orthographe des inscriptions est un des éléments qui permettent de retrouver leur date. Les anciennes sont généralement correctes. A partir du IVe siècle, elles présentent de nombreuses fautes ; beaucoup de lettres sont changées, on écrit suivant la prononciation populaire : BIXIT (vixit), BIPAS (vivas), VISϼMVS (bisomus), etc. On emploie des termes familiers : TATA, père ; NVNNVS, grand-père ; des idiotismes vulgaires : TOTI TRES POSVERVNT. C'est le « latinum rusticum » d'où est dérivée la langue italienne.

Des indications précieuses nous sont aussi fournies par les signes idéographiques, les symboles, employés pour abréger la pensée. Ainsi la colombe avec la branche d'olivier, ou l'une et l'autre séparément, expriment la paix et se substituent à la formule IN PACE. — L'ancre, forme cachée de la croix, signifiait l'espérance en la croix de Jésus-Christ. On la trouve plus rarement après le IIIe siècle. — Le poisson représente Notre-Seigneur, dont il accompagne ou même remplace le nom (1). — La palme. symbole de la victoire, est aussi très fréquente et très ancienne. On y a ajouté quelquefois la couronne de laurier ou la couronne athlétique.

A ☧ ω

NICELLA VIRGO DEI QUAE VI
XIT ANNOS PM XXXV DE
POSITA XV KAL MAIAS BENE
MERENTI IN PACE

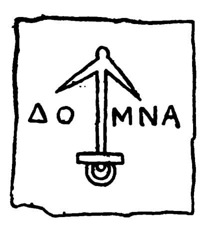
(*Mus. Lat.*, *XI*, *1*.)

EXVPERANTIO PAT
ER SVVS FILIO DVLCI
SSIMO QVI BIXIT ANN
IS · VI · ET DIES · XXX

☧

(*Mus. Lat.*, *XIII*, *1*.)

1. « Sed nos pisciculi secundum ΙΧΘΥΝ nostrum Jesum Christum. » Tertullien, *De baptismo*, c. 1 (*P. L.*, t. I, col. 1198).

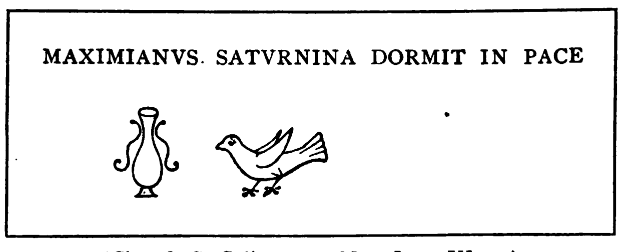


(*Mus. Lat.*, *XIV*, *24.*)

× M × AVR × AMMIANVS × FECIT ×
SIBI × ET COIVGE SVE CORNE
LIAE TRVFERATI BENE CONBE
× NIEN TIBVS

(Cim. de St-Hermès. — *Mus. Lat.*, *XIV*, *22.*)

La colombe isolée ou dans l'attitude du vol représente l'âme s'élevant vers le ciel. Aussi ce symbole précède-t-il souvent les mots IN PACE : ce qui signifie : « Anima tua, spiritus tuus in pace ». Quelquefois la colombe suit les mots SPIRITVS TVVS. — Le vase est le symbole des bonnes actions du chrétien, et aussi du rafraîchissement de l'âme dans le Paradis : il traduit alors les acclamations souvent répétées sur les inscriptions : SPIRITVS TVVS IN REFRIGERIO, DEVS REFRIGERET SPIRITVM TVVM.

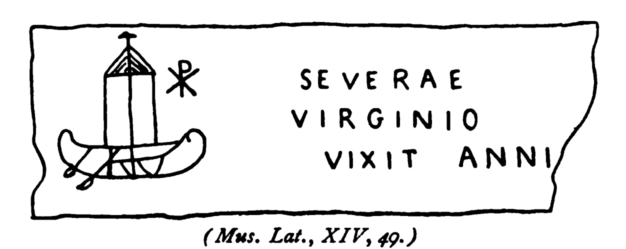


(Cim. de St-Calixte. — *Mus. Lat.*, *IX*, *35.*)

Quelquefois, mais plus rarement, on a gravé sur le marbre sépulcral une mesure de blé, traduisant l'idée de la récompense donnée à l'âme : « Mensuram bonam et confertam [1] ». — Rarement aussi on trouve le paon ; — le bateau avec le phare, symbole de l'âme arrivée au port du salut, ou même le bateau seul, ou le bateau avec le monogramme du Christ

1. *Luc.*, VI, 38.

à la place du phare ; — le cheval, allusion aux paroles de S. Paul : « Cursum consummavi... Sic currite, ut comprehendatis (1) ».



(*Mus. Lat.*, *XIV*, *49.*)



(*Mus. Lat.*, *XV*, *51.*)



(Cim. des Gordiens. — *Mus. Lat.*, *XVI*, *63.*)

Un symbole très commun et très important est le monogramme du Christ. Sous sa forme la plus ancienne, il est composé des deux lettres I X initiales de Ἰησοῦς Χριστός ; on le trouve ainsi aux IIe et IIIe siècles.

1. *II Tim.*, IV, 7 ; *I Cor.*, IX, 24.

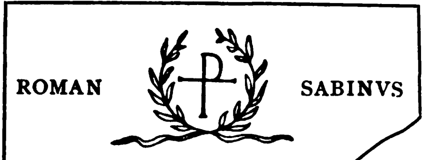
TI ☧ TAI

(Cim. de Prétextat. — *Mus. Lat.*, *XIX*, 7.)

Le monogramme ☧ formé des lettres XP (Χριστός) est appelé monogramme Constantinien, en souvenir du Labarum. Ce n'est pas qu'il fût inconnu auparavant, car il n'est pas d'origine exclusivement chrétienne : depuis longtemps on employait l'abréviation ☧, elle figure même sur des monnaies grecques. Toutefois on n'a pas retrouvé une inscription sûrement datée antérieure à Constantin, contenant ce monogramme isolé. On a bien un fragment de marbre, du cimetière d'Hermès, portant le monogramme et la date consulaire GAL COS, qui pourrait se lire (FAVSTO ET) GAL (LO) COS (298). Mais la leçon également plausible GAL (LICANO) COS nous reporte à l'époque de Constantin (317 ou 330). Dans les textes plus anciens, le monogramme n'est pas employé d'ordinaire comme symbole isolé, mais seulement comme « compendium scripturae ». Ainsi figure-t-il dans l'inscription grecque de l'hypogée des Acilii : COI ΔΟΞΑ ЄΝ ☧. A partir de Constantin, il se présente sous différentes formes. Celle du Labarum ☧ subsiste jusqu'à la fin du IVe siècle. Elle devient ensuite ☧ et ⳩. On donne à cette dernière forme le nom de « croix monogrammatique. » La « crux gammata » 卍 a été usitée à toutes les époques. On trouve aussi ⳩ ; et enfin, au Ve siècle, la croix, symbole caractéristique du triomphe définitif de la foi ✝.



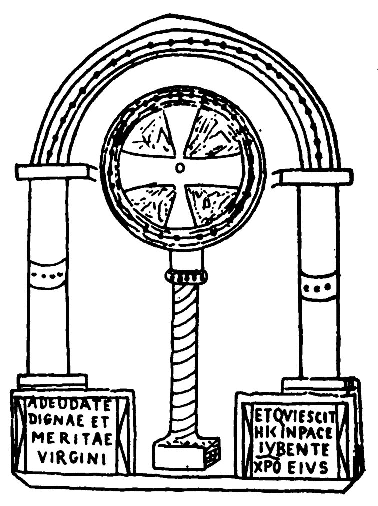
(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat.*, *XIV*, 30.)



(Cim. de Calixte. — *Mus. Lat., XIV, 37).*

DEP EVSEBI
XI KAL SEP
RVFINO ET EV
SEVIO CONSS
QVI VIXIT AN PM
XXIII

(An. 347).
(Cim. de Cyriaque. — *M. L. IV, 21).*



(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat., XI).*



Chapitre troisième.

LES INSCRIPTIONS CONSULAIRES (1).

LES inscriptions datées sont, pour la chronologie des catacombes, un criterium beaucoup plus sûr que tous les caractères dont nous avons parlé précédemment.

Les indications chronologiques des Papes et des évêques sont les seules vraiment chrétiennes. Mais on ne les trouve qu'à l'époque de la paix, et même elles sont rares dans les premières années. Au IVe siècle, nous en avons seulement trois ou quatre sur les inscriptions funéraires :

SVB LIBErio episcopo
SVB DAMASO EPISCOPO (2)

et quelques-unes sur les inscriptions monumentales :

SALBO LEONE EPISCOPO
SALVO SIRICIO EPISCOPO ECCLESIAE SANCTAE

Ce mot « Salvo » indiquait un pape vivant. D'autres fois on se sert de l'expression : « Temporibus » :

TEMPORIBVS SANCTI INNOCENTII EPISCOPI (3)

Les inscriptions métriques n'ont pas de formule fixe ; celle de la mosaïque de Ste-Sabine commence ainsi :

Culmen Apostolicum cum Coelestinus haberet,
Primus et in toto fulgeret Episcopus orbe.... (4)

Plus rare encore est l'indication des évêques dans les provinces et les villes. Une inscription de Parenzo (VIe siècle) mentionne le nom de l'évêque du lieu : EVPHRASIVS

1. Cf. de Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae saeculo VII° antiquiores*, t. I, 1861.
2. Cf. de Rossi, *Inscript.*, t. I, n. 139, 190.
3. Innocent Ier (402-417). L'inscription est à St-Sébastien.
4. Célestin Ier (423-432).

ANTISTES TEMPORIBVS SVIS ANNVM AGENS XI. Mais on ne connaît que peu d'exemples analogues.

Le plus souvent les chrétiens employaient, comme les païens, la date consulaire. On en trouve, il est vrai, très peu dans les inscriptions sépulcrales antérieures au IIIe siècle. Si elles sont ensuite plus nombreuses, il n'en faut pas chercher la raison dans la paix dont l'Église put jouir à cette époque, car il y eut aussi au IIe et au IIIe siècle des périodes de tranquillité, et d'autre part nous avons des inscriptions du temps de Dioclétien qui portent des dates consulaires :

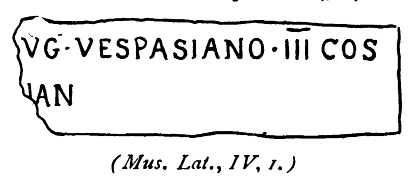
CATILIAE IN PACE FILIE
DVLCISSIME INGENVA
MATER·FECIT·D·
P·VIIII·K·IVL·DIO
CLETIANO·III·ET MAXI
MIANO II

(An. 290.)
(Cim. de St-Hippolyte. — *Mus. Lat., IV, 5.*)

VIBIVS ·FIMVS ·R ·VII ·KAL ·SEP
DIC ·IIII ·ET ·MAX ·COS ·

(Cim. de Calixte. — An. 290.) [1]

C'est plutôt que les païens eux-mêmes ne faisaient pas alors un usage habituel de ces dates dans les inscriptions funéraires : les chrétiens ont suivi la coutume générale. Du Ier siècle, on a jusqu'ici une seule inscription consulaire, avec la date du consulat de Vespasien (71) :



(Mus. Lat., IV, 1.)

1. Cf. de Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 22-23.

Du IIe siècle, on n'a reconnu dans les catacombes que deux inscriptions consulaires, gravées sur la chaux des tombeaux; toutes deux proviennent d'un cimetière de la voie d'Ostie, où elles furent copiées par Boldetti (1):

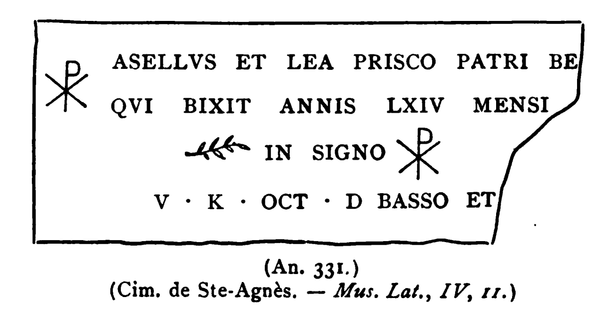
N · xXX · SVRA ET SENEC · COSS

(An. 107.)

SERVILIA · ANNORVM XIII
PIS · ET · BOL · COSS

(An. 111.)

Au IIIe siècle, il y en a un plus grand nombre; le Musée de Latran en possède des années 238, 273, 279, 290, 298. A partir du IVe siècle, les inscriptions chrétiennes datées sont très nombreuses.



(An. 331.)
(Cim. de Ste-Agnès. — *Mus. Lat., IV, 11.*)

Il y a une distinction à faire entre les dates de la ville de Rome et les dates des provinces. A Rome, on note seulement le nom des consuls. Dans les provinces, on y ajoute quelquefois le nom des gouverneurs. Parfois à Rome on a aussi mentionné l'empereur; une inscription grecque, se rapportant à une époque où le gouvernement avait été troublé, et l'ordre des consuls interrompu (307), porte le nom de Maxence : 'Επὶ Μαξεντίω.

1. *Osservazioni*, p. 69, 78.

Les inscriptions chrétiennes de ce genre ne laissent soupçonner aucun esprit de parti : elles nomment, s'ils ont été consuls, les usurpateurs comme les empereurs légitimes, les princes persécuteurs aussi bien que les empereurs favorables au christianisme. On a même employé, ce qui peut sembler étrange, l'épithète de « Divus ». Il est certain que ce qualificatif avait primitivement une relation avec le culte idolâtrique. Aussi les chrétiens ne s'en servent-ils pas jusqu'à Constantin. Mais ensuite « Divus » devint synonyme de « Bonae memoriae, Sanctae memoriae ». Et nous voyons Atalaric, un prince chrétien, le donner à son père Théodoric, qui l'était aussi : « Theodorico divae memoriae ».

Tandis qu'à Rome on avait l'ère de la fondation de la ville, « anno ab Urbe condita », dans certaines provinces, l'ère partait de l'époque de la domination romaine, « era provincialis ». La célèbre inscription d'Alexandre, en partie copiée sur celle d'Abercius, est datée suivant l'ère phrygienne. En Orient, il y eut une ère particulière aux chrétiens, l'ère des martyrs, commencée avec la grande persécution de Dioclétien.

Les consuls étaient ordinaires, « ordinarii », ou subrogés, « suffecti ». Les premiers entraient en charge le 1er janvier ; ils étaient remplacés par les seconds, en cas de mort ou de démission. Les inscriptions chrétiennes, comme les fastes consulaires, portent seulement le nom des consuls ordinaires ; les inscriptions païennes mentionnent parfois les consuls subrogés. On a dit qu'après Constantin il n'y eut plus de consuls subrogés. C'est une erreur. Il y en eut encore au IVe et au Ve siècle. Si un consul subrogé venait à donner sa démission, un autre prenait sa place, de sorte qu'il pouvait y en avoir plusieurs dans la même année. Les consuls ordinaires donnaient toujours leur nom à l'année ; c'est par suite de fausses interprétations qu'on a attribué le même rôle à de prétendus consuls subrogés.

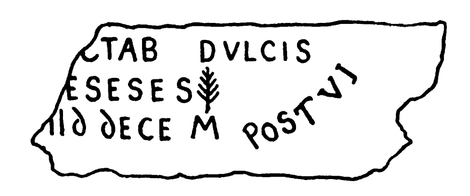
Le chiffre placé après les noms des consuls marque le nombre de fois qu'ils avaient reçu ce titre. Il est très rare de trouver le nom de la dignité consulaire écrit en

toutes lettres ; on l'abrège en COS, COSS, CONS, CONSS.

☧	IANVARA IN PACE DEPOSITA XI KAL SEPT CL · ANTONIO ET FL · SYAGRIO CONSS ·	☧

(An. 382. — *Mus. Lat.*, *V*, *26.*)

Les inscriptions consulaires nous gardent quelquefois le souvenir des événements politiques contemporains, des usurpations, etc. L'an 307, après l'usurpation de Maxence, il y eut un bouleversement dans l'ordre des consulats ; on inventa alors une formule nouvelle, en répétant les noms des consuls de 306, Constance Chlore et Maximien, qu'on faisait suivre de la mention POST SEXTVM CONSVLATVM, parce que ces deux empereurs avaient été alors consuls pour la 6e fois.



(Cim. des SS. Pierre et Marcellin. — *Mus. Lat.*, *IV*, *9.*)

De même l'an 346 fut indiqué, non par des consuls ordinaires, mais par le POST CONSVLATVM AMANTII ET ALBINI, parce que le nom des empereurs, consuls cette année-là, n'avait pas été promulgué. En 350, Magnence s'étant emparé de la dignité impériale après la mort de Constant, on dit aussi, pour ne pas nommer l'usurpateur, POST CONSVLATVM LIMENII ET CATVLLINI.

Vers la fin du IVe siècle, on emploie fréquemment

pour les empereurs consuls la formule : D (Domino) N (Nostro) COS.

HIC POSITA EST ANIMA DVLCES
INNOCA SAPIENS ET PVLCRA NOMINE
QVIRIACE QVE VIXIT ANNOS ·III· M III D VIII
DP IN PACE IIII ID IAN· CONSS ·DN ·TEVDOSIO AVG ·II
ET MEROBAVDE ·VC ·III

(An. 388. — *Mus. Lat., V, 31.*)

En 395, l'Empire partagé, on partagea aussi le consulat : il y eut les consuls d'Orient et ceux d'Occident. Très souvent dans les inscriptions occidentales un seul consul est nommé. Ainsi en 399 l'Occident ne reconnut pas Eutrope, favori d'Arcadius, élu par lui consul d'Orient, et mentionna seulement Théodore choisi par Honorius : FLAVIO MAGNO THEODORO COS. La formule est amplifiée, sans doute afin de suppléer à l'autre nom absent. De même, en 404, Honorius est seul mentionné :

DEPOSITA COSTANTIA VI ·KA
L IVLIAS HONORIO AVG VI
CONSVLE DIE DOMINI
CA QUAE VIXIT ANNOS PL
VS MINVS SEXAGINTA BE
NEMERENTI IN PACE

(An. 404).
(Cim. de St-Sébastien. — *Mus. Lat., IV, 27*).

Toutefois les deux consuls étaient souvent reconnus. Mais comme la promulgation des deux noms n'était pas faite

partout en même temps, il arrivait qu'on ajoutât au nom du consul connu la mention qui se lit dans une inscription de Milan : ET EO QVI DE ORIENTE FVERIT NVNTIATVS.

. . . . RINL · EX . . . .
. . . . RGITIONV . . . . .
QVI EST DEPOSITVS DIE IIII KAL . . . .
OCTOBR ❦ CONSVLATV D . . . .
HONORII XII ET THEODOS . . . .
VIII AVGVSTORVM

ET IVGALIS EIVS SAVRA INL ❦ F ❦ SIM . . . .
QVIESCIT QVI EST DEP ❦ PRID ❦ KL ❦ MART . . .
FESTO VC CONS ❦ ET QVI DE ORIENTE FV . . .
NVNTIATVS

(An. 418 et 439.)

Théodoric, après sa conquête (493), nomme lui-même des consuls en Occident, et jusqu'à l'époque de la guerre gothique (535), les inscriptions ne mentionnent qu'un nom de consul. Mais après la venue de Bélisaire en Italie, on reconnaît de nouveau le consul d'Orient. Le nom de Bélisaire lui-même est cité plusieurs fois.

+ HIC REQVIESCIT IN PACE IOHANNIS VH
OLOGRAFVS PROPINE ISIDORI QVI VIX
ANN · PLVS M XLV DEP ❦ X KALEN · IVNIA
CONSVLATV VILISARI VC ❦

(Crypt. Vat. — *M. L. XII, 29*).

Sous le règne de Justinien, les documents publics portent presque toujours le nom de l'empereur. Basile (541) fut le dernier simple particulier revêtu de la dignité consulaire ; on data ensuite au moyen de la formule : « post consulatum Basilii ». Cette dignité persista chez les empereurs byzantins, mais non d'une manière régulière. L'inscription de la colonne de Phocas indique ainsi l'an 608 : POST

CONSVLATVM PIETATIS EIVS ANNO V. C'est peut-être la dernière mention de consul.

A la fin du VIe siècle, on commence à donner les noms des rois barbares. L'indication de l'ère chrétienne ne se trouve qu'au VIIIe siècle, bien qu'elle ait été introduite dès le VIe par Denys le Petit.

Il faut remarquer quelques variantes des expressions ordinaires mentionnées jusqu'ici. La formule N** COS fut remplacée, au IVe siècle, par CONSVLATV N** ; le post-consulat, désigné par l'abréviation PC. Le nom de l'empereur fut suivi de la mention AVG ; quand il y avait plusieurs empereurs, on disait AVGG DD NN ou AVGGG DDD NNN; au Ve siècle, on écrivit AAVVGG. Au VIe siècle, on ajoute à ce titre le qualificatif PP (« Perpetuus »).

Les *Fastes consulaires* nous font connaître le rapport des dates consulaires avec l'ère de Rome. Il y eut plusieurs documents de ce genre. Les premiers furent les *Fastes Capitolins*, commencés sous Auguste, vers l'an 724, et abandonnés après l'an 12 de l'ère chrétienne. Ils avaient été placés dans la maison du grand Pontife, sur la voie Sacrée. C'est près de là qu'on en a trouvé les fragments. Ils sont sans utilité pour l'archéologie chrétienne, aussi bien que les *Fastes des Collèges sacerdotaux et funéraires*, qui vont jusqu'à la fin du IIIe siècle.

Parmi les Fastes postérieurs, les plus importants sont : les *Fastes philocaliens*, contenant la liste des préfets de Rome et des consuls de 254 à 354 ; — les *Fastes du Canon de la Pâque*, occasionnés par la question de la célébration de la Pâque, qui donnent les noms des consuls de 312 à 412 ; — la *Chronique de S. Athanase*, extraite de la traduction syriaque de ses lettres, publiée par Cureton (1848), et traduite par le C^al Mai ; — le *Catalogue des fastes consulaires*, dans le ms. 2077 du fonds de la reine Christine au Vatican, qui donne les consuls de 354 à 398, et les consuls de l'Occident jusqu'à 437, avec quelques lacunes. Les *Fastes* de S. Prosper d'Aquitaine vont jusqu'à 455 ; ceux de S. Idace, évêque en Galicie, jusqu'à 468 ; les *Fastes consulaires de Vérone*, de 439

à 486 ; la *Chronique* de Cassiodore, secrétaire de Théodoric, jusqu'à 559. Les Fastes orientaux sont de peu d'utilité pour les inscriptions romaines.

Les inscriptions consulaires antérieures à 410 ne se rencontrent pas dans les cimetières à la surface du sol ; après cette date, elles y sont très fréquentes. Réciproquement, après la même date on ne voit plus d'inscriptions consulaires dans les cimetières souterrains. Une seule a été trouvée, dans un arcosole à St-Pancrace : elle est de l'an 454 ; mais elle constitue une vraie exception, et on peut penser qu'elle a été tracée à la hâte et comme sur un monument provisoire.

En résumé, on peut, avec M. de Rossi, tirer de l'étude chronologique des inscriptions chrétiennes les règles suivantes :

Les plus anciennes sont les plus simples et les mieux gravées ;

Les formules d'acclamation : VIVAS IN DEO, PAX TECVM, PAX TIBI, sont de l'époque la plus ancienne ; — les formules DEPOSITVS, DEPOSITIO, de l'époque moyenne ; — les formules HIC JACET, HIC POSITVS EST, de la fin du IVe siècle ; — les formules d'éloge : MIRAE BONITATIS, INCOMPARABILI, etc., de la fin du IVe siècle, et surtout du Ve.

Les inscriptions les plus anciennes mentionnent le « praenomen », le « gentilitium » et le « cognomen » : c'est la manière classique ; — plus tard on ne met plus le « praenomen » ; — à la fin du IVe siècle, on cite seulement le « cognomen », souvent des noms nouveaux de formation chrétienne, comme Martyrius, Paschasius, Adeodatus, Evangelius, Joannes, Beatissimus ; quelquefois des noms exprimant un sentiment d'humilité : Projecticius, Fimus, Stercorius, etc., qu'on trouve même dès la fin du IIIe siècle.

Les noms Fides, Spes, qu'on lit dans des inscriptions très anciennes, à Priscille par exemple, sont des surnoms plutôt que de vrais noms (1).

1. Il y aurait une étude intéressante à faire sur les noms symboliques que se donnaient les premiers chrétiens. « On voit quelques-uns d'entre eux prendre des noms injurieux, bas, presque dégoûtants, comme protestation contre l'orgueil antique. Un autre sentiment ne peut expliquer le choix de certains vocables, qui se lisent sur d'assez nombreuses tombes chrétiennes. Des femmes elles-mêmes se plaisent à

Il ne sera pas inutile de compléter ces principes généraux par la liste des consuls dont les noms se retrouvent dans les inscriptions chrétiennes publiées par M. de Rossi [1] :

Ann. ap. J.-C.	Consuls.
71	Vespasianus III et M. Coccejus Nerva
107	Sura et Senecio
111	Piso et Bolanus
168	Apronianus et Paullus
204	L. F. Cilo et M. A. Libo
217	Praesens et Extricatus
234	Maximus et Urbanus
235	Severus et T. Cl. Quintianus
238	Pius et Proc. Pontianus
239	L. Fulv. Aemilianus II et L. Naevius Aquilinus
256(?)	Glabrio
263	Albinus II et Maximus
268 ou 279	Paternus II
269	Claudius Aug. et Paternus
273	Tacitus
274	Aurelianus Aug. II et Capitolinus
279	Probus Aug. III et Nonius Paternus II
290	Diocletianus IIII et Maximianus III
291	C. Tiberianus II et Cassius Dio
292	Hannibalianus et Asclepiodotus
295	Nummius Tuscus et Annius Anullinus
296	Diocletianus VI
297	Maximianus Aug. V et Maximianus Caes. II
298	Anicius Faustus et Virius Gallus
300	Constantius et Maximianus Caess. III
301	T. Fl. Postumius Titianus Varus et Nepotianus
302	Constantius et Maximianus IIII
310	Maxentius III
317 ou 330	Gallicanus
318(?)	Licinius V
319	Constantinus Aug. V et Licinius Jun. Caes.
323	Severus et Rufinus
325	Sextus Coccejus Anicius Faustus Paulinus II et Julianus
330	Fl. Gallicanus et Aur. Symmachus
331	Annius Bassus et Ablavius

dérouter ainsi les habitudes mondaines ; il y en a qui s'appellent volontairement : Fétide, Méchante, Basse, Fugitive, Rejetée, Fumier. D'autres ont cherché ailleurs des noms propres à exprimer le changement qui s'est fait dans les âmes. Ainsi nous apparaissent des groupes charmants de mères et de filles, qui s'appellent, soit en latin, soit en grec, Sagesse, Foi, Espérance et Charité ; d'autres qui choisissent le nom d'Irène, qui, en grec, signifie Paix ; celui d'Agapé, qui veut dire amour ; ou, pour exprimer la pureté de leur âme, prennent le nom gracieux de la neige, Chionia ; d'autres encore qui, voulant signifier leur récente illumination par le baptême, s'appellent Lucie, Lucine, dérivés de Lumière... » P. Allard, *Études d'histoire et d'archéologie*, 1899, p. 404-405. Cf. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Introd., p. 101.

1. Cf. *Inscript. christ.*, t. I, p. 587-613. On en a trouvé depuis plusieurs autres.

Ann. ap. J.-C.	Consuls.
333	Dalmatius et Zenophilus
334	Optatus et Anicius Paulinus jun.
335	J. Constantius et Rufius Albinus
336	Nepotianus et Facundus
337	Felicianus et T. Fab. Titianus
338	Ursus et Polemius
339	Constantius Aug. II et Constans Aug.
340	Acindinus et Proculus
341	Marcellinus et Petronius Probinus
342	Constantius III et Constans II Augg.
343	Placidus et Romulus
344	Fl. Leontius et Fl. Sallustius Bonosus
345	Amantius et Albinus
346	Constantius Aug. IIII et Constans Aug. III
347	Rufinus et Eusebius
348	Philippus et Salia
349	Limenius et Catullinus
350	Fl. Anicius Sergius et Nigrinianus
351	Vannentius et Decentius
352	Decentius et Paulus
353	Constantius Aug. VI et Constantius II
354	Constantius VII et Constantius III
355	Fl. Arbitio et Q. Fl. Lollianus Mavortius
356	Constantius VIII et Julianus Caes.
357	Constantius IX et Julianus II
358	Datianus et Cerealis
359	Eusebius et Ypatius
360	Constantius Aug. X et Julianus Caes. III
361	Fl. Taurus et Fl. Florentius

Ann. ap. J.-C.	Consuls.
362	Cl. Mamertinus et Fl. Nevitta
363	Julianus Aug. IIII et Sallustius
364	Jovianus Aug. et Varronianus
365	Valentinianus et Valens Augg.
366	Gratianus et Dagalaifus
367	Fl. Lupicinus et Jovinus
368	Valentinianus II et Valens II
369	Valentinianus N. P. et Victor
370	Valentinianus III et Valens III
371	Gratianus et Probus
372	Fl. Domitius Modestus et Fl. Arynthaeus
373	Valentinianus et Valens Augg. IIII
374	Gratianus III et Equitius
376	Valens Aug. V et Valentinianus
377	Gratianus IIII et Merobaudes
378	Valens Aug. VI et Valentinianus II
379	Ausonius et Olybrius
380	Gratianus V et Theodosius Aug.
381	Fl. Syagrius et Eucerius
382	Cl. Antonius et Fl. Syagrius
383	Merobaudes II et Saturninus
384	Ricomeres et Clearchus
385	Arcadius et Baudo
386	Fl. Honorius et Eubodius
387	Valentinianus III et Eutropius
388	Theodosius Aug. II et Merobaudes III
—	M. Maximus Aug. II
389	Timasius et Promotus
390	Valentinianus Aug. IIII et Neuterius
391	Fl. Titianus et Q. Aur. Symmachus
392	Arcadius Aug. II et Fl. Rufinus
393	Theodosius Aug. III et Eugenius Aug.
394	Nicomacus Flavianus

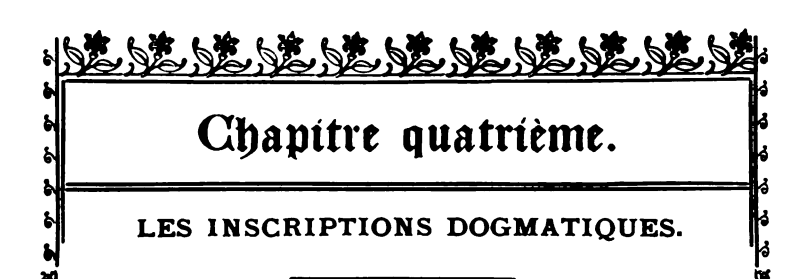
Ann. ap. J.-C.	Consuls.
394	Arcadius III et Honorius II
395	Anicius Olybrius et Probinus
396	Arcadius Aug. IIII et Honorius Aug. III
397	Fl. Caesarius et Nonius Atticus Maximus
398	Honorius IIII et Fl. Eutychianus
399	Fl. Mallius Theodorus
400	Fl. Stilico
401	Fl. Vincentius et Fravita
402	Arcadius et Honorius Augg. V
403	Theodosius Aug. et Fl. Rumoridus
404	Honorius Aug. VI
405	Fl. Stilico II et Anthemius
406	Arcadius Aug. VI et Anicius Petronius Probus
407	Honorius VII et Theodosius II Augg.
408	Anicius Bassus et Fl. Philippus
409	Honorius VIII et Theodosius III Augg.
410	Tertullus. — Varanes
411	Fl. Theodosius Aug. IIII
412	Honorius Aug. VIIII et Theodosius V
414	(?)Constantius
415	Honorius X et Theodosius VI
416	Theodosius VII et Junius Quartus Palladius
417	Honorius XI et Constantius II
418	Honorius XII et Theodosius VIII
419	Monaxius et Plinta
420	(?)Theodosius VIIII et Constantius III (?)
421	Eustathius et Agricola
422	Honorius XIII et Theodosius X
423	Fl. Avitus Marinianus et Asclepiodotus

Ann. ap. J.-C.	Consuls.
424	Fl. Castinus
425	Johannes Aug.
—	Theodosius XI et Valentinianus
426	Theodosius XII et Valentinianus II Augg.
427	Hierius et Artabures
428	Flav. Felix et Tauro
430	Theodosius XIII et Plac. Valentinianus III Augg.
431	Anicius Bassus et Antiochus
432	Aetius
433	Theodosius Aug. XIIII et Petronius Maximus
434	Fl. Aspares et Ariavindus
435	Theodosius XV et Valentinianus IIII Augg.
436	Fl. Senator et Isidorus
437	Fl. Aetius et Sigisvultus
438	Theodosius XVI et Anicius Acilius Glabrio Faustus
439	Theodosius XVII et Festus
440	Valentinianus V et Anatolius
442	Dioscorus
443	Petronius Maximus II et Paterius
444	Theodosius Aug. XVIII et Albinus
445	Valentinianus VI
446	Aetius III et Symmachus
447	Calepius
448	Rufius Praetextatus Postumianus
449	Asturius
450	Valentinianus VII et Avienus
451	Adelfius
452	Fl. Bassus Herculanus
453	Opilio
454	Aetius et Studius
455	Valentinianus VIII et Anthemius
456	Joannes et Varanes

Ann. ap. J.-C.	Consuls.
456	Eparchius Avitus
457	Fl. Constantinus et Rufus
458	Majorianus Aug.
459	Ricimeres
460	Magnus et Apollonius
461	Severinus
462	Leo II et Severus Augg.
463	Fl. Basilius
464	Rusticus et Olybrius
465	Herminericus et Basiliscus
466	Leo III
467	Puseus et Joannes
468	Anthemius II
469	Marcianus
470	Severus et Jordanes
471	Leo IV et Probianus
472	Festus et Marcianus
473	Leo V
474	Leo jun.
476	Basiliscus II et Armatus
479	Zeno Aug. III
480	Fl. Basilius jun.
481	Rufius Placidus
482	Severinus et Trocondes
483	Anicius Acilius Aginatius Faustus
484	Venantius
485	Q. Aur. Memmius Symmachus
486	Caecina Mavortius Basilius Decius
487	Boethius
488	Dynamius et Syfidius
489	Petronius Probinus
490	Fl. Probus Faustus jun.
491 ou 526	Fl. Olybrius jun.
492	Anastasius Aug. et Rufus
493	Albinus
494	Fl. Asterius et Praesidius

Ann. ap. J.-C.	Consuls.
495	Viator
498	Paulinus
501	Avienus
502	Fl. Avienus jun.
503	Volusianus
504	Nicomachus Cethegus
505	Fl. Theodorus
506	Fl. Messala
507	Venantius
508	D. Mar. Venantius Basilius
509	Inportunus
510	Manlius Anicius Severinus Boethius
511	Fl. Felix
513	Probus
514	Senator
515	Fl. Florentius
516	Fl. Petro
517	Agapitus
519	Fl. Eutharicus Cillica
520	Rusticius
521	Valerius
522	Symmachus et Boetius
523	Fl. Maximus
524	Opilio
525	Probus jun.
526	Fl. Anicius Olybrius
527	Fl. Vettius Agorius Basilius Mavortius
529	Fl. Decius jun.
530	Lampadius et Orestes
534	Fl. Dec. Paulinus jun.
536	Belisarius
538	Joannes
539	(?) Fl. Appio
540	Fl. Justinus
541	Fl. Anicius Faustus Albinus Basilius.



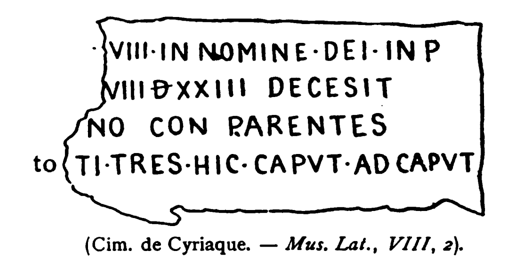


Chapitre quatrième.

LES INSCRIPTIONS DOGMATIQUES.

Les inscriptions dogmatiques sont très nombreuses ; il y en a dans toutes les catacombes, et on en peut voir un choix dans les sections VIII et IX du Musée de Latran. Beaucoup sont antérieures à la paix, et par conséquent nous représentent indubitablement la foi de l'Église primitive. Les principales croyances chrétiennes s'y trouvent exprimées, en termes quelquefois voilés, mais qui pourtant ne sont pas équivoques.

La foi en un seul Dieu :



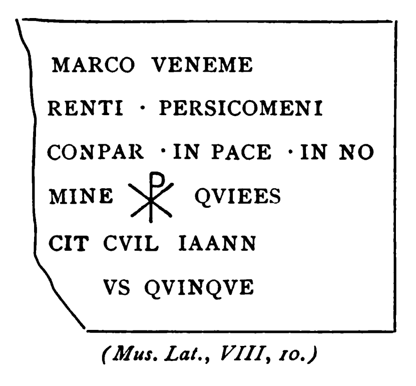
(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat., VIII, 2*).

L'expression IN NOMINE DEI est la « formule initiale de tout acte chrétien solennel, la religion du Christ étant le culte par excellence du Dieu véritable et unique et la négation essentielle du polythéisme (1). » C'est pourquoi les chrétiens étaient appelés « Cultores Dei ». (2) Très fréquente est la mention IN · DEO. Et Boldetti cite une inscription qui rend à un défunt ce beau témoignage : IN · VNV · DEV · CREDIDIT.

---

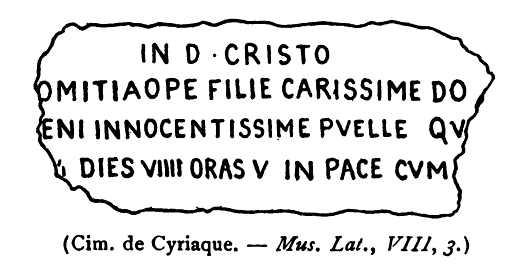
1. De Rossi, *Bullet.*, 1877, p. 26 (éd. franç.). Lire tout l'article.
2. Lactance, *Divin. Institut.*, l. V, c. 11 (*P. L.*, t. VI, col. 587).

LA DIVINITÉ DE N.-S. JÉSUS-CHRIST :


MARCO VENEME
RENTI · PERSICOMENI
CONPAR · IN PACE · IN NO
MINE ☧ QVIEES
CIT CVIL IAANN
VS QVINQVE

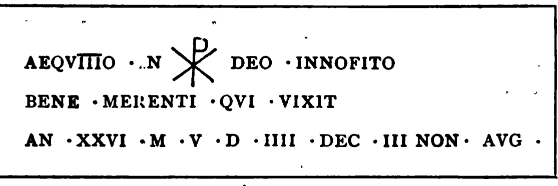
(Mus. Lat., VIII, 10.)

Il est évident que dans cette inscription le nom de Jésus-Christ remplace celui de Dieu.

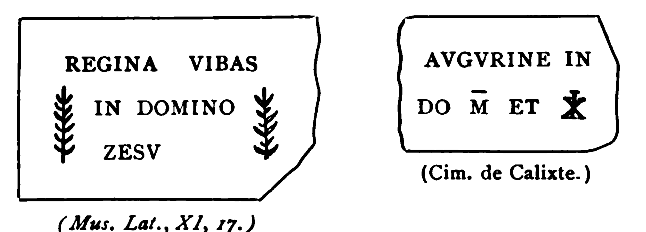

IN D · CRISTO
DMITIAOPE FILIE CARISSIME DO
ENI INNOCENTISSIME PVELLE QV
I DIES VIIII ORAS V IN PACE CVM

(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat., VIII, 3.*)

Le musée de Venise possède une inscription provenant des catacombes romaines, sur laquelle la formule ordinaire IN PACE est suivie des mots IN · DO · MI · NO · NOS · TRO · D · C · T, qu'il faut certainement lire : « In Domino nostro Deo Christo. »


AEQVTIIO · . N ☧ DEO · INNOFITO
BENE · MERENTI · QVI · VIXIT
AN · XXVI · M · V · D · IIII · DEC · III NON · AVG ·

(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat., VIII, 4.*)



(*Mus. Lat., XI, 17.*) (Cim. de Calixte.)

On trouve aussi en grec ЄN ΘЄω ☧, ЄN ΘЄω ΚΥΡΙω ☧.



(*Mus. Lat., VIII, 6.*)

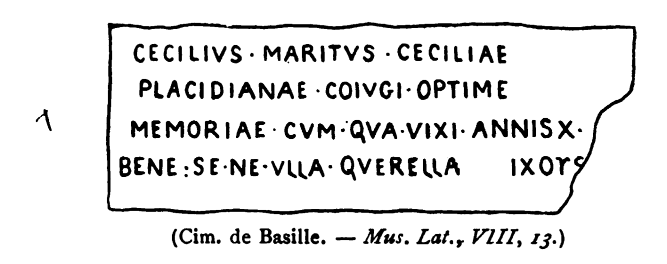
Ces inscriptions sont généralement antérieures à Constantin. Une inscription postérieure, de la fin du IVe siècle, porte : D · M ☧ S ·, « Deo magno Christo sacrum », ou « Deus magnus Christus Salvator ». On voit sur une inscription de Priscille : ЄN ΘЄω [poisson]. Le nom même de l'ΙΧΘΥC peut être considéré comme une profession de la foi à la Rédemption, puisque ce nom symbolique et l'image du poisson étaient pour les fidèles la traduction des noms et des titres du Sauveur : ΙΗCΟΥC ΧΡΙCΤΟC ΘЄΟΥ ΥΙΟC CωΤΗΡ.



(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat., VIII, 4.*)



(*Mus. Lat., VIII, 14.*)



(Cim. de Basille. — *Mus. Lat., VIII, 13.*)

Au même groupe se rattachent les inscriptions d'Abercius et de Pectorius, dont nous parlerons plus loin.

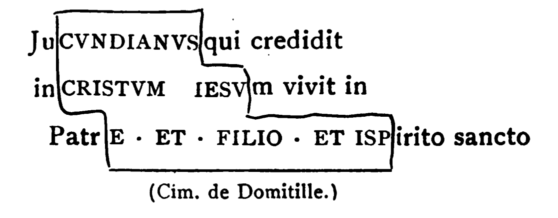
La foi au St-Esprit :



(Cim. de Calixte. — *Mus. Lat., VIII, 5.*)

Quelquefois l'expression « Spiritus Sanctus » est appliquée aux fidèles : SPIRITVS TVVS BENE REQVIESCAT, — ou aux Saints : INTER SPIRITA SANTA, SPIRITA SANCTA IN MENTE HABETE, AD SPIRITA SANTA. — Une inscription du Musée Kircher porte : ЄN AΓIω ΠNЄYMATI ΘЄOY.

La foi en la Ste Trinité :



(Cim. de Domitille.)

Une inscription de la région des Acilii Glabriones, au cimetière de Priscille, nous offre un remarquable exemple de doxologie :

O ΠΑΤΗΡ ΤωΝΠΑΝΤωΝ · ΟΥC · ЄΠΟΙΗCЄC · K
ΠΑΡЄΛΑΒΗC · ЄΙΡΗΝΗΝ · ΖΟΗΝ · K · ΜΑΡΚЄΛΛΟΝ
COI · ΔΟΞΑ · ЄΝ · ☧ ⚓

LE CULTE DES SAINTS :

On lit dans beaucoup d'inscriptions des formules comme celles-ci : AD SANCTA MARTVRA, AD IPPOLITV, AD DOMNVM HIPPOLYTVM, AD DOMNVM CORNELIVM, IN CALLISTI AD DOMNVM CAIVM, AD DOMNVM VAL (entinum). Ce titre « domnus, domna » était donné aux martyrs.

SEVFROSINI ET DECENSIES QVE CESQVET
VS OCTOB QVE VIXIT ANN o XXX ET III ET MENSE ☧
LIAPA PARENTIBVS SVIS TABVLAM POSVIT BE
BVS IN P AD SANCTA MARTVRA

(Cim. de Ste-Agnès. — *Mus. Lat., VIII, 26.*)

Les chrétiens cherchaient à être enterrés près des martyrs, afin de se mettre sous leur protection et d'être par eux introduits au ciel.

CVIQVE PRO VITAE SVAE TESTIMONIO
SANCTI MARTYRES APVD DEVM ET CRISTVM
ERVNT ADVOCATI

(Cimetière de Cyriaque.)

Le même sentiment porte les vivants à recommander leurs défunts aux saints, surtout à ceux du même cimetière :

DOMINA BASILLA COM
MANDAMVS TIBI CRES
CENTINVS ET MICINA
FILIA NOSTRA CRESCEN
QVE VIXIT MENS X · ET DES

(Cim. de Basille. — *Mus. Lat., VIII, 17.*)

SOMNO HETERNALI
AVRELIVS · GEMELLVS · QVI BIXIT AN
ET MESES · VIII · DIES · XVII · MATER FILIO
CARISSIMO · BENAEMERENTI · FECIT · IN PAC
CONMANDO BASILLA INNOCENTIA GEMELLI

(Cim. de Basille. — *Mus. Lat., VIII, 16.*)

MARTYRES · SANCTI
IN · MENTE · HAVITE
MARIA

(Aquilée).

PETRVS ET PANCARA BOTVM PO
SVENT MARTYRE FELICITATI

(Cim. de Ste-Félicité.)

CORPVS · SANCTIS · COMMEN
DAVI · IRENE TIBI CVM
SANCTIS QVINTIA VALE
IN PACE

(Capoue.)

L'expression NVTRICATVS DEO CRISTO MARTVRIBVS, qui se lit dans une inscription (supr., p. 183), rappelle un usage mentionné par Prudence et dont le souvenir a été conservé par des médailles de dévotion, celui de consacrer des enfants à Dieu et aux martyrs, spécialement à S. Laurent :

Videmus illustres domos
Sexu ex utroque nobiles
Offerre votis pignora
Clarissimorum liberum.
Vittatus olim Pontifex
Ascitur in signum crucis,
Aedemque, Laurenti, tuam
Vestalis intrat Claudia (1).

Les fêtes des Saints sont quelquefois mentionnées, par exemple celle des SS. Procès et Martinien (2). On lit sur une

PECORI DULCIS ANIMA BENIT IN CIMITERO VII IDVS IVL · D · POSTERA DIE
MARTVRORV

(Cim. des Sts-Procès et Martinien. — *Mus. Lat.*, *VIII*, *25*.)

1. *Peristeph.*, hymn. II (*P. L.* t. LX, col. 330). Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1869, p. 33 sq.
2. Plusieurs archéologues ont pensé que le « dies martyrum » mentionné dans l'inscription de Pecorius était la fête de Ste Félicité et de ses fils. Je crois, ainsi que je l'ai exposé dans la *Römische Quartalschrift*, 1897, n. 3, qu'il s'agit plutôt ici de l'octave des SS. Procès et Martinien, qui tombe en effet le sept des ides de juillet (9 juillet). Il était naturel de rappeler la fête de ces deux saints dans le cimetière où se trouvait leur tombeau.

inscription de St-Sébastien : MARCELLI DIE N(atali). Une inscription grecque trouvée à Syracuse dit qu'une jeune fille a été enterrée le jour de la fête de Ste Lucie : ΗΜΗΡΑ ΤΗC ΚΥΡΙΑC ΜΟΥ ΛΟΥΚΙΑC.

LA PRIÈRE POUR LES MORTS se retrouve dans beaucoup d'inscriptions, ainsi que LA PRIÈRE AUX MORTS pour les vivants, laquelle implique la croyance à la béatitude céleste et à la communion des saints :



(Mus. Lat., VIII, 15.)

Cette inscription est très importante : elle ne mentionne pas seulement le fait de la prière adressée aux défunts, mais encore la raison théologique qui légitime ce fait : « Quia scimus te in Christo. »

ANATOLIVS FILIO BENEMERENTI FECIT
QVI VIXIT ANNIS VII MENSIS VII DIE
BVS XX ISPIRITVS TVVS BENE REQVIES
CAT IN DEO PETAS PRO SORORE TVA

(Mus. Lat., VIII, 19.)

Une inscription grecque du cimetière de Domitille exprime à la fois un souhait et une demande :

ΖΗCΑΙC · ЄΝ · Κ̅ω̅ · ΚΑΙ · ЄΡωΤΑ · ΥΠЄΡ · ΗΜωΝ,
« Puisses-tu vivre en Dieu ! et prie pour nous. »

VINCENTIA IN ☧
PETAS PRO PHOE
BE ET PRO VIR
GINIO E
IVS

(Cimetière de St-Calixte.)

PAVLO FILIO MERENTI IN PA
CEM TE SVSCIPIAN OMNIVM ISPIRI
TA SANCTORVM QVI VIXIT ANNOS II · DIES · N · L

(Des catacombes romaines, maintenant à Carsoli dans le *Musée del Bagno.)*

SABBATI DVLCIS
ANIMA PETE ET RO
GA PRO FRATRES ET
SODALES TVOS

(Cimetière des SS. Gordien et Épimaque, d'après Muratori, *Nov. thes.*, p. 1934.)

ATTICE SPIRITVS ☧ TVS
IN BONO ORA PRO PAREN
TIBVS TVIS

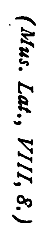
(Cimetière de St-Calixte, d'après Muratori, *Nov. thes.*, p. 1833.)

N
IBAS
IN PACE ET PETE
PRONOBIS

(Cim. de Domitille.)



(Mus. Lat., IX, 10.)





(Mus. Lat., VIII, 8.)

卍 SOZON · BENEDICTVS
REDIDIT · AN · NOBE
BERVS · ☧ · ISPIRVM
IN · PACE · ET · PET · PRO NOBIS

(Cim. de Thrason.)

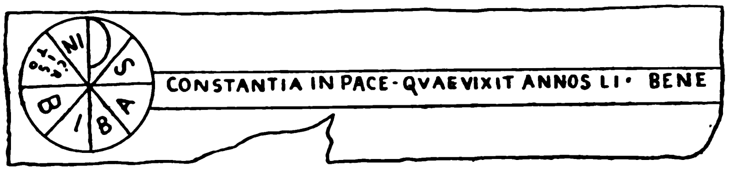
PETE PRO PARENTES TVOS
MATRONATA MATRONA
QVE VIXIT · AN · I · D · I · L · II

(*Mus. Lat., VIII, 18.*)

Il arrive même qu'on fasse appel à la charité des autres fidèles afin qu'ils prient pour le défunt. C'est ainsi que nous lisons dans une inscription du Musée de Latran : VT QVISQVE DE FRATRIBVS LEGERIT ROGET DEVM VT SANCTO ET INNOCENTE SPIRITO AD DEVM SVSCIPIATUR. Une prière de ce genre est adressée aux fidèles qui viendraient assister aux réunions liturgiques ; on la peut lire dans la principale galerie du cimetière de Priscille :

EVCHARIS · EST · MATER · PIVS · ET · PATER · EST
VOS · PRECOR · O FRATRES · ORARE · HVC · QVANDO · VENI tis
ET · PRECIBVS · TOTIS · PATREM · NATVMQVE · ROGATIS
SIT · VESTRAE · MENTIS · AGAPES · CARAE · · MEMINISSE
VT · DEVS · OMNIPOTENS · AGAPEN · IN SAECVLA · SERVET

La vie éternelle, le repos, le rafraichissement de l'ame, sont des idées que la mort éveillait naturellement dans l'esprit des fidèles ; on les voit souvent exprimées sur les tombeaux :



(Cim. de Ste-Agnès. — *Mus. Lat.*, *IX*, *18.*)

IOBINA QVE VIXIT AN
NOS PLVS MINVS
CINQVAGINTA RECES
SIT A SECVLO INGRESIA
IN PACE

(Cim. de St-Calixte.)

L'idée du rafraîchissement est la plus fréquente ; elle a été déjà signalée plus haut (1) dans les Actes authentiques de Ste Perpétue, et elle se retrouve dans une multitude d'inscriptions. L'Église l'a conservée dans sa liturgie, au Memento des morts : « Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur. »



(Mus. Lat., XI, 12.)

1. *Supr.*, p. 41.

Val/ERIO VOLVSIANO
VTYCHETIS FILIO
OFORTVNATO QVI VIM
igni\S PASSI SVNT
GIA PIENTISSIMIS
REFRIGERET NOSQ/ui
omnia po\TEST

(Musée de Marseille.)

PRIVATA · DVLCIS
IN · REFRIGERIO
ET · IN PACE

(De Rossi, *Bullet.*, 1886, p. 129.)

BONO ISPIRI
TO MARIANI
DEVS REFRIGE
RET

(Philippeville (Afrique.) — *C. I. L.* VIII, 819.)

PARENT fi|LIO
BONOSO FE|ce|RVNT
BENE MERENTI IN
PACE ET IN REFRI
GERIV
QUI VIXIT · A|nn X

(Cim. de St-Hermès.)

IANVARIA BENE REFRIGERA ET ROGA P
RO NOS

(Cim. de St-Calixte.)

Remarquer sur cette inscription la lampe à tête de monstre et les rouleaux de la loi divine.

VICTORIA REFRIGER et
ISSPIRITVS TVS IN BONo

(Cim. de Domitille.)

AGATEMERIS · SPI
RITVM · TVVM · INTER
SANCTOS

(Cim. de St-Calixte.)

EVGENI
SPIRITVVS
IN BONO

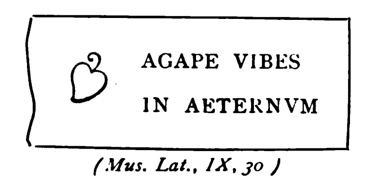
(Cim. de St-Calixte.)

M E M
VTVLIVS CALLIGONVS
SEMPER IN D VIVAS
DVLCIS ANIMA

(Mus. Lat., XI, 5.)



(Mus. Lat., IX, 13.)



AGAPE VIBES
IN AETERNVM

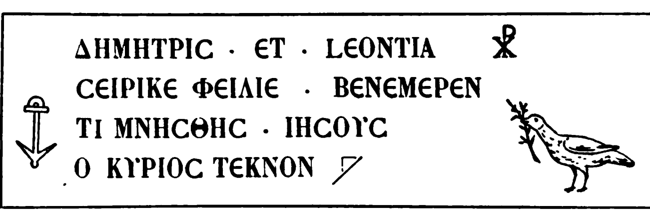
(Mus. Lat., IX, 30)

Voici enfin une belle inscription trouvée à Rome, près de Ste-Sabine, en 1893 :

ATTICE
DORMI IN PACE
DE TVA INCOLVMITATE
SECVRVS ET PRO NOSTRIS
PECCATIS · PETE · SOLLICITVS

Il convient de rapprocher de ces inscriptions les prières liturgiques anciennes, en particulier un document de la plus

haute importance, publié par Mone (1). C'est une prière composée à l'époque des persécutions afin de demander à Dieu la force pour les temps de paix comme pour les temps de luttes : « Deus, praesta si quies adridat te colere, si tentatio ingruat non negare... Sanctorum nos gloriosa merita ne in poenam veniamus excusent ; defunctorum fidelium animae quae beatitudinem gaudent nobis opitulentur ; quae consolatione indigent, Ecclesiae precibus absolvantur. » Quelquefois même dans les inscriptions nous trouvons des formules liturgiques, surtout dans les inscriptions grecques, soit en Orient, soit à Rome : Μνήσθητι Κύριε, MEMENTO DOMINE, etc.

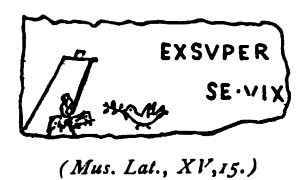


Les allusions à la RÉSURRECTION sont très nombreuses. Quelques inscriptions font aussi allusion aux SACREMENTS, surtout au baptême et à la confirmation : GRATIAM ACCEPIT DNI NOSTRI, FIDEM ACCEPIT, FIDELIS DE SAECVLO RECESSIT, POST SVSCEPTIONEM SVAM ; même au baptême solennel : AD ALBAS DEPOSITAS, c'est-à-dire à l'octave de Pâques. Une inscription gravée sur un tombeau d'enfant mentionne son titre de chrétien, ce qui prouve que dès lors existait l'usage de baptiser les enfants : QVI CVM SOLDE (solide) AMATVS FVISSET A MAIORE SVA ET VIDIT HVNC MORTI CONSTITVM ESSE PETIVIT DE ECLESIA VT FIDELIS DE SECVLO RECESSISSET. On voit aussi le titre de catéchumène : ЄΝΘΑΔЄ ΚΙΤЄ ΒΙΚΤΟΡ ΚΑΤΗΚΟΥΜЄΝΟC ΑΙΤѠΝ ЄΙΚΟCΙ, ΠΑΡΘЄΝΟC Ο ΔΟΥΛΟC ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΙЄCΟΥ. ☧ Quelquefois il est donné même aux enfants. La pénitence est rappelée dans l'inscription d'un certain Adjutor, « qui

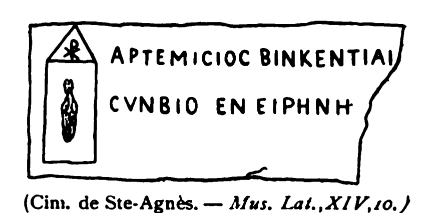
1. *Lateinische und griechische Messen aus dem zweiten bis sechsten Jahrhundert*, Francfort, 1850.

post acceptam penitentiam migravit ad Dominum » (1).

Mentionnons enfin les inscriptions sur lesquelles sont gravées des scènes de l'Ancien ou du Nouveau Testament, Noé dans l'Arche, l'adoration des Mages, la résurrection de Lazare, le Bon Pasteur, les images des saints, etc.



(Mus. Lat., XV,15.)



(Cim. de Ste-Agnès. — *Mus. Lat., XIV, 10.)*

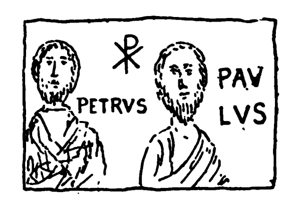


(Mus. Lat., XIV, 2.)



(Mus. Lat., XIV, 1.)





ASELLV BENEMBERE
NTI QVI VIXSIT ANNV
SEX MESIS OCTO DIES
XXЧII

(Mus. Lat., XIV, 42.)

1. Rapprocher ces textes des monuments artistiques, peintures et sarcophages, infr., liv. IV, où il sera aussi question des inscriptions eucharistiques d'Abercius et de Pectorius (chap. V).



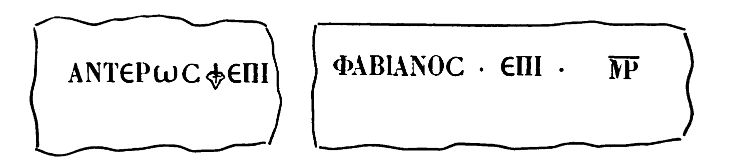
Chapitre cinquième.

INSCRIPTIONS MENTIONNANT LA HIÉRARCHIE SACRÉE.

§ I. Papes.

LES plus anciennes inscriptions papales que nous possédions sont celles de St-Calixte. L'inscription de LINVS, vue au XVI[e] siècle, dans l'ancien cimetière du Vatican, n'a pas été conservée. Un monument du II[e] siècle, trouvé au 10[e] kilomètre de la voie Nomentane, en 1857, a été attribué au pape S. Alexandre ; très probablement il appartenait à un autre Alexandre, martyr de Nomentum : le nom se lit sur un fragment de marbre, sans titre et à la suite des noms d'autres martyrs, ce qui ne saurait convenir au pape S. Alexandre.

La première inscription certainement papale de la chapelle du cimetière de St-Calixte est celle de S. Antère (236) ; la seconde, celle de S. Fabien, martyrisé en 250.

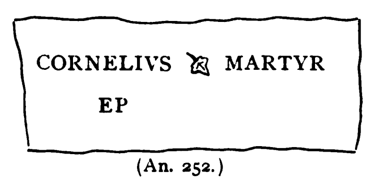


Le monogramme ΜΡ de l'inscription de S. Fabien a dû être ajouté ultérieurement, sans doute à l'époque de la reconnaissance officielle du martyre ([1]).

L'inscription de S. Corneille se trouve dans une autre partie du cimetière. Ce pape, d'origine romaine, devait avoir en cet endroit un tombeau de famille ; cette circonstance

1. Cf. supr., p. 45. On peut croire que le fragment OYPBANOC Є, que l'on voit dans la chapelle de Ste-Cécile, provient du tombeau du pape S. Urbain.

sans doute explique aussi que l'inscription ait été écrite en latin, non en grec. On sait que c'est un fragment de cette



(An. 252.)

inscription qui a inspiré et dirigé les premières fouilles de M. de Rossi.

Viennent ensuite, dans la chapelle des papes, les noms de



S. Lucius (257) et de S. Eutychien (285). Il n'est pas sûr que ce dernier soit mort martyr.

L'inscription de S. Caius (296) était dans une autre

Γ (ΑΙΟ) Υ ЄΠΙ (ϹΚΟ)
ΚΑΘ
(ΠΡΟ · Ι ·) ΚΑΛ ΜΑΙω (Ν) (1)

chapelle, probablement dans celle où on l'a fixée, en face de la chapelle de St-Eusèbe. Le tombeau de ce pape a été plusieurs fois déplacé. M. de Rossi en a reconstitué habilement l'inscription, dont il n'avait que trois fragments. Un « graffito » tracé au-dessous indique qu'un visiteur du nom de Léon est venu prier devant les reliques du martyr.

§ II. Évêques (2).

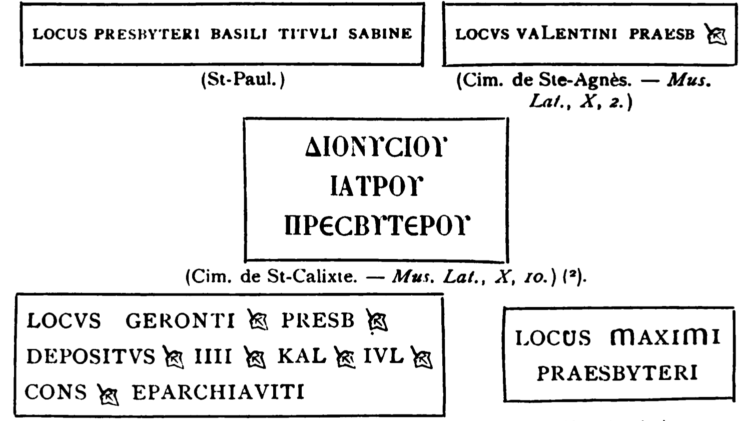
On ne trouve pas dans les catacombes romaines d'inscriptions parlant des évêques, bien que les Actes des martyrs en citent plusieurs qui s'étaient refugiés à Rome, comme cet Urbain qui ensevelit le corps de sainte Cécile à la Voie Appienne. Mais près de la ville on a des souvenirs d'évêques

1. « Déposition de l'évêque Caius le 22 avril. »
2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1864, p. 49-56 ; — 1876, p. 85-95 ; — *Roma soterr.*, t. II, p. 31.

locaux, par exemple au cimetière de St-Alexandre, sur la voie Nomentane. A Rome, on a seulement découvert l'épitaphe d'un évêque nommé Leo, célèbre pendant la persécution des Ariens ; mais cette épitaphe était destinée à un monument extérieur.

§ III. Prêtres et ministres inférieurs (1).

Plusieurs inscriptions mentionnent des prêtres, qui devaient être les titulaires des cimetières.



(St-Paul.)

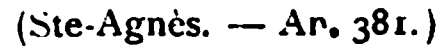
(Cim. de Ste-Agnès. — *Mus. Lat.*, *X*, *2.*)

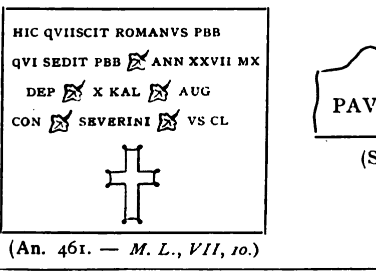
(Cim. de St-Calixte. — *Mus. Lat.*, *X*, *10.*) (2).

(Ste-Agnès.)

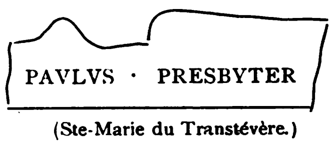
(Ste-Agnès.)

PRAESBYTER HIC SITVS EST CELERINVS NOMINE DICTVS
CORPOREOS RVMPENS NEXVS QVI GAVDET IN ASTRIS
DEP · VII · KAL · IVN FL SYAGRIO ET EVCERIO


(Ste-Agnès. — An. 381.)



(An. 461. — *M. L.*, *VII*, *10.*)



(Ste-Marie du Transtévère.)

1. Cf. Duchesne, *Origine du culte chrétien*, c. x, § 1.
2. S. Valentin fut aussi « médecin et prêtre ».

Le titre de diacre est plus rare. On en a trouvé un à St-Sébastien, il y a quelques années.



On a, au contraire, beaucoup d'inscriptions de ministres inférieurs ; exorcistes, lecteurs, acolythes (1), notaires gardiens, fossores, souvent avec le titre auquel ils étaient attachés :

PRIMVS EXXORCIST
FECIT

(Mus. Lat., X, 18.)

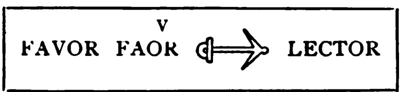
PAVLVS EXORCISTA
DEP § MARTYRIES § V

(Cim. de St-Calixte.)

MIRAE INNOCENTIAE · ADQ · EXIMIAE
BONITATIS · HIC · REQVIESCIT · LEOPARDVS
LECTOR · DE · PVDENTIANA · QVI · VIXIT
ANN XXIV · DEP · VIII KAL · DEC
RICOMEDE · ET · CLEARCO · CON

L · FAVSINI QVEM COM
PARAVIT A IVLIO
MANSIONARIO SVB
CONSCIENTIA PRES
BYTERI MARCIANI

1. « Les portiers sont assez rarement nommés dans les documents romains. Le plus ancien, à ma connaissance, est ce « Romanus ostiarius » que le *Liber pontificalis* assigne pour compagnon de martyre à S. Laurent, en 258... Je ne connais pas d'inscription romaine qui mentionne ce degré... Les portiers furent remplacés de bonne heure, à Rome, par les « mansionarii », sorte de sacristains en dehors des ordres. » Duchesne, *loc. cit.*



(Ste-Agnès.) (1)

CLAVDIVS · ATTICIA
NVS · LECTOR
ET CLAVDIA
FELICISSIMA
COIVX

Palais ducal d'Urbin.
(Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 557, n. XXVII.)

HIC POSITVS EST PETRVS IIII IDVS
MARTIAS QVI VIXIT ANNIS XVIIII
DEPINPACE PHILIPPO ET SALIA
COS · DVO FRATRES
VENANTIVS LECTOR DE PALLACINE QUI VIXIT
A · XX · DEP · XII · KAL · SEP.

(St-Marc.)

Le titre « de Pallacine » est celui de St Marc.

HIC · QUIESCIT · BRITTIVS
DALIA . . . . E NOTARI
VS . . . . SV
PRAECO . . . . SOMN
PACIS · XII · KAL · IVNIAS
CONSVLATV · ONORI

(Spolète.)

IN PACE ABVNDANTIVS ACOL ☧
REG · QVART ET T̄ · VESTINE QVI VIXIT ANN · XXX
DEP IN · P · D · NAT · S̄C̄I MARCI MENSE OCT · ĪN̄D̄ · XII ☧

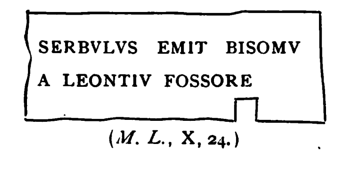
1. Cf. de Rossi, *Bullet.*, 1871, p. 32.

Il s'agit du titre de St-Vital et de la fête de S. Marc, pape.

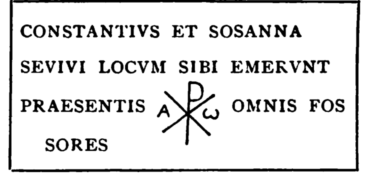
CINNAMIUS OPAS LECTOR TITVLI FASCIOLAE AMICVS PAVPERVM
QVI VIXIT ANN XLVIV MENS VII DVIIII DEPOSIT IN PACE Γ X KAL MART
GRATIANO IIII ET MEROBAVDE CONSS

(St-Paul. — *M. L.*, X, 17.)

Enfin les « fossores », à qui on achetait les tombeaux (1) :


SERBVLVS EMIT BISOMV
A LEONTIV FOSSORE

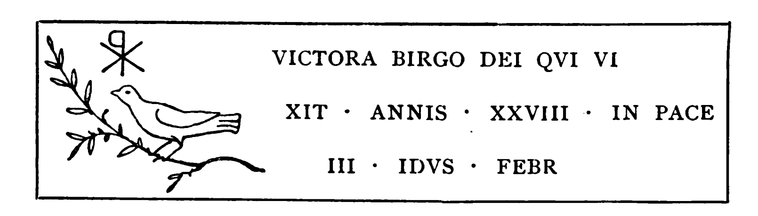
(*M. L.*, X, 24.)


CONSTANTIVS ET SOSANNA
SEVIVI LOCVM SIBI EMERVNT
PRAESENTIS A ω OMNIS FOS
SORES

(Cim. de Commodille. — *M. L.*, VI, 26.)

§ IV. Vierges, veuves, simples fidèles.

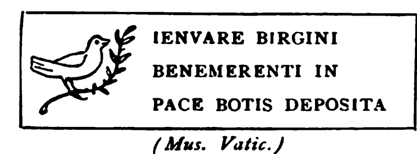
Le titre de « virgo » indique une vierge consacrée à Dieu : Pendant les premiers siècles, « les vierges sacrées forment comme une aristocratie dans la communauté des fidèles ; elles ont une mention spéciale dans les prières, une place spéciale à l'église. On ne leur ménage pas les marques de respect ; les matrones ne quittent pas la sainte assemblée sans venir leur demander le baiser (2). » Leurs inscriptions funéraires sont très nombreuses.


VICTORA BIRGO DEI QVI VI
XIT · ANNIS · XXVIII · IN PACE
III · IDVS · FEBR

1. Cf. *Supra*, p. 116.
2. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, c. XIII, § 1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1863, p. 23, 32, 72, 80.

BICTORIA · FIDELIS BIRGO
QUE VIXIT ANNIS XVII
MENSIS VIIII DIES V IN PACE
DE FVCTA V IDVS SEPTEMB

DEDAMIA QVE
VIXIT ANNVS XIII DE
FVNCTA ES XIIII KL DECB
DEFVNCTA ES VIRGO
QVIESCET IN PACE


IENVARE BIRGINI
BENEMERENTI IN
PACE BOTIS DEPOSITA

(Mus. Vatic.)

Le mot « votum » (BOTVM) indique probablement la liturgie funéraire (1).

« A côté des diacres, l'ancienne Église connaissait des diaconesses, qui portaient aussi le nom de veuves, χῆραι, « viduae », ou même de vierges, « virgines canonicae ». Elles s'occupaient surtout des œuvres de charité et d'hospitalité ; mais elles avaient aussi quelques fonctions liturgiques, dans la célébration du baptême et des agapes (2). » Les inscriptions font mention spéciale de leur qualité.

1. Cf. *Supra*, p. 53.

2. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, c. X, § 1, Cf. de Rossi, *Bulletino*, 1886, p. 90 ; — Thomassin, *Discipline de l'Église*, I, 1, 52 ; II, 1, 43. « L'inscription suivante, découverte dans le cimetière de Priscille, est peut-être la plus ancienne des inscriptions chrétiennes qui mentionne un membre du clergé.

Φλάβι A · APKAC · XHPA · HTIC
ἔζησε N · AITH · ΠE · MHTPI ·
γλυκυ TATH · ΦA ά BIA · ΘEOΦIΛA
θυγάτ HP επ OIHCEN

Il est difficile qu'il soit question ici d'une veuve ordinaire. A 85 ans, la viduité n'est pas une situation si rare qu'on soit porté à la mentionner dans les épitaphes. » Duchesne, *loc. cit.*

OC · TA · VI · AE · MATR · ON · AE
VI · DV · AE · DE · I ·

(Ste-Sabine. — *M. L., XI, 2.*)

DAFNEN VIDVA Q · CVN VIX
ACLESIA NIHIL GRAVAVIT A

(Ste-Marie de Transtévère.)

Cette veuve Dafne est louée de n'avoir pas vécu aux dépens de l'Église.

ΑΛΥΠΙΟΣ ΠΙΣΤΟΣ ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ

(Cim. de Cyriaque. — *M. L., XI, 10.*)

☧ PAVLINO NEOFITO
IN PACE QVI VIXIT ANOS VIII

(Cim. de Cyriaque. — *M. L., XI, 17.*)

RVFI llo neo FITO D V
VIXIT an II. d. XI QVINTILIANVS
PATER filio dulciss IMO IN PACE XPI

(Ste-Agnès.)

SERONTIO PEREGRINO
BENEMERITO DVLCISSIMO
NVTRITORI VALENS QUI VIXIT
IN PACE ANNOS XXVII DECESSIT
III KAL DECEN · DIE BENERIS

(Cim. de Cyriaque. — *M. L., XI, 13.*)



▲ FL · IOVINA · QVAE · VIXIT
◀ ANNIS · TRIBVS · D · XXXII · DEPOS
▲ NEOFITA · IN PACE · XI KAL · OCTOB

(St-Martin. — *M. L., XI, 21.*)

Chapitre sixième.

INSCRIPTIONS AYANT TRAIT A LA FAMILLE ET A LA VIE CIVILE.

LES inscriptions ayant trait à la famille, aux relations de la vie civile, aux professions, sont très nombreuses. Il suffit d'en rapporter quelques-unes, elles n'ont pas besoin de commentaire. Elles sont généralement moins importantes que curieuses.

§ I. Famille.

STATILIAE AGATEMERI
DI EVFROSINE · MATER
FILIE F C

HERMETI FILIO BENEMERENTI
QVI VIXIT · ANNIS · IIII
PARENTES FECERVNT IN PACE

(Mus. Lat., XIII, 2, 5.)

AVR CENSORINO VEL
BENIGNISSIME MEMORE
VIRI QVI VIXT AN LXXX PM
VALLEA VXOR ET VAL
PROBANTIVS ADOP FILIVS
BM DISPOSVERVNT

(Mus. Lat., XIII, 6.)

LVCRETIO TIMOTHEO
QVI VIXIT ANN LXXVI
BENEMERENTI IN PACE
VXOR ET FILII

(Mus. Lat., XIII, 7.)

ΖΩΡΑϹ ΚΑΙ ΜΑΡΚΕΛΛΟϹ
ΔΥΟ ΑΔΕΛΦΟΙ

(Mus. Lat., XIX, 19.)

DVLCISSIMO FRATRI
FORTVNATO IN PACE
DP V · NO OCT

(Mus. Lat., XIII, 14.)

AVR · TIT · PRISCAE · SORORI · BENEMERENTI · QVAE BIXIT
ANN · XXXЧIII · M · I · DXI · DEP · XЧ · KAL · OCT · IN PACE

(Mus. Lat., XIII, 16.)

AGATE FILIA DVLCISSIMA QVE
VIXIT ANN PM · VIIII ET D · LXIII
FATVM FECIT PRID · IDVS MART

(Cim. de Commodille.— *Mus. Lat., XVII, 30.)*

PATER FILIO SILBINIANO
BENEMERENTI IN PACE
QVI ABET DEPOSSIONE BRVMIS

(Cim. de Cyriaque.— *Mus. Lat., XVII, 31.)*

DIGNO ET MERITO
PATRI ARTEMIDORO
DP VIII CVIVS HAEC DOMVS KALAG
AETERNA VIDETVR
BENEMERENTI IN PACE

(Mus. Lat., XVII, 36.)

DIONYSO DORA · FILIAE · DVLCISSIMAE
VICTORIA · MATER · FAVSTINVS · PATER
NICE · SOROR · VICTOR · FRATER

(Cim. Ostrien. — *Mus. Lat., XX, 16.)*

IVLIANICE QVE VICXIT ANNIS
XL IN PACE MECVM

(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat., XVII, 2.)*

FRASTINE COIVGI MERENTI QVE PI
IVS · SACERDOS REMISET QVE
BIVET · AN · NOS · XXXVI · MESES · V
· DIES · XXV ·

(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat., XVII, 15.*

FLORENTIA MERCVRIO COIVGI BENEMERINTI CVM QVEM
VIXIT ANNOS L · MENSES X · SEMPER CONCORDES
DEPOSITVS VI · IDVS IVNIAS ·

(Mus. Lat., XIII, 8.)

PVELLE VRBICE CON
QVIA EIVS OBSEQV
SEMPER · NOBISCON
IN MATRIMONIO QVE VI
P · M · XXX · DECESSIT DIE XIII KAI
IN PACE ET IN NOMINE ☧ FILII EIVS

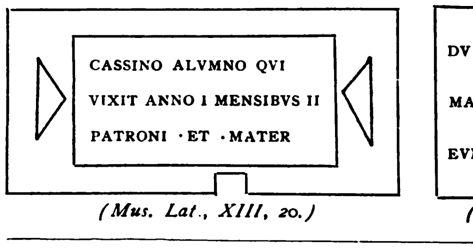
(Sa Maria Nuova, d'après un ms. de Bruzio.)

BENEMERENTI CONIVS
NOMEN IZOPIRVS CVM
QVE VIX ANN VIIII DVLCIS
VALE

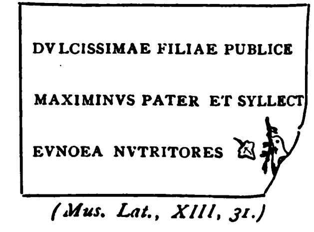
(*Mus. Lat., XVII, 8.* — Cim. de Cyriaque.)

Le mot « matrimonium » se trouve rarement ; jamais les mots « concubinatus, concubina », si fréquents dans les inscriptions païennes. Un bas-relief de la Villa Albani, à Rome, représente le mariage chrétien ; mais il n'y a que très peu d'exemples analogues (1).

Aux relations proprement familiales se rattachent celles qui naissaient de certaines conditions particulières et avaient un caractère plus intime que les relations sociales ordinaires; par exemple, celles de maître à disciple, de patron à affranchi, et réciproquement.

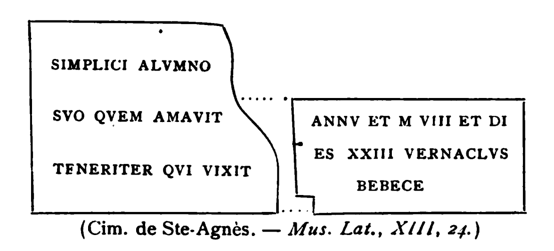

CASSINO ALVMNO QVI
VIXIT ANNO I MENSIBVS II
PATRONI · ET · MATER

(*Mus. Lat., XIII, 20.*)


DVLCISSIMAE FILIAE PUBLICE
MAXIMINVS PATER ET SYLLECT
EVNOEA NVTRITORES

(*Mus. Lat., XIII, 31.*)

1. Cf. Marucchi, *Studi in Italia*, 1882.

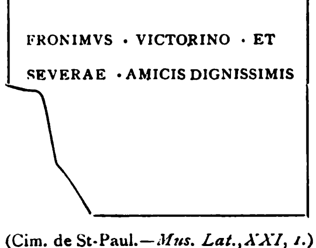

SIMPLICI ALVMNO
SVO QVEM AMAVIT
TENERITER QVI VIXIT
ANNV ET M VIII ET DI
ES XXIII VERNACLVS
BEBECE

(Cim. de Ste-Agnès. — *Mus. Lat., XIII, 24.*)

Le mot « alumnus », θρεπτός, est presque chrétien, quoiqu'on le trouve aussi sur des inscriptions païennes. Il s'applique aux enfants adoptés et nourris dans une maison étrangère, par les soins de « nutritores ». Il arrivait souvent que les chrétiens fissent élever et baptiser des enfants abandonnés.

ISPIRITO SANCTO BONO
FLORENTIO QVI VIXIT ANIS XIII
CORITVS MAGISTER QVI PLVS AMAVIT
QVAM SI FILIVM SVVM ET COIDEVS
MATER FILIO BENEMERENTI FECERVNT

(*Mus. Lat., XVII, 3.*)


FRONIMVS · VICTORINO · ET
SEVERAE · AMICIS DIGNISSIMIS

(Cim. de St-Paul.—*Mus. Lat., XXI, 1.*)


AVRELIO · SCOLACIO · PATRONO
DIGNISSIMO QVI VIXIT ANNIS LXX
INPACE LIBERTI FECERV·NT

(Cim. de St-Calixte. — *Mus. Lat., XIII, 19.*)

PETRONIAE AVXENTIAE · C · F · QVAE VIXIT
ANN · XXX · LIBERTI · FECERVNT · BENEMERENTI · IN · PACE

(Cim. de St-Calixte.)

Ce titre de « libertus, affranchi », que mentionnent souvent les inscriptions païennes, se rencontre très rarement dans les inscriptions chrétiennes ; quand il est donné à un chrétien, on peut supposer qu'il s'agit de quelque esclave rendu à la liberté au moment de son baptême. A plus forte raison n'y a-t-on jamais trouvé le titre de « servus ». Un chrétien n'est que « servus Dei, servus Christi », et cette appellation est de fait usitée.

Très rarement on indique la classe sociale, même quand le personnage a occupé les rangs les plus élevés. On trouve cependant quelquefois, comme dans l'inscription précédente, la mention VC, CF, ou le nom des offices exercés par le défunt.

AELIVS SATVRNINVS
CASSIE FARETRIAAE CLARISSIME
FEMINE COIVGI BENEME
RENTI DEPOSTIO TERTVNO
NAS FEBRARIAS

(Cim. de St-Calixte.)

HIC QVIESCIT IN PACE LAVRENTIVS
SCRIBA SENATVS DEP · DIE · IIII · IDVVM · MART
ADELFIO VC CONS

(Ste-Marie du Transtévère.)

§ II. Professions.

Les professions les plus diverses sont rappelées dans les inscriptions chrétiennes : fabricants, ouvriers, pêcheurs, employés de la monnaie et des autres administrations publiques, avaient leur épitaphe, souvent très grossièrement composée. Il est permis, en parcourant le Musée de Latran, de recon-

naître une fois de plus la vérité de la parole de Tertullien (1), que les chrétiens étaient absolument mêlés à la société païenne, tout en évitant ce qui aurait pu blesser leurs croyances. Parfois l'image des instruments propres à la profession venait compléter l'épitaphe ou même en tenait lieu.



(Bolsena.) (2).

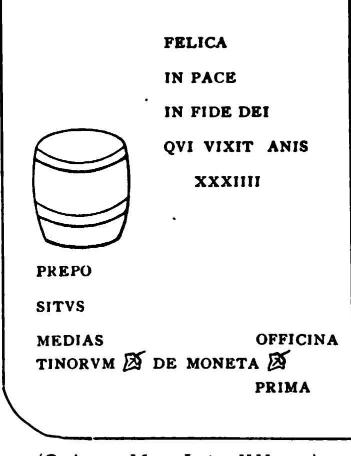
LOCVS FORTINATI
CONFECTORARII

(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat., XII, 21.*)

FL·CASTINO. SINGVLARI OFF· P.P.Q.VIX·AN·P·M·XXX
COLLEGAS KAR· POSVERVNT

(Mus. Lat., XII, 9.)

1. *Apol.*, 37 (*P. L.*, t. I, col. 462).
2. Le « curator civitatis » était un fonctionnaire municipal.



(Ostie. — *Mus. Lat., XII, 17.*)

Les défunts auxquels sont consacrées les deux inscriptions précédentes avaient été employés de la Monnaie.

FL • VRSICIANVS CIVES PANNONIVS MILITANS IN OFFICIO
MAGISTRI VIXIT AN XXII DECESSIT III KAL NOB

(*Mus. Lat., XII, 10.*)

RVFVS TABELLA
RVS DEPOSTVS IIII IDV
DEC

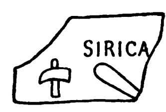
(Cim. de Ste-Agnès. — *Mus. Lat., XII, 18.*)

IC POSITVS ESI SILBANVS MARMORARIVS
QVI AN XXX ET FECIT CVM VXXORE AN III
ET MENSIS III DEPOSITVS IIII KAL IVLIAS

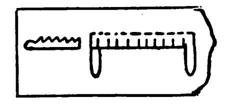
(*Mus. Lat., XII, 23.*)

· PVI · DVL · KAR ·
HONERATIAE · SANCTIPE ·
AMAVILI . QVI · DECS
ANNORVM XVI
FILIA · LEPORI · PISCATORIS
SCRP · X · KAL · DEC · SATVR
NINVS · AMATOR · FE

(Mus. Lat., XII, 22.)



(Mus. Lat., XVI, 6.)



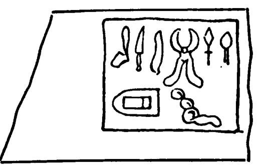
(Mus. Lat., XVI, 9.)

IVLIVS CREDEN
TIVS QVI NABIGA
VIT · EX · BAGENSE
REGIONE EST IN PACE

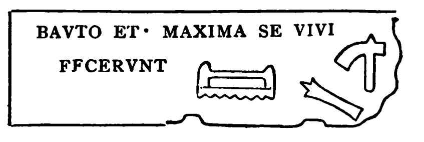
(Cim. de St-Hippolyte.— *Mus. Lat., XIII, 32.*)

GEMINA ⁝ BENEVIVENTE EVTICVNVS
QVI VISIC ANNIS XXV M IIII QVI VISIC
CVM FATES AN XXV M IIII

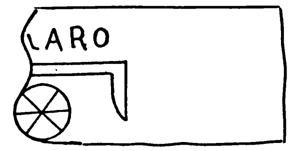
(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat., XVI, 11.*)



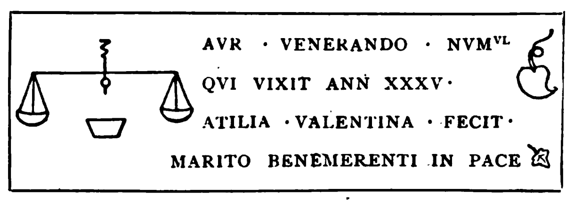
(Cim. de Prétextat. — *Mus. Lat., XVI, 22.*)



(Mus. Lat., XVI, 15.)



(Cim. de Ste-Agnès. — *Mus. Lat., XVI, 40.*)



(*Mus. Lat.*, *XVI*, 23.)

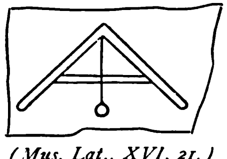
DIE BENERI

LEOPARDVS BENEME
RENTI IN PACE QVI BIC
SIT ANIS XVIII MENSIS
VI DEP IIII IDVS AVGVS

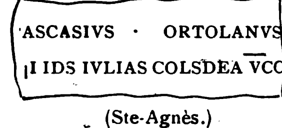
QVIV I XITA V NOS XXV

FLOR ENTI VS

(*Mus. lat.*, *XVI*, 27.)



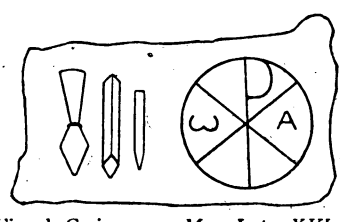
(*Mus. Lat.*, *XVI*, 21.)



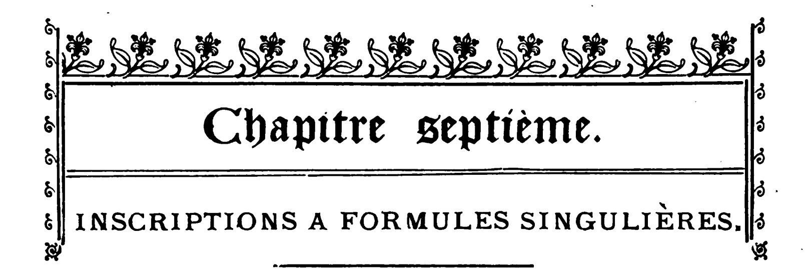
(Ste-Agnès.)

ARTIS · ISPECLARARIE
SABINIVS · SANTIAS · ANIMA
DVLCIS · QVI · VIXIT · ANNIS · XLVI

(Cim. de Pontien.)



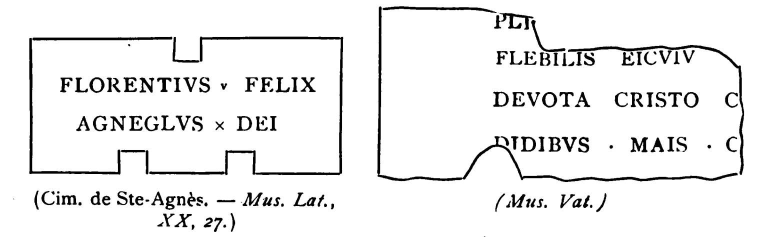
(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat.*, *XVI*, 3.)



Chapitre septième.

INSCRIPTIONS A FORMULES SINGULIÈRES.

LES « Epitaphia dictionis singularis » occupent toute une section (XVIII) du Musée de Latran. On en trouve aussi ailleurs. Citons quelques exemples particulièrement intéressants.



FLORENTIVS v FELIX
AGNEGLVS × DEI

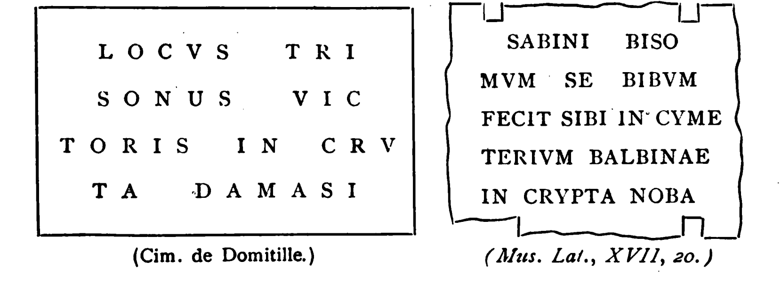
(Cim. de Ste-Agnès. — *Mus. Lat., XX, 27.*)

PLI
FLEBILIS EICVIV
DEVOTA CRISTO C
DIDIBVS · MAIS · C

(Mus. Vat.)

DMA SACRVM × ⊢
LEOPARDVM IN PACEM
CVM SPIRITA SANCTA · ACCEP
TVM EVM HABEATIS INNOCENTEM
POSVER · PAR · Q · AN · N · VII MEN VII

(Mus. Capitol.)



L O C V S T R I
S O N U S V I C
T O R I S I N C R V
T A D A M A S I

(Cim. de Domitille.)

SABINI BISO
MVM SE BIBVM
FECIT SIBI IN CYME
TERIVM BALBINAE
IN CRYPTA NOBA

(Mus. Lat., XVII, 20.)

SANCTIS · MARTVRIBVS
PAPRO · ET · MAVROLEONI
DOMNIS · VOTVM · REDD · ☧
CAMASIVS QVI ET ASCLEPIVS · ET VICTORIN
NAT · H̄ · DIE · IIIX · KAL · OCTOBR
PVERI · QVI · VOT · H̄ · VITALIS · MARANVS
ABVNDANTIVS · TELESFOR

Au dos :

DOMNIS · SANCTIS
PAPRO · ET · MAVROLEONI



CAMASIVS QVI ET ASCLEPIVS ET VICTORINA VOT · BEDO
NATAL HAB · Ð XIII KAL OCTOB
ANE v VITALIS v
TI · TELESPOS ⚓

(Des Thermes de Dioclétien. — *Mus. Lat., l. 7, 12.*)

Cette double inscription en l'honneur des SS. Papias et Maurus est sans doute un ex-voto dédié aux deux martyrs par un artiste et ses fils ou ses élèves.

NATV · S PVERI NOMINE PASCASIVS
DIES · PASCALES PRID NON · APRIL
DIE IOBIS CONSTANTINO
ET RVFO VV · CC · CONSS · QVI VIXIT
ANNORVM · VI · PERCEPIT
XI · KAL · MAIAS · ET ALBAS SVAS
OCTABAS PASCAE AD SEPVLCRVM
DEPOSVIT D · IIII · KAL · MAI · FL · BASILIO
V · C · CO

(An. 457 et 463.)

Le mot « Percepit » (« gratiam, baptismum ») est une allusion au baptême.

IACET DECORA
MERCVRINA QUAE
VIXIT ANNOS XX
OVIIT XIII KAL MA
IAS VIGELIA PASCE
CALIPIO V · C · CONS

(Lyon. — An. 447.)

D · P
VALE QVI LEGERIS
LIBENS
PICENTIAE
LEGITIMAE
NEOPHYTAE
DIE · V · KAL · SEP
CONSIGNATAE
A LIBERIO PAPA
MARITVS
VXORI
BENEMERENTI
DVPLICEM
SARCOPHAGVM
CVM · TITVLIS
HOC · LOCO
POSVIT

(Ins. portée de Rome à Spolète.)

PVER NATVS A ω
DIVO IOVIANO AVG ET
VARRONIANO COSS
ORA NOCTIS IIII
VIXIT · IN VIII IDVS MADIAS
DIE SATVRNIS LVNA VICESIMA
SIGNO APIORNO NOMINE SEMPLICI VS

(*Mus. Capitol.* — An. 364.)



ANIMAE INNOCEN
TI GAUDENTIAE QUAE VI
XIT ☧ AN · V M · VII D XXII IN PACE

(Cim. de Cyriaque. — *M. L.*, *IV*, *14*.)

MOVLOS CONCVPITVS A DOMINO ☧ QVI VIXIT ANNVN ET MIN

(Ste-Agnès.)

NOMINE LEO DEFVNTVS
ANNOR VII MESORV
X · INTER MANOS PARENTOR
VIII KALENDAS IANVARIAS

(*Mus. Vat.*)

M · AELIVS · TIGRINVS
OB · REFRIGERIVM C
DOMVM · AETERNA
VIVVS · FVNDAVIT

(Terni.)

☧
PETRVS · SEBIBV
EMIT BISOMV

DOMVS ETERNALIS
AVR CELSI ET AVR ILAR
ITATIS COMPARI M
AE FECIMVS NOBIS
ET NOSTRIS ET AMIC
IS ARCOSOLIO CVM P
ARIETICVLO SVO IN PACEM

(*Mus. Kircher.*)

E O C V E N V T R I
S O M V C E L E
R I A N V D I N P
A C E D E P O S
I T V S · P O S T C

(*Mus. Vat.*)

Les expressions « bisomus, trisomus », indiquant le nombre de corps que pouvait recevoir un tombeau, sont très fréquentes. On lit une seule fois, dans une inscription du cimetière de Cyriaque, le mot « monosomus ».



(*Mus. Vat.*)

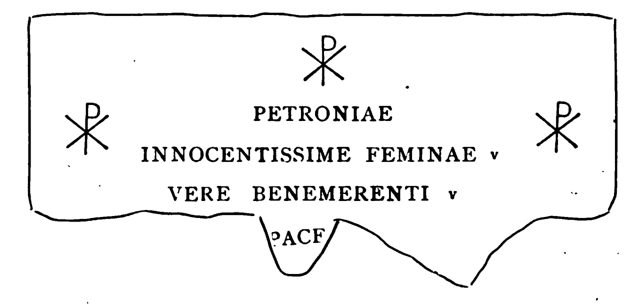
Ce monogramme, vraisemblablement un souvenir du candélabre juif, est très remarquable.

RESPICE QVAM PARVVS CVBAT HIC SINE
FELLE PALVMBVS M LVCE EST ISTA
FRVNITVS · VRBICO · F · LACISTIVS
ET CAMPANA · FECERVNT · DP · IN PACE ·
VI NON · MAI

(Cim. de St-Laurent. — *Mus. Lat.*, *XXIII*, *2.*)

C A E L I V S
H I C · D O R M I T
E T · D E C R I A
Q V A N D O D E V S
B O L V E R I T

(Cim. de St-Paul. — *Mus. Lat.*, *XXI*, *8.*)



(Cim. du Vatican. — *M. L.*, *XXII*, *1.*)

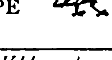
LOC
APHRODISAAES
CVM DEVS
PERMISERIT

(Cim. de St-Paul. — *M. L.*, *XXI*, *5.*)

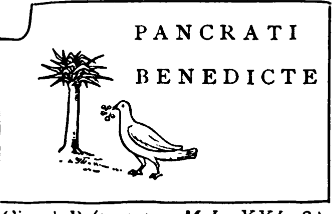
LAVRENTIA MELIS DVL
CIOR QVIESCE ☧ IN

(Cim. de Cyriaque. — *M. L.*, *XVII*, *9.*)

IVSTE NOMEN
TVM IN AGAPE



(*M. L.*, *XVII*, *4.*)



(Cim. de Prétextat. — *M. L.*, *XXI*, *28.*)

ANIMA DVLCIS IN
CONPARABILI FILIO QVIXIT
ANNIS XVII NON · MERITVS · VITA
REDDIT · IN PACE DOMINI

(Cim. de Cyriaque. — *M. L., IX, 24.*)

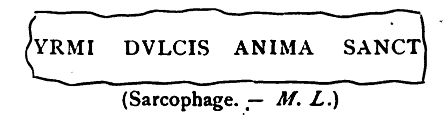
D S H
AVRELIVS MARCVS
BOTVM · QVOD
TRISTIS
PROMISIT

(*M. L., XVII, 41.*)

CAELIDONIVS HIC D
MIT · QVI BIXIT · ANNIS XXV
MES · VIII · DIAES XVIIII · LOCA
QVAE · IPSE · CLVSIT

(Cim. de St-Paul. — *M. L., XXI, 20.*)

Enfin il faut signaler, en dehors de Rome, certaines formules locales fréquemment usitées. A Ostie : HIC DORMIT. A Bolsena : PAX TIBI CVM SANCTIS (souvent abrégé : C · S ·). Dans l'Italie septentrionale : CONTRA VOTVM POSVIT (à regret). En Germanie : IN HOC TITVLO REQVIESCIT FELICITER, — TITVLVM POSVIT. Dans la IIe Belgique : FECIT DIES. A Vienne, en France : SVRRECTVRVS IN CRISTO. A Lyon : VIXIT IN PACE.



(Sarcophage. — *M. L.*)



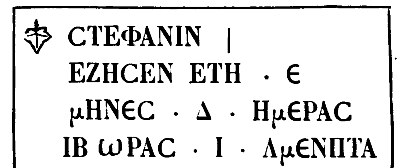
Chapitre huitième.

LES INSCRIPTIONS GRECQUES.

LES inscriptions grecques sont généralement plus anciennes que les inscriptions latines. On en trouve beaucoup pendant les deux premiers siècles; à partir du IIIe, leur nombre va sans cesse diminuant.

Dans les inscriptions des catacombes, on lit souvent le mot ΚΑΤΑΘЄCIC (« depositio »), et les expressions : ЄΝ ЄΙΡΗΝΗ, ЄΝΘΑΔЄ ΚΙΤЄ, ЄΝ ЄΙΡΗΝΗ ΚΟΙΜΗCIC, ЄΝ ЄΙΡΗΝΗ ΚΟΙΜΗCIC COΥ, ΑΥΤΟΥ, ΑΥΤΗC (« In pace, Hic jacet, In pace dormitio tua, dormitio ejus »). La dernière formule se rencontre surtout dans les inscriptions juives.

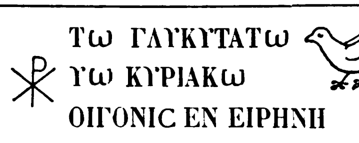
L'âge du défunt est indiqué par la formule ЄΖΗCЄ ЄΤΗ



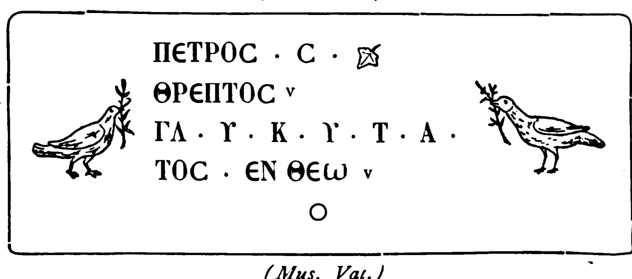
(*Mus. Kircher.*)

TΩ ΜΑΚΑΡΙω ΠΑΥΛω
ΗΔΥΔΑΛΟC ΑΔЄΛΦΟC

(*Mus. Vat.*)



(*Mus. Vat.*)



(*Mus. Vat.*)

Les qualificatifs ΜΑΚΑΡΙΟϹ et surtout ΓΛΥΚΥΤΑΤΟϹ sont fréquents. L'expression ΤΡЄΠΤΟϹ, ΤΡЄΨΑΜΕΝΟϹ, traduit le latin « Alumnus ». Une formule assez commune est celle de ΜΝΗΜΗϹ ΧΑΡΙΝ, « en souvenir ».

ΙΟΥϹΤЄΙΝΗ ϹΥΜΒΙω ΑЄΙΜΝΗϹΤω
ЄΡΜΗϹ ΜΝΗΜΗϹ ΧΑΡΙΝ

(Mus. Vat.)

ΑΜΜΙΑΝω Τω ΑΔЄΛΦω
ΜЄΝЄΚΛΗϹ
ΜΝΗΜΗϹ ЄΝЄΚЄΝ

(Mus. Vat.)

ЄΝ ΙΡΗΝΗ
ΙΚΟΙΜΗϹΙϹ
ΝΝΗϹΙΜΟϹ
ϹЄΚΟΥΜΔΗϹ

(St-Hermès.)

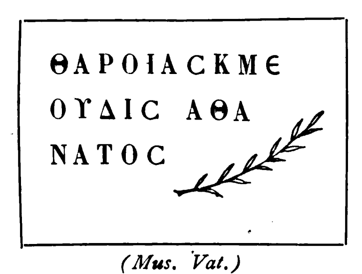
ΚΛ · ΦΙΛωΤΑ ΓΛΥΚΥΤΑΤω
ΛΔЄΛΦω ΘЄΟΔωΡω ΖωΜЄΝ
ЄΝ ΘЄω

(Cim. de Priscille.)

Ο ΠΑΤΗΡ ΤωΝ ΠΑΝΤωΝ · ΟΥϹ · ЄΠΟΙΗϹЄϹ · Κ̄
ΠΑΡЄΛΑΒΗϹ · ЄΙΡΗΝΗΝ · ΖΟΗΝ · Κ̄ · ΜΑΡΚЄΛΛΟΝ
ϹΟΙ ΔΟΞΑ · ЄΝ ☧

(Cim. de Priscille.)

La formule ΟΥΔΕΙC ΑΘΑΝΑΤΟC (« Nemo inmortalis »), fréquente sur les monuments païens, se rencontre quelquefois sur les inscriptions chrétiennes.



(Mus. Vat.)

On a déjà pu remarquer qu'il y a parfois des inscriptions latines écrites en lettres grecques, et réciproquement des inscriptions grecques en caractères latins.

Ces quelques observations générales seront complétées par les inscriptions que le lecteur trouvera dans la description détaillée des Catacombes. Plusieurs inscriptions grecques chrétiennes ont été publiées dans le *Corpus inscriptionum graecarum ;* plus récemment on a décidé de les grouper à part et de former un *Corpus inscriptionum graecarum christianarum*, recueil très utile que le monde savant attend avec une légitime impatience.



Chapitre neuvième.

LES INSCRIPTIONS HISTORIQUES.

LES inscriptions historiques forment dans l'épigraphie chrétienne un groupe très important. Celles qui ont pour auteur S. Damase méritent d'être étudiées à part ; nous commencerons par elles, et nous parlerons ensuite des inscriptions postérieures.

§ I. Inscriptions damasiennes ([1]).

Saint Damase naquit au commencement du IV[e] siècle, sous la persécution de Dioclétien. Il mourut en 384. Or S. Jérôme ([2]) nous dit : « Prope octogenarius sub Theodosio principe mortuus est. » C'est donc à l'année 304 environ qu'il faut rapporter la date de sa naissance. Le *Liber pontificalis*, Baronius, Ciaconio, Perez, le font naître en Espagne. Sa famille était en effet d'origine espagnole ou portugaise. Mais lui-même était Romain, comme l'ont reconnu Tillemont et Merenda. Son père faisait partie du clergé attaché aux archives de l'Église romaine près du théâtre de Pompée, et remplit successivement les fonctions de greffier, de lecteur, de diacre, de prêtre :

Hic Pater, exceptor, lector, levita, sacerdos... ([3]).

Damase exerça les mêmes charges. Il semble qu'il ait été de l'opposition sous le pape Libère. Quand, à la mort de Libère, lui-même fut élevé au souverain pontificat, un antipape, Ursin, lui fut opposé. Mais Damase triompha du schisme, et fut dès lors tout dévoué au culte des martyrs, attribuant à leur intervention la fin des divisions qui avaient attristé l'Église :

1. Cf. de Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, passim, spécialement 1884, p. 8-31 ; — *Rom. sott.*, t. I, p. 118-122 ; — *Patrol. lat.*, t. XIII ; — Max. Ihm, *Damasi epigrammata*, Leipzig, 1895.

2. *De scriptoribus eccles.*, CIII. (*P. L.*, t. XXIII, col. 701).

3. *Carm. XXXV* (*P. L.*, t. XIII, col. 409). — Les « exceptores » étaient, dans l'Église primitive, des notaires chargés de recueillir les actes des martyrs et les délibérations des assemblées ecclésiastiques.

Pro reditu cleri Christo praestante triumphans
Martyribus sanctis reddit sua vota sacerdos (1).

Dans leur ardeur à protester contre le schisme, ses partisans déclaraient qu'il était né pape : « Natus qui antistes sedis Apostolicae » (2).

S. Damase déploya un grand zèle pour la conservation, l'embellissement et la restauration des tombeaux des martyrs. Il les fit rechercher, les dégagea des décombres, élargit les galeries importantes, agrandit les lucernaires, en ouvrit de nouveaux, construisit des escaliers, etc. On pourrait presque l'appeler le premier archéologue chrétien. Il fut aussi le poète des martyrs, poète élégant, au jugement de S. Jérôme : « Elegans in versibus scribendis » (3), historien consciencieux, qui cite ses témoignages :

Percussor retulit Damaso mihi cum puer essem...... (4)
Fama refert...... (5),

et ne craint pas de faire des réserves sur les événements dont il ne connaît pas avec certitude l'authenticité :

Haec audita refert Damasus, probat omnia Christus (6).

Il dut faire des recherches historiques, que lui facilitait d'ailleurs son expérience des archives de l'Église, et prit soin de recueillir ce qu'on savait des martyrs (7).

Son ouvrage *De Virginitate* est perdu. Nous ne possédons même pas toutes ses poésies. Les anciens recueils épigraphiques nous ont conservé le texte d'environ 40 inscriptions, qui ont été publiées par Rivinus (XVIIe siècle), Fabricius, Ubaldini (1630), Sarazani (1671), Merenda (8), Migne et dernièrement par M. Ihm. Elles sont en vers hexamètres ; les règles prosodiques n'y sont pas toujours rigoureusement

1. *Carm. XVI* (col. 390).
2. Inscription du cimetière de St-Hippolyte. Cf. *Bullett.*, 1883, p. 61 sq.
3. *Loc. cit.*
4. *Carm. XXIII* (col. 396).
5. *Carm. XXIX* (col. 402).
6. Éloge de St-Hippolyte. Cf. *Bull.*, 1881, p. 26.
7. « Hic fecit septem regiones dividi notariis fidelibus Ecclesiae, qui gesta martyrum sollicite et curiose unusquisque per suam regionem perquirerent. » *Lib. pont.* in vit. Damasi.
8. *Damasi papae opuscula et gesta*, Rome, 1754.

observées. Le style est caractéristique et les distingue des contrefaçons ([1]). Certaines expressions reviennent fréquemment : « Rector », pour désigner le pape, — « haec fateor, — supplex, — mira fides. » Damase, — « Virgilii non incuriosus » ([2]) — a des réminiscences de l'*Énéide* :

Aen. I : Aeternumque tenet per saecula nomen.
Damase :... Teneant proprium per saecula nomen ([3]).

Aen. II, 39 : Scinditur incertum studia in contraria vulgus.
Damase : Scinditur in partes populus gliscente furore ([4]).

Aen. VIII :...... Omni nunc arte magistra.
Damase : Non haec humanis opibus, non arte magistra ([5]).

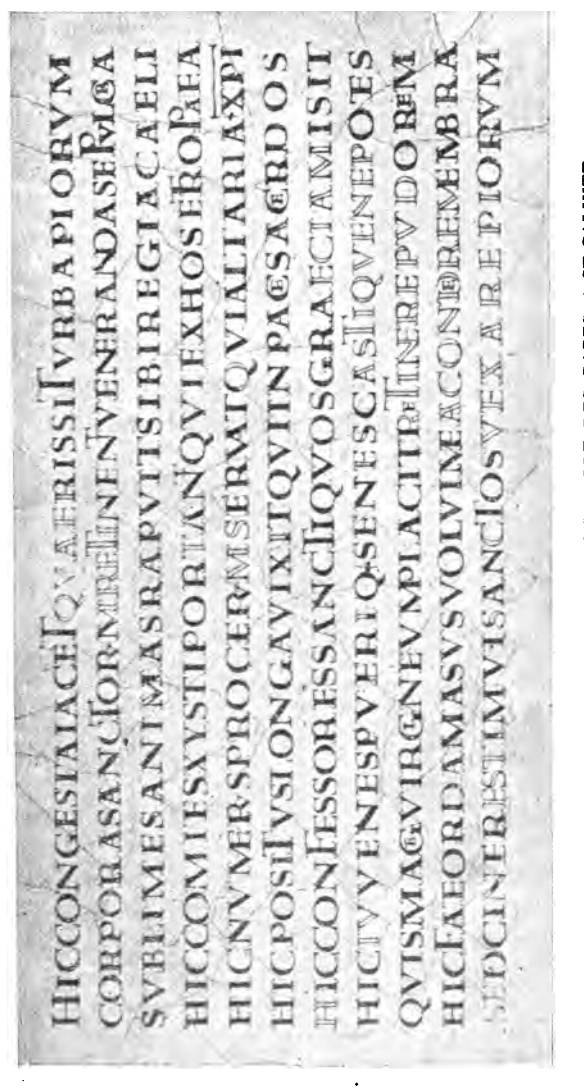
De plus Damase dut approuver officiellement le culte de quelques martyrs. C'est ce que rappelle le pape Vigile dans l'inscription mentionnée plus haut ([6]) :

Quos monstrante Deo Damasus sibi papa probatos
Affixo monuit carmine jure coli.

Les inscriptions damasiennes sont gravées sur marbre, en très beaux caractères d'une forme spéciale. M. de Rossi a découvert le nom de l'artiste auquel en était confiée l'exécution. Sur un fragment, placé par Marini au milieu des inscriptions païennes du Vatican, il avait observé le commencement du nom du célèbre Furius Dionysius Filocalus : l'inscription du pape Eusèbe découverte à St-Calixte, en 1856, lui prouva que c'était en effet le nom du graveur de S. Damase. Les anciens archéologues avaient appelé damasienne toute lettre décorée. C'était une exagération : les lettres vraiment damasiennes ont des caractères qui leur sont tout à fait propres ([7]). Ainsi les extrémités droites se terminent toujours par une double ligne courbe. Le caractère est gravé profondément. Il y a partout la même proportion entre la largeur et la hauteur. La lettre M a les jambages droits,

1. Cf. Stornaiolo, *Osservazioni letterarie e filologiche sugli epigrammati damasiani*, Roma, 1886.
2. Hertz, *Analecta ad Horatium*, IV, p. 19.
3. *Carm. XXXV* (col. 410).
4. *Carm. XII* (col. 385).
5. *Carm. XXXVII* (col. 414).
6. *Supr.*, p. 99.
7. Cf. Carini, *Epigrafia e paleografia del papa Damaso*, Roma, 1887.

tandis que dans les autres inscriptions ils sont très souvent inclinés (M). Dans la lettre R la ligne oblique est détachée de



INSCRIPTION DAMASIENNE DE LA CHAPELLE DES PAPES, A ST-CALIXTE.

la verticale (R). Cette paléographie hiératique, sacrée, était d'ordinaire réservée pour les tombeaux des martyrs ; c'est

seulement d'une manière exceptionnelle que S. Damase l'a employée dans quelques autres inscriptions, par exemple dans l'inscription de Projecta, conservée au Musée de Latran. On a essayé après lui de l'imiter, mais on n'y a réussi qu'imparfaitement.

On a trouvé dans toutes les catacombes romaines et même dans la basilique de St-Clément des inscriptions damasiennes. Il n'y en avait pas, semble-t-il, aux tombeaux des SS. Pierre et Paul, sans doute parce qu'ils étaient assez connus et que les pèlerins n'avaient pas besoin d'indications à leur sujet. A la Platonia, où on aurait pu perdre le souvenir de la sépulture simultanée des deux Apôtres, Damase avait placé une inscription :

HIC HABITASSE PRIVS SANCTOS COGNOSCERE DEBES
NOMINA QVISQUE PETRI PARITER PAVLIQUE REQVIRIS
DISCIPVLOS ORIENS MISIT QVOD SPONTE FATEMVR
SANGVINIS OB MERITVM CHRISTVM QVI PER ASTRA SECVTI
AETHERIOS PETIERE SINVS REGNAQVE PIORVM
ROMA SVOS POTIVS MERVIT DEFENDERE CIVES
HAEC DAMASVS VESTRAS REFERAT NOVA SIDERA LAVDES. *(Carm. 9.)*

Si maintenant nous parcourons les cimetières des différentes voies romaines, en tous nous trouvons des inscriptions damasiennes.

Au Vatican, l'inscription du baptistère, actuellement conservée dans les cryptes de St-Pierre :

CINGEBANT LATICES MONTEM, TENEROQVE MEATV
CORPORA MVLTORVM CINERES ATQVE OSSA RIGABANT
NON TVLIT HOC DAMASVS COMMVNI LEGE SEPVLTOS
POST REQVIEM TRISTES ITERVM PERSOLVERE POENAS
PROTINVS AGGRESSVS MAGNVM SVPERARE LABOREM
AGGERIS IMMENSI DEIFCIT CVLMINA MONTIS
INTIMA SOLLICITE SCRVTATVS VISCERA TERRAE
SICCAVIT TOTVM QVIDQVID MADEFECERAT HVMOR
INVENIT FONTEM PRAEBET QVI DONA SALVTIS
HAEC CVRAVIT MERCVRIVS LEVITA FIDELIS. *(Carm. 36.)*

Sur la *Via Salaria vetus*, les deux inscriptions en l'honneur des SS. Prote et Hyacinthe :

EXTREMO TVMVLVS LATVIT SVB AGGERE MONTIS
HVNC DAMASVS MONSTRAT SERVAT QVOD MEMBRA PIORVM
TE PROTVM RETINET MELIOR SIBI REGIA COELI
SANGVINE PVRPVREO SEQVERIS HYACINTHE PROBATVS
GERMANI FRATRES ANIMIS INGENTIBVS AMBO
HIC VICTOR MERVIT PALMAM PRIOR ILLE CORONAM. *(Carm. 26.)*

De cette inscription on ne possède que la moitié gauche, qui se trouve à l'église des Quatre Saints Couronnés. Celle qui suit a été récemment découverte dans le cimetière de St-Hermès, où était le tombeau de ces martyrs :

ASPICE DESCENSVM CERNES MIRABILE FACTVM
SANCTORVM MONVMENTA VIDES PATEFACTA SEPVLCRIS
MARTYRIS HIC PROTI TVMVLVS IACET ATQVE HYACHINTHI
QVEM CVM IAMDVDVM TEGERET MONS TERRA CALIGO
HOC THEODORVS OPVS CONSTRVXIT PRESBYTER INSTANS
VT DOMINI PLEBEM OPERA MAIORA TENERENT. *(Carm. 27.)*

Sur la *Via Salaria nova*, au cimetière de Priscille, l'inscription du pape Marcel, que nous lisons dans les recueils épigraphiques :

VERIDICVS RECTOR LAPSOS QVIA CRIMINA FLERE
PRAEDIXIT MISERIS FVIT OMNIBVS HOSTIS AMARVS
HINC FVROR HINC ODIVM SEQVITVR DISCORDIA LITES
SAEDITIO CAEDES SOLVVNTVR FOEDERA PACIS
CRIMEN OB ALTERIVS CHRISTVM QVI IN PACE NEGAVIT
FINIBVS EXPVLSVS PATRIAE EST FERITATE TYRANNI
HAEC BREVITER DAMASVS VOLVIT COMPERTA REFERRE
MARCELLI VT POPVLVS MERITVM COGNOSCERE POSSET. *(Carm. 11.)*

Sur la *Voie Nomentane*, l'inscription de Ste-Agnès, placée aujourd'hui à l'entrée de la basilique :

FAMA REFERT SANCTOS DVDVM RETVLISSE PARENTES
AGNEN CVM LVGVBRES CANTVS TVBA CONCREPVISSET
NVTRICIS GREMIVM SVBITO LIQVISSE PVELLAM
SPONTE TRVCIS CALCASSE MINAS RABIEMQVE TYRANNI
VRERE CVM FLAMMIS VOLVISSET NOBILE CORPVS

VIRIBVS IMMENSVM PARVIS SVPERASSE TIMOREM
NVDAQVE PROFVSVM CRINEM PER MEMBRA DEDISSE
NE DOMINI TEMPLVM FACIES PERITVRA VIDERET
O VENERANDA MIHI SANCTVM DECVS ALMA PVDORIS
VT DAMASI PRECIBVS FAVEAS PRECOR INCLYTA MARTYR. *(Carm. 29.)*

On voit dans ces vers une allusion à la persécution de l'an 257, au supplice du feu, au miracle arrivé dans le stade.

Sur la *Voie Tiburtine*, à St-Laurent, il y avait une inscription dont l'original n'a pas été retrouvé :

VERBERA CARNIFICES FLAMMAS TORMENTA CATENAS
VINCERE LAVRENTI SOLA FIDES POTVIT
HAEC DAMASVS CVMVLAT SVPPLEX ALTARIA DONIS
MARTYRIS EGREGIVM SVSPICIENS MERITVM. *(Carm. 14.)*

C'est peut-être le seul exemple d'inscription damasienne où les pentamètres alternent avec les hexamètres. On a dit que cette inscription avait été faite pour St-Laurent in Damaso, mais M. de Rossi a démontré qu'elle était placée sur le tombeau même du martyr (1).

Dans le cimetière voisin, celui de St-Hippolyte :

HIPPOLYTVS FERTVR PREMERENT CVM IVSSA TYRANNI
PRESBYTER IN SCISMA SEMPER MANSISSE NOVATI
TEMPORE QVO GLADIIS SECVIT PIA VISCERA MATRIS
DEVOTVS CHRISTO PETERET CVM REGNA PIORVM
QVAESISSET POPVLVS VBINAM PROCEDERE POSSET
CATHOLICAM DIXISSE FIDEM SEQVERENTVR VT OMNES
SIC NOSTER MERVIT CONFESSOR MARTYR VT ESSET
HAEC AVDITA REFERT DAMASVS PROBAT OMNIA CHRISTVS.

Deux petits fragments de cette inscription sont placés dans le cloître de St-Jean-de-Latran.

Sur la *Voie Labicane*, l'inscription des SS. Pierre et Marcellin, qui conserve certains détails appris par Damase de la bouche même du bourreau ; l'original est malheureusement perdu :

MARCELLINE TVOS PARITER PETRE NOSSE TRIVMPHOS
PERCVSSOR RETVLIT DAMASO MIHI CVM PVER ESSEM
HAEC SIBI CARNIFICEM RABIDVM MANDATA DEDISSE
SENTIBVS IN MEDIIS VESTRA VT TVNC COLLA SECARET

1. *Inscript. christ.*, t. II, p. 82.

NE TVMVLVM VESTRVM QVISQVAM COGNOSCERE POSSET
VOS ALACRES VESTRIS MANIBVS MVNDASSE SEPVLCRA
CANDIDVLO OCCVLTE POSTQVAM IACVISTIS IN ANTRO
POSTEA COMMONITAM VESTRA PIETATE LVCILLAM
HIC PLACVISSE MAGIS SANCTISSIMA CONDERE MEMBRA. (*Carm.* 23.)

Sur la même voie, l'inscription, maintenant perdue, de S. Gorgonius :

MARTYRIS HIC TVMVLVS MAGNO SVB VERTICE MONTIS
GORGONIVM RETINET SERVAT QVI ALTARIA CHRISTI
HIC QVICVMQVE VENIT SANCTORVM LIMINA QVAERAT
INVENIET VICINA IN SEDE HABITARE BEATOS
AD COELVM PARITER PIETAS QVOS VEXIT EVNTES. (*Carm.* 19.)

Sur la *Voie Appienne*, nous trouvons un grand nombre d'inscriptions damasiennes. A St-Calixte, celle de S. Eusèbe, dont il reste, outre plusieurs fragments originaux, une copie faite au VIe siècle :

DAMASVS EPISCOPVS FECIT
HERACLIVS VETVIT LABSOS PECCATA DOLERE
EVSEBIVS MISEROS DOCVIT SVA CRIMINA FLERE
SCINDITVR IN PARTES POPVLVS GLISCENTE FVRORE
SEDITIO CAEDES BELLVM DISCORDIA LITES
EXTEMPLO PARITER PVLSI FERITATE TYRANNI
INTEGRA CVM RECTOR SERVARET FOEDERA PACIS
PERTVLIT EXILIVM DOMINO SVB IVDICE LAETVS
LITORE TRINACRIO MVNDVM VITAMQVE RELIQVIT
EVSEBIO EPISCOPO ET MARTYRI. (*Carm.* 12.)

A droite et à gauche du texte, sur deux lignes verticales, l'écrivain a mis son nom et un témoignage de son dévoûment au pape Damase : FVRIVS DIONYSIVS FILOCALVS SCRIBSIT — DAMASI SVI PAPAE CVLTOR ATQVE AMATOR.

L'inscription bien connue de la chapelle des papes, recueillie et recomposée par M. de Rossi, est encore au fond de cette chapelle :

HIC CONGESTA IACET QVAERIS SI TVRBA PIORVM
CORPORA SANCTORVM RETINENT VENERANDA SEPVLCRA
SVBLIMES ANIMAS RAPVIT SIBI REGIA COELI
HIC COMITES XYSTI PORTANT QVI EX HOSTE TROPAEA

HIC NVMERVS PROCERVM SERVAT QVI ALTARIA CHRISTI
HIC POSITVS LONGA VIXIT QVI IN PACE SACERDOS
HIC CONFESSORES SANCTI QVOS GRAECIA MISIT
HIC IVVENES PVERIQVE SENES CASTIQVE NEPOTES
QVIS MAGE VIRGINEVM PLACVIT RETINERE PVDOREM
HIC FATEOR DAMASVS VOLVI MEA CONDERE MEMBRA
SED CINERES TIMVI SANCTOS VEXARE PIORVM. *(Carm. 33.)*

Celle de S. Sixte II, qui n'a pas été retrouvée, décrivait vivement la scène de son martyre et la générosité avec laquelle les chrétiens rivalisaient de zèle pour aller à la mort :

TEMPORE QVO GLADIVS SECVIT PIA VISCERA MATRIS
HIC POSITVS RECTOR COELESTIA IVSSA DOCEBAM
ADVENIVNT SVBITO RAPIVNT QVI FORTE SEDENTEM
MILITIBVS MISSIS POPVLI TVNC COLLA DEDERE
MOX VBI COGNOVIT SENIOR QVI TOLLERE VELLET
PALMAM SEQVE SVVMQVE CAPVT PRIOR OBTVLIT IPSE
IMPATIENS FERITAS POSSET NE LAEDERE QVEMQVAM
OSTENDIT CHRISTVS REDDIT QVI PREMIA VITAE
PASTORIS MERITVM NVMERVM GREGIS IPSE TVETVR. *(Carm. 10.)*

S. Sixte n'est pas nommé, mais c'est certainement de lui qu'il s'agit.

Dans la basilique supérieure de St-Sixte et Ste-Cécile était, avec le sarcophage de S. Tarsicius, une inscription en l'honneur du jeune martyr ; les anciens recueils nous en ont conservé le texte :

PAR MERITVM QVICVMQVE LEGIS COGNOSCE DVORVM
QVIS DAMASVS RECTOR TITVLOS POST PRAEMIA REDDIT
IVDAICVS POPVLVS STEPHANVM MELIORA PONENTEM
PERCVLERAT SAXIS TVLERAT QVI EX HOSTE TROPAEVM
MARTYRIVM PRIMVS RAPVIT LEVITA FIDELIS
TARSICIVM SANCTVM CHRISTI SACRAMENTA GERENTEM
CVM MALE SANA MANVS PETERET VVLGARE PROFANIS
IPSE ANIMAM POTIVS VOLVIT DIMITTERE CAESVS
PRODERE QVAM CANIBVS RABIDIS COELESTIA MEMBRA. *(Carm. 18.)*

L'inscription de S. Corneille n'a pas été conservée par les manuscrits. M. de Rossi, qui en a retrouvé une partie encore fixée au tombeau, en a donné cette restitution probable :

ASPICE DESCENSV EXSTRVCTO TENEBRISQVE FVGATIS
CORNELI MONVMENTA VIDES TVMVLVMQVE SACRATVM
HOC OPVS AEGROTI DAMASI PRAESTANTIA FECIT
ESSET VT ACCESSVS MELIOR POPVLISQVE PARATVM
AVXILIVM SANCTI ET VALEAS SI FVNDERE PVRO
CORDE PRECES DAMASVS MELIOR CONSVRGERE POSSET
QVEM NON LVCIS AMOR TENVIT MAGE CVRA LABORIS.

Au cimetière de Prétextat, sur la même voie, on remarque une inscription en l'honneur de S. Janvier qui appartient à une autre classe d'inscriptions damasiennes. C'est une simple dédicace, destinée à être fixée près de l'autel ou à l'entrée de la chapelle, et qui ne portait que ces mots :

BEATISSIMO ☧ MARTYRI
IANVARIO
DAMASVS ☧ EPISCOP ☧
FECIT.

Il y en avait de semblables à St-Hermès et à St-Valentin.

Le cimetière de St-Sébastien contenait, outre l'inscription placée dans la Platonia, celle de S. Eutychius, très importante pour l'histoire de ce martyr ; elle est aujourd'hui fixée dans la basilique à gauche de la porte d'entrée :

EVTYCHIVS MARTYR CRVDELIA IVSSA TYRANNI
CARNIFICVMQVE VIAS PARITER TVNC MILLE NOCENDI
VINCERE QVOD POTVIT MONSTRAVIT GLORIA CHRISTI
CARCERIS INLVVIEM SEQVITVR NOVA POENA PER ARTVS
TESTARVM FRAGMENTA PARANT NE SOMNVS ADIRET
BIS SENI TRANSIERE DIES ALIMENTA NEGANTVR
MITTITVR IN BARATHRVM SANCTVS LAVAT OMNIA SANGVIS
VVLNERA QVAE INTVLERAT MORTIS METVENDA POTESTAS
NOCTE SOPORIFERA TVRBANT INSOMNIA MENTEM
OSTENDIT LATEBRA INSONTIS QVAE MEMBRA TENERET
QVAERITVR INVENTVS COLITVR FOVET OMNIA PRAESTAT
EXPRESSIT DAMASVS MERITVM VENÉRARE SEPVLCRVM. (*Carm. 17.*)

et une autre en l'honneur de Saints dont le nombre et les noms étaient inconnus :

SANCTORVM QVICVMQVE LEGIS VENERARE SEPVLCRVM
NOMINA NeC NVMERVM POTVIT RETINERE VETVSTAS
ORNAVIT DAMASVS TVMVLVM COGNOSCITE RECTOR
PRO REDITV CLERI CHRISTO PRAESTANTE TRIVMPHANS
MARTYRIBVS SANCTIS REDDIT SVA VOTA SACERDOS. *(Carm. 16.)*

Sur la *Voie Ardéatine*, au cimetière de Domitille, l'inscription des soldats-martyrs Nérée et Achillée ; deux fragments ont été retrouvés :

MILITIAE NOMEN DEDERANT SAEVVMQVE GEREBANT
OFFICIVM PARITER SPECTANTES IVSSA TYRANNI
PRAECEPTIS PVLSANTE METV SERVIRE PARATI
MIRA FIDES RERVM SVBITO POSVERE FVROREM
CONVERSI FVGIVNT DVCIS IMPIA CASTRA RELINQVVNT
PROIICIVNT CLYPEOS PHALERAS TELAQVE CRVENTA
CONFESSI GAVDENT CHRISTI PORTARE TRIVMPHOS
CREDITE PER DAMASVM POSSIT QVID GLORIA CHRISTI. *(Carm. 25.)*

A côté de ce cimetière, S. Damase avait construit son tombeau et celui de sa sœur Irène, vierge consacrée, morte avant l'âge de vingt ans. Il y avait placé sa propre inscription funéraire copiée par les anciens pèlerins :

QVI GRADIENS PELAGI FLVCTVS COMPRESSIT AMAROS
VIVERE QVI PRAESTAT MORIENTIA SEMINA TERRAE
SOLVERE QVI POTVIT LAZARO SVA VINCVLA MORTIS
POST TENEBRAS FRATREM POST TERTIA LVMINA SOLIS
AD SVPEROS ITERVM MARTHAE DONARE SORORI
POST CINERES DAMASVM FACIET QVIA SURGERE CREDO. *(Carm. 34.)*

Un pèlerin, qui a lu cette inscription sans la comprendre, a cru que la sœur de S. Damase s'appelait Martha. Il faut rapprocher ces vers des peintures si nombreuses représentant la Résurrection de Lazare.

L'inscription d'Irène est un touchant monument d'affection fraternelle :

HOC TVMVLO SACRATA DEO NVNC MEMBRA QVIESCVNT
HIC SOROR EST DAMASI NOMEN SI QVAERIS IRENE
VOVERAT HAEC SESE CHRISTO CVM VITA MANERET
VIRGINIS VT MERITVM SANCTVS PVDOR IPSE PROBARET

BIS DENAS HIEMES NECDVM COMPLEVERAT AETAS
EGREGIOS MORES VITAE PRAECESSERAT AETAS
PROPOSITVM MENTIS PIETAS VENERANDA PVELLAE
MAGNIFICOS FRVCTVS DEDERAT MELIORIBVS ANNIS
TE GERMANA SOROR NOSTRI NVNC TESTIS AMORIS
CVM FVGERET MVNDVM DEDERAT MIHI PIGNVS HONESTVM
QVAM SIBI CVM RAPERET MELIOR TVNC REGIA COELI
NON TIMVI MORTEM COELOS QVOD LIBERA ADIRET
SED DOLVI FATEOR CONSORTIA PERDERE VITAE
NVNC VENIENTE DEO NOSTRI REMINISCERE VIRGO
VT TVA PER DOMINVM PRAESTET MIHI FACVLA LVMEN. (*Carm. 31.*)

Il est à remarquer que cette inscription n'a pas été tracée en caractères philocaliens (1). En 1880, on en a retrouvé un tout petit fragment dans l'église des SSts-Côme et Damien.

Sur la *Voie d'Ostie*, au cimetière de Commodille, l'inscription des SS. Félix et Adaucte, dont l'original n'a pas été retrouvé, sauf un petit fragment que possède le Musée de Latran :

O SEMEL ATQVE ITERVM VERO DE NOMINE FELIX
QVI INTEMERATA FIDE CONTEMPTO PRINCIPE MVNDI
CONFESSVS CHRISTVM COELESTIA REGNA PETISTI
O VERE PRETIOSA FIDES COGNOSCITE FRATRES
QVI AD COELVM VICTOR PARITER PROPERAVIT ADAVCTVS
PRESBYTER HIS VERVS DAMASO RECTORE IVBENTE
COMPOSVIT TVMVLVM SANCTORVM LIMINA ADORANS. (*Carm. 24.*)

Ces inscriptions nous ont conservé plusieurs pages de l'histoire des martyrs qui, sans elles, auraient été absolument perdues; les prières qu'elles renferment sont une nouvelle preuve de l'antiquité de la foi à la communion des saints et du culte rendu aux martyrs; enfin elles nous aident à déterminer dans chaque catacombe la position des tombeaux les plus vénérés. Elles ont donc une haute importance dogmatique, historique et topographique.

1. Cf. de Rossi, *Bullett.*, 1886, p. 146 sq.

§ II. Inscriptions postérieures à S. Damase.

Les inscriptions damasiennes ont été imitées par les successeurs du pape-poète, surtout par S. Sirice, jusqu'au VIe siècle. Quelques-unes de ces imitations sont très habiles : « Damasum sapiunt », suivant le mot de Merenda. Elles forment un groupe à part, auquel on a donné le nom d'inscriptions siriciennes et pseudo-damasiennes.

Nous en avons un exemple au cimetière de St-Hippolyte. La crypte historique de ce martyr formait une véritable basilique souterraine. Elle contenait une inscription damasienne, dont il ne reste que deux fragments placés dans le cloître de St-Jean de Latran, mais dont le texte est conservé par le manuscrit de Corbie aujourd'hui à la bibliothèque de St-Pétersbourg [1]. A défaut de cette inscription damasienne, on a retrouvé une autre inscription acrostiche, dans laquelle un prêtre nommé Léon rappelle les travaux de S. Damase ; les quelques mots perdus ont été suppléés par M. de Rossi [2] :

LAETA DEO PLEBS SANCTA CANAT QVOD MOENIA CRESCVNT
ET RENOVATA DOMVS MARTYRIS YppoLITI
ORNAMENTA OPERIS SURGVNt auctore DamASO
NATVS QVI ANTISTES SEDIS Apostolicae
INCLITA PACIFICIS FACTA EST haec aula triumphis
SERVATVRA DECVS PERPETVamque fidem
HAEC OMNIA NOVA QVAEQVE VIDES LEO presbiTER HORNAT.

Le triomphe pacifique dont parle l'inscription est sans doute la réconciliation des schismatiques avec S. Damase, qui aurait eu lieu dans cette chapelle. Prudence [3] nous a laissé la description des décorations rappelées ici. Cette inscription, brisée, était jadis perdue au milieu des décombres ; elle est maintenant fixée à la paroi de la chapelle.

A St-Clément, on voit une imitation d'inscription damasienne faite par S. Sirice.

Boniface Ier en plaça une dans la crypte de Ste-Félicité

1. Cf. de Rossi, *Bull.*, 1881, p. 26 sq. ; — *Supr.*, p. 230.
2. Cf. de Rossi, *Bull.*, 1883, p. 60 sq.
3. *Peristeph.*, hymn. XI (*P. L.*, t. LX, col. 547 sq.).

sur la voie Salaria. Il avait une grande dévotion pour cette Sainte et s'était retiré près de son tombeau pendant le schisme d'Eulalius. Après avoir triomphé du schisme, il bâtit là deux basiliques, l'une souterraine, l'autre à la surface du sol ; l'inscription originale est perdue, mais on en connaît le texte par les recueils. Elle faisait allusion à une peinture représentant Ste Félicité et ses fils dans les jardins du Paradis, et rappelait discrètement la cessation du schisme par l'intercession de la Sainte; on y peut voir des réminiscences de l'inscription damasienne de Ste Agnès.

INTONVIT METVENDA DIES SVRREXIT IN HOSTEM
IMPIA TELA MALI VINCERE CVM PROPERAT
CARNIFICIS SVPERASSE VIAS TVNC MILLE NOCENDI
SOLA FIDES POTVIT QVAM REGIT OMNIPOTENS
CORPOREIS RESOLVTA MALIS DVCE PRAEDITA CHRISTO
AETHERIS ALMA PARENS ATRIA CELSA PETIT
INSONTES PVEROS SEQVITVR PER AMENA VIRETA
TEMPORA VICTRICIS FLOREA SERTA LIGANT
PVRPVREAM RAPIVNT ANIMAM COELESTIA REGNA
SANGVINE LOTA SVO MEMBRA TENET TVMVLVS
SI TITVLVM QVAERIS MERITVM DE NOMINE SIGNAT
NE OPPRIMERER MALIS DVX FVIT ISTA MIHI (1).

La peinture que l'on voit aujourd'hui dans la basilique de Ste-Félicité n'est pas celle dont parle l'inscription, mais une peinture byzantine du VIIe siècle, peut-être une imitation de la peinture primitive.

Le pape Sixte III (432-440) fit tracer sur l'architrave du baptistère de St-Jean de Latran l'inscription suivante, que l'on y peut lire encore :

GENS SACRANDA POLIS HIC SEMINE NASCITVR ALMO
QVAM FOECVNDATIS SPIRITVS EDIT AQVIS
VIRGINEO FETV GENITRIX ECCLESIA NATOS
QVOS SPIRANTE DEO CONCIPIT AMNE PARIT
COELORVM REGNVM SPERATE HOC FONTE RENATI
NON RECIPIT FELIX VITA SEMEL GENITOS

1. *Sylloge de Verdun*. Cf. de Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 136.

FONS HIC EST VITAE QVI TOTVM DILVIT ORBEM
SVMENS DE CHRISTI VVLNERE PRINCIPIVM
MERGERE PECCATOR SACRO PVRGANDE FLVENTO
QVEM VETEREM ACCIPIET PROFERET VNDA NOVVM
INSONS ESSE VOLENS ISTO MVNDARE LAVACRO
SEV PATRIO PREMERIS CRIMINE SEV PROPRIO
NVLLA RENASCENTVM EST DISTANTIA QVOS FACIT VNVM
VNVS FONS VNVS SPIRITVS VNA FIDES
NEC NVMERVS QVEMQVAM SCELERVM NEC FORMA SVORVM
TERREAT HOC NATVS FLVMINE SANCTVS ERIT.

Cette inscription est aussi belle qu'importante pour le symbolisme relatif au baptême.

Sous le pontificat de S. Léon le Grand, une inscription fut placée dans la basilique dédiée à S. Étienne, au 3e mille de la voie Latine. Les restes de cette basilique ont été mis à jour par M. Fortunati, en 1857, à la suite de fouilles exécutées pour retrouver des tombeaux romains du temps des Antonins. Elle avait été construite, ainsi qu'un hospice pour les pèlerins et les pauvres, par une dame romaine nommée Demetriades. La confession, dont il reste des traces, ne recouvrait pas le corps de S. Étienne, mais seulement des reliques du martyr, ou plutôt des pseudo-reliques, des « patrocinia, memoriae sanctorum », comme on en avait alors dans beaucoup d'églises, principalement en Afrique (1). L'inscription se rattache aux travaux de restauration exécutés par S. Léon après le sac de Rome par Genséric (455):

CVM MVNDVM LInquENS DEMetrias AMNIA virgo
CLAUdERET ExtREMVM NON MORItura diem
HaeC TIBI PAPa LEO VOTORVM EXTREMA suorum
TradiDIT UT sacrAE SVRGERET AVla domus
MAnDaTI COMPLEta FIDES SED GLORia major
InTERIVS VOTVM SOLVERE QVAM PROPAlam
INViDERAT CVLMEN STEPhanVS QVI PRIMVS IN ORbe
RAPTVS MORTe trVCI REGNat IN ARCE poli
PrAESVLIS HAnc jussV TIGRINVS Presbiter aulam
EXCOLIT INSignIS MENTE LABOre vigens.

1. Cf. *supr.*, p. 102, not. 2.

Au VIe siècle, le pape Vigile composa pour les catacombes une inscription commémorative dans laquelle il parlait des restaurations faites par lui après l'invasion de Vitigès (537). Elle a été insérée dans la *Sylloge Palatina*, et on en a retrouvé un fragment au cimetière des Sts-Pierre et Marcellin; il est maintenant au Latran :

Cum peritura Getae POSVISSENT · CASTRA · SVB · VRBE
Moverunt sancTIS · BELLA · NEFANDA · PRIVS
Istaque sacrilego VERTERVNT · CORDE · SEPVLCRA
Martyribus quoNDAM · RITE · SACRATA · PIIS
Quos monstrante Deo DaMASVS · SIBI · PAPA · PROBATOS
Affixo monuit carmine jure coli
Sed periit titulus confracto marmore sanctus
Nec tamen his iterum posse perire fuit
Diruta Vigilius nam mox haec papa gemiscens
Hostibus expulsis omne novavit opus.

Cet exemple fut imité par les fidèles riches. Une inscription du cimetière de Thrason, où SS. Chrysante et Darie avaient été enterrés, rapporte que des particuliers, après les ravages des Goths, enrichirent la chapelle des deux martyrs de décorations plus belles encore que les premières. La basilique dont elle parle ne semble pas leur crypte historique, décrite par Grégoire de Tours (1), mais plutôt la basilique supérieure, dont Bosio a reconnu les ruines (2), et qui, par corruption du nom de Saturnin, un des anciens noms du cimetière, fut appelée au moyen âge église de Ste-Citronine:

.... PAVPERIS EX CENSV MELIVS NVNC ISTA RESVRGVNT
DIVITE SED VOTO PLVS PLACITVRA DEO.
PLANGE TVVM GENS SAEVA NEFAS PERIERE FVRORES
CREVIT IN HIS TEMPLIS PER TVA DAMNA DECVS.

De semblables restaurations sont mentionnées dans l'inscription du cimetière de St-Hippolyte, restituée par M. de Rossi. Cette inscription porte sa date: « Praesule Vigilio ».

1. *De gloria martyrum*, c. XXXVIII (*P. L.*, t. LXXI, col. 739).
2. *Rom. sott.*, l. III, c. 61.

Les trois lucernaires dont elle fait mention, et dont parle aussi Prudence, ([1]) ont été récemment retrouvés.

Devastata ITERVM SUMMOTa plebe precantum
Priscum PERDIDERANT ANTRA sacrata decus
Nec tua jam maRTYR POTERANT venerande sepulcra
Huic mundo LVCEM MITTERE qua frueris
Lux tamen ista tVA EST QVAE NESCIT fuNEra sed quo
Perpetvo CRESCAT NEC MINVAtur haBEt
Nam nigra nox tRINVM STVPVIT PER specVLA LVMEN
AdmittuntQVE NOVVM CONCaVA SAXA DIEM
Frustra barBARICIS fremuerunt AVSIBVS HOSTES
Foedaruntque SACRVM tela crVENTA LOCVM
Inclyta SED MELIVS splendescit MARTYRIS AVLA
AVCTOREMQVE gravant impIA FACTA SVVM
PRAESVLE VIGILIO SVMPserunt ANTRA DECOREM
PRESBYTERI ANDREAE CVRa PEREGIT OPVS ([2]).

Les travaux du pape Vigile ont été les derniers grands travaux exécutés dans les Catacombes. Il n'y eut après lui que des restaurations partielles, comme celles du pape Honorius à St-Valentin et à St-Pancrace.

Une inscription retrouvée dans le pavé de Ste-Marie du Transtévère nous a conservé le souvenir d'un prêtre nommé Mareas, qui fut vicaire de Vigile, pendant que celui-ci était à Constantinople pour la fameuse question des Trois Chapitres. Il avait succédé dans cette charge à Valentin, tué en 546, lors de la prise de Rome, ainsi que le rapporte Procope ([3]).

✠ DIGNE TENES PRAEMIVM MAREAS PRO NOMINE XPI
VINDICE QVO VIVIT SEDES APOSTOLICA
PRAESVLIS IN VICIBVS CLAVSISTI PECTORA SAEVA
NE MANDATA PATRVM PERDERET VLLA FIDES
TVQVE SACERDOTES DOCVISTI CRISMATE SANCTO
TANGERE BIS NVLLVM IVDICE POSSE DEO
TE QVAERVNT OMNES TE SAECVLA NOSTRA REQVIRVNT
TV FVERAS MERITVS PONTIFICALE DECVS

1. *Loc. cit.*
2. Cf. de Rossi, *Bullettino di arch. crist.*, 1882, p. 56 sq.
3. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1869, p. 17-30.

PAVPERIBVS LARGVS VIXISTI NVLLA RESERVANS
DEDISTI MVLTIS QUAE MODO SOLVS HABES
HOC TIBI CARE PATER debita PIETATE NOTAVI
VT RELEGANT CVNCTI QVAM BENE CLARVS ERAS
REQVIESCIT IN PACE MAREAS PB. QVI ......
...... ST BASILI INDIC. III.

La date était celle de l'année 555, la 14e « post consulatum Basilii ».

Vers la fin du VIe siècle, le pape Pélage II restaura la basilique de St-Laurent. L'ancien édifice, celui de Constantin, était au niveau du tombeau et avait son entrée à l'endroit où est maintenant le tombeau de Pie IX. C'était la « basilica ad corpus ». Une autre basilique, « basilica major », avait été orientée en sens contraire. Une inscription en mosaïque, tracée sur l'arc triomphal qui sépare les deux édifices, rappelle les travaux de Pélage :

PRAESVLE PELAGIO MARTYR LAVRENTIVS OLIM
TEMPLA SIBI STATVIT TAM PRETIOSA DARI
MIRA FIDES GLADIOS HOSTILES INTER ET IRAS
PONTIFICEM MERITIS HAEC CELEBRASSE SVIS
TV MODO SANCTORVM CVI CRESCERE CONSTAT HONORES
FAC SVB PACE COLI TECTA DICATA TIBI
MARTYRIVM FLAMMIS OLIM LEVITA SVBISTI
IVRE TVIS TEMPLIS LVX VENERANDA REDIT.

On reconnaît dans ces vers une allusion à la flamme du bûcher de S. Laurent et aux guerres des Lombards. Au XIIIe siècle, Honorius III réunit les deux basiliques pour en former l'église actuelle.

S. Grégoire le Grand succéda à Pélage II. Sur son tombeau, dans l'ancienne basilique Vaticane, était une inscription qui est conservée dans le manuscrit 591 du Vatican et dont trois fragments ont été fixés dans les cryptes de St-Pierre par Settele et Sarti. On y remarque une allusion au zèle de ce pape pour la conversion, la conquête spirituelle des Anglais :

✠ SVSCIPE TERRA TVO CORPVS DE CORPORE SVMPTVM
REDDERE QVOD VALEAS VIVIFICANTE DEO

SPIRITVS ASTRA PETIT LETI NIL IVRA NOCEBVNT
CVI VITAE ALTERIVS MORS MAGIS IPSA VIA EST
PONTIFICIS SVMMI HIC CLAVDVNTVR MEMBRA SEPVLCRO
QVI INNVMERIS SEMPER VIVIT VBIQVE BONIS
ESVRIEM DAPIBVS SVPERAVIT FRIGORA VESTE
ATQVE ANIMAM MONITIS TEXIT AB HOSTE SACRIS
IMPLEBATQVE ACTV QVIDQVID SERMONE DOCEBAT
ESSET VT EXEMPLVM MYSTICA VERBA LOQVENS
AD CHRISTVM ANGLOS CONVERTIT PIETATE MAGISTRA
ADQVIRENS FIDEI AGMINA GENTE NOVA
HOC LIBER HOC STVDIVM HAEC TIBI CVRA HOC PASTOR AGEBAS
VT DOMINO OFFERRES PLVRIMA LVCRA GREGIS
HISQVE DEI CONSVL FACTVS LAETARE TRIVMPHIS
NAM MERCEDEM OPERVM IAM SINE FINE TENES
HIC REQVIESCIT GREGORIVS I PP. QVI SEDIT ANNOS XIII
MENS. VI DIES X. DEPOSITVS IIII ID. MART [1].

C'est le mois de mars de l'an 604. La date consulaire n'est point marquée : on avait cessé de la mentionner habituellement, et on n'indiquait pas encore l'ère chrétienne.

Le VIIe siècle fut un siècle d'ignorance, où l'épigraphie ne trouve guère à recueillir. Presque plus d'inscriptions historiques ; seulement des inscriptions sépulcrales de papes ou de grands personnages. Il y a cependant quelques exceptions. Ainsi Honorius, vers 630, après avoir restauré Ste-Agnès et fait exécuter la belle mosaïque que l'on voit encore au fond de l'abside, plaça au-dessous de cette mosaïque une inscription, qui donne d'ailleurs une idée du style barbare de l'époque :

AVREA CONCISIS SVRGIT PICTVRA METALLIS
ET COMPLEXA SIMVL CLAVDITVR IPSA DIES
FONTIBVS E NIBEIS CREDAS AVRORA SVBIRE
CORREPTAS NVBES RVRIBVS ARVA RIGANS

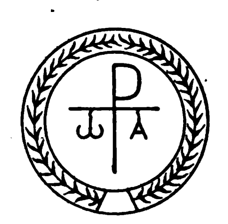
VEL QVALEM INTER SIDERA LVCEM PROFERET IRIM
PVRPVREVSQVE PAVO IPSE COLORE NITENS
QVI POTVIT NOCTIS VEL LVCIS REDDERE FINEM
MARTYRVM E BVSTIS HINC REPPVLIT ILLE CHAOS

1. de Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 52.

EVRSVM VERSA NVTV QVOD CVNCTIS CERNITVR VSQVE
PRAESVL HONORIVS HAEC VOTA DICATA DEDIT
VESTIBVS ET FACTIS SIGNANTVR ILLIVS ORA
EXCITAT ASPECTV LVCIDA CORDA GERENS.

Il faut se rappeler, pour comprendre ces vers assez obscurs, que dans cette restauration on avait taillé la colline qui entourait la basilique, afin de donner plus de lumière, et que la mosaïque représente Honorius vêtu des ornements pontificaux et offrant la basilique à Ste Agnès.

Avec le VIIe siècle finit l'ancienne épigraphie chrétienne proprement dite. C'est pourquoi M. de Rossi n'a inséré dans son grand ouvrage tant de fois cité que les « Inscriptiones christianae Urbis Romae septimo saeculo antiquiores ».



Chapitre dixième.

LES « GRAFFITI ».

ON distingue deux classes de « graffiti » : les « graffiti » sépulcraux et les « graffiti » des pèlerins.

Les « graffiti » sépulcraux commencent de bonne heure. Il y en a un grand nombre. Ce sont, en réalité, des inscriptions abrégées, tracées, au moment de la sépulture, sur la chaux fraîche du « loculus » ou des parois du cimetière. Quelques-uns, qui expriment des invocations analogues à celles que présentent les inscriptions gravées, ont une valeur dogmatique. Plusieurs indiquent la date consulaire. Il y en a en grec aussi bien qu'en latin.

« GRAFFITI » SÉPULCRAUX.

Les « graffiti » des pèlerins ont été tracés, non sur la chaux molle, mais sur l'enduit durci ; la différence est facile à constater. Ils expriment souvent des prières, des invocations ; quelquefois ils ne contiennent qu'un nom. Plusieurs remontent à l'origine même de la période de la paix. Aux IVe et Ve siècles, on rencontre des noms grecs et latins ; et dès le VIe,

des noms goths, saxons, lombards (Arivalitus, Garibaldus), et ainsi jusqu'au IX[e] siècle. Quelquefois les noms sont précédés de la croix ; ce sont peut-être les noms de prêtres qui ont célébré le St-Sacrifice près des tombeaux des martyrs. Le nom de ☩ LEO, LEO PBR, est répété plusieurs fois.

Les prières exprimées par les « graffiti » sont tantôt des suffrages pour les défunts, tantôt des invocations aux martyrs. A St-Calixte, l'entrée de la chapelle des papes est couverte d'inscriptions de ce genre, notamment d'invocations à S. Sixte II. Dans ce même cimetière on lit en plusieurs endroits des prières pour une certaine Sophronia. « Le pieux visiteur a dû venir là, le cœur plein du souvenir aimé de Sophronia, — sa femme, ou sa sœur, ou sa mère. Avant d'entrer dans le vestibule du principal sanctuaire, il écrit : SOPHRONIA VIVAS... CVM TVIS : « Sophronie, puisses-tu vivre avec les tiens ! » Un peu plus loin, sur la porte d'une autre chapelle, il réitère le même souhait, mais en lui donnant une forme plus religieuse : SOPHRONIA (vivas) IN DOMINO, « Sophronie, puisses-tu vivre dans le Seigneur ! » Plus loin encore, près de l'arcosolium d'une autre chapelle, la dernière que visitaient en ce temps-là les pèlerins, il trace en caractères plus larges, plus réguliers, en grandes lettres monumentales, cette tendre affirmation : SOPHRONIA DVLCIS SEMPER VIVES DEO. — « Ma douce Sophronie, tu vivras toujours en Dieu ; » et, immédiatement au-dessous, il répète encore, comme ne pouvant se détacher de cette pensée : SOPHRONIA VIVES, « Oui, Sophronie, tu vivras ». Touchante histoire, retrouvée sur ces murailles, des sentiments qui se sont succédé dans l'âme de ce pèlerin, à son insu peut-être, pendant qu'il visitait l'un après l'autre les tombeaux des martyrs : d'abord le désir, l'amour, un souvenir fidèle, une tendre espérance, et, bientôt, sous la pieuse impression des lieux saints, cette espérance se changeant en une douce confiance, se transformant en une certitude, s'affirmant en un cri de triomphe de l'amour illuminé par la foi [1]. »

1. Northcote-Allard, *Rome souterraine*, p. 177-178. « Il sublime addio, non dell' eterno *Vale* pagano, ma della cristiana speranza e fiducia, *Semper vives Deo*...... » De Rossi, *Roma sotter.*, t. II, p. 15.

Dans une chapelle du cimetière de Priscille, on lit cette inscription : VIVAS IN DEO, ET FILII TVI OMNES HABEANT DEVM PROTECTOREM. — A St-Calixte, à l'entrée de la chambre des Papes : IERVSALE CIVITAS ET ORNAMENTVM MARTYRVM. — Souvent ce sont des prières adressées aux martyrs: SALBA ME DOMINE CRESCENTIONE, — IN MENTE



« GRAFFITI » DE LA CHAPELLE DES PAPES.
(Voir ci-contre la transcription.)

HABEAS, — IN MENTE HABETE, — IN ORATIONIBVS TVIS PETE PRO..., — PETITE SPIRITA SANCTA, etc.

Les dernières fouilles du cimetière des Sts-Pierre et Marcellin ont aussi fait retrouver de nombreux « graffiti », tracés sur les parois de la crypte historique de ces deux martyrs. Au milieu de noms grecs, latins et lombards, on y

Transcription des « graffiti » de la chapelle des papes.

(Adria)NVS BONIZO

I VIV(as)

FEL(ic)I $\overline{\text{PBR}}$ PECCATOR

ΡΟΥΦΙΝΑ

SANCTE XVC(te)

(M)AXIMI EN Θεω MET(a)ΠANT (ων ἐπισκόπων)

(Pri)MITI ΠΟΝΤΙΑΝΕ ΖΗCΗC SANC(te Suste in men)
TE ABEAS IN ORATIONE

PRO ЬINIANI Tϵ ϵIC MIAN

(pe)TE(p)ROME EVSTA(chi)VM

PRIMITI NONNANЬC SAÑTE SVSTE IN MENTE

AMANTI HABEAS IN HORATIONES

NA NA AVRELIV REPENTINV

IERVSALE CIVITAS ET

ANASTATXA A PETE PRO MARCIANVM ALVMNV IIM

ORNAMENTVM

CARA MATER

MARTYR$\overline{\text{V}}$ D NABALTARIA

CVIVS BER TALLA

SANCTE SVSTE

REPENTI(num)

SVCCESSVM RVFINVM AGAPITVM E

SANCTE XYSTE

(in me)NTE HABEAS IN HO(rationes) SVSTE SAN(cte)

VT AELIBERA

SVCC SVM RVFINVM AGAPITVM SA

CROCEO

RV FINVM ΓϵΛΑCΙ ΖΗC ϵΝϵ θϵω

RV

BΥΛ CONTRI ΔΙΟΝΥCΙ ΖΗCϵC

CIA

VT QVOD ITERAVI(mus) FACER BIBAC IN θϵω

IN P(ace) ASTRA PETE TYXIC

ELIA

NTE BIBAC

E SATVR IN ΔΕΟ MARCIANVM

ARANTIAM AQ

ORTA MAX SVCCESSVM

TVA ANCTA

VT VERICVNDVS CVM SVIS SEVERVM SPIRITA

ARMEN BENE NAVIGET

SANCTA IN MENTE

SEBATIA

PATωNI HAVETE ET OM

XIC AICXIONAC NES FRATRES NOS

ΑΔΡΙΑΝΟC TROS LEONTIVIB(as)

ΛΕΟ AVIVS IN VITA

lit des prières comme celles-ci : MARCELLINE PETRE PETITE PRO..., — IN MENTE HABETE..., etc.

Les pieux pèlerins qui ont tracé ces inscriptions prennent souvent, par humilité, le titre de « pécheurs » : EVSTATIVS HVMILIS PECCATOR..., — HVMILIS PECCATOR PRESBYTER VESTER...

La paléographie des « graffiti » de pèlerins est différente de celle des « graffiti » sépulcraux, à laquelle elle est généralement postérieure. On peut l'étudier dans la collection des célèbres papyrus de Ravenne, publiés par Marini.

Il convient de remarquer l'importance topographique de ces « graffiti ». Presque toujours, dans les catacombes romaines, ils indiquent le voisinage d'une crypte historique de martyr. Parfois même ils nous permettent presque de suivre le chemin que parcouraient les visiteurs pour se rendre des basiliques supérieures aux chapelles souterraines qui renfermaient les tombeaux les plus vénérés.



Chapitre onzième.

LES DERNIERS MONUMENTS DE L'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE.

VERS le milieu du VIII[e] siècle, une sorte de renaissance littéraire se fait sentir. Sous l'influence d'Alcuin et de son école, on commence à cultiver l'épigraphie. Les premiers recueils d'inscriptions appartiennent à cette époque ; un des plus anciens est le célèbre *Itinéraire d'Einsiedeln* (VIII[e] siècle). Les inscriptions de ce temps sont assez nombreuses. On peut citer comme exemple l'épitaphe du pape Hadrien I[er], que Charlemagne lui-même avait fait graver en France, ainsi que le prouve, selon M. de Rossi, la nature même du marbre. Cette inscription est actuellement dans le vestibule de St-Pierre. Elle ne porte pas de date ; mais on sait qu'Hadrien I[er] mourut en 795. En voici un fragment :

HIC PATER ECCLESIAE ROMAE DECVS INCLITVS AVCTOR
HADRIANVS REQVIEM PAPA BEATVS HABET

. . . .

POST PATREM LACRIMANS CAROLVS HAEC CARMINA SCRIPSI
TV MIHI DVLCIS AMOR TE MODO PLANGO PATER
TV MEMOR ESTO MEI SEQVITVR TE MENS MEA SEMPER
CVM CHRISTI TENEAS REGNA BEATA POLI
TE CLERVS POPVLVS MAGNO DILEXIT AMORE
OMNIBVS VNVS AMOR OPTIME PRAESVL ERAS
NOMINA IVNGO SIMVL TITVLIS CARISSIME NOSTRA
HADRIANVS CAROLVS REX EGO TVQVE PATER

. . . .

SEDIT BEATAE MEM. HADRIANVS PAPA
ANNOS XXIII · MENS · X · D · XVII ·
OBIIT VII · KAL. IAN.

Malheureusement cette renaissance dura peu. Il s'en faut bien que l'on retrouve la même élégance, par exemple, dans l'inscription que Pascal I[er], au IX[e] siècle, plaça sur la mosaïque de Ste-Praxède :

EMICAT AVLA PIA VARIIS DECORATA METALLIS
PRAXEDIS DOMINO SVPER AETHRA PLACENTIS HONORE
PONTIFICIS SVMMI STVDIO PASCHALIS ALVMNI
SEDIS APOSTOLICAE PASSIM QVI CORPORA CONDENS
PLVRIMA SANCTORVM SVBTER HAEC MOENIA PONIT
FRETVS VT HIS LIMEN MEREATVR ADIRE POLORVM.

Cette inscription contient quelques réminiscences d'inscriptions plus anciennes, et rappelle que Pascal Ier transféra dans la ville les corps des martyrs. Une autre inscription du même pape, dans la même basilique, donne le catalogue des corps saints déposés en ce lieu.

De même les inscriptions de Ste-Cécile mentionnent que les saintes reliques possédées par la basilique proviennent des catacombes ; elles font aussi allusion aux grandes processions qu'occasionnaient ces translations :

QVAE PRIOR IN CRYPTIS PAVSABANT MEMBRA BEATA...
....
ROMA RESVLTAT OVANS SEMPER ORNATA PER AEVVM.
HOS COLIT EGREGIOS DEVOTE ROMA PATRONOS.

On peut rapprocher de ces inscriptions celles que l'on a désignées sous le nom de *Notitiae nataliciorum sanctorum.*

✠ IN N DNI · HAEC NOT · NAT · SC
HIC REQVIESCENT
MENSE MART · D · XVIIII · N · SCAR DARIAE
ET HILARIAE · V ·
MENSE AVG · D · VIII · N · SCAR MEMMIAE
ET IVLIANAE
DIE VIIII M · SS · N · SCAE ARTHEMIAE
DIE XII M · SS · N · SCAE CONCORDIAE
MENSE SEPT · D · XXX N · SCAR · SOFIAE
PISTIS · HELPIS · ET · AGAPE
MENSE OCT · D · XIII · N · SCAE CONCHYLE
D · XVIII M · SS · N · SCAE TRIFONIAE
D · XXVIII · M · SS · N · SCAE CYRILLAE

« NOTITIA » DES SAINTES DE ST-SYLVESTRE.

Ce sont de vrais calendriers. On en a deux exemples à St-Sylvestre in Capite : du côté droit du vestibule, la liste

des Saintes ; de l'autre côté, celle des Saints transportés dans cette église. Une semblable *Notitia*,— le calendrier de l'église prénestine, — a été trouvée dans l'ancienne basilique de St-Agapit à Palestrina ([1]).

IN N DNI HAEC EST NOTITIA NATALICIORVM
SCORVM HIC REQVIESCENTIVM
MENSE IANVARIO DIE III · NAT · SCI ANTHERI PAPAE
DIE X M · SS · N · SCI · MILTIADES PAPAE
MENSE FEBR · DIE XI · N · SCOR · CALOCERI ET PARTHENII
MENSE MARTIO D · II · N · SCI LVCII PAPAE
DIE VIII · M · SS · N · SCOR · QVORVM NOM · DS · SCIT
DIE XVIII · M · SS · N · SCI · PYMENII · PB · ET MART ·
DIE XVIIII · M · SS · N · SCOR · CHRYSANTHI
ET THRASONIS
DIE XXIIII · M · SS · N · SCI · QVIRINI · MART ·
MENSE APRIL · D · XXII · N · SCI GAII · PAPAE
DIE XXV · M · SS · NA · SCI · MILITI · MART ·
MENSE · MAIO · D · XII · N · SCOR · TROFIMI
ET CALOCERI
MENSE IVLIO · DIE XXVI · NAT · SCOR · ZEFIRINI PAPAE
ET TARSICII MARTYRIS
MENSE · AVGVSTO · DIE · VIII · NA · SCOR ·
QVIRIACI · LARGI · ET · SMARAGDI A^{R}CHEL ·
DIE · XIII · M · SS · NA · SCI YPPOLITI
MENSE · SEPTIMBRIO DIE X · N · SCI GOR
GONII ET ALIO℞ · QVO℞ · NOM · DS · SCIT
DIE XX · M · SS · N · SCI IANVARII D · XXII N
SCOR · PAMFILI ET PAVLIMITIS
MENSE · OCT · DIE · VIIII · N · SCOR · MVLTO℞ · MART ·
DIE XIII · M · SS · N · SCOR · PROIECTI ET SEBERI
MENSE NOV · D · XXVII N · S · OPTATI ET POLYCHAMI
D · XI · M · SS · N · SCO℞ · VIGINTI QVINQVE
MENSE DEC · D · XXVII · N · SCI DYONISII · PAPAE
D · XXVIIII · M · SS · N · SCI · NEMESII · DIACONI ·

« NOTITIA » DES SAINTS DE ST-SYLVESTRE.

Comme preuve de la décadence de l'épigraphie, on peut encore citer l'épitaphe de Nicolas Ier, en partie conservée dans

1. Cf. Marucchi, *Guida archeologica dell'antica Preneste*, p. 153 sq.

les cryptes du Vatican. Cette grossière inscription a cependant une importance historique particulière. Elle rappelle le zèle apostolique de Nicolas (857-868), qui travailla à la conversion des Slaves, des Bulgares, comme S. Grégoire le Grand avait travaillé à celle des Saxons ; et fait allusion à la grande autorité morale du pape. L'apôtre des Slaves fut S. Cyrille, qui vint à Rome avec son frère Méthode, apportant le corps de S. Clément mort en Chersonèse ; les peintures de la basilique souterraine de St-Clément ont conservé le souvenir de cette translation. Voici le texte de l'épitaphe :

SCIRE VOLENS CVR TRISTE GENVS MORTALE REPENTE
QVISQVIS AD HAEC PROPERAS EOIS PARTIBVS AVLAE
TEMPLA VEL OCCIDVIS POLLENS AVSTROQVE BEATAE
AXE VEL A GELIDO CARMEN SCRVTARE MEMENTO
CONDITVR HOC ANTRO SACRI SVBSTANTIA CARNIS
PRAESVLIS EGREGII NICOLAI DOGMATE SANCTO
QVI FVLSIT CVNCTIS MVNDVM REPLEVIT ET ORBEM
INTACTIS NITVIT MEMBRIS CASTOQVE PVDORE
QVAE DOCVIT VERBIS ACTVQVE PEREGIT OPIMO
SIDEREAE PLENVS MANSIT DOCTVSQVE SOPHIAE
COELORVM CLARIS QVEM SERVANT REGNA TRIVMPHIS
VT VERNET SOLIIS PROCERVM PER SAECVLA NATVM.

Nous avons aussi du IXe siècle des inscriptions relatives aux basiliques des Sts-Pierre et Paul. En 847, sur la fin du pontificat de Serge II, les Sarrasins ravagèrent Rome et les deux basiliques apostoliques; Léon IV, successeur de Serge, les battit à Ostie en 849. Reçu triomphalement à son retour, il décida de construire une enceinte autour de la basilique de St-Pierre. Ce fut l'origine de la « civitas Leoniana ». On peut voir encore des traces de cette muraille. Il reste aussi trois inscriptions qui y furent placées et qui sont actuellement fixées au mur du côté où était la Porta Angelica. L'une ne porte que ces mots : CIVITAS LEONIANA. Les deux autres sont un peu plus longues ; elles nomment les milices qui exécutèrent les travaux :

✠ HANC · TVRREM
ET · PAGINE · VNA · F
ACTA · A · MILITIAE
CAPRACORVM
TEM · DOM · LEONIS
QVAR · PP · EGO · AGATHO · E....

✠ TEMPORIB · DOM · LEONIS · Q · PP · HANC · PAGINE · ET · DV
AS · TVRRES · SALTISINE · MILITIA · CONSTRVXIT ✠

A l'époque du pape Jean VIII (872-882), nouvelle attaque des Sarrasins ; ils furent battus, en 877, au promontoire de Circé près Terracine. A la suite de cette victoire, le pape entoura St-Paul d'une petite ville appelée Johannipolis. On y voyait les inscriptions suivantes, dont le musée de St-Paul-hors-les-murs conserve un fragment :

HIC MVRVS SALVATOR ADEST INVICTAQUE PORTA
QVAE REPROBOS ARCET SVSCIPIT ATQVE PIOS
HANC PROCERES INTRATE SENES IVVENESQVE TOGATI
PLEBSQVE SACRATA DEI LIMINA SANCTA PETENS
QVAM PRAESVL DOMINI SACRAVIT RITE IOHANNES
QVI NITIDIS FVLSIT MORIBVS AC MERITIS
PRAESVLIS OCTAVI DE NOMINE FACTA IOHANNIS
ECCE IOHANNOPOLIS VRBS VENERANDA CLVIT.

ANGELVS HANC DOMINI PAVLO CVM PRINCIPE SANCTVS
CVSTODIAT PORTAM SEMPER AB HOSTE NEQVAM
INSIGNEM NIMIVM MVRO QVAM CONSTRVIT AMPLO
SEDIS APOSTOLICAE PAPA IOHANNES OVANS
VT SIBI POST OBITVM COELESTIS IANVA REGNI
PANDATVR CHRISTO SAT MISERANTE DEO.

Cette ville fut abandonnée au moyen âge, et l'enceinte absolument rasée ; on n'en retrouve plus rien.

Au Xe siècle, l'ignorance devient de plus en plus profonde ; les inscriptions sont d'un style barbare, quoique la paléographie se conserve assez bien pour qu'on ait pu attribuer à quelques-unes de ces inscriptions une date beaucoup plus ancienne. L'inscription de Grégoire V (996-999), cousin de l'empereur Othon III, élu pape par sa faveur à l'âge de

24 ou 25 ans, mentionne qu'il instruisait les fidèles en allemand, en langue vulgaire et en latin :

VSVS FRANCISCA VVLGARI ET VOCE LATINA
INSTITVIT POPVLOS ELOQVIO TRIPLICI.

C'est le premier exemple connu de l'emploi de la langue vulgaire (italienne) dans les discours publics (1).

Au XIe siècle et au XIIe, beaucoup d'inscriptions sont en vers rimés ou léonins. On reconnaît ainsi la vraie date d'une petite inscription de Ste-Marie de Trivio, près de la fontaine de Trévi, qu'on aurait pu juger du VIe siècle, parce qu'elle contient le nom de Bélisaire, et qui appartient certainement au XIe.

HANC VIR PATRICIVS | VILISARIVS VRBIS AMICVS
OB CVLPAE VENIAM | CONDIDIT ECCLESIAM
HANC IDCIRCO PEDEM | SACRAM QVI PONIS IN AEDEM
VT MISERETVR EVM | SAEPE PRECARE DEVM.

Du commencement du XIIe siècle est l'inscription de l'abside de la basilique supérieure de St-Clément, édifiée par Pascal II :

ECCLESIAM CHRISTI | VITI SIMILABIMVS ISTI
QVAM LEX ARENTEM | SED CRVX FECIT ESSE VIRENTEM.

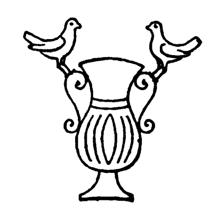
Pendant toute la période qui s'étend de la fin du IXe siècle au XIIe, nous trouvons surtout des inscriptions de donations. Il y en a d'assez importantes. A St-Valentin ont appartenu deux inscriptions de ce genre, dont l'une, gravée sous Jean IX (898), à l'occasion d'une nouvelle restauration, est conservée dans le vestibule de Ste-Marie in Cosmedin ; et l'autre, composée en 1061, dans la basilique de St-Sylvestre (2). Cette dernière fait, pour la première fois, mention du clocher : « Turrem quam campanile dicimus. » Et cette indication est remarquable ; car si on trouve dans d'autres villes, à Ravenne par exemple, des clochers plus anciens, à Rome il n'en existe pas d'antérieurs au XIe siècle.

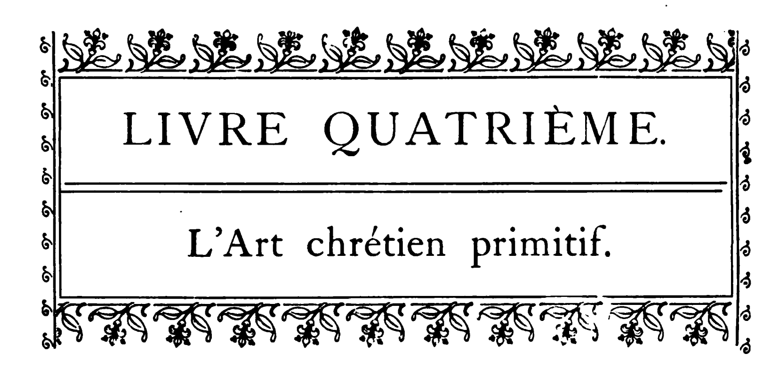
1. Cf. de Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 217.
2. Cf. Marucchi, *Il cimitero e la basilica di S. Valentino*, p. 127 sq.

Jusqu'au XIIe siècle, on a conservé pour les inscriptions le caractère romain plus ou moins altéré. A partir du XIIIe, on a substitué à la lettre romaine classique le caractère gothique, qui dura jusqu'au commencement du XVe siècle. L'inscription gothique placée par l'archevêque de Bourges Guillaume dans la catacombe de St-Sébastien, sur le tombeau présumé de Ste Cécile, est de 1409. Une inscription de même caractère et presque de la même époque, due à un cardinal espagnol, se voit aux Quatre-Saints-Couronnés. Les inscriptions sépulcrales du moyen âge sont généralement très simples. Elles ne contiennent guère, outre les noms du défunt, que cette prière : CVIVS ANIMA REQVIESCAT IN PACE, à laquelle on ajoute quelquefois AMEN.

Quand, au XVe siècle, on reprit le caractère romain, on retrouva très vite la perfection de la paléographie du siècle d'Auguste. Un fragment d'inscription de cette époque, découverte aux Sts-Apôtres, où elle se voit encore, a passé d'abord pour un monument de la bonne époque impériale, tandis qu'en réalité elle est de Sixte IV, qui rebâtit le portique de cette église.

L'étude de l'épigraphie païenne, provoquée par la renaissance des arts et des lettres, devait conduire aussi à celle de l'épigraphie chrétienne, ainsi que nous l'avons vu dans notre Introduction.





LIVRE QUATRIÈME.

L'Art chrétien primitif.

Chapitre premier.

APERÇUS GÉNÉRAUX (1).

§ I. Art païen et art chrétien.

L'ART chrétien naquit au milieu de l'art classique gréco-romain. Il est naturel qu'il ait subi les mêmes phases, et que l'histoire de l'un et celle de l'autre présentent à peu près les mêmes périodes.

L'art romain a eu son plus bel épanouissement sous l'empire, jusqu'à la fin du IIe siècle. Les peintures trouvées au Palatin et à Pompéi sont du style le plus pur. On rencontre la même perfection dans les monuments du règne de Trajan et de celui d'Hadrien. La décadence commence sous Septime-Sévère. L'arc de triomphe élevé par ce prince en fournit la preuve : il y a une grande différence entre les ornements dont il est chargé et la simplicité de bon goût que présente, par exemple, l'Arc de Titus. On pourrait établir une comparaison semblable entre les peintures faites au IIIe siècle dans les tombeaux ou les maisons privées et les peintures de Pompéi. A l'époque de Constantin, la sculpture et l'architecture sont en pleine décadence : quelle distance entre les bas-reliefs inférieurs de l'Arc de Constantin, et les bas-reliefs supérieurs qui ont été empruntés à un monument du temps de Trajan ! Les monuments d'architecture, comme les mausolées de Ste Constance et de Ste Hélène, ont encore une certaine grandeur, mais le bon goût fait défaut. Sous Honorius et Arcadius, la décadence est complète.

L'art chrétien a traversé les mêmes phases. On parle

1. Sur l'art chrétien primitif, cf. Marchi, *I monumenti delle arti cristiane primitive*, 1844 ; — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, 1873-81 ; — Grimouard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, 1872 ; — Kraus, *Die christliche Kunst in ihren frühesten Anfängen*, 1873 ; *Geschichte der christ. Kunst*, 1895 sq. ; — Müntz, *Études sur l'histoire de la peinture et de l'iconographie chrétienne*, 1886 ; — Lefort, *Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne*, 1885 ; — Pératé, *L'archéologie chrétienne*, 1892.

souvent de la grossièreté de l'art chrétien. C'est un préjugé. De fait, beaucoup de monuments chrétiens sont grossiers, parce que ceux de l'époque de la décadence sont plus nombreux que ceux de l'époque classique. Mais il y en a aussi de la meilleure époque, et qui ne le cèdent guère aux monuments païens contemporains.

Quelles que soient d'ailleurs les analogies, il est certain que l'art chrétien a des caractères, une inspiration, un symbolisme, qui lui sont propres. Même dans les sujets indifférents et les simples décorations, il se distingue par « une certaine noblesse générale, une candeur, une joie innocente et paisible. La forme antique est purifiée par l'esprit chrétien ; la chasteté pénètre enfin dans l'art, qui n'était trop souvent, à cette époque de luxe et de jouissance, qu'une école d'immoralité ([1]). »

§ II. Histoire de l'art chrétien.

PEINTURE. — La peinture chrétienne a commencé dès l'origine du christianisme. L'usage de décorer les tombeaux de peintures est très ancien ; les Romains l'avaient reçu des Étrusques ; les chrétiens s'y conformèrent. Le style, les allégories des fresques chrétiennes varient suivant les catacombes et leurs différentes périodes.

Pendant la première période, où les catacombes sont des cimetières privés, il n'existe point d'abord, à proprement parler, de peintures chrétiennes. Les décorations du vestibule des Flaviens, au cimetière de Domitille, qui remontent à la fin du Ier siècle, sont formées de lignes, de cercles, de carrés, de paysages, d'oiseaux, sujets que l'on voit aussi dans les tombeaux païens. La décoration architecturale de la chapelle d'Ampliatus, dans le même cimetière, rappelle celles de Pompéi. On trouve seulement quelques symboles isolés, comme la vigne. Au IIe siècle, le symbolisme se forme ; il est reconnaissable dans les fresques de la chapelle grecque, au cimetière de Priscille.

A la deuxième période, pendant laquelle les catacombes

1. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, p. 43.

deviennent cimetières communs, correspond aussi une nouvelle période de la peinture chrétienne, qui va jusqu'à 313. Alors se fait le grand développement du cycle chrétien, qui est tout à fait symbolique et théologique. Les peintures des sacrements à St-Calixte ont été, on ne peut le nier, inspirées par un docteur chrétien : il y a un enchaînement logique, qui conduit de la Pierre symbolique d'où s'échappe l'eau de la grâce (« Petra erat Christus » (1)), au Baptême, à la Pénitence, à l'Eucharistie. Les dogmes s'expriment par des figures : c'est une conséquence de la discipline du secret. En même temps que croît le symbolisme, le style des peintures est de moins en moins parfait.

De 313 au commencement du Ve siècle, la foi triomphe, l'art chrétien n'a plus à la dissimuler : le symbolisme tend à disparaître, faisant place à des représentations moins mystérieuses. Ainsi on ne voit plus le poisson. Tandis que l'art primitif peignait rarement des portraits et connaissait à peine les scènes de la vie réelle, au IVe siècle, les scènes de ce genre se multiplient. On représente la profession du défunt : dans un arcosole de St-Calixte, on reconnaît une marchande de légumes ; dans une chapelle de Domitille, le marché public sur les bords du Tibre et les travaux de la corporation des « Pistores » ; ailleurs, un intérieur d'atelier, etc. Les sujets empruntés à l'ancien et au nouveau Testament sont encore très usités ; mais peu à peu les images du Sauveur et des Saints se modifient. Au IVe siècle, le Sauveur est encore représenté avec le type romain, sans barbe ; au Ve, il a le type oriental, iconographique. Jusqu'au IVe siècle, le nimbe est réservé au Sauveur et aux Anges ; au Ve, on le donne aussi à la T. Ste Vierge et aux Saints.

SCULPTURE. — L'art des sarcophages même païens n'a jamais été très parfait. Ces monuments pour la plupart ne sont pas antérieurs au IIe siècle, et déjà la décadence artistique approche. Depuis le commencement de la république, l'usage de l'incinération était devenu très général ; quelques familles seulement, comme la Gens Cornelia, avaient con-

1. *I Cor.*, x, 4.

servé l'ancien mode de sépulture ; les sarcophages qu'elles ont laissés sont sans ornements. Les colombaires remplacèrent les tombeaux ; les urnes cinéraires de l'époque d'Auguste sont très belles. Au IIe siècle, on recommença à inhumer, sous l'influence des religions orientales, peut-être du christianisme lui-même. Il y eut des sarcophages assez élégants, — on en voit au Vatican et au Capitole, — mais qui ne sauraient être comparés aux bas-reliefs décoratifs du Ier siècle. La décadence d'ailleurs fut rapide : on trouve les mêmes sujets constamment répétés et assez grossièrement exécutés.

La sculpture chrétienne a commencé plus tard que la peinture : on pouvait peindre ce qu'on voulait dans les Catacombes, il était plus difficile de faire exécuter des sujets chrétiens dans les ateliers publics de sculpture. Aussi la sculpture chrétienne ne commence-t-elle vraiment qu'à la paix de Constantin ; si l'on trouve auparavant quelques sarcophages chrétiens proprement dits, c'est à titre de rares exceptions. Pendant les trois premiers siècles, les chrétiens achetèrent les sarcophages dont tout le monde se servait, évitant seulement les sujets qui auraient pu blesser leurs croyances. On a trouvé à Prétextat, à Domitille, à St-Calixte, des sarcophages ornés de génies, de bustes de personnages, etc., qui ne se distinguent en rien des monuments païens. Au IIIe siècle, on fait quelques essais de sculpture chrétienne ; on représente des figures isolées, le bon Pasteur, l'Orante, l'ancre. Quelques sujets d'ailleurs se prêtaient à une signification chrétienne : les scènes de la vie pastorale, qui rappelaient le bon Pasteur ; la mer avec les poissons, qui pouvaient représenter le monde et les fidèles ; le navire, symbole de la vie, etc. On n'a jamais trouvé dans les Catacombes de sarcophages idolâtriques ni d'inscriptions proprement païennes : les quelques fragments de ce genre qu'on peut rencontrer ont dû arriver là par accident ou bien y être apportés comme matériaux de construction ([1]).

1. M. Pératé (*L'archéologie chrétienne*, p. 305-307) a cru découvrir sur un sarcophage un mélange de figures chrétiennes et de symboles païens. Mais ce qu'il prend pour une divinité assise est plutôt une figure philosophique conversant avec un autre personnage, comme on en voit sur beaucoup de sarcophages.

La vraie sculpture chrétienne se développe entre le commencement du IV[e] siècle et la fin du V[e] ; au VI[e], elle n'existe presque plus. Elle n'est pas plus symbolique que la peinture de la même époque. Elle représente des sujets bibliques, toujours les mêmes, et uniformes de composition. On y remarque le défaut de lien logique ; l'artiste passe sans transition d'un sujet à un autre très différent. Il y a pourtant quelques exceptions : le grand sarcophage transporté de St-Paul-hors-les-Murs au Latran présente une série logique de sujets représentant l'histoire du monde depuis la création jusqu'à la fondation de l'Église et aux persécutions.

§ III. Le symbolisme.

Les monuments des catacombes nous ont transmis des indications précieuses sur les croyances des premiers chrétiens. On ne peut cependant leur demander toute une théologie figurée. Quelques auteurs ont voulu l'y trouver. C'est une exagération, qui a provoqué l'exagération opposée. Des protestants soutiennent au contraire que les monuments des catacombes ne prouvent rien en faveur du dogme catholique (1). Évidemment il ne faut pas exiger des monuments funéraires plus que des allusions ; ne serait-il pas ridicule de chercher même dans nos cimetières modernes une exposition du dogme ? Une seule pensée devait être dominante dans les catacombes : celle de la vie future et de la résurrection : « Fiducia christianorum resurrectio mortuorum (2), » le symbole important était celui qui y faisait allusion. Les autres symboles étaient là secondairement ; quand ils étaient dogmatiques, ils rappelaient la foi qu'avait professée le chrétien dont ils ornaient la tombe.

Les sources auxquelles ont été empruntés ces monuments de l'art sont : la Bible ; la prédication orale, dont on reconnaît le souvenir dans des scènes inspirées, par exemple, des récits du *Pasteur* d'Hermas ; et la liturgie funéraire. M. Le

1. Cf. Schultze, *Archaeologische Studien*, 1880 ; *Die Katacomben*, 1882 ; — Roller, *Les catacombes de Rome*, 1881.

2. Tertullien, *De resurrect. carnis*, c. 1 (*P. L.*, t. I, col. 795).

Blant [1] a fait remarquer la grande influence de cette liturgie sur l'art des catacombes ; les prières pour la recommandation de l'âme sont en effet souvent reproduites dans les inscriptions ; et on en reconnaît l'expression figurée dans les monuments artistiques, spécialement dans le miracle de la résurrection de Lazare, que la peinture et la sculpture chrétiennes ont si souvent représenté.

Il semble que chaque fresque, chaque sarcophage, répète une ou plusieurs des invocations touchantes que l'on récite encore aujourd'hui dans la prière des agonisants : « Reçois, Seigneur, ton serviteur dans le lieu du salut qu'il doit espérer de ta miséricorde. Délivre, Seigneur, l'âme de ton serviteur, comme tu as délivré Hénoch et Élie de la mort commune du siècle..., comme tu as délivré Noé du déluge..., comme tu as délivré Job de ses tourments..., comme tu as délivré Isaac du sacrifice et de la main de son père Abraham..., comme tu as délivré Moïse de la main de Pharaon, roi des Égyptiens..., comme tu as délivré Daniel de l'antre des lions..., comme tu as délivré les trois jeunes hommes de la fournaise ardente et de la main du roi méchant..., comme tu as délivré Suzanne de la fausse accusation..., comme tu as délivré David de la main du roi Saül et de la main de Goliath..., comme tu as délivré Pierre et Paul de leurs prisons..., ainsi daigne délivrer l'âme de ton serviteur et la faire jouir avec toi des biens célestes. »

Tout le symbolisme chrétien primitif est inintelligible si on n'a soin de le rapprocher des prières liturgiques, des écrits des Pères et des enseignements de l'Église. Mais à la lumière de ces divers documents, il prend un sens et donne aux dogmes chrétiens une poésie pleine de charme.

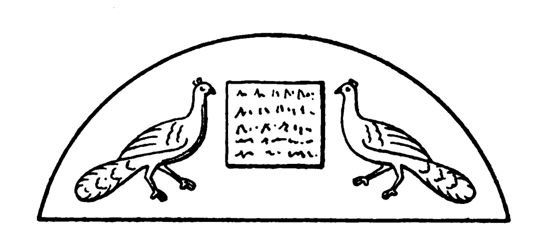
§ IV. La technique [2].

Les peintures des catacombes sont généralement des fresques peintes sur les parois des chapelles et des arcosoles

1. *Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, et *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886.
2. Cf. Wilpert, *Sulla tecnica delle pitture cimiteriali e sullo stato di loro conservazione*, Roma, 1894.

ou sur l'espace qui sépare les tombeaux. Elles sont exécutées sur un enduit formé de poussière de marbre ; quand cet enduit est très fin, c'est un signe de haute antiquité. Souvent elles ont été préparées par un tracé à la pointe encore reconnaissable. Il y a aussi quelques peintures à la détrempe, postérieures et plus grossières.

On remarque différents styles dans les peintures catacombales. Les sujets peuvent aider à reconnaître leur date. Pour la même époque il y a, dans les catacombes comme à Pompéi, de bonnes et de mauvaises peintures. A Domitille, par exemple, celles du vestibule des Flaviens sont fines ; celles du « cubiculum » à droite de l'entrée, quoique contemporaines, sont d'un style inférieur. Au IIIe siècle surtout, il y a eu des écoles de peintres, qui pouvaient travailler spécialement dans tel ou tel cimetière. On constate une certaine analogie de style entre les peintures d'un même cimetière ; des nuances au contraire entre les différents cimetières. C'est ainsi qu'en Égypte chaque nécropole possédait ses artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, qui avaient leur demeure près des tombeaux et se tenaient prêts à exécuter les travaux funéraires.



Chapitre deuxième.

PEINTURES DÉCORATIVES ET ALLÉGORIQUES.

L'ART chrétien a emprunté à l'art païen ses motifs de décoration, en écartant seulement les sujets idolâtriques. Tantôt ce sont des motifs d'architecture, comme dans la chapelle d'Ampliatus ; tantôt de petits paysages, comme

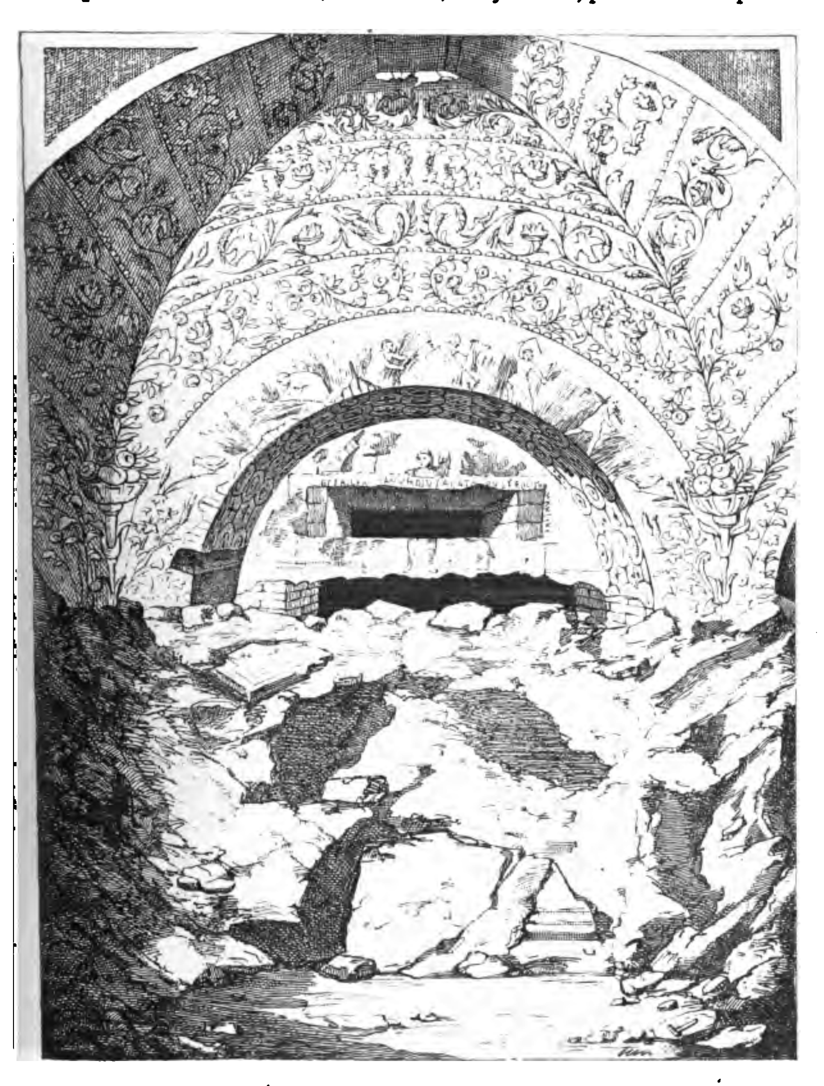


VOUTE DU MAUSOLÉE DE SAINTE-CONSTANCE.

dans cette même chapelle, dans le vestibule des Flaviens à Domitille, dans la catacombe de St-Janvier à Naples ; tantôt des vues perspectives, semblables à celles de la maison dite de Livie au Palatin. Dans un arcosole du cimetière de

Domitille, on voit une ferme avec des arbres et tous les détails de la campagne romaine aux Ier et IIe siècles.

Souvent la décoration a pu avoir une signification allégorique : ainsi les arbres, les fleurs, les jardins, pouvaient repré-



CHAPELLE DE SAINT-JANVIER.
(Cimetière de Prétextat.)

senter le Paradis. Parmi les plus anciennes allégories, nous trouvons la vigne et les saisons.

La vigne se rencontre même dans les peintures sépulcrales païennes. Elle avait donc une signification funéraire : la vendange exprimait la fin de la vie. Dans l'art chrétien, elle représente certainement la vigne mystique, N.-S. Jésus-Christ : « Ego sum vitis vera (1), » et même l'Eucharistie. C'est la plus ancienne allégorie peut-être ; nous la voyons dans le vestibule de Domitille et la chapelle d'Ampliatus, et plus tard à la voûte du mausolée de Ste-Constance (IVe siècle).



ORPHÉE.
(Cim. de St-Calixte.)

Les figures des saisons se trouvent aussi dans les peintures funéraires païennes, où elles sont le symbole des vicissitudes humaines. L'art chrétien a adopté cette allégorie. Il représente les saisons soit par des génies (Domitille), soit par des femmes (St-Calixte, chapelle du IIIe siècle en face de St-Miltiade), soit par les fruits des saisons, la vigne, le laurier, les épis et les roses (Prétextat, crypte de St-Janvier) (2). Quelquefois cette allégorie est christianisée par la figure du

1. *Joan.*, XV, 1 sq.
2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1863, p. 3.

bon Pasteur, de Celui qui règle et la vie des hommes et le cours des saisons.

Parmi toutes ces allégories, la seule qui puisse être appelée mythologique est celle d'Orphée. Elle est d'ailleurs rare dans les catacombes. On la rencontre à Domitille, à Priscille, à St-Calixte vis à vis de la chapelle des papes. Il est aisé d'en comprendre la signification chrétienne. De même que l'Orphée païen avait dompté les bêtes sauvages en jouant de la lyre : de même l'Orphée divin, Jésus-Christ, avait transformé le monde païen par la douceur de sa doctrine.





Chapitre troisième.

LE CYCLE PASTORAL.

LA figure du bon Pasteur est la plus ancienne représentation de N.-S. Jésus-Christ. Le buste isolé du Sauveur ne se trouve que bien plus tard, peut-être seulement après la paix.

On a dit que le type du bon Pasteur dérive directement du Mercure criophore païen. Au premier aspect, il y a en effet une certaine ressemblance. Cependant ces deux types ne peuvent être confondus. L'Hermès est très variable de figure et de position. Le bon Pasteur est au contraire un type fixe, hiératique. Il est certain toutefois que les artistes chrétiens ont pu s'inspirer, pour l'ensemble de la composition, du Mercure criophore, comme ils se sont quelquefois inspirés des allégories païennes (1).

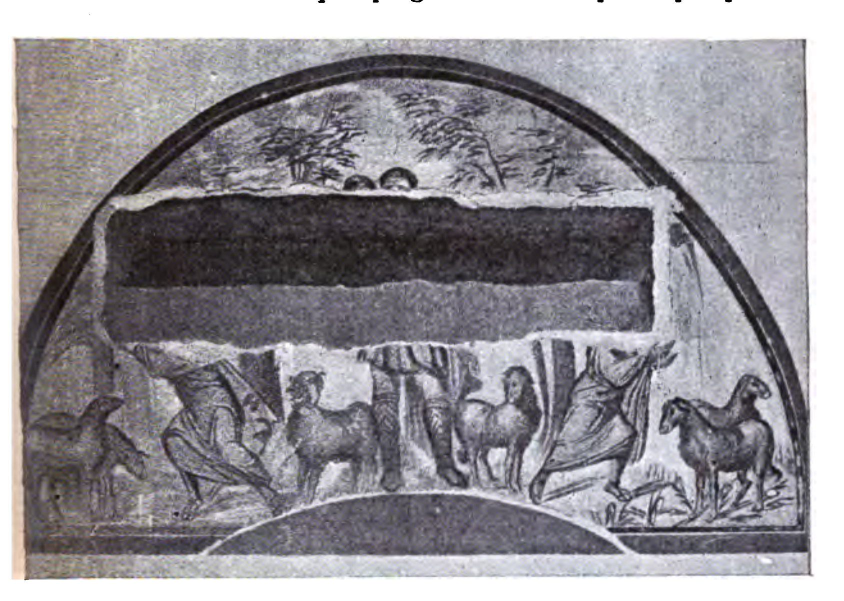
La signification la plus naturelle du bon Pasteur est la charité de Jésus-Christ, et aussi la pénitence, puisqu'il porte sur ses épaules la brebis égarée. Il y a de plus une signification funéraire. Dans l'ancienne liturgie, on priait pour que l'âme du défunt fût « boni Pastoris humeris reportata ». La même prière parlait de la brebis, du jardin céleste ; les Actes de Ste Perpétue racontent que la Sainte fut reçue par le bon Pasteur debout au milieu du jardin : tout cela concorde avec les peintures du bon Pasteur que nous connaissons.

Il est ordinairement représenté avec une brebis sur les épaules, une autre à droite et une à gauche. D'autres fois, il est entouré de brebis, dans une scène pastorale ; ou bien on le voit au milieu de son troupeau, où figurent brebis, agneaux et béliers. Il est quelquefois uni à l'orante, qui symbolise l'âme chrétienne.

---

1. Cf. Martigny, *Étude archéologique sur l'agneau et le Bon Pasteur ;* — Veyries, *Les figures criophores*

Une fresque du commencement du IIIe siècle, à St-Calixte, représente le bon Pasteur debout portant une brebis et entouré d'autres brebis qu'aspergent deux disciples : quelques-



(Cim. de St-Calixte.)

unes semblent l'écouter, d'autres s'écartent, d'autres sont tout occupées à paître. On a vu dans cette peinture une allégorie des effets différents de la parole divine et de la grâce dans les âmes : l'explication, si elle n'est pas très solide, est au moins ingénieuse.

Dans une jolie peinture du IIIe siècle, à St-Calixte aussi, le bon Pasteur tient à la main un bâton et un seau de lait, symbole de l'Eucharistie. Dans les cryptes de Lucine, le seau de lait est placé sur une sorte de petit autel, et deux brebis le regardent.

Quelquefois, dans ces scènes pastorales, les artistes chrétiens se sont écartés du type hiératique pour imiter davantage les peintures païennes. Ils ont, par exemple, placé le bon Pasteur au milieu de ses brebis, assis et jouant de la flûte ; les bergers sculptés aux angles du couvercle du grand

sarcophage attribué au pape Miltiade, appartiennent à cette catégorie et ne présentent aucun caractère chrétien.

A ces compositions se rattache l'agneau, symbole du chrétien et aussi de N.-S. Jésus-Christ : « Ecce Agnus Dei (1) ». Ce n'est pas seulement à une époque avancée que l'Agneau a figuré Notre-Seigneur. On a trouvé dans les cryptes de



(Cim. de St-Calixte.)

Lucine une très curieuse inscription fixée maintenant dans la grande galerie inférieure : sur la pierre est gravée une ancre, et au-dessous un agneau : c'est comme une représentation voilée du crucifix. S. Paulin de Nole (2) nous

1. *Joan.*, I, 29, 36.
2. *Ep. XXXII ad Severum*, 10, 17, (*P. L.*, t. LXI, col. 336, 339).

montre dans la basilique de cette ville et dans celle de Fundi une image semblable qu'expliquait l'inscription suivante :



(Cim. de St-Calixte.)

SVB CRVCE SANGVINEA NIVEO STAT CHRISTVS IN AGNO.

On voit également ce symbole au cimetière de Domitille : à l'agneau couché sous l'ancre on a ajouté une colombe qui



(Cim. de St-Calixte.)

vient se reposer sur sa poitrine : ne serait-ce pas le premier emblème de l'amour mutuel de Notre-Seigneur et des âmes ?

Ce symbole a pris plus tard une forme différente : celle de l'agneau placé sur une colline, d'où s'échappent les quatre fleuves de l'Écriture. Cette composition nouvelle s'est développée surtout dans la mosaïque ; mais elle est antérieure au VIe siècle, car on en trouve un exemple du IVe à St-Sébastien.

De la figure du bon Pasteur doit être rapprochée celle de l'Orante, qui souvent la complète. On a dit que l'Orante est dérivée de la «Pietas» païenne, que nous connaissons par une belle statue conservée au Vatican. Il y a certainement de la ressemblance entre les deux figures, et les artistes chrétiens ont pu se servir du type déjà connu. Toutefois il n'est pas prouvé qu'ils l'aient vraiment imité, car l'Orante n'est autre chose qu'une figure en prière, dans une attitude commune aux Romains et aux Orientaux. D'après S. Ambroise, cette attitude rappelle Notre-Seigneur en croix : interprétation pieuse, mais qui sans doute n'était aucunement dans l'intention des artistes.



ORANTE.
(Cim. de Calixte.)

On distingue deux espèces d'Orantes : les Orantes bibliques et les Orantes isolées. Presque toutes les figures bibliques en effet sont représentées en forme d'Orantes : Noé, Isaac, les trois enfants dans la fournaise. L'Orante isolée est gravée sur les pierres sépulcrales, peinte sur les plafonds, les arcosoles, les « loculi ». Est-elle, comme on l'a pensé, le portrait du

mort dont elle orne le tombeau ? De fait il n'est pas rare que le nom du défunt se trouve à côté d'une figure d'Orante ; ainsi au tombeau de Veneranda, dans la chapelle des Cinq Saints, etc. : elle pourrait être alors un portrait. Mais en général il n'y faut voir qu'une figure symbolique de l'âme. Aussi est-



LES CINQ SAINTS.
(Cim. de Calixte.)

elle le plus souvent féminine, même quand elle est accompagnée d'un nom d'homme. On lit quelquefois à côté : ANIMA DVLCIS, ANIMA TVA IN PACE. Une médaille de dévotion conservée au musée chrétien de la Bibliothèque Vaticane montre S. Laurent sur son gril, et son âme s'envolant sous la

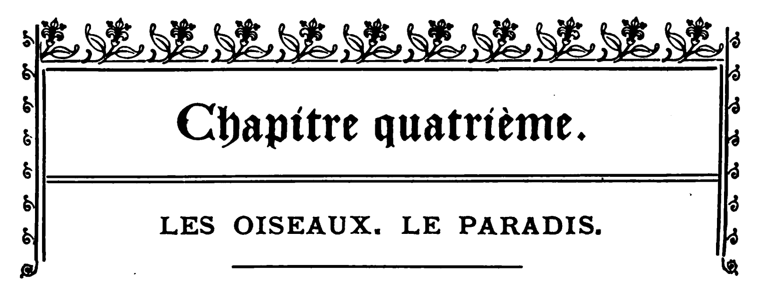
forme d'une Orante. Les Actes des SS. Pierre et Marcellin rapportent aussi qu'on vit les âmes des deux martyrs s'élever vers le ciel sous les traits de jeunes filles richement vêtues.

Même quand l'Orante est un portrait, c'est un portrait spiritualisé. Aussi voit-on les Cinq Saints, par exemple, au milieu des fleurs et des oiseaux, image du Paradis. L'Orante devient plus réaliste vers le IVe siècle ; telle l'Orante richement parée du cimetière de Thrason. Plus tard elle prend les formes byzantines; ainsi le portrait de Ste Cécile à St-Calixte.

Il est certain que l'Orante figurait quelquefois la T. Ste Vierge ou l'Église. Il y en a auxquelles est accolé le nom de MARIA ou MARA, comme on le voit en particulier sur un verre doré du Musée de Latran. Les deux Orantes de la mosaïque de Ste-Sabine, qui remonte au pontificat de Célestin Ier (commencement du Ve siècle), sont désignées par les mots : ECCLESIA EX GENTIBVS, ECCLESIA EX CIRCVMCISIONE. Mais il est d'ordinaire impossible de préciser si l'on a eu l'intention de donner à telle Orante l'une ou l'autre de ces deux significations symboliques.



SAINTE CÉCILE.
(Cim. de Calixte.)



Chapitre quatrième.

LES OISEAUX. LE PARADIS.

LES figures d'oiseaux sont extrêmement nombreuses dans les catacombes. Ce symbole est très ancien et il est resté en usage jusqu'au V[e] et même au VI[e] siècle. Peut-être avait-il été emprunté au symbolisme de l'Égypte, car on le rencontre dans l'art égyptien dès le temps des Pharaons.

La figure de la colombe est la plus répandue. C'était, pour les chrétiens, un symbole assez naturel de l'innocence de l'âme fidèle. Pour eux la colombe représentait certainement l'âme délivrée des liens du corps. Parfois on la voit associée à l'orante, et même la compénétrant en quelque sorte ; ou bien accompagnée de noms propres, de qualificatifs qui ne peuvent convenir qu'à une personne : ANIMA INNOCENTISSIMA, PALVMBA, PALVMBA SINE FELLE.

La colombe a signifié aussi le St-Esprit. C'est évidemment en cette qualité qu'elle figure dans la scène du baptême de Notre-Seigneur, aux cryptes de Lucine, et dans l'inscription de Césarée de Mauritanie rapportée plus haut (1).

Quand elle est placée, comme l'orante, au milieu des fleurs, des arbres du jardin céleste ; ou bien posée sur un vase, ou becquetant une grappe de raisin, elle est l'emblème de la joie du ciel, peut-être aussi un symbole eucharistique.

Dans les cryptes de Lucine, on voit, faisant pendant à deux brebis tournées vers un autel, deux colombes qui regardent un petit arbre. Il semble qu'il y ait là un double symbolisme parallèle : la première scène serait une image des fidèles nourris de l'Eucharistie pendant la vie terrestre ; la seconde, des âmes délivrées des liens du corps et sauvées par la vertu de la croix. Au reste, une scène analogue se retrouve

1. *Supra*, p. 121.

dans un arcosole du cimetière de St-Calixte, où la croix formée par des fleurs est dissimulée encore, mais plus facilement reconnaissable. Enfin la même pensée se manifestera clairement au Ve siècle, quand on représentera la croix portant



(Cim. de Calixte.)

une colombe sur chacun de ses bras, comme on en peut voir plusieurs exemples sur les sarcophages du Musée de Latran.

Les autres oiseaux peints dans les Catacombes ont la même signification que la colombe ; ils sont toujours une



(Cim. de Calixte.)

image de l'âme. Il y en a une grande variété ; les plus fréquents sont le paon et le phénix.

Le paon, très employé au IIIe siècle, est un symbole de

la vie éternelle. Les anciens lui avaient attribué cette signification, parce qu'ils croyaient sa chair incorruptible.

Le phénix était le symbole de la résurrection et de l'éternité. Les Actes des martyrs en parlent souvent, il en est question dans ceux de Ste Cécile. On le voit dans les basiliqnes du moyen âge, par exemple sur les portes de l'ancienne basilique de St-Paul, où la figure de l'oiseau était accompagnée de son nom. Mais on ne le trouve pas habituellement dans les monuments les plus anciens.

Les oiseaux étaient ordinairement représentés dans les jardins fleuris qui pour les premiers chrétiens étaient l'image du ciel. C'est en effet comme un repos et un rafraîchissement que les prières liturgiques et les Actes des Martyrs dépeignaient le bonheur éternel. Tout ce qui en rappelle l'idée dans la vie terrestre pouvait servir à exprimer aussi la foi chrétienne.

Un autre symbole du Paradis est la voûte étoilée. Il y en a un bel exemple dans le célèbre hypogée des Acilii. Cette manière de figurer le ciel s'est conservée jusqu'au IVe siècle. Dans le Mausolée de Ste-Constance, on a découvert récemment les traces d'une décoration en mosaïque représentant le monogramme constantinien, monument triomphal du christianisme, au milieu d'un ciel étoilé : c'est évidemment un souvenir de la vision de Constantin. Toutefois ce symbole est d'une extrême rareté. La manière la plus habituelle de figurer le ciel est le jardin avec des fleurs, des fruits, des orantes, des colombes.

Toutes ces représentations symboliques n'étaient qu'une traduction figurée des formules épigraphiques et des prières funéraires : SPIRITVS TVVS IN PACE, — SPIRITVS TVVS IN BONO, — Deus suscipiat animam tuam, — Deus perducat te in Paradisum. »



Chapitre cinquième.

LES SACREMENTS.

LES peintures importantes qui ornent la série des chapelles qu'on a appelées « Chambres des Sacrements », à St-Calixte, ne sont pas postérieures au commencement du IIIe siècle ; elles appartiennent donc à l'époque de Zéphyrin,



COUPE DE PODGORITZA.

de Calixte, de Tertullien. Elles nous montrent, dès cette époque, un grand développement dans le symbolisme chrétien des Sacrements. On trouve dans d'autres parties des Cata-

combes d'autres peintures relatives au même objet, mais nulle part aussi nombreuses ni aussi bien enchaînées.

§ I. La grâce. Le baptême.

La première scène représente Moïse frappant le rocher. C'est le symbole de l'autorité de l'Église qui fait jaillir l'eau de la grâce du rocher qui est Jésus-Christ : « Petra autem erat Christus (1). » En général, Moïse frappant le rocher a le type idéal d'un jeune homme. Mais quelquefois il se présente



MOÏSE-PIERRE.
(Bibl. Vat.).

sous un type réel, portant la barbe, et rappelant le type de S. Pierre. Que l'on ait eu réellement l'intention de représenter parfois S. Pierre sous la figure de Moïse, nous le savons d'une manière certaine. Sur une coupe du IVe siècle, trouvée à Podgoritza, en Illyrie, la scène de Moïse frappant le rocher est commentée par cette inscription : PETRVS VIRGA PER-

1. *I Cor.*, X, 4. — Sur le symbolisme chrétien de l'eau, Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1867, p. 78.

C(utit) — (une ligne que M. de Rossi n'a pu déchiffrer) — FONTES CIPERVNT QUA(e)RERE (1). » On voit aussi sur un verre doré au Vatican la même scène avec le nom PETRVS. Et ceci est tout à fait conforme à la tradition écrite : les Pères comparent souvent Moïse et Pierre, l'eau descendue du rocher pour rafraîchir Israël et la confession de Pierre qui a fait revivre le monde.

L'idée de l'artiste se développe logiquement dans les sujets voisins. En face de Moïse est la Samaritaine : la grâce produite, il faut la chercher, la puiser aux sources ouvertes par le Sauveur.

A côté de Moïse, la pêche miraculeuse. On connaît le symbolisme du poisson, décrit par Tertullien : Notre Seigneur est le grand poisson, « sed nos pisciculi secundum ΙΧΘΥΝ nostrum Jesum Christum (2). » N'est-ce pas une traduction graphique de la parole de Tertullien, que ces représentations de poissons se dirigeant vers l'ancre ou vers le pain eucharistique ? La pêche des petits poissons est une image du baptême. L'ancre, image voilée de la croix, peut aussi rappeler la mer, l'eau du baptême.

La réalité même du baptême est représentée dans les chambres des sacrements. On voit en effet une personne debout, la partie inférieure du corps plongée dans l'eau ; une autre l'asperge d'eau : c'est le baptême par immersion et par aspersion (3). La peinture voisine complète cette scène symbolique : c'est l'image du paralytique de la piscine Probatique. On peut voir la même allusion dans la fresque de l'« area » de Ste-Sotère où les disciples du Bon Pasteur aspergent les brebis (4).

Enfin une dernière représentation symbolique du baptême

1. « Fontes coeperunt currere. » —Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1874, p. 174.

2. *De baptismo*, c. 1 (*P. L.*, t. I, col. 1198).

3. Ce sujet est représenté deux fois. Mgr Wilpert a observé que dans l'une des deux peintures le ministre du sacrement est revêtu de la tunique et du pallium, tandis que dans l'autre il porte seulement le « perizoma ». Cette dernière représenterait proprement le baptême de Notre-Seigneur, comme l'indique la colombe dont Mgr Wilpert a aussi reconnu les traces à droite du tableau. Cf. *Nuovo bullett. di arch. crist.*, 1897, p. 132.

4. *Supr.*, p. 271.

est celle de Noé dans l'arche. Ce symbole est fort ancien, car on le trouve dans la chapelle grecque de Priscille.

D'autres monuments à peu près contemporains des peintures de St-Calixte représentent aussi, et très clairement, le baptême. Ainsi une inscription d'Aquileia et un verre du IVe siècle trouvé dans l'hospice de Pammachius à Porto et conservé au Vatican (1).



INSCRIPTION D'AQUILEIA.

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1876, p. 7-16. — Avant le baptême avait lieu l'initiation chrétienne. On lisait quelques pages de chaque Évangile, puis le symbole, enfin le *Pater*. M. Duchesne est porté à croire que « nous avons une représentation artistique de ce rite dans la célèbre scène du don de la Loi, qui figure sur tant de monuments chrétiens, peintures, sarcophages, vases dorés, et surtout dans les mosaïques absidales des basiliques. Le Christ est assis sur un trône glorieux, au sommet d'une montagne d'où s'échappent les quatre fleuves du Paradis. Autour de lui sont groupés les apôtres. S. Pierre, leur chef, reçoit des mains du Sauveur un livre, emblème de la loi chrétienne, sur lequel on lit la devise DOMINVS LEGEM DAT ou quelque autre de même sens. Au-dessus de ce groupe apparaissent, dans l'azur du ciel, les quatre animaux symboliques, avec les quatre livres de l'Évangile. Je n'oserais assurer que cette scène ait été composée expressément d'après le rituel de la « Traditio legis christianae », mais il y a entre ces deux choses un rapport trop évident pour qu'il n'ait point été remarqué. Beaucoup de fidèles, en jetant les yeux sur les peintures qui ornaient le fond de leur église, devaient se rappeler une des plus belles cérémonies de leur initiation. » *Les origines du culte chrétien*, c. IX, § 1.

Le baptême fait naturellement penser à la pénitence. M. de Rossi voit un symbole de ce sacrement dans le paralytique des Chambres de St-Calixte, qui serait le paralytique de Capharnaum. Mais la place de cette peinture a fait penser à d'autres archéologues qu'elle se rapporte plutôt au paralytique de la piscine. Ce symbole du reste est rare. En réalité la pénitence a été peu représentée dans les catacombes. Le P. Marchi a voulu reconnaître dans les chaires du cimetière Ostrien des souvenirs de la confession sacramentelle. Ces chaires ont servi sans doute à des usages liturgiques, mais il n'est pas vraisemblable qu'on les ait employées pour la confession. Le vrai et très fréquent symbole de la pénitence dans les catacombes, c'est le bon Pasteur ; on pourrait étudier à ce point de vue spécial les nombreuses nuances que présente cette image.

§ II. — L'Eucharistie.

Après les Évangiles et les Épîtres de S. Paul, le plus ancien document qui parle de l'Eucharistie est la Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων. On connaissait, pour l'avoir lu dans Eusèbe de Césarée [1], dans S. Athanase [2], et ailleurs, le titre de cet écrit ; mais le texte en était perdu. Il a été retrouvé en 1883, dans un manuscrit du XIe siècle, par le métropolite grec Bryennios.

Ce document contient deux parties bien distinctes : l'une, doctrinale et morale, suit les synoptiques ; l'autre, liturgique et disciplinaire, est inspirée de l'Évangile de S. Jean [3]. C'est le plus ancien manuel liturgique de l'Église. Manuel incomplet, car il ne mentionne pas la consécration, que nous trouvons cependant clairement indiquée dans l'Épître aux Corinthiens et dans la 1re Apologie de S. Justin [4]. Il nomme pourtant la «fractio panis» : Κατὰ κυριακὴν δὲ Κυρίου συναχθέντες κλάσατε ἄρτον καὶ εὐχαριστήσατε προσεξομολογησάμενοι τὰ παρα-

1. *Hist. eccles.*, III, 25 (*P. G.*, t. XX, col. 269).
2. *Ep. fest.* 39 (*P. G.*, t. XXVI, col. 1177).
3. Cf. Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes*, *La littérature grecque*, p. 71-75.
4. *Apol.*, I, 65, 67 (*P. G.*, t. VI, col. 428-429).

πτώματα ὑμῶν, ὅπως καθαρὰ ἡ θυσία ὑμῶν ᾖ (XIV, 1). Les prières eucharistiques devaient donc être récitées après l'agape : c'est l'indice d'une haute antiquité ; car l'usage de célébrer l'agape liturgique (1) en même temps que l'Eucharistie, usage auquel S. Paul fait allusion (2), était tombé en désuétude au IIe siècle. En effet, la lettre de Pline à Trajan parle de deux réunions différentes que les chrétiens faisaient chaque dimanche, et dont l'une avait pour but de prendre le repas en commun (3). S. Ignace d'Antioche dit que l'Eucharistie pouvait être célébrée en l'absence de l'évêque, non l'agape : « Valida Eucharistia habeatur illa, quae sub episcopo peragitur, vel sub eo cui ipse concesserit... Non licet sine episcopo neque baptizare neque agapen celebrare. » (4) On sent la même distinction dans la Ire Apologie de S. Justin. Donc vers l'an 110, dans plusieurs Églises au moins, l'Eucharistie était séparée de l'agape. Donc la Διδαχή est tout au plus de la fin du Ier siècle. La hiérarchie ecclésiastique n'était pas encore très développée ; on parle seulement de l'évêque, des diacres, et de ceux qui prophétisaient.

La célèbre *Apologie* de S. Justin fournit une description plus complète de la liturgie eucharistique telle qu'elle se pratiquait vers 155 (5). L'Eucharistie est appelée la nourriture céleste du corps de Jésus-Christ. Il est question du mélange de vin et d'eau, le κέρασμα. S. Justin parle de la consécration à peu près dans les mêmes termes que S. Paul ; la loi du secret devait être un peu relâchée dans les périodes de tranquillité. Les prières qui précèdent et suivent la communion sont mentionnées, ainsi que le baiser de paix. La communion ne l'est pas, mais elle est rappelée dans d'autres documents,

1. L'agape funéraire, qui est une institution toute différente, se maintint jusqu'au IVe siècle et même au Ve.

2. *I Cor.*, XI.

3. « Adfirmabant autem hanc fuisse summam vel culpae suae vel erroris, quod essent soliti stato die ante lucem convenire ; carmenque Christo, quasi deo, dicere secum invicem, seque sacramento non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum adpellati abnegarent : quibus peractis morem sibi discedendi fuisse, rursusque coeundi ad capiendum cibum, promiscuum tamen, et innocuum. » Plin. *Ep.*, X, 97.

4. *Ep. ad Smyrn.*, VIII (*P. G.*, t. V, col. 713).

5. *Loc. cit.*

en particulier dans Tertullien, qui défend aux chrétiens de faire des statues des idoles avec des mains qui touchent le corps du Seigneur, « eas manus admovere corpori Domini quae daemoniis corpora conferant (1) », et dit (2) qu'en le recevant on répondait « Amen ».

Un célèbre passage de S. Irénée (3) parle d'un hérétique qui usant de vin blanc, le colorait en rouge pour signifier le changement de la substance du vin au sang de Notre-Seigneur. C'est un précieux témoignage relativement à la foi des



premiers chrétiens à l'Eucharistie et à la transsubstantiation.

Tous ces passages des Pères et des écrivains ecclésiastiques éclairent les monuments des Catacombes.

Selon M. de Rossi, la plus ancienne peinture relative à l'Eucharistie est celle des cryptes de Lucine. Elle est d'un symbolisme plus profond et par conséquent appartient à une époque plus reculée même que la « fractio panis » de la

1. *De idololat.*, VII (*P. L.*, t. I, col. 669).
2. *De spectacul.*, XXV (*ibid.*, col. 657).
3. « Pro calice enim vino misto fingens se gratias agere, et in multum extendens sermonem invocationis, purpureum et rubicundum apparere facit ; ut putetur ea gratia ab iis quae sunt super omnia, suum sanguinem stillare in illius calicem per invocationem ejus. » *Contr. haeres.*, l. I, c. 13 (*P. G.*, t. VII, col. 580).

« Cappella Greca ». Elle présente en deux groupes symétriques un poisson posé sur un terrain peint en vert, portant sur son dos le pain et le vin ; on ne peut indiquer mieux la compénétration des éléments eucharistiques avec le corps de Notre-Seigneur (1). Qu'il s'agisse ici de l'Eucharistie, nous en avons plusieurs preuves. Le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est appelé par S. Paulin : « panis verus et aquae vivae piscis (2). » Et nous savons que dans les églises pauvres on se servait d'une corbeille pour porter la Ste Eucharistie :



« Nihil illo diutius qui corpus Domini canistro vimineo sanguinem portat in vitro (3). » Quant au poisson, il était certainement, dès le IIe siècle, un symbole du Sauveur ; l'acrostiche célèbre ΙΧΘΥC contribua sans doute à rendre ce symbole très populaire (4). Renan prétendait retrouver dans

1. D'après Mgr Wilpert, le poisson ne porte pas la corbeille, mais se tient derrière. La signification fondamentale du groupe reste la même, on peut seulement y voir de plus un souvenir de la multiplication des pains et des poissons dans le désert. Cf. *Nuovo bullet. di arch. crist.*, 1897, p. 131.

2. *Ep. XIII* (*P. L.*, t. LXI, col. 213).

3. S. Jérôme, *Ep. CXXV* ad Rustic. (*P. L.*, t. XXII, col. 1085).

4. Cf. De Rossi, *De christianis monumentis* ἰχθύν *exhibentibus*, dans le *Spicileg. solesm.*, t. III, p. 544-577 ; — Wilpert, *Principienfrage*, p. 37. — Sur le dauphin image de Notre-Seigneur, cf. de Rossi, *Bullettino*, 1870, p. 61-88 (édit. franç.).

le poisson eucharistique une allusion au poisson mangé par Jésus et ses apôtres sur les bords du lac de Tibériade. M. de Rossi a montré que le souvenir de cette scène peut se reconnaître seulement dans les peintures de banquets, qui sont bien postérieures aux cryptes de Lucine. On a voulu voir dans ce groupe une allusion à la multiplication des pains et des poissons. Si tel en était le sens unique, pourquoi la fiole remplie de vin rouge? Les représentations de ce miracle sont nombreuses dans les catacombes : on y voit toujours plusieurs corbeilles de pains et plusieurs poissons.



« FRACTIO PANIS ».
(Cim. de Priscille.)

Après cette peinture des cryptes de Lucine, nous avons la «fractio panis», qui remonte au règne d'Hadrien ou d'Antonin le Pieux, à l'époque de S. Justin. La chapelle grecque, dont elle orne une paroi, est par conséquent du IIe siècle et peut être considérée comme la plus ancienne église de Rome. Cette fresque, découverte récemment par Mgr Wilpert (1), représente l'action liturgique de la fraction du pain. A gauche, le prêtre ou l'évêque brise le pain; il a devant lui le calice; six

1. Cf. Wilpert, *La Fractio panis*, 1896.

autres personnages, dont une femme, sont assis autour d'une table sur laquelle sont placés des pains et des poissons. D'après Mgr Wilpert, ce serait une représentation réelle du rite eucharistique célébré dans cette chapelle au IIe siècle. Les personnages ont en effet une attitude de vie réelle; cependant il s'en faut que tout soit réel dans cette peinture : les corbeilles, placées de chaque côté, comme dans les représentations de la multiplication des pains, ont évidemment une



signification symbolique. Le prêtre a les pieds au niveau de la table : il n'en pouvait être ainsi dans la réalité. Enfin l'agape est ici réunie à l'Eucharistie, ce qui, nous l'avons dit, n'avait plus lieu au IIe siècle. Il y a donc dans cette peinture à la fois symbolisme et réalité. La partie la plus réelle est l'action du prêtre.

Une autre peinture eucharistique est celle du trépied avec le pain et le poisson. Nous en avons deux exemples dans les chambres des Sacrements. Dans l'une de ces deux

fresques, on voit seulement le trépied au milieu des sept corbeilles représentant la multiplication des pains. Dans l'autre, un homme étend la main comme pour bénir, une orante féminine assiste à l'action sainte. M. de Rossi voit dans cette scène l'acte même de la consécration. Le trépied est la « mensa Domini » ; il a la forme des tables de repas, qui fut sans doute aussi celle des premiers autels ; sa signification eucharistique est prouvée par sa place même dans la chapelle, entre le baptême et le festin eucharistique.



L'Orante fait penser à l'Église en prière devant les espèces consacrées. L'inscription d'Abercius parle aussi d'une femme, qu'il appelle Pistis, la Foi, la Vierge chaste qui donne la communion. C'est bien à tort qu'on a prétendu reconnaître dans cette peinture le miracle de la multiplication des pains. Qu'y viendrait faire la table ? et comment expliquer que les corbeilles n'y figurent pas ? Le sacrifice d'Abraham, qui fait pendant à cette scène, invite certainement à y voir une allusion au sacrifice eucharistique.

Les représentations de tables isolées sont rares ; mais on

trouve fréquemment, surtout au IIIe siècle, des peintures de banquets. La table porte toujours le poisson, et le nombre des personnages est constamment de sept. C'est une scène conventionnelle, idéaliste, qui rappelle le repas du lac de Tibériade. Dans la chapelle des Sacrements, elle est peinte auprès de la table chargée du pain et du poisson : évidemment l'expression de la même idée se poursuit. La signification du poisson n'est pas douteuse : « Piscis assus, Christus passus. » (1) S. Prosper d'Aquitaine (2) dit que Notre-Seigneur s'est offert à tous comme « poisson sauveur qui chaque jour illumine et nourrit. » Ce dernier mot n'est-il pas une allusion au poisson qui guérit Tobie aveugle et lui rendit la vue ?

Les corbeilles de pains sont une très ancienne manière de représenter l'Eucharistie : elles se trouvent dans la « fractio panis » de Priscille. Le miracle même de la multiplication des pains, auquel elles font allusion, n'est figuré qu'à une époque postérieure. — On rencontre aussi dans le même cycle la représentation du miracle des noces de Cana. Elle est fréquente sur les sarcophages, mais rare dans les peintures des catacombes. Mgr Wilpert en a découvert un exemple dans un arcosole du cimetière des Sts-Pierre et Marcellin.

Dans cette même catacombe et dans quelques autres, on voit des peintures de banquets qui doivent être distinguées de celles dont il a été question plus haut. Les personnages n'y sont plus constamment au nombre de sept, mais en nombre variable. On a cru y reconnaître les agapes ; mais cette interprétation est peu probable, car l'art chrétien primitif s'est rarement servi des scènes de la vie réelle. On y verrait plus justement l'image du banquet céleste, promis par Notre Seigneur (3), et secondairement un symbole de l'Eucharistie. Il est à remarquer que certains tombeaux païens présentent aussi des scènes de repas, dans lesquels même figurent le

1. S. Aug., *In Joan.*, tract. 123 (*P. L.*, t. XXXV, col. 1966).

2. Ou l'auteur du traité *De promissionibus et praedictionibus Dei*, imprimé à la suite des œuvres de S. Prosper : « Latine piscem sacris litteris, majores nostri hoc interpretati sunt, quod est, Jesus Christus Filius Dei Salvator piscis in sua passione decoctus, cujus ex interioribus remediis quotidie illuminamur et pascimur. » *Op. cit.*, p. 2^a, c. 39 (*P. L.*, t. LI, col. 816).

3. *Luc.*, XXII, 29.

pain et le poisson : c'est la représentation des banquets funéraires, et le poisson indique un repas d'un certain luxe. Les artistes chrétiens ont donc pu, là encore, s'inspirer de l'art païen. Une belle peinture du banquet céleste orne le vestibule du cimetière de Domitille. Bien que la fresque soit très endommagée, on peut reconnaître encore deux personnages assis devant une table à trois pieds portant un poisson et des pains, et à côté un serviteur, le « dapifer », qui tient un plat. Cette peinture est du IIe siècle. Les scènes de banquets sont reproduites six ou sept fois à Sts-Pierre et Marcellin ; ce sont des fresques du IIIe siècle. Elles présentent toujours près de la table deux femmes qui président le repas ; les inscriptions indiquent qu'il faut y voir des person-



nages symboliques, la Paix et la Charité : IRENE DA CALDA, AGAPE MISCE MI. Ce mot MISCE rappelle le mélange du vin et de l'eau usité dans les banquets anciens, employé aussi pour le sacrifice eucharistique ; pareille expression se rencontre dans l'inscription d'Abercius.

Un autre repas, moins souvent représenté, est celui des cinq vierges sages. On l'a trouvé dans un arcosole du cimetière Ostrien, entre la chapelle de Ste-Émérentienne et l'arénaire : au milieu est une Orante, d'un côté les cinq vierges portant des flambeaux allumés, de l'autre les mêmes assises à une table : c'est le festin des noces de l'Époux céleste. Les cinq vierges, mais sans la table, sont également représentées au cimetière de Ste-Cyriaque.

Le vase de lait est aussi un symbole de l'Eucharistie. C'est la nourriture que Ste-Perpétue, dans une de ses visions, reçut du divin Pasteur :

« Je montai, dit-elle, et je vis l'étendue immense d'un jardin, et au milieu de ce jardin un homme assis, ayant les cheveux blancs et un habit de berger, occupé à traire des brebis ; et autour de lui, debout, plusieurs milliers d'hommes vêtus de blanc. Et il leva la tête et me regarda, et me dit : Tu es la bienvenue, ma fille. Et il m'appela, et il me donna une parcelle du lait caillé qu'il venait de traire, et je la reçus les mains jointes, et je la mangeai ; et tous les assistants dirent : Amen. Et au son de la voix, je m'éveillai, ayant dans la bouche quelque chose de doux. »

Nous avons déjà cité (1) la fresque des cryptes de Lucine représentant le Bon Pasteur avec le vase de lait, et (2) celle qui représente le vase de lait entre deux brebis. Au cimetière de Domitille, on voyait une brebis près du vase de lait attaché à un bâton qui signifie le Pasteur. Les découvertes faites à Sts-Jean et Paul prouvent que le même symbole fut usité jusqu'au IVe siècle : il est en effet représenté devant l'entrée du « tablinum » de la maison des deux martyrs.

Le raisin, rarement peint, mais souvent gravé sur les pierres sépulcrales, a la même signification. — La manne, figure de l'Eucharistie (3), se voit dans un arcosole de Ste-Cyriaque.

Il convient de rapprocher de ces monuments deux célèbres inscriptions, dont nous avons différé de parler jusqu'ici, parce qu'elles servent de confirmation à nos interprétations des peintures catacombales : les inscriptions de Pectorius et d'Abercius.

L'inscription de Pectorius, trouvée à Autun en 1839, a été publiée et commentée par D. Pitra (4). C'est un monument qui remonte peut-être au commencement du IIIe siècle. Elle contient une partie dogmatique ainsi conçue :

---

1. *Supra*, p. 271-272.
2. *Supra*, p. 271-273.
3. *Joan.*, VI, 59.
4. Cf. Pitra, *Spicil. Solesm.*, III, p. 554-564 ; — de Rossi, *Inscrip. christ.*, vol. II, p. 1, p. XX ; — Pohl, *Das Ichtysmonument von Autun*, Berlin, 1880.

Ἰχθύος ο(ὐρανίου θε)ῖον γένος ἤτορι σεμνῷ
Χρῆσε λαβῶ(ν πηγὴ)ν ἄμβροτον ἐν βροτέοις
Θεσπεσίων ὑδάτ(ω)ν τὴν σὴν φίλε θάλπεο ψυχ(ήν)
Ὕδασιν ἀενάοις πλουτοδότου σοφίης
Σωτῆρος ἁγίων μελιηδέα λάμβαν(ε βρῶσιν)
Ἔσθιε πινάων ἰχθὺν ἔχων παλάμαις.

« Piscis coelestis divinum genus corde puro utere, hausta inter mortales immortali fonte aquarum divinitus manantium. Tuam, amice, foveto animam aquis perennibus sapientiae largientis divitias. Salvatoris sanctorum dulcem sume cibum ; manduca esuriens piscem tenens manibus. » Les fidèles, « race divine du poisson céleste », sont invités à se nourrir d'une nourriture sainte et, selon l'ancien usage liturgique, à recevoir entre leurs mains les espèces consacrées.



FRAGMENT DE L'INSCRIPTION D'ABERCIUS.

Celle d'Abercius, évêque d'Hiéropolis en Phrygie (1), était connue par les Actes de ce Saint. En 1882, un archéologue anglais, M. Ramsay, découvrit en Asie-Mineure une inscription identique, sauf le nom du personnage, et qui portait la date 300 de l'ère phrygienne (216 de notre ère) (2). Celle-ci est évidemment une imitation de celle d'Abercius, car par suite du changement de nom (ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ au lieu de ΑΒΕΡΚΙΟΣ) la mesure d'un hexamètre se trouve rompue.

ΕΚΛΕΚΤΗΣΠΟ
λεΩΣΟΠΟΛΕΙ τῆς
τΟΥΤΕΠΟΙΗ σα
ζῶνΓΝΕΧΩΦΑΝΕΙ...
ΣΩΜΑΤΟΣ ΕΝΘΑ
ΘΕΣΙΝΟΥΝΟΜΑ
ἀΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΑΝΤ
ωΝΙΟΥ ΜΑΘΗΤΗΣ
ΠΟΙΜΕΝΟΣ ΑΓΝΟΥ
ΟΥ ΜΕΝΤΟΙΤΥΜΒΩ
ΤΙΣΕΜΩΕΤΕΡΟΝΤΙ
ΝΑΘΗΣΕΙ ΕΙΔΟΥΝ ΡΩ
ΜΑΙΩΝ ΤΑμΕΙΩ ΘΗΣει
ΔΙΣχΕΙΛΙΑχΡΥΣΑ
ΚΑΙχΡΗΣΤΗ ΠΑΤΡΙΔΙ
ΙΕΡΟΠΟΛΕΙ χΕΙΛΙΑ
ΧΡΥΣΑΕΓΡΑΦΗ ΕΤΕΙΤ
ꙃ ΜΗΝΙ ΣΤ· ΖΟΝΤΟΣ
ΕΙΡΗΝΗ ΠΑΡΑΤΟΥΣΙΝΚΑι
ΜΝΗΣΚΟΜΕΝΟΙΣΠΕΡΙΗμΩΝ. (3)

1. Probablement le même personnage que l'Avircius Marcellus, dont parle Eusèbe (*H. E.*, V, 16), qui était célèbre par un traité contre les Montanistes.— Cf. de Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 1, p. XVIII sq. ; — *Bullet.*, 1882, p. 82 ; — Duchesne, *Bullet. critiq.*, 1882, p. 135 ; *Rev. des quest. historiq.*, 1883.

2. Cf. art. de M. Ramsay dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, juill. 1882.

3. « Citoyen d'une ville noble, j'ai élevé ce monument de mon vivant, afin que mon corps y fût déposé. Mon nom est Alexandre, fils d'Antoine, disciple du Pasteur immaculé. Si quelqu'un place un autre tombeau au-dessus du mien, qu'il paye à la caisse des Romains deux mille pièces d'or, et mille à Hiéropolis, ma chère patrie. Écrit l'an 300, le 6, moi vivant. Paix au passant qui se souvient de nous. »

L'inscription d'Abercius serait donc antérieure à l'an 216. De cette dernière M. Ramsay retrouva, quelques années après, deux fragments. Le plus considérable a été envoyé par le sultan Abdul-Hamid au Souverain Pontife Léon XIII à l'occasion de son jubilé sacerdotal ; M. Ramsay y a joint l'autre fragment, qu'il avait emporté en Écosse. L'inscription était gravée sur trois côtés d'un cippe sépulcral ; elle se composait de 22 vers, dont chacun formait deux lignes. Voici le texte, les majuscules représentant la partie retrouvée :

Ier Côté :

1	'Εκλεκτῆς πόλεως ὁ πολεί	Electae civitatis hoc feci
	της τοῦτ' ἐποίησα	
2	ζῶν ἵν' ἔχω καιρῷ	Vivens ut habeam (cum tempus erit)
	σώματος ἔνθα θέσιν	corporis hic sedem
3	οὔνομ' 'Αβέρκιος ὢν ὁ	Nomen mihi Abercius discipulus (sum)
	μαθητὴς ποιμένος ἁγνοῦ	pastoris casti
4	ὅς βόσκει προβάτων ἀγέλας	Qui pascit ovium greges in montibus et
	ὄρεσιν πεδίοις τε	agris
5	ὀφθαλμοὺς ὅς ἔχει μεγάλους	Cui oculi sunt grandes ubique conspi-
	πάντη καθορῶντας	cientes
6	οὗτος γὰρ μ'ἐδίδαξε	Is me docuit litteras fideles (vitae).
	(τά ζωῆς) γράμματα πιστά	

IIe Côté (Musée de Latran) :

7	ΕΙΣ ΡΩΜΗν ὅς ἔπεμψεν	Qui Romam me misit regnum contem-
	ΕΜΕΝ ΒΑΣΙΛείαν ἀθρῆσαι	platurum
8	ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣσαν ἰδεῖν χρυσός	Visurumque reginam aurea stola aureis
	ΤΟΛΟΝ ΧΡυσοπέδιλον	calceis decoram
9	ΛΑΟΝ ΔΕΙΔΟΝ ἐκεῖ λαμπράν	Ibique vidi populum splendido sigillo
	ΣΦΡΑΓΕΙΔΑΝΕχοντα	insignem
10	ΚΑΙΣΥΡΙΗΣΠΕδον ᾿ειδα	Et Syriae vidi campos urbesque cunctas
	ΚΑΙΑΣΤΕΑΠΑντα Νίσιβιν	Nisibin quoque
11	ΕΥΦΡΑΤΗΝΔΙΑβας παν	Transgresso Euphrate. Ubique vero
	ΤΗΔΕΣΧΟΝΣΥΝΟμίλους	nactus sum (familiariter) colloquentes
12	ΠΑΥΛΟΝΕΧΟΝΕΠΟ	Paulum habens...
	ΠΙΣΤΙΣ πάντη δὲ προῆγε	Fides vero ubique mihi dux fuit
13	ΚΑΙΠΑΡΗΘΗΚΕτροφήν	Praebuitque ubique cibum piscem e
	ΠΑΝΤΗΙΧΘΥΝΑπὸ πηγῆς	fonte
14	ΠΑΝΜΕΓΕΘΗΚΑΘαρον ὅν	Ingentem purum quem prehendit virgo
	ΕΔΡΑΣΑΤΟΠΑΡΘένὸς ἁγνή	casta
15	ΚΑΙΤΟΥΤΟΝΕΠΕδωκε φί	Deditque amicis perpetuo edendum
	ΛΟΙΣΕΣΘίειν διὰ παντός	
16	οἶνον χρηστον ἔχουσα	Vinum optimum habens ministrans
	κέρασμα διδοῦσα μετ' ἄρτου	(vinum aquae) mixtum cum pane.

IIIe Côté :

17	ταῦτα παρεστὼς εἶπον Ἀβέρκιος ὧδε γραφῆναι	Haec adstans Abercius dictavi heic inscribenda
18	ἑβδομηκοστὸν ἔτος καὶ δεύτερον ἦγον ἀληθῶς	Annum agens vere septuagesimum secundum
19	ταῦθ' ὁ νοῶν εὔξαιτο ὑπέρ Ἀβερκίου πᾶς ὁ συνῳδός	Haec qui intelligit quique eadem sentit oret pro Abercio
20	οὐ μέντοι τύμβῳ τις ἐμῷ ἕτερόν τινα θήσει	Neque quisquam sepulcro meo alterum superimponat
21	εἰ δ'οὖν Ῥωμαίων ταμείῳ θήσει δισχίλια χρυσᾶ	Sin autem inferat aerario Romanorum aureos bis mille
22	καὶ χρηστῇ πατρίδι Ἱερο πόλει χίλια χρυσᾶ	Et optimae patriae Hieropoli aureos mille.

Pour qui connaît le symbolisme de la langue chrétienne primitive, le sens de ces inscriptions n'est pas douteux. Le « chaste pasteur », c'est celui de l'Évangile, qui « animam suam dat pro ovibus (1) ».

L'ΙΧΘΥΣ ΠΑΝΜΕΓΕΘΗΣ, c'est le poisson dont parle Tertullien (2), « nos pisciculi secundum ἰχθύν nostrum Jesum Christum in aqua nascimur », celui qui formait la nourriture des fidèles et qui toujours figure dans les banquets des catacombes. Le royaume, la reine, qu'Abercius vit à Rome, c'est la communauté chrétienne, l'Église illustre entre toutes par ses fondateurs et par sa foi (3). La vierge chaste, c'est encore l'Église, ou peut-être la T. Ste Vierge. La discipline du secret rend nécessaire ce langage mystérieux et symbolique ; mais les initiés le comprennent parfaitement : « Haec qui intelligit quique eadem sentit... (4) ».

Le Dr Gerhard Ficker, de Halle, a contesté cette interprétation (5). Pour lui, Abercius est un prêtre de Cybèle, et l'inscription est païenne. Mais les raisons qu'il en donne ne sont guère solides. Il objecte d'abord la forme du monument : or il est certain qu'il y a eu des cippes chrétiens dans les

1. *Joan.*, X, 11.
2. *De baptismo*, c. 1 (*P. L.*, t. I, col. 1198).
3. *Rom.*, 1, 8.
4. Origène, presque un contemporain d'Abercius, dit aussi : « Novit qui mysteriis imbutus est. » (*Hom. in Levit.* IX, 10). — « Quae norunt qui initiati sunt. » (*In Exod.* VIII, 4).
5. Dans les *Sitzungsberichte der könig. preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1894, p. 87 sq.

cimetières en plein air [1]. — On ne trouve, dit-il, dans cette inscription aucune allusion au dogme de la résurrection : une inscription chrétienne du IIe siècle en aurait certainement renfermé quelqu'une. Mais n'est-ce pas faire allusion à la vie future que de se recommander aux prières des survivants ? Le nom même de la résurrection est d'ailleurs assez rare dans les inscriptions des catacombes. Il n'est pas soutenable qu'on ait copié une inscription païenne pour Alexandre, qui était chrétien. — La partie positive du système de M. Ficker est encore plus difficile à établir que la partie négative. Identifier Cybèle avec la « virgo casta », et Attis avec l'Ἰχθύς de l'inscription d'Abercius, c'est se jeter dans les hypothèses fantaisistes. Une des obligations imposées aux adorateurs de Cybèle était précisément l'abstinence de poisson : comment Abercius se serait-il vanté d'avoir violé cette obligation pendant son voyage à Rome [2] ? Et comment les anciens chrétiens, qui ont certainement vénéré Abercius, auraient-ils commis cette étrange confusion, de prendre pour un évêque chrétien un prêtre de Cybèle ?

M. Harnack [3] nie aussi le caractère chrétien de l'inscription, et y voit un reflet du syncrétisme oriental : le pasteur serait Attis, le roi (il lit βασιλέα) et la reine seraient Jupiter et Junon. Ses raisons de douter ne sont pas différentes, au fond, de celles de M. Ficker, lesquelles, on vient de le voir, sont assez faibles. « Comment, a écrit M. de Rossi, prendre au sérieux de pareils songes ? Comment les admettre à une discussion scientifique [4] ? »

Il en faut dire autant de la nouvelle hypothèse proposée récemment par M. Dietrich [5] et adoptée par M. Salomon Reinach [6]. Abercius serait venu à Rome pour les fêtes

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1879, p. 102 ; 1872, p. 99, 100 ; — mon article dans le *Nuovo bullet.*, 1895, p. 11-13.
2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1894 ; — Duchesne, *Bullet. critiq.*, mars 1894.
3. Dans les *Texte und Untersuchungen*, Leipzig, 1895, t. XII, fasc. 4.
4. *Bullet.*, 1894. Cf. Marucchi, *Nuovo bullett.*, loc. cit. ; — Duchesne, *Mélanges de l'École franç.*, t. XV, 1895 ; — Wilpert, *La Fractio panis* ; — Schultze, *Theologisches Literaturblatt*, 1894.
5. *Die Grabschrift des Aberkios*, 1896.
6. *Rev. critiq.*, 14 déc. 1896.

données par l'empereur Héliogabale en l'honneur du dieu Elagabal et de la déesse céleste de Carthage réunis par lui dans un sanctuaire du Palatin. Seulement pour voir dans le monument tout ce qu'y trouve M. Dietrich, il faut changer βασιλείαν en βασιλῆαν, Πίστις en Νῆστις, c'est-à-dire faire violence au texte gravé et s'écarter de celui des Actes, prendre le mot ΛΑΟΝ dans son sens douteux ou au moins très rare de « pierre », et oublier que l'inscription, antérieure à l'an 216, l'est aussi aux fêtes célébrées par Héliogabale, qui ne devint empereur qu'en l'an 218 ([1]). Explication forcée, qui ne saurait nous enlever le droit de continuer à regarder l'inscription d'Abercius comme une inscription chrétienne et même comme « la reine des inscriptions chrétiennes », ainsi que l'appelait M. de Rossi. Elle est peut-être, en effet, la plus importante de toutes au point de vue dogmatique : elle ne fait pas allusion seulement au dogme de l'Eucharistie, mais au culte de la T.-Ste Vierge, à la communion des Saints, à la prière pour les morts et à la suprématie de l'Église romaine.

1. Cf. Duchesne, *Bullet. critiq.*, 1897, pp. 101-107 ; Zaccherini, *L'iscrizione di Abercio*, Roma, 1898.



Chapitre sixième.

LES ÉPISODES BIBLIQUES.

NOUS devons indiquer les principaux épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament qui se retrouvent dans les catacombes. Ce sujet du reste ne nécessite pas de longs développements.

Il est à remarquer que d'une manière générale la sculpture chrétienne a reproduit beaucoup plus que la peinture les scènes historiques, beaucoup moins qu'elle les groupes symboliques.

§ I. Scènes de l'Ancien Testament.

ADAM ET ÈVE PRÈS DE L'ARBRE DU PÉCHÉ. Cette scène, assez fréquente sur les sarcophages, est rare dans les peintures. On la voit dans une galerie du cimetière de Domitille.

NOÉ SORTANT DE L'ARCHE. Il est représenté sous les traits d'une figure orante enfermée jusqu'à mi-corps dans une sorte de caisse carrée. A côté de lui vole une colombe portant le rameau d'olivier. C'est le symbole de la paix donnée à l'âme après les misères de cette vie.



LE SACRIFICE D'ABRAHAM. Cette peinture est fréquente. Elle a parfois une signification dogmatique, par exemple dans les chapelles des Sacrements, où, comme nous l'avons expliqué, elle accompagne et complète la représentation du sacrifice de la messe. En général, elle rappelle les prières de la recommandation de l'âme: « Libera, Domine, animam servi tui, sicut liberasti Isaac de hostia et de manu patris sui Abrahae. »

MOÏSE FRAPPANT LE ROCHER. Cette scène, quoique historique, se rapporte plutôt au symbolisme des sacrements, surtout du baptême, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

JONAS. L'histoire de Jonas est très souvent figurée, en tout ou en partie. Trois scènes de la vie du prophète sont représentées, tantôt ensemble, tantôt séparément : Jonas englouti par le monstre marin, — Jonas rejeté sur le rivage, — Jonas sous la cucurbite. On voit ces trois scènes dans les chambres des sacrements. Le monstre qui avale Jonas a toujours la même forme bizarre, qui n'est nullement celle d'une baleine. Le symbolisme des deux premières scènes est très clair, il a été expliqué par Notre Seigneur lui-même ([1]). Celui de la troisième est moins apparent. Jonas dormant sous la cucurbite peut être l'image du sommeil de la mort, ou de la vanité de la vie humaine, qui finit aussi vite que cet arbrisseau desséché en un jour. La manière dont est représenté l'arbrisseau montre que les artistes chrétiens se sont inspirés de l'ancienne italique. Cette version l'appelait « cucurbita ». S. Jérôme a remplacé ce mot par « hedera » : Rufin, lui reprochant cette nouveauté, en appelait au témoignage des catacombes ; et S. Augustin fit une critique analogue ([2]).

LES TROIS ENFANTS du Livre de Daniel. L'histoire de leur refus d'adorer la statue de Nabuchodonosor est empruntée à la partie protocanonique de ce livre. La statue de Nabuchodonosor consiste toujours en une colonne surmontée d'un buste. Il y a dans le cimetière de Priscille une reproduction de cette scène qui semble avoir une importance spéciale. Elle se trouve dans une chapelle

1. *Matth.*, XII, 40.
2. Cf. S. Jérôme, *Ep.* CXII (*P. L.*, t. XXII, col. 930).

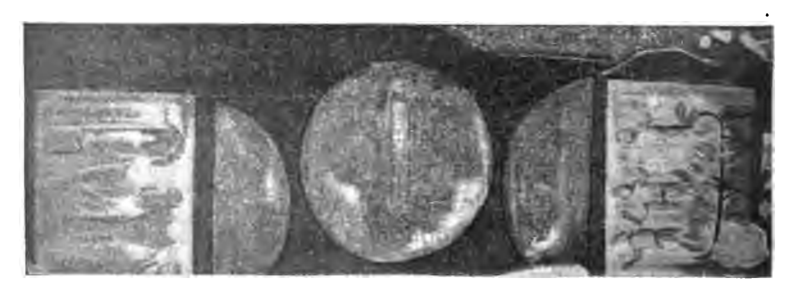
voisine de l'hypogée des Acilii que l'on peut identifier probablement avec le « cubiculum clarum » de S. Marcellin :



(Cim. de Priscille.)

ne serait-elle pas là comme une réfutation figurée, indirecte, de la calomnie qui accusait ce pape d'apostasie ?

De la partie deutérocanonique du Livre de Daniel, on a reproduit la scène des trois enfants dans la fournaise. Leur attitude est celle de la reconnaissance au moment où ils chantent leur cantique : « Benedicite, omnia opera Domini, Domino ! » Cette peinture se voit dans la chapelle grecque



(Cim. de Calixte.)

(IIe siècle), au pied de l'escalier de St-Eusèbe dans le cimetière de Calixte, et à plusieurs autres endroits.

DANIEL DANS LA FOSSE AUX LIONS. Cette scène est

inspirée généralement de la partie protocanonique du livre de Daniel, quelquefois aussi de la partie deutérocanonique, où intervient le prophète Habacuc.

SUZANNE. On voit son histoire représentée dans la chapelle grecque ; Suzanne est dans l'attitude de la prière. Dans une peinture du cimetière de Calixte où M. de Rossi avait cru voir le jugement d'un martyr, Mgr Wilpert a montré qu'il faut voir Suzanne devant Daniel qui condamne séparément les deux vieillards, ainsi que le rapporte le texte sacré. Au cimetière des Sts-Pierre et Marcellin, elle est figurée en Orante dans un jardin au milieu de deux vieillards. Au cimetière de Prétextat, son nom est écrit au-dessus d'un agneau entre deux loups désignés par le nom de « Seniores ».— Toutes ces fresques prouvent que les chrétiens, dès le II[e] siècle, se servaient des livres deutérocanoniques de l'Écriture aussi bien que des livres protocanoniques.



(Cim. de Calixte.)

TOBIE. Une fresque du cimetière de Thrason (III[e] siècle) représente Tobie offrant à l'ange Raphaël le poisson qu'il vient de prendre dans le Tigre. On peut voir dans cette peinture un symbole du poisson divin qui donne la lumière, qui guérit. Le P. Garrucci avait pensé reconnaître le même sujet à St-Sébastien ; mais la peinture qu'il avait vue est plutôt l'image d'un athlète (1).



1. Cf. O. Marucchi, *Descrizione delle catacombe di S. Sebastiano*, Rome, 1895, p. 55 sq.

§ II. Scènes du Nouveau Testament.

Dans ces peintures, comme dans celles tirées de l'Ancien Testament, on peut reconnaître, avec M. Le Blant, des allusions à l'« Ordo commendationis animae ». On doit y voir aussi des actes de foi en la divinité de Jésus-Christ, foi qui a pour récompense la vie éternelle.

ANNONCIATION. — C'est un sujet rarement traité. Il existe à Priscille et à St-Calixte près de la région Libérienne. La Ste Vierge est assise, l'Ange debout. Ces peintures sont très endommagées ; on est obligé de deviner la scène.

LA CRÈCHE. — On n'en connaît qu'une peinture, retrouvée récemment à St-Sébastien. Elle orne la voûte d'un arcosole du IVe siècle, au fond duquel est tracé le monogramme triomphal. L'Enfant Jésus est couché sur une table ; à côté



de lui paraissent le bœuf et l'âne ; au-dessus est un buste du Sauveur. Des lavages inintelligents l'ont tellement dégradée, qu'il est maintenant à peu près impossible d'en rien voir. Rare dans les peintures des catacombes, ce sujet est au contraire souvent reproduit sur les sarcophages ; le Musée de Latran en possède un qui porte la date consulaire correspondant à l'an 343. S. Joseph a ordinairement les traits d'un jeune homme.

L'ÉPIPHANIE. — C'est un des sujets le plus fréquemment traités. Nous le trouvons, dès le IIe siècle, dans la chapelle grecque du cimetière de Priscille ; il a été répété, aux IIIe et IVe siècles, dans plusieurs cimetières. Le nombre des mages est variable ; tantôt il y en a deux, tantôt trois, tantôt quatre ou même davantage ; sur un vase du Musée Kircher on en

voit jusqu'à huit. Le plus ordinaire cependant est le nombre traditionnel de trois. Ces mages ne sont pas habillés en rois ; ils portent le bonnet phrygien et le costume de grands personnages persans, comme SS. Abdon et Sennen dans la peinture du cimetière de Pontien. Les Romains aimaient cette scène, qui rappelait la vocation des Gentils à la foi.

LE BAPTÊME DE NOTRE-SEIGNEUR. — Sujet rare, que l'on voit pourtant dans les cryptes de Lucine : S. Jean reçoit Notre Seigneur au moment où Il sort de l'eau ; la présence de la colombe, figure du Saint-Esprit, prouve qu'il ne s'agit pas d'un baptême quelconque, mais du baptême du Sauveur.



LES MIRACLES ÉVANGÉLIQUES. — Ceux qu'on trouve dans les Catacombes sont : la multiplication des pains, les noces de Cana, la guérison de l'aveugle-né (plus souvent sur les sarcophages que dans les fresques), la résurrection de Lazare. Ce dernier miracle est le plus fréquemment représenté. Dès le IIe siècle, il a été peint dans la chapelle grecque. La résurrection de Lazare n'étant racontée que par S. Jean [1], c'est une preuve que les premiers chrétiens regardaient le quatrième évangile comme canonique aussi bien que les trois synoptiques. Cependant pour les détails « les peintres des catacombes ne s'inspirent point du récit de S. Jean. L'histoire de la résurrection de Lazare se présentait aux âmes chrétiennes comme le plus frappant symbole de la résurrection future, du salut promis par le Rédempteur; elle était invoquée en ce sens par les liturgies funéraires ; c'est en ce sens, c'est-à-dire symboliquement, qu'il convenait de la représenter aux Catacombes. Pour cette représentation

1. *Joan.*, XI.

symbolique, les détails sont superflus ; deux personnages suffisent à rendre la scène reconnaissable, le Christ et Lazare. Ce qui caractérise le Christ thaumaturge, c'est la verge qu'il tient en main, la verge, chez les anciens et dans la Bible signe d'une puissance bienfaisante, d'une force émanée de Dieu. Ce qui caractérise Lazare ressuscité, c'est le tombeau. Les peintres des catacombes remplacent par un mausolée en forme de temple, un « heroon », la caverne dont parle S. Jean ; c'est une image plus simple à tracer, plus facile à comprendre. Image d'ailleurs assez diverse : tantôt ce n'est guère qu'une porte au haut de quelques marches ; tantôt c'est une petite basilique, avec son escalier, ses colonnes supportant un fronton triangulaire, et sa nef percée de fenêtres... Deux fresques du IIIe siècle, au cimetière de Calixte, nous montrent le deuxième acte du drame : Lazare ressuscité, vêtu d'une tunique étroite, s'avance hors du sépulcre, obéissant au geste impérieux du Christ. La composition habituelle représente Lazare, de taille enfantine, enveloppé de bandelettes, comme une momie égyptienne ou juive, et maladroitement dressé au seuil du tombeau (1). »

Nous parlerons des scènes de la Passion de Notre-Seigneur en traitant des images du Sauveur.

§ III. Le jugement de l'âme.

La scène du jugement particulier de l'âme, souvent difficile à reconnaître, quelquefois plus distincte, appartient presque toujours au IIIe et au IVe siècle. C'est le sujet d'une fresque du cimetière de St-Hermès que longtemps on a prise pour une ordination : on y voit un personnage assis, et devant lui une orante entre deux hommes debout. Outre que les ordinations devaient être bien rarement représentées, cette scène rappelle clairement une inscription de Verceil où l'on félicite une âme d'être assistée au jugement par deux martyrs :

O FELIX GEMINO MERVIT QVI MARTYRE DVCI !

1. Pératé, *La résurrection de Lazare dans l'art primitif*, dans les *Mélanges de J.-B. de Rossi*, 1899, p. 271-280.

Ici les deux martyrs sont sans doute SS. Prote et Hyacinthe, enterrés au cimetière de St-Hermès.



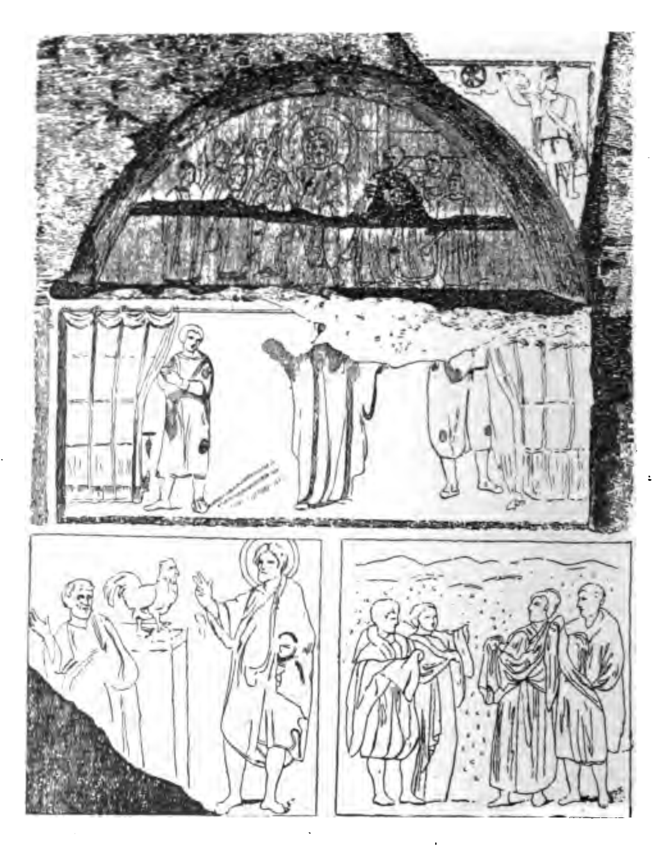
D'autres fois, comme sur un arcosole du cimetière de Cyriaque, l'âme est figurée par une femme qui se tient debout, seule, devant le Juge divin assis.

La scène du jugement de l'âme se voit, au cimetière des Sts-Pierre et Marcellin, au plafond d'un « cubiculum » dont la décoration présente d'une manière remarquable l'ordre logique signalé précédemment. Cette scène en forme le centre. Tout autour sont représentés l'Annonciation, l'Épiphanie, le Baptême de Notre-Seigneur, et entre les tableaux, le bon Pasteur et l'Orante. Le cycle est complété par les miracles du Sauveur : la guérison du paralytique, de l'aveugle-né, de l'hémorrhoïsse, et l'entretien avec la Samaritaine [1]. Comment ne pas voir en tout cela une expression de la foi du défunt, un commentaire des inscriptions que l'on rencontre souvent dans les Catacombes : « Credidit in Deo, Credidit in Christo, Credidit in Deo Christo ? »

Dans ces peintures on voit souvent représentés le ciel et les saints qui aident le défunt à y entrer. Mais au jardin céleste on a ordinairement substitué une maison. Une fresque du

1. Cf. Wilpert, *Di un ciclo di rappresentanze cristologiche nel cimitero dei SS. Pietro e Marcellino*, Roma, 1892.

cimetière de Cyriaque montre l'entrée de cette maison et les rideaux de la porte soulevés par un martyr ; un fragment d'inscription du Latran offre l'intérieur avec des colonnes. De même au cimetière de Domitille, Ste Pétronille semble introduire dans la maison céleste la matrone Veneranda.



C'est toujours un souvenir de la parole de Notre-Seigneur : « In domo Patris mei mansiones multae sunt [1], » une expression de la confiance que les martyrs accompagnent l'âme au ciel. Quelquefois l'orante est entourée de chandeliers, de lampes, symbole de la lumière éternelle ou de la doctrine

1. *Joan.*, XIV, 2.

qui conduit au ciel : « Lucerna pedibus meis verbum tuum, Dñe (1). »

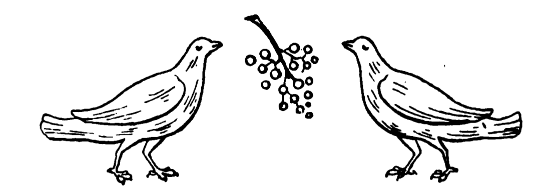
Les rouleaux, que, dans ces peintures, on voit entre les mains de Notre-Seigneur, des martyrs ou du défunt, qui figurent aussi auprès de Ste Pétronille dans la fresque du



cimetière de Domitille, ont une certaine importance pour l'histoire du Nouveau Testament. Ces rouleaux représentent certainement la Ste Écriture ; on les voit toujours dans les peintures antérieures à Constantin. Dans les peintures postérieures, on trouve tantôt le rouleau, tantôt le livre, « le codex »,

1. *Ps.* CXVIII, 105.

qui commença à être en usage dans la seconde moitié du IIIe siècle. Il était certainement employé pour les Stes Écritures au commencement du IVe siècle, le manuscrit du Vatican est de cette époque ; mais c'était un luxe que se permettaient seules les grandes Églises. Au Ve siècle, dans les mosaïques de Ste-Pudentienne, de Ste-Sabine, le livre remplace tout à fait le rouleau. A Ravenne, dans le baptistère des orthodoxes, on voit le livre placé sur l'autel et portant les noms des Évangélistes. Zahn et Schultze ont observé que lorsqu'on se servait de rouleaux, on ne pouvait songer à mettre un ordre dans le classement des Évangiles, chaque rouleau n'en contenant qu'un tout au plus. L'ordre usité aujourd'hui est certainement très ancien ; il semble bien avoir été celui du Canon de Muratori ; M. Schultze pense qu'on l'a fixé d'après les monuments figurés. Jusqu'au VIe siècle les combinaisons ont été très variables.





Chapitre septième.

LES IMAGES DE NOTRE-SEIGNEUR ET DES SAINTS.

§ I. Les images de Notre-Seigneur.

L'ANCIEN art chrétien, qu'il représente le Sauveur comme bon Pasteur ou comme maître qui enseigne, lui donne toujours un type idéal, le type classique romain. Peut-être les Romains, qui d'ailleurs estimaient peu la race orientale, ont-ils voulu exprimer ainsi que le Sauveur n'était pas venu pour le seul peuple juif.

Il y avait cependant en Orient des images que l'on croyait de vrais portraits de Notre-Seigneur.

On citait d'abord une lettre que P. Lentulus, procureur de la Judée, aurait envoyée au Sénat romain, donnant la relation de la Passion de Notre-Seigneur et la description de son visage (1). Cette lettre est apocryphe, aussi bien que les images attribuées à Nicodème, à S. Luc, et les images dites achéropites. De même la lettre qui aurait été envoyée par Notre-Seigneur lui-même avec son portrait à Abgar, roi d'Édesse (2). L'authenticité de cette lettre a été rejetée dans un concile tenu sous Gélase (3), à la fin du Ve siècle (494). L'image est citée pour la première fois par Évagrius (4).

Eusèbe (5) parle d'une statue qui, d'après une ancienne tradition, aurait été élevée par l'hémorrhoïsse de l'Évangile et qui existait encore de son temps à Panéade en Palestine. Quelques historiens ont prétendu que cette statue ne repré-

1. Cf. Gabler, *De authentia epistolae Publii Lentuli ad senatum romanum de Jesu Christo scriptae*, Jen. 1809 ; — Fabricius, *Codex apocryphus Novi Testamenti.*

2. Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, 13 (*P. G.*, t. XX, col. 120 sq.). Le christianisme semble avoir commencé dans la dynastie des Abgars avec le roi Abgar VIII (176-213).

3. *P. L.*, t. LIX, col. 164.

4. *Hist. eccles.*, IV, 26 (*P. G.*, t. LXXXVI^2, col. 2748).

5. *Hist. eccles.*, VII, 18 (col. 680).

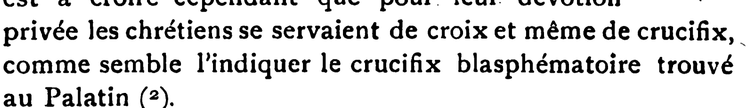
sentait pas Notre-Seigneur, mais un empereur romain ayant à ses pieds une province qui lui fait hommage comme à son sauveur : le mot ΣΩΤΗΡΙ aurait donné lieu à cette confusion. Cette opinion n'est pas admissible : comment Eusèbe aurait-il commis une si étrange erreur ? Cette statue qui était en grande vénération au commencement du IVe siècle, devait avoir quelque ressemblance avec le type réel de Notre-Seigneur. Elle a servi sans doute de modèle aux images orientales et aux nouvelles images introduites en Occident vers la fin du IVe siècle. Le Sauveur est alors représenté avec la barbe ; dans les plus anciennes, il a une figure douce et belle ; plus tard, au VIe siècle, l'expression est plutôt dure. Les portraits que des traditions, d'ailleurs respectables, rapportent au temps même de Notre-Seigneur, remontent le plus souvent à l'époque byzantine, mais peuvent être des copies.

A ces images on a de bonne heure ajouté un signe distinctif, le nimbe. C'était, dans l'art ancien, une marque de la puissance. On le donnait quelquefois aux divinités païennes ; peut-être tire-t-il son origine du disque de métal qui protégeait les statues contre la pluie. Les empereurs chrétiens sont quelquefois aussi représentés sur leurs monnaies avec le nimbe. Il devint ensuite le symbole d'un être supérieur ; on l'attribua à Notre-Seigneur, puis aux anges, puis à la T. Ste Vierge et enfin aux Saints. Il fut formé successivement d'un cercle, de plusieurs cercles, d'un cercle coupé par la croix : ce dernier étant réservé à Notre-Seigneur.

Les images de Jésus crucifié sont beaucoup moins anciennes. L'art chrétien n'a jamais représenté que d'une manière voilée les épisodes de la Passion ; la scène du couronnement d'épines, par exemple, que le P. Marchi vit au cimetière de Prétextat, si toutefois il l'a bien interprétée, est plutôt symbolique que réelle, elle ne laisse guère paraître les humiliations et les souffrances du Sauveur On constate le même caractère dans



le beau sarcophage du Latran (IVe s.), qui offre plusieurs scènes de la Passion (1). La croix même ne paraît nettement qu'au Ve siècle. Auparavant on a comme symboles de la Passion l'agneau placé sous une ancre, le dauphin sur un trident. L'abolition du supplice de la croix par Constantin ne suffit pas à vaincre toutes les répugnances des chrétiens ; au IVe siècle, on trouve la croix monogrammatique, non la croix seule, qui se montre enfin sous Théodose, quand la religion chrétienne est devenue religion de l'empire. Il est à croire cependant que pour leur dévotion privée les chrétiens se servaient de croix et même de crucifix, comme semble l'indiquer le crucifix blasphématoire trouvé au Palatin (2).

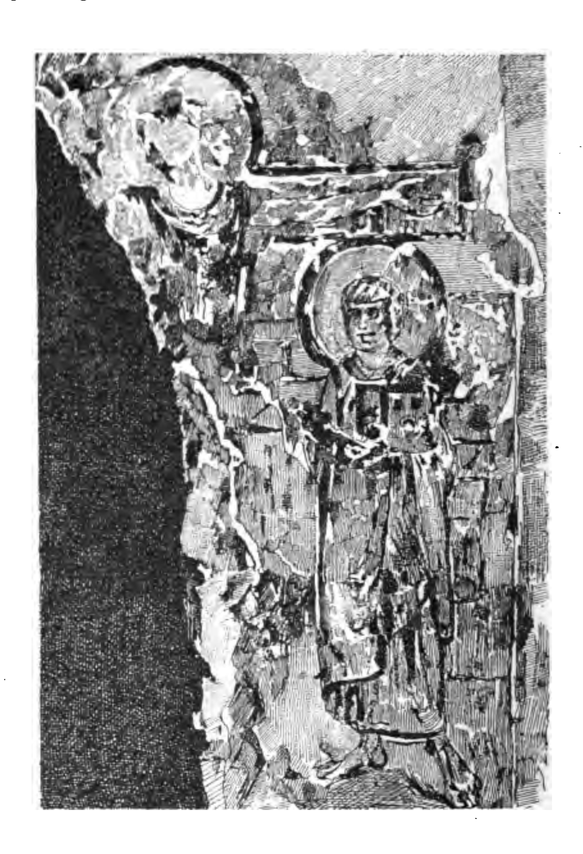


Dans les premières représentations, la croix est ornée de fleurs et de pierreries : c'est la « crux gemmata » des peintures et des mosaïques. L'Évangéliaire syriaque de la Bibliothèque Laurentienne de Florence, appartenant à la fin du VIe siècle, a une image du Crucifix. Une mosaïque du VIIe siècle, à St-Étienne-le-Rond, représente une croix et au sommet le buste du Sauveur. Grégoire de Tours parle de crucifix couverts d'une longue robe. Sur une ampoule du prêtre Jean conservée au trésor de Monza, Notre-Seigneur semble prier entre les deux larrons, la croix est dissimulée ; c'est aussi de cette manière qu'il est figuré dans les sculptures de la porte de Ste-Sabine à Rome (Ve siècle). On le voit, jusqu'à une époque avancée on ne fit qu'à grand' peine des images réelles du crucifiement. Il semble que ces images ont paru d'abord dans les miniatures des manuscrits, puis dans les monuments privés, avant de passer sur les monuments publics.

Le seul crucifix trouvé dans les catacombes est celui de St-Valentin. Cette peinture remonte certainement au VIIe siècle. Bosio (3) a pu la voir et la copier. D'après son

1. *Infr.*, p. 330.
2. *Supra.*, p. 39.
3. *Rom. sott.*, l. III, c. 65. — Cf. Marucchi, *La cripta sepolcrale di S. Valentino*, Roma, 1878.

dessin, le Christ était vêtu d'une longue robe, et avait les pieds et les mains fixés par quatre clous. Ce nombre est en effet le plus conforme à la tradition. Grégoire de Tours l'affirme expressément : « Clavorum ergo dominicorum gratia quod quatuor fuerint haec est ratio : duo sunt affixi in



palmis, et duo in plantis (1). » Une peinture de la crypte des Sts-Jean et Paul est analogue à celle de St-Valentin. La représentation moderne du crucifix, avec les trois clous, ne s'est introduite que vers le XIIIe siècle. On a alors commencé à représenter Notre-Seigneur mort, puis on a remplacé la robe

1. *De gloria martyrum*, l. I, c. 6 (*P. L.*, t. LXXI, col. 710).

longue par le « perizoma », enfin on a attaché les pieds par un seul clou, afin de donner au corps un mouvement plus artistique, une attitude plus propre à toucher les fidèles.

§ II. Les images de la T. Ste Vierge.

La T. Ste Vierge a été représentée dans les Catacombes 1° avec l'Enfant Jésus. Tantôt c'est la scène de l'Épiphanie, avec les Mages. Tantôt la présence d'un prophète indique que la femme représentée est bien la Mère de Jésus. La scène de la Crèche, fréquente dans les sculptures, ne se trouve qu'une fois dans les peintures, et la T. Ste Vierge n'y figure pas. 2° Sous forme d'Orante. C'est ainsi qu'on la reconnaît sur les verres dorés du IIIe et du IVe siècle. Elle y est souvent accompagnée de son nom, qu'elle se trouve seule ou au milieu d'autres Saints : MARA ou MARIA, — AGNE MARIA, — PETRVS MARIA PAVLVS. Sur ce dernier verre, on voit de chaque côté de la T. Ste Vierge un rouleau, symbole de la Loi et de l'Évangile, comme pour signifier que Marie unit les deux Testaments. Un monument de St-Maximin en Provence présente la T. Ste Vierge orante avec cette inscription : MARIA VIRGO MVNESTER DE TEMPVLO GEROSALE. On a dit que l'Orante figurée près du bon Pasteur, dans une sorte de parallélisme, est l'image de la T. Ste Vierge. C'est l'opinion de M. Grimouard de Saint-Laurent (1), et M. de Rossi n'y contredit pas.

Le symbole de l'Église a souvent été réuni à celui de la T. Ste Vierge : « Quam pulchra illa quae in figura Ecclesiae de Maria prophetata sunt (2). » Il est souvent difficile, s'il n'y a pas d'inscription, de savoir exactement si c'est l'une ou l'autre qui est figurée par telle orante.

Il n'y a pas de type traditionnel de la T. Ste Vierge. Dès le IVe siècle S. Augustin pouvait dire : « Neque enim novimus faciem Virginis Mariae (3). »

M. de Rossi le premier a publié une chronologie des images

1. *Guide de l'art chrétien*, t. III, p. 59.
2. S. Ambr., *De Institut. Virg.*, c. XIV (*P. L.*, t. XVI, col. 326).
3. *De Trinit.*, l. VIII, c. 5 (*P. L.*, t. XLII, col. 952).

de la T. Ste Vierge (1). Nous allons examiner rapidement les principales, en parcourant les différents cimetières.

CIMETIÈRE DE PRISCILLE. — Il renferme l'image la plus ancienne. Elle se trouve à la voûte d'une chambre, dans la partie primitive du cimetière, et fait partie de la décoration d'un tombeau. Au milieu se trouvait le bon Pasteur, en bas-



relief ; à gauche, un groupe formé d'un homme, d'une femme et d'un enfant, dans l'attitude de la prière, où les uns ont vû la Ste Famille, les autres la famille qui possédait ce tombeau ; à droite, la Vierge, voilée, assise, tenant l'Enfant Jésus sur sa poitrine, et un personnage debout qui doit être un prophète.

1. De Rossi, *Immagini scelte della beata Vergine Maria tratte dalle Catacombe romane*, Roma, 1863.

Au-dessus on aperçoit une étoile. Elle fait penser que le prophète était Isaïe, qui a annoncé la lumière divine ; peut-être aussi est-ce Michée. On ne peut supposer que cette scène représente une mère quelconque. D'abord les scènes domestiques sont très rares dans l'ancien art chrétien. Puis il faut remarquer que dans la décoration de ce tombeau tout est symbolique. L'âge de cette peinture a été fixé aux premières années du IIe siècle. Elle est d'un style classique, comparable à celui des peintures de Pompéi. Ce jugement a été accepté même par des critiques hétérodoxes. Du reste cette chapelle se trouve dans la partie la plus ancienne du cimetière, non loin des inscriptions rouges. Des fouilles récentes ont fait



reconnaître, au-dessous du niveau actuel, des tombeaux postérieurs, et néanmoins très anciens, ce qui oblige à reculer très loin la partie supérieure. On voit, après cela, combien est sûrement informé certain ouvrage anglais qui attribue cette Madone au VIe siècle.

On trouve aussi dans la Chapelle grecque une scène de l'Épiphanie, la plus antique qui soit connue. Elle est malheureusement recouverte par une stratification calcaire.

Une autre peinture du même cimetière représente une orante entre deux scènes, dont l'une paraît être la vêture d'une vierge consacrée, et l'autre un groupe de la T. Ste Vierge et de l'Enfant Jésus. On a élevé quelques doutes sur l'inter-

prétation de ce dernier groupe, mais sans donner de raisons plausibles en faveur d'une autre explication.

Enfin le même cimetière offre une scène de l'Annonciation; de sorte que la plus antique des catacombes romaines renferme plusieurs images de la T. Ste Vierge.



CIMETIÈRE DE DOMITILLE.— Une peinture du IIIe siècle, placée sur la paroi d'une galerie, représente l'Épiphanie. La Vierge est voilée, assise sur une chaise ; elle tient l'enfant Jésus sur ses genoux, et les Mages sont au nombre de quatre.

CIMETIÈRE DES SSTS-PIERRE ET MARCELLIN. — Dans



une scène de l'Épiphanie (commencement du IVe siècle), on ne voit que deux mages ; la Vierge, ordinairement voilée, a ici la tête nue. Le voile, signe distinctif des matrones romaines, était aussi donné aux vierges consacrées, épouses de l'Agneau

vin. Quand on a peint la Vierge sans voile, on a voulu ..ns doute faire une allusion à son intégrité virginale.

CIMETIÈRE DE CALIXTE. — On trouve la scène de l'Épi..hanie, avec trois Mages, dans un arcosole du IIIe siècle.

CIMETIÈRE OSTRIEN. — Un arcosole, au fond d'une ..iapelle, présente une peinture à laquelle le P. Marchi a ..onné une grande célébrité. Elle est du IVe siècle et pos..érieure à Constantin ; on y remarque de chaque côté le ..ionogramme isolé. On a voulu récemment y voir le portrait ..une femme déposée dans le tombeau. Il faut plutôt y recon..aître, avec le P. Marchi [1] et M. de Rossi, la T. Ste Vierge .. l'Enfant Jésus sur sa poitrine ; les propriétaires du tom-



beau sont figurés par les deux orantes qui entourent le personnage principal et le regardent. Ce type nouveau de la T. Ste Vierge ne reste pas isolé. Il est continué aux IVe, Ve, VIe siècles, jusqu'au moyen âge ; on le conserve encore dans les images de type byzantin, qui sont très communes en Russie et en Orient.

CIMETIÈRE DE ST-VALENTIN. — Il possédait une image de la T. Ste Vierge, du VIIe siècle, avec l'inscription : SCA DEI GENETRIX. Il n'en reste que quelques traces. Le type était celui de la Vierge du cimetière Ostrien [2].

1. *I monumenti delle arti cristiane primitive*, p. 59, 157-158.
2. Cf. Marucchi, *La cripta sepolcrale di S. Valentino*, Roma, 1878.

Pour bien comprendre la portée de ces images, contre lesquelles les protestants, M. Roller en particulier, ont soulevé des objections plus spécieuses que solides, il faut se rappeler que les Saints, les martyrs, étaient représentés sur les premiers monuments des Catacombes comme les avocats des âmes (1). La T. Ste Vierge est l'avocate par excellence, « ad-



vocata », ainsi que l'appelle dès le IIe siècle S. Irénée (2). Aussi l'a-t-on toujours représentée à la place d'honneur, assise sur une chaise, et sur une chaise voilée, symbole de la puissance, même de la divinité. Elle n'est pas là seulement comme un

1. Cf. *Supr.*, p. 185.
2. *Adv. hæres.*, V, 17 (*P. G.*, t. VII, col. 1175).

personnage ordinaire dans une scène historique : c'est un personnage honoré, vénéré.

Le symbolisme des peintures cimitériales est indéniable, et, nous l'avons dit, il faut chercher son explication dans les prières liturgiques. « Refrigeret tibi domnus Ippolitus », dit une inscription. Si l'on n'a pas encore trouvé la formule : REFRIGERET TIBI DOMNA MARIA, elle est évidemment traduite par ces images.

Assurément on ne peut affirmer que ces images elles-mêmes aient été d'abord un objet de culte : on avait trop soin, dans les premiers siècles, d'écarter tout ce qui avait quelque ressemblance avec l'idolâtrie. La raison qui empêchait de placer la croix sur les autels interdisait aussi de présenter des images à la vénération publique. Mais supposé que les chrétiens n'aient pas eu dès lors une dévotion spéciale envers la T. Ste Vierge, comment expliquer qu'ils aient tant multiplié son image sur les parois des Catacombes, où on l'a retrouvée une vingtaine de fois, sur les verres dorés et sur les sarcophages ? Sans doute il y en aurait un bien plus grand nombre encore, si tant de monuments n'avaient été détruits et si même nous connaissions tous ceux qui subsistent cachés sous les décombres. Il faut rapprocher ces monuments des plus anciennes prières liturgiques, des écrits des Pères et des écrivains ecclésiastiques des premiers siècles : les uns et les autres attestent que les chrétiens n'ont pas attendu le concile d'Éphèse pour unir dans leur culte Marie à son Fils.

§ III. Les images des Saints.

Le jugement particulier, la justification de l'âme, nous ont déjà présenté les Saints comme intercesseurs, « advocati » ([1]).

Les orantes, quand elles sont des portraits, symbolisent aussi la foi des premiers chrétiens à la communion des Saints. Les figures de martyrs ont parfois une importance spéciale à raison du lieu où le martyr avait été déposé, elles indiquent qu'il était l'objet d'une grande vénération. On en a un exemple dans cette peinture de la crypte de Ste-Cécile qui représente

1. *Supr.*, p. 306-309.

trois Saints enterrés ailleurs : S. Sébastien, S. Quirin et S. Polycamus. Le dernier est inconnu ; les deux autres reposaient dans le cimetière voisin « ad Catacumbas ».

Les portraits des saints sont plus fréquents sur les verres dorés que dans les peintures. On y voit souvent Ste Agnès, S. Sixte, S. Pierre et S. Paul, etc. Beaucoup de ces verres



sont du III[e] siècle ; on s'en servait dans les agapes, ils étaient ensuite offerts comme présents. On y remarque très souvent réunies les images de S. Pierre et de S. Paul ; ce fait et la constance de leur type, qui ne se rencontre point pour les autres Saints, confirment la tradition de la simultanéité de leur apostolat à Rome. Leur portrait est conforme aux données des *Libri Clementini*, apocryphes qui certainement ne faisaient que rapporter des traditions anciennes. Le premier monument artistique qui nous présente ce type est une médaille trouvée dans le cimetière de Domitille (1). M. de Rossi la juge antérieure à une autre médaille impériale de l'époque d'Alexandre-Sévère ; elle pourrait remonter jusqu'au II[e] siècle et avoir appartenu à quelqu'un des Flaviens chrétiens.



En dehors de ces figures isolées, on voit aussi des scènes auxquelles les saints ont été mêlés. Une des colonnes de l'autel de la basilique de la voie Ardéatine porte en relief la scène du martyre de S. Achillée ; l'autre colonne avait évidemment une scène correspondante, le martyre de S. Nérée. Prudence (2) décrit deux scènes de martyre, qu'il avait vues, l'une dans la chapelle de St-Hippolyte sur la voie Tiburtine, l'autre au tombeau de S. Cassien, martyr d'Imola. Des peintures ana-

1. Elle est reproduite supr., p. 14.
2. *P. L.*, t. LX.

logues, au témoignage de S. Paulin (1), ornaient la basilique de St-Félix à Nole. Les protestants objectent, il est vrai, un décret du Concile d'Elvire (305) : « Placuit picturas in ecclesiis esse non debere. » Mais ce n'est qu'une prohibition locale, temporaire, explicable par la circonstance de la persécution de Dioclétien. Il ne parle que des églises : il y en avait déjà dans beaucoup de villes, en Espagne comme ailleurs ; or il était dangereux d'avoir des peintures chrétiennes dans des monuments publics.

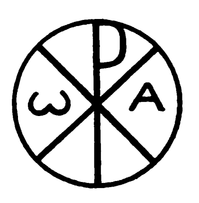
A l'époque de la paix, ces peintures se multiplient. On commence à représenter le triomphe des martyrs, qui offrent leur couronne au Christ ou qui viennent la recevoir de sa main (2). Les Saints portent comme signe distinctif le nimbe, mais sans la croix ni le monogramme. Dès cette époque commencent les grandes compositions du genre de celles qui seront exécutées en mosaïque. C'est au Ve siècle que remonte, par exemple, la grande fresque du cimetière des Sts-Pierre et Marcellin qui représente le Christ assis entre S. Pierre et S. Paul et cinq martyrs locaux, au-dessous l'Agneau sur la colline d'où s'échappent les fleuves symboliques.

Au cimetière de Ste-Félicité, sur la Via Salaria, dans les restes d'une peinture du VIe siècle, on distingue le Sauveur nimbé couronnant Ste Félicité et ses fils, qui portent à la main d'autres couronnes : les noms sont inscrits à côté des personnages : P(hilip)PVS, MARTIA(lis), S(ilanus), (JA)NVA(rius), Félix, Vitalis et Alexander. Ce mode de composition est fréquent au Ve et au VIe siècle. Plus tard règne le type byzantin. A ce genre appartiennent les portraits de Ste Cécile, de S. Corneille, de S. Cyprien, de S. Optat, dans le cimetière de St-Calixte ; la peinture de S. Valentin, au cimetière du même nom. Il est à remarquer que les décorations de la chapelle souterraine de S. Valentin ont été faites après la translation du corps du saint dans la basilique extérieure

1. *Poem. XXVIII (P. L.*, t. LXI, col. 663).
2. Une remarquable peinture de ce genre vient d'être trouvée au cimetière de Domitille. Cf. Marucchi, *Nuovo bullettino*, 1899, p. 8-9.

restaurée par Honorius ; c'est donc dans une intention de culte qu'on y a placé son image, aussi bien que celle de S. Cyprien dans la crypte de S. Corneille. Ces peintures byzantines des cryptes historiques ont été les dernières peintures exécutées dans les catacombes avant leur abandon.

Pour compléter ce que nous avons dit des peintures des catacombes, il faut ajouter un mot sur les peintures de la vie réelle. Elles sont rares ; celles qui existent appartiennent à l'époque de la paix, et sont de beaucoup inférieures aux scènes analogues de l'art païen. En général, elles représentent la profession du défunt. C'est ainsi qu'au cimetière de Domitille Mgr Wilpert a reconnu la région sépulcrale du « Corpus pistorum » : on y voit une boulangerie, un patron donnant des ordres à ses employés, et un marché au blé regardé pendant longtemps comme le passage de la mer Rouge. Au cimetière de Priscille et au cimetière Ostrien, dans un arcosole du IV[e] siècle, on voit un char plein de tonneaux ; — à St-Calixte, dans la région de Ste-Sotère, les tables d'une marchande de légumes, etc.





Chapitre huitième.

LA SCULPTURE PRIMITIVE.

LA sculpture chrétienne proprement dite commence à l'époque de la paix ; elle est donc de beaucoup postérieure à la peinture. Il est évident que pendant l'ère des persécutions, si les peintres qui travaillaient sous terre choisissaient librement leurs sujets, les sculpteurs ne pouvaient exposer des figures chrétiennes dans leurs ateliers. Les monuments que nous possédons de la sculpture primitive sont de deux sortes : les sarcophages et les statues.

§ I. Sarcophages ([1]).

Les chrétiens se sont servis de sarcophages dès les temps les plus reculés. On en voit des fragments en marbre dans une galerie très ancienne du cimetière de Priscille et dans la chapelle des Acilii Glabriones ; dans le vestibule du cimetière de Domitille, un « loculus » était revêtu de stuc imitant un sarcophage. Le plus souvent les sarcophages primitifs, achetés dans les ateliers publics, n'avaient rien de chrétien ; ils étaient ornés, comme ceux des païens, de stries, de têtes de lions, de sujets de chasse, de scènes de la mer ; on en écartait seulement les figures qui auraient pu blesser la foi.

Il est certain cependant que même avant la paix il y eut des sculpteurs chrétiens. Le musée d'Urbin possède le sarcophage d'un sculpteur nommé Eutrope ; on y voit ce personnage dans l'attitude de l'Orante, accompagné d'une colombe, au-dessous le même travaillant à la sculpture d'un sarcophage orné de têtes de lions. Ces artistes ont pu exécuter des sarcophages chrétiens, mais seulement par exception.

De fait, le sarcophage de Livia Primitiva qui appartient au

1. Cf. R. Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, Paris, 1885.

cimetière apostolique du Vatican et qui se trouve au musée du Louvre, est de caractère chrétien : on y voit le Bon Pasteur, l'ancre et le poisson. Il faut en dire autant d'un autre sar-



cophage trouvé sur la Via Salaria et placé au musée de Latran ; il porte aussi l'image du bon Pasteur et l'Orante. Tous les deux remontent au moins au IIIe siècle.



SARCOPHAGE AVEC LE BON PASTEUR ET L'ORANTE.
(*Musée de Latran*, nº 181.)

Après la paix, la sculpture chrétienne se développa librement. Elle emprunta ses sujets aux peintures des catacombes. Mais l'art était alors en décadence ; aussi les sarcophages du IVe et du Ve siècle sont-ils d'un style grossier ; à partir de la fin du Ve siècle, ils ne sont plus sculptés, mais portent seulement quelque décoration, une croix, une inscription. Les sarcophages de caractère chrétien ont été employés quelquefois dans les cimetières souterrains, mais beaucoup

plus dans les oratoires, à côté des grandes basiliques, dans les cimetières en plein air : c'est de là que viennent la plupart des sarcophages conservés dans les collections. Parfois ils étaient surmontés d'un petit toit, comme celui qui orne le vestibule de St-Laurent-hors-les-Murs.

Les sarcophages chrétiens sont répandus partout. Rome en possède un grand nombre, signalés dans l'ouvrage de Bosio. Il y en a dans les grottes de St-Pierre du Vatican, à St-Laurent-hors-les-Murs, dans le cloître de St-Jean-de-Latran, au musée Kircher. La plus belle collection est celle du musée de Latran, réunie par le P. Marchi.



SARCOPHAGE THÉOLOGIQUE.
(*Musée de Latran*, n° 104.)

Ces sarcophages présentent presque toujours les mêmes sujets, généralement dans un ordre qui n'est ni logique ni chronologique. Les artistes ont dû suivre leur caprice, sans avoir la direction précise que l'on remarque dans les peintures des catacombes, aussi les symboles sont-ils réunis un peu au hasard. Quelquefois cependant les scènes représentées forment une série logique. Ainsi dans un des plus beaux sarcophages du Latran (N° 104), il y a comme deux pages de récits bibliques, séparées par une scène hors cadre : à gauche,

en haut, la création de l'homme par les trois personnes de la T. Ste Trinité représentées sous les traits de personnages barbus; le péché, Adam et Ève, et au milieu d'eux un personnage donnant à l'un des épis, à l'autre de la laine; — au-dessous, l'Épiphanie; puis une série de miracles confirmant la mission divine de Jésus-Christ: la guérison de l'aveugle-né; — à droite, en haut, le changement de l'eau en vin, la multiplication des pains, la résurrection de Lazare, la guérison de l'hémorrhoïsse; — au-dessous, la Passion de Notre-Seigneur rappelée par une allusion au reniement de S. Pierre, l'emprisonnement de S. Pierre représentant les persécutions (1), Moïse frappant le rocher, symbole de l'autorité spirituelle de l'Église; — au milieu, en haut, le portrait des défunts, un homme et une femme; en bas, Daniel en prière, allusion à la prière pour le repos de l'âme.

Donnons une rapide description des principaux sarcophages du musée de Latran (2).

N° 117 : scène de banquet, allusion au banquet céleste plutôt qu'au banquet eucharistique, car les symboles de la période des persécutions, les corbeilles, le poisson, ne se trouvent plus que rarement sur les sarcophages.

N° 121 : le Sauveur, sans barbe.

N° 122 : l'Orante, et à ses pieds le paon, symbole de la résurrection.

N° 123 : le Christ enseignant, sans barbe, ayant entre les mains un livre ouvert : type de transition entre le type idéal primitif et le type byzantin.

N° 124 : l'Épiphanie, — Daniel dans la fosse aux lions recevant le pain du prophète Habacuc (épisode raconté par la partie deutérocanonique du livre de Daniel).

N° 125 : plusieurs miracles du Sauveur, — Job assis sur une pierre, entouré de ses amis qui lui adressent des reproches On voit parfois la femme de Job lui tendre un pain au bout

1. « L'emprisonnement de S. Pierre, suivi de sa miraculeuse délivrance, fut la cause de son voyage à Rome : aussi les chrétiens de Rome se plaisaient-ils à multiplier sur les tombeaux la représentation de cette scène. » Allard, *Rome souterraine*, p. 437.

2. Cf. O. Marucchi, *Guida del Museo cristiano lateranense*, Roma, 1897.

d'un bâton, par exemple sur le sarcophage de Junius Bassus au Vatican.

N° 135 : épisode du péché originel, Dieu demande à l'homme coupable : « Adam ubi es ? »

N° 136 : Daniel renversant l'autel de la divinité babylonienne et donnant à manger au dragon. Ce trait est emprunté à la partie deutérocanonique du livre de Daniel. — Le jugement de l'âme.

N° 139 : le bon Pasteur dans l'attitude de traire ses brebis.

N° 144 : Orante entre deux figures de Saints ; — le bon Pasteur et la brebis ; le seau de lait.

N° 149 : Élie sur son char enlevé au ciel (sujet très rare).



N° 151 : Le discours sur la montagne (le Christ a la barbe) ; — Notre-Seigneur devant Hérode et devant Pilate.

N° 154 : Une femme Orante entre deux rideaux tirés par des Saints.

N° 156 : Orphée coiffé du bonnet phrygien, jouant de la lyre au milieu des animaux. Il reste quelques mots de l'inscription chrétienne :... YRMI DVLCIS ANIMA SANCTA.

N° 162 : entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem.

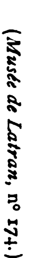
N° 171 : Notre-Seigneur devant Pilate qui se lave les mains, le couronnement d'épines, le voyage au Calvaire ; — au milieu, la résurrection représentée par une croix près de laquelle dorment deux gardes et que surmonte le monogramme triomphal dans une couronne.

N° 174 : Notre-Seigneur devant Pilate ; — Notre-Seigneur donnant sa loi à S. Pierre et aux apôtres, il est représenté

jeune et assis sur un voile qui figure le ciel. Sur les côtés du sarcophage, le reniement de S. Pierre et la guérison de l'hémorrhoïsse. L'artiste a placé au fond de la scène des monuments rappelant les monuments romains ; M. Rohault



(*Musée de Latran*, n° 171.)



(*Musée de Latran*, n° 174.)



de Fleury croit y reconnaître le Latran au IVe siècle : la conjecture est vraisemblable.

N° 177 : le Bon Pasteur entouré des douze apôtres ; devant chacun d'eux une brebis. S. Pierre a la première place à droite, et Notre-Seigneur caresse la brebis, allusion au « pasce oves meas. »

N° 179 : la résurrection de Lazare ; particularité à remarquer : Lazare sort d'un sarcophage horizontal ; — une femme orante ayant à ses pieds une « pyxis » et une colombe. On a plusieurs modèles de la « pyxis » de cette époque, le musée de Berlin en possède un.



SARCOPHAGE AVEC LE BON PASTEUR ET LES APOTRES.
(*Musée de Latran*, n° 177.)

N° 183 : la Crèche, sujet assez fréquent sur les sarcophages ; les animaux y paraissent dès la première moitié du IVe siècle. S. Joseph est jeune et sans barbe. — Le baptême de Notre-Seigneur dans le Jourdain : épisode assez rare ; il figure sur un sarcophage regardé jusqu'à ces derniers temps comme païen, qui appartint jadis au musée Chiaramonti et qui a été récemment transporté au Latran.

N° 190 : la Crèche, l'Épiphanie ; — au milieu d'un jardin,



une femme voilée lit sur un rouleau portant le monogramme du Christ, son nom est inscrit à côté : CRISPINA.

Dans la basilique Vaticane, il faut remarquer le sarcophage de Junius Bassus, préfet de Rome. C'est un ouvrage excellent

de la moitié du IVe siècle (359). On y lit l'inscription : IVN · BASSVS · V · C · QVI VIXIT ANNIS XLII · MEN · II · IN IPSA PRAEFECTVRA VRBIS NEOFITVS IIT AD DEVM. On le conserve dans les grottes, à l'entrée de la chapelle du tombeau



SARCOPHAGE DE JUNIUS BASSUS.

de S. Pierre (1). Sa décoration est composée des sujets ordinaires ; mais elle offre cette singularité que sur la frise qui court au milieu du sarcophage, l'agneau est représenté opérant les miracles de la multiplication des pains, de la résur-

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1871, p. 5-22, 41-64 (édit. franç.).

rection de Lazare, etc. — Dans la chapelle de la Pietà, le sarcophage des Anicii, avec les figures des Apôtres. — Presque tous les autels de la basilique contiennent des sarcophages.

Il convient de rapprocher des sarcophages plusieurs monuments qui présentent des analogies avec eux. D'abord la porte de Ste-Sabine ([1]). On l'a attribuée longtemps au XIe siècle ; un Russe, M. Kondakoff, a démontré qu'elle est



NOTRE-SEIGNEUR EN CROIX.
(Porte de Ste-Sabine.)

de la même époque que la basilique elle-même, c'est-à-dire de la moitié du Ve siècle. Les sculptures de cette porte sont imitées des sarcophages : figures, style, costumes, tout est semblable. On y voit le Sauveur, avec et sans barbe ; et divers épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament : Adam et Ève, le passage de la Mer Rouge, la multiplication des pains, une scène de la Passion, le Crucifix représenté par

1. Cf. Kondakoff, *Les sculptures de la porte de Ste-Sabine*, dans la *Revue archéologique*, 1877 ; — Berthier, *La porte de Ste-Sabine à Rome*, Fribourg en Brisgau, 1892

le Christ orant entre les deux larrons, la scène d'Emmaüs. La porte a été restaurée; quelques parties sont du moyen âge, quelques autres postérieures.

Le musée municipal de Brescia possède une belle caisse à reliques, travail en ivoire qui rappelle beaucoup le style des sarcophages et de la porte de Ste-Sabine. — On reconnaît la même ressemblance dans des reliures d'évangéliaires du Ve siècle. Sur un exemplaire du musée du Vatican, on voit le Sauveur jeune assis entre deux anges, au-dessous l'Épiphanie.



RELIQUAIRE DE BRESCIA.

Au musée Kircher, deux fragments de sarcophages sont à remarquer : l'un, qui porte des traces de dorure, représente le Sermon sur la montagne ; — l'autre, la scène du repas d'Emmaüs, rare dans la sculpture chrétienne.

Dans la collection particulière de M. de Rossi, on voit sur un sarcophage du IVe siècle le navire symbolique de l'Église dirigé par Notre-Seigneur et les Évangélistes.

En dehors de Rome, on peut noter le célèbre sarcophage

de Salona, aujourd'hui au musée de Spalato. Il est du IVe siècle. Il représente le bon Pasteur au milieu de brebis, et à ses côtés deux époux entourés d'une multitude d'enfants. On attribue ce sarcophage à une certaine Domitia Asclepias.

A Ravenne, on trouve des sarcophages à figures même au VIe siècle, par exemple dans l'église de St-Apollinaire. —



A Tolentino, le magnifique sarcophage de Catervius est orné de nombreux symboles. — Enfin il faut signaler la belle collection de sarcophages de la ville d'Arles, étudiés par M. Le Blant, et ceux de l'Afrique romaine. Tous ces monuments présentent les mêmes types que ceux de Rome et appartiennent à la même période.

§ II. Statues.

Les statues chrétiennes sont fort rares dans les trois premiers siècles. La plus ancienne que nous connaissions est le groupe de Panéade (1). En Occident, on trouve d'abord des statues du bon Pasteur. La belle statue du musée de Latran a été retrouvée au commencement de ce siècle ; Mariotti, qui en fut le premier possesseur, l'attribue au IIIe siècle. Son ancienneté et son caractère chrétien sont indubitables. On a voulu, il est vrai, la rapprocher de types païens avec lesquels

1. *Supr.*, p. 311.

elle présente en effet quelques analogies, des statues criophores. Qui ne sait que les chrétiens se sont en effet souvent inspirés de l'art païen ? Mais l'attitude de ce pasteur et la douceur de son visage en font un modèle nouveau tout différent des statues païennes. Parmi les rares statues du bon



STATUE DU BON PASTEUR.
(Musée de Latran.)

Pasteur, M. de Rossi a distingué deux types : l'un antérieur, l'autre postérieur à Constantin. Au premier appartient la statue dont nous parlons [1] ; elle rappelle le style des pein-

1. Il y a dans le même musée de Latran, près de celle-ci, une autre statue qui ressemble beaucoup à celles du second type.

tures des cryptes de Lucine et des sarcophages les plus anciens. Eusèbe [1] nous apprend que Constantin fit ériger des statues du bon Pasteur en bronze doré, placées sur les fontaines des places publiques de sa capitale. De ce type est la statue encore conservée au musée de Constantinople. En général,



STATUE DE S. HIPPOLYTE.
(Musée de Latran.)

le bon Pasteur est représenté sans barbe : toutefois plusieurs statues du IVe siècle sont barbues. Une de ces statuettes a été trouvée, en 1870, dans l'église souterraine de St-Clément ; elle présente quelque ressemblance avec le type traditionnel de

1. *De vit. Constant.*, III, 49 (*P. G.*, t. XX, col. 1109).

S. Pierre : elle est certainement du IVe siècle. Deux petits cippes surmontés de la figure du bon Pasteur ont été trouvés, l'un à Sts-Pierre et Marcellin, l'autre à St-Hermès ; MM. de Rossi et Armellini les ont jugés antérieurs à Constantin (1).

Il y avait aussi, dès le IIIe siècle, quelques statues iconiques de certains personnages vénérés. La statue assise de S. Hippolyte a été découverte, au XVIe siècle, dans le cimetière de ce nom sur la voie Tiburtine. Transportée d'abord à la Bibliothèque Vaticane, elle fut, sous Pie IX, transférée au musée de Latran. La tête et une partie du bras sont de restauration moderne. Les titres de plusieurs écrits de S. Hippolyte sont gravés sur la chaire ; l'un d'eux semble avoir été le fameux Canon des Écritures dit de Muratori. La statue est du IIIe siècle, ainsi que l'inscription, car on y lit le comput de la Pâque tel que S. Hippolyte l'avait déterminé; or ce comput fut abandonné peu de temps après la mort de son auteur.

La statue de S. Pierre du Vatican date, suivant plusieurs auteurs, du temps de S. Léon le Grand. Les documents précis manquent ; un seul, de l'époque des Iconoclastes, paraît y faire allusion, il parle d'une image de S. Pierre très vénérée par la population romaine. Dans l'ancienne basilique, la statue en bronze était dans l'oratoire de St-Martin ; Paul V lui a assigné sa place actuelle. Quelques-uns ont voulu voir dans cette statue un travail du XIIIe siècle ; mais elle est vraiment classique, et on peut l'attribuer sans hésitation au Ve siècle. C'est à tort qu'on a voulu la comparer à la statue de Charles d'Anjou, du musée

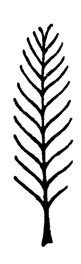


1. Cf. *Nuovo bullett. di arch. crist.*, 1895, p. 11 sq. — Il y eut même, au IVe siècle, quelques bustes du Sauveur. J'en ai reconnu un fragment, déposé dans le petit musée près de la basilique de St-Sébastien. Notre-Seigneur a les cheveux longs, flottants sur les épaules, et on aperçoit encore quelques traces de la barbe. Cf. Marucchi, *Descrizione delle catacombe di S. Sebastiano*, p. 77 sq.

du Capitole, qui est d'un modèle tout différent ; elle se rapprocherait plutôt de la statue de S. Hippolyte. L'antiquité de cette statue [1] a été récemment encore confirmée par le P. Grisar, qui a réfuté les arguments contraires de M. Wirkoff.

Il existe dans les Grottes Vaticanes une autre statue de S. Pierre, en marbre : le corps a appartenu à une statue consulaire romaine, la tête et les bras sont de l'époque de la Renaissance.

1. Cf. Marucchi, *Le memorie dei SS. Apostoli Pietro e Paolo*, Roma, 1894, p. 125; — Grisar, *Analecta romana*, XV.



Chapitre neuvième.

LES PETITS OBJETS TROUVÉS DANS LES CATACOMBES.

LE musée chrétien de la Bibliothèque Vaticane contient une belle collection de petits objets retirés des tombeaux ou de la chaux des « loculi ». Les plus importants sont les verres dorés, les lampes, les monnaies, médailles et autres objets d'usage domestique, les pierres gravées, les objets de décoration.

VERRES DORÉS (1). — Ils ont été étudiés surtout par Buonarotti au siècle dernier, et dans ce siècle par le P. Garrucci et M. de Rossi. Ce sont en général deux disques de verre, réunis au feu, entre lesquels on a peint ou gravé sur une surface dorée des sujets ou des inscriptions. Tantôt ils formaient le fond de coupes dont on a quelquefois retrouvé les fragments ; tantôt ils servaient de décoration à des boîtes destinées à des usages religieux ou domestiques. On les offrait comme cadeau à l'occasion des mariages ou d'autres solennités ; les chrétiens en ornaient aussi leurs tombeaux. Des inscriptions font reconnaître ceux qui appartenaient à des fonds de coupes : BIBAS, BIBE, ΠΙΕ ΖΗΣΗΣ. Quand ils représentent des sujets religieux ou symboliques, on peut supposer que la coupe servait aux repas sacrés, peut-être même aux fonctions liturgiques : on a en effet retrouvé des calices de même forme que celui qui se voit dans la « Fractio panis ». A cette catégorie appartiendraient les verres qui sont ornés des figures de Notre-Seigneur, de la T. Ste Vierge, des Saints, de la représentation du baptême, etc. ; tandis que sur ceux qui étaient destinés à un banquet de mariage ou à quelque autre fête civile on ne voit que des portraits, des souhaits, parfois les deux époux couronnés par le Sauveur.

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1868, p. 1-5 ; — 1883, p. 131-134 ; — 1884, p. 80-95 ; — Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 1858.

Parmi ces verres dorés, citons comme très important, malgré sa grossièreté, celui de Podgoritza, qui est peut-être du Ve siècle; il présente diverses scènes de la Bible et des inscriptions en écriture cursive (1). En général ces verres remontent au IIIe ou au IVe siècle. Ils ont une grande importance pour l'étude du symbolisme et l'histoire de l'art chrétien.

Les verres scellés dans la chaux des catacombes ne sont pas autre chose, le plus souvent, que des fonds de coupe placés verticalement pour décorer un tombeau. Ils n'ont donc rien à voir, en général, avec les fioles de sang, qui devaient être plutôt déposées à l'intérieur des « loculi ». On a supposé que ces fioles extérieures contenaient du sang d'autres personnages que ceux qui reposaient dans le tombeau ; cette opinion, soutenue par M. Le Blant, est tout à fait arbitraire. Les fioles contenaient, la plupart du temps, des baumes et d'autres parfums.

Une peinture récemment découverte à St-Hermès, près de la chapelle des Sts-Prote et Hyacinthe, représente une femme portant dans ses mains un vase qu'elle va sans doute placer sur un tombeau. Cet usage pouvait avoir une signification symbolique : le vase étant le symbole des bonnes œuvres, le déposer sur une tombe, c'était faire allusion au parfum qu'exhale la vertu chrétienne.

On voit sur les verres dorés de la collection Vaticane diverses scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament : 1° Adam et Ève, le péché, avec l'inscription PIE ; — 2° le sacrifice d'Abraham ; inscription : ZESES CVM TVIS SPES HILARIS ; — 3° Jonas ; — 4° la résurrection de Lazare et la multiplication des pains ; inscription : ZESVS CRISTVS (deux autres verres représentent la résurrection de Lazare, quatre la multiplication des pains) ; — 5° le bon Pasteur ; inscription : DIGNITAS AMICORVM PIE ZESES ; — 6° Jésus au milieu des apôtres ; — 7° le Christ couronnant les époux ; inscriptions : PIE ZESES, —

1. Il est reproduit plus haut, p. 280. — Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1874, p. 174 sq.

DVLCIS ANIMA VIVAS. Il y a aussi plusieurs verres représentant S. Pierre et S. Paul ensemble, placés indifférement à droite ou à gauche ; — des portraits de l'un ou l'autre seul, parmi lesquels S. Pierre frappant le rocher ; — des portraits de la T. Ste Vierge, avec le nom MARA, MARIA; — trois portraits de Ste Agnès entre S. Pierre et S. Paul ; — des portraits d'autres saints, S. Jean l'Évangéliste, S. Luc, S. Damase, S. Cyprien, S. Laurent, S. Genès, etc.; — quelques portraits de personnages vivants ou morts ; le plus



beau est accompagné de l'inscription EVSEBI ANIMA DVLCIS ; — des verres représentant des ouvriers, un atelier, un chef d'atelier avec l'inscription PIE ZESES TV CVM TVIS SEMPER REFRIGERIS IN PACE DEI.

On a retrouvé aussi quelques verres dorés païens, mais en très petit nombre. Enfin le musée du Vatican possède quatre verres juifs, dont trois avec le chandelier à sept branches et le citron, — et l'autre avec la perspective du temple de Jérusalem. Ce dernier provient peut-être de l'ancien cime-

tière juif de la voie Labicane, car il a été recueilli près de la catacombe des Sts-Pierre et Marcellin.

LAMPES [1]. — Les lampes chrétiennes ont la même forme que les lampes païennes. On peut répéter ici, et pour les mêmes raisons, la distinction faite précédemment à propos des sarcophages : il y a des lampes funéraires certainement païennes, quelques-unes certainement chrétiennes, beaucoup d'autres indifférentes qui ont été de fait employées par les chrétiens. En général, les premières et les dernières sont artistiques et légères de poids, les secondes lourdes et plus grossières. Les lampes proprement chrétiennes ont été fabriquées surtout à l'époque de la paix ; on en trouve cependant dès le IIIe siècle, dont l'une représente le bon Pasteur. Plusieurs portent le nom du fabricant ANNISER. M. Dressel a démontré récemment que ce nom doit être lu Annius Serapiodorus [2]; c'était celui d'un fabricant chrétien qui avait son atelier à Ostie, et dont l'industrie fut continuée par sa famille au IVe siècle.

Dans les catacombes, les lampes servaient à éclairer les galeries et les tombeaux ; elles étaient allumées surtout à l'occasion des anniversaires. On les plaçait dans des niches ou on les fixait à la chaux des « loculi ».

Cette lumière, outre son utilité, avait une signification symbolique. Sur une pierre sépulcrale du cimetière Ostrien on voit une Orante, et à côté une personne portant une lampe allumée, figure de la lumière céleste.

Une lampe du musée chrétien du Campo Santo allemand, à Rome, et une autre de la collection Zurla (aujourd'hui au séminaire de St-Apollinaire) présentent le raisin porté par deux Hébreux. C'est évidemment le raisin de la Terre promise, mais aussi le raisin symbole de l'Eucharistie, comme la vigne est le symbole de la croix : « Ipse est bothrus ille qui pependit in ligno [3] ». C'est ce qu'expriment Évagrius : « Age nunc,

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1867, p. 9-16 ; — 1868, p. 77-79 ; — 1874, p. 147-151 (édit. franç.).
2. Cf. *Nuovo bullett. di archeol. crist.*, 1895, p. 165.
3. S. Augustin, *Contr. Faust. Manich.*, XII, 42 (*P. L.*, t. XLII, col. 276).

intellige racemum illum... quem in terra repromissionis duo vectantes reportabant, quod utique figura fuit Christi pendentis in ligno » (1) ; — et au V[e] siècle S. Eucher de Lyon : « Bothrus Ecclesia sive corpus Domini » (2). Des lampes offrant un symbolisme aussi voilé sont au plus tard du commencement de l'époque de la paix. Elles ont probablement été employées pour les usages liturgiques. La première a été trouvée dans un oratoire de Tebessa, en Afrique.

Ces lampes étaient en terre. Les lampes en bronze étaient très employées chez les païens, on en a découvert un grand nombre à Pompéi. Les chrétiens en ont aussi fait usage. La Bibliothèque Vaticane en possède une qui vient du Xenodochium de Pammachius à Porto ; elle a la forme d'un monstre mordant un fruit et portant sur la tête la croix monogrammatique : image de la victoire de Jésus-Christ sur le démon. Une autre (IV[e] siècle), appartenant à la collection Basilewsky, reproduit la forme d'une basilique chrétienne. Une autre, trouvée à Rome sur l'emplacement de la maison des Valerii au Coelius (aujourd'hui hôpital militaire) et conservée aux Uffizi de Florence, représente un vaisseau ailé et porte l'inscription : DOMINVS LEGEM DAT VALERIO SEVERO EVTROPI VIVAS.



MÉDAILLES (3). — M. de Rossi a donné un savant traité des médailles chrétiennes. On peut distinguer avec lui six classes d'objets appartenant à ce genre : 1° les bulles avec des

1. *Altercatio inter Theop., etc.* (*P. L.*, t. XX, col. 1175).
2. *Liber formularum spir. intel.*, c. IV (*P. L.*, t. L, col. 744).
3. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1869, p. 33-43, 49-59 ; — 1871, p. 158-162 (édit. franç.).

signes de christianisme ; 2° les monnaies commémoratives percées d'un trou pour être suspendues au cou ; 3° les disques avec figures en relief ; 4° les « phylacteria », amulettes se rattachant à des superstitions, souvent au gnosticisme ; 5° les monnaies byzantines marquées d'emblèmes chrétiens ; 6° les médailles proprement dites, portées comme objets de dévotion. Les disques en bronze tantôt étaient suspendus au cou, tantôt étaient conservés dans les maisons ; il y en avait d'assez grands. Les monnaies byzantines employées comme médailles sont en général du IXe ou du Xe siècle ; on les a trouvées dans les anciennes basiliques.

Les vraies médailles de dévotion étaient rondes, avec un petit appendice percé d'un trou. Elles étaient données comme cadeaux, surtout à l'occasion du baptême. On peut voir au Vatican la belle médaille représentant le martyre de S. Laurent. Sur une médaille du Ve siècle de la collection Zurla on voit un martyr, sans doute S. Laurent, portant la croix et foulant aux pieds le serpent.

L'usage de porter au cou des objets de dévotion est très ancien. On a trouvé dans les « loculi » des objets du IIIe siècle, des petits poissons en métal, en émail, en terre cuite, destinées à cet usage. Ils sont dans le musée chrétien de la Bibliothèque Vaticane.

OBJETS DIVERS [1]. — Les tombeaux chrétiens renferment encore une multitude d'objets divers, par exemple, des objets d'usage domestique, des jouets d'enfants, des symboles triomphaux, etc. On voit au musée du Vatican une sorte de couronne en pierre, au milieu de laquelle est une mosaïque

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1868, p. 33-45, *Utensili cristiani scoperti in Porto ;* — p. 79-84, *Cucchiari d'argento adorni di simboli e nomi cristiani ;* — 1881, p. 75-85, *Pettine adorno di simboli cristiani trovato in Chiusi ;* — p. 125-146, *Vaso fittile con simboli ed epigrafe abecedaria trovato in Cartagine presso un battistero ;* — 1890, p. 29-47, *Anfore vinarie con segni cristiani trovate nella casa dei SS. Giovanni e Paolo.*

avec le monogramme constantinien et l'inscription IN HOC SIGNO SIRICI.... Il est impossible de n'y pas deviner un souvenir du Labarum et une application au défunt Siricius de la parole qu'avait lue Constantin : « In hoc signo vinces (ou : vives). » Des traces analogues constatées sur la chaux des « loculi » ont fait penser à M. de Rossi qu'on avait fabriqué de petites représentations du Labarum qui se conservaient dans les maisons et servaient à orner les tombeaux.

Nous avons déjà signalé le précieux médaillon en bronze, provenant du cimetière de Domitille, qui représente les apôtres S. Pierre et S. Paul.

Ces rapides indications terminent nos *Notions générales* sur les cimetières chrétiens primitifs, leur histoire et leurs monuments. Elles permettront de se faire une idée d'ensemble de l'archéologie chrétienne et d'aborder l'étude détaillée des catacombes, surtout de celles de « Rome souterraine ». Elles trouveront à la fois leur application et leur complément dans un *Itinéraire des catacombes.*





TABLES.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

N. B. Pour plus de clarté, on a mis en PETITES MAJUSCULES les noms des auteurs cités ; en *italiques*, les titres d'ouvrages. Les noms propres qui se rencontrent dans les inscriptions sont marqués d'un astérisque.

E

F

J

Q

W

X

Y

Z

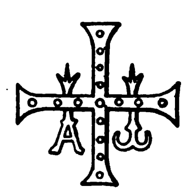


TABLE DES ILLUSTRATIONS.



TABLE DES MATIÈRES.



IMPRIMATUR.

Fr. Albertus Lepidi O. P.
S. P. Ap. Magister.

Vatican, 22 nov. 1899.

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges.


3 2044 052 727 492